



DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2007



Document de Référence 2007



Le présent document de référence, incorporant le rapport financier annuel, a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 21 avril 2008, conformément aux dispositions de l'article 212-13 de son règlement. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.



Sommaire

1 • Présentation du Groupe

Un portefeuille de marques prestigieuses	4
Une présence mondiale	9
Un réseau de distribution maîtrisé	9
Des positions significatives sur le marché des cosmétiques	10
La Stratégie du Groupe	11
De la conception des produits au consommateur	13

2 • Développement Responsable

Mission sociale	16
Un respect de l'environnement à tous les maillons de la chaîne	17
Respect des consommateurs	19
Un engagement sociétal actif	20

3 • Mémento de l'Actionnaire

Renseignements concernant la Société Clarins	22
Les clauses statutaires	22
Renseignements concernant le capital	24
Clarins et la Bourse	25
Communication financière	27

4 • Gouvernement d'Entreprise

Organes d'administration, de direction et de surveillance	28
Rapport du Conseil de Surveillance sur le contrôle interne	30
Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne	34
Rémunération des mandataires sociaux	35
Plans d'options	37
Honoraires des Commissaires aux comptes	39

5 • Comptes Consolidés

Rapport de gestion du Directoire	40
États financiers consolidés	45
Notes sur les états financiers consolidés	49
Rapport des Commissaires aux comptes	71

6 • Comptes de la Société Mère

Rapport de gestion du Directoire	72
États financiers de la Société Mère	78
Notes sur les états financiers de la Société Mère	84
Rapport des Commissaires aux comptes	92

7 • Assemblée Générale

Rapport du Conseil de Surveillance	93
Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	94
Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes sur les résolutions	95
Projet de résolutions de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008	97

8 • Informations Diverses

Responsable du Document de Référence	101
Responsables du contrôle des comptes	101
Table de concordance	102
Les sociétés du Groupe	103

Clarins est né en 1954 de l'attention portée par Jacques Courtin-Clarins aux préoccupations esthétiques des femmes, et de sa volonté d'y répondre par des produits à base de plantes, innovants et efficaces. « Écouter les femmes et leur apporter ce qu'elles demandent » a été la clé du succès de Clarins depuis plus de 50 ans.

Fort de sa réussite en produits de soins de beauté, le Groupe a diversifié son activité vers les deux autres métiers de la cosmétique : le maquillage en 1991 et les parfums en 1992. Le Groupe a par ailleurs considérablement accentué sa présence à l'international, qui représente en 2007 85,3 % des ventes consolidées grâce au relais apporté par 20 filiales de distribution et plus de 140 agents.

Le portefeuille de marques prestigieuses du Groupe, regroupant principalement Clarins, Thierry Mugler, les Parfums Azzaro et My Blend, et les alliances stratégiques nouées notamment avec L'Occitane, Porsche Design, David Yurman ou Kibio sous forme de licences, de participations financières, de joint-ventures ou d'accords de distribution, lui ont permis de bien se positionner sur les différents segments de la cosmétique haut de gamme et d'asseoir sa légitimité au niveau mondial. En produits de soins, Clarins compte parmi les principaux acteurs mondiaux et maintient une position de leader européen depuis 1990. En parfums, le Groupe occupe également des positions

significatives grâce à des fragrances devenues de véritables classiques telles que *Angel*, *A*Men*, *Azzaro Pour Homme* ou *Chrome*.

En 2007, le chiffre d'affaires a atteint 1 007,5 M€, en croissance de 7,3 % à cours constants. L'exercice a été marqué par plusieurs événements :

- les produits de soins de beauté Clarins ont à nouveau été très plébiscités et particulièrement les grands classiques tels que *Double Sérum*, *Crème Jeunesse des Mains*, *Eau Dynamisante*, *Baume Beauté Eclair...* ;
- le Maquillage a fait l'objet d'une refonte complète tant au plan des produits que des formules. Le succès a été au rendez-vous et pour la première fois, le cap des 100 M€ de chiffre d'affaires a été franchi. Le renouvellement de la PLV et les nouveaux visuels sont venus renforcer le développement de cette activité ;
- les Parfums ont connu une très belle année, notamment grâce aux marques Thierry Mugler et Azzaro à travers le lancement de nouveaux produits et une excellente tenue des grands classiques ;
- bien qu'elles soient encore symboliques, le Groupe a entrepris en 2007 deux nouvelles initiatives : l'ouverture de sites e-commerce pour Clarins, Thierry Mugler et Azzaro, qui est passée par une refonte des sites institutionnels, et le début de la commercialisation aux États-Unis de sa toute nouvelle marque de soins premium personnalisables : My Blend by Dr Olivier Courtin.

Les étapes-clés du développement du Groupe Clarins

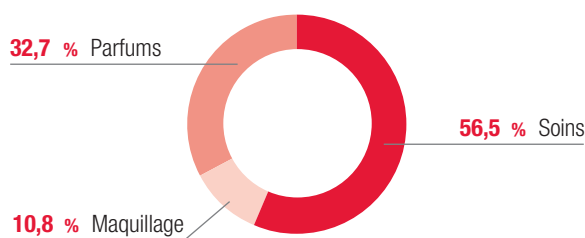
1954	Création de la société Clarins par Jacques Courtin-Clarins	2001	Création du Centre Logistique du Groupe à Amiens
1972	Création de la Division Internationale		Prise d'une participation minoritaire dans le capital de L'Occitane International
1980	Clarins devient n° 1 des produits de soins de beauté haut de gamme en France	2002	Lancement de ClarinsMen
1981	Ouverture de la première filiale de distribution aux États-Unis	2003	Arrêt de l'exploitation en direct de Thierry Mugler Couture La marque Thierry Mugler reste la propriété du Groupe Clarins
1984	Introduction au second marché de la Bourse de Paris	2005	Lancement d' <i>Alien</i> , 2 ^e pilier féminin des Parfums Thierry Mugler
1990	Clarins devient n° 1 des produits de soins de beauté haut de gamme en Europe	2006	Signature de contrats de licence avec David Yurman et Porsche Design Prise d'une participation minoritaire dans le capital de Kibio
1991	Lancement du maquillage Clarins	2007	Décès du Président-Fondateur Jacques Courtin-Clarins Lancement de My Blend by Dr Olivier Courtin Ouvertures des sites e-commerce Clarins, Thierry Mugler et Azzaro
1992	Lancement de <i>Angel</i> , 1 ^{er} parfum féminin de Thierry Mugler		
1995	Acquisition des Parfums Azzaro et Montana		
1997	Prise de participation majoritaire dans Thierry Mugler Couture. Clarins devient propriétaire de la marque Thierry Mugler		
2000	Cession de la marque Montana Christian Courtin-Clarins prend la Présidence du Directoire		

1 • Présentation du Groupe

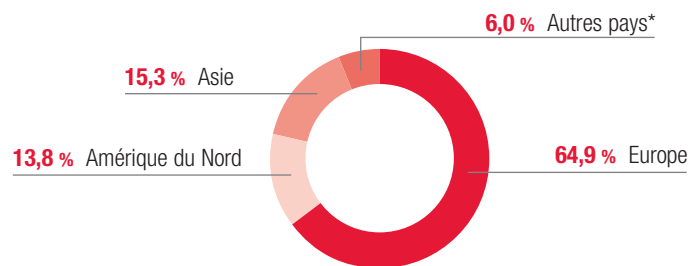
I - Un portefeuille de marques prestigieuses

Grâce à une philosophie et à des univers propres à chacune de ses prestigieuses marques, le Groupe Clarins est parvenu à s'imposer durablement en Beauté et en Parfums sur un marché mondial toujours plus concentré et plus compétitif.

Répartition du chiffre d'affaires 2007 consolidé par activité



Répartition des ventes 2007 par zone géographique



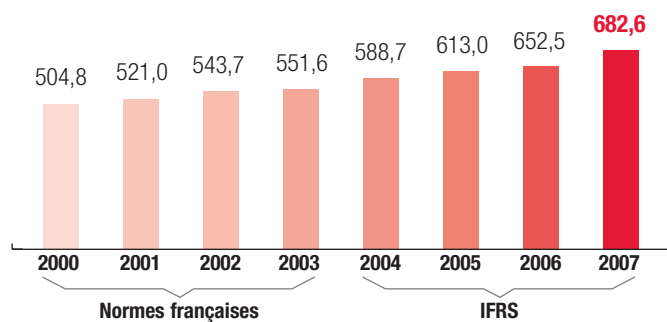
* La zone Autres Pays regroupe principalement l'Australie, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et l'Afrique.

La création de la marque Clarins en 1954 répondait à une demande des clientes de l'institut de Jacques Courtin-Clarins de prolonger les bénéfices de leurs soins par une application à domicile des produits utilisés à l'institut. Aujourd'hui, la marque est mondialement reconnue pour l'efficacité et le sérieux de ses produits de soins, récompensés par une position de leader sur le marché européen en diffusion sélective et par des positions de tout premier plan dans plusieurs pays sur les continents américain et asiatique.

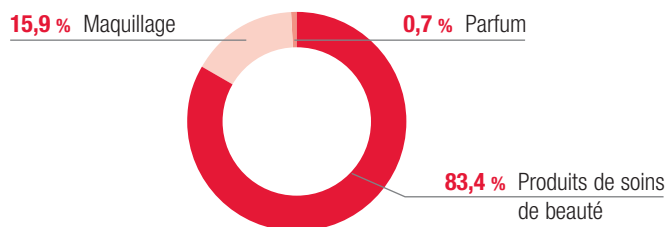
En 2007, la marque Clarins a réalisé un chiffre d'affaires de 682,6 millions d'euros, en croissance de 7,7 % et représentant 67,7 % du chiffre d'affaires consolidé du Groupe.

1 • Clarins

Chiffre d'affaires (en M€)



Répartition des ventes 2007 par activité



1.1 - Les produits de soins de beauté

Après le succès des *Huiles Essentielles*, 100 % purs extraits de plantes, d'autres produits innovants et en adéquation avec les besoins des consommatrices ont contribué à ériger Clarins au rang d'acteur majeur sur le marché des produits de soins de beauté. Ainsi, l'*Eau Dynamisante*, la *Crème Jeunesse des Mains*, le *Baume Beauté Eclair*, le *Double Sérum* et bien d'autres sont devenus des grands classiques qui contribuent toujours au dynamisme des ventes de la marque.

L'offre de produits de soins Clarins s'articule autour de 6 gammes :

Les soins Visage : démaquillants, soins hydratants, soins anti-âge, soins spécifiques, soins éclat. Clarins propose 65 références pour embellir et rendre éclatant de jeunesse le visage des femmes.

Les soins Corps : 29 références agissant pour la minceur, la fermeté et l'hydratation du corps et la beauté du buste, associées à des méthodes d'application spécifiques longuement étudiées pour le bien-être.

L'offre Anti-Age Clarins est segmentée autour de trois lignes transversales aux gammes Visage et Corps : la ligne Multi-Active à destination des femmes de 30 ans, la ligne Multi-Régénérante qui cible les femmes âgées de 40 à 50 ans et la ligne Multi-Intensive, pour les peaux plus matures. Grâce à cette segmentation, Clarins répond aux besoins spécifiques de chaque âge et de chaque type de peau et entretient la fidélisation des consommatrices.

Les Solaires : une ligne de 25 produits protecteurs, auto-bronzants ou après-soleil bénéficiant de la Multi-Protection Cellulaire Clarins, formulés pour parfaitement protéger la peau et assurer un bronzage durable et éclatant.

Les eaux de soins et leurs dérivés, développés sur les principes de l'AromaPhytoSoin, associent les bienfaits tonifiants et revitalisants d'un soin au bien-être procuré par leurs fragrances. Après l'*Eau Dynamisante* et l'*Eau Ressourçante*, l'*Eau Ensoleillante* est venue enrichir ce segment en 2007 et conforter la croissance de ses ventes.

Les soins ClarinsMen : une ligne pour hommes créée en 2002 composée de produits de rasage, d'hydratation, d'hygiène et anti-âge qui adoucissent et raffermissent les peaux agressées par le rasage, plus épaisses et plus denses que celles des femmes. La ligne ClarinsMen compte aujourd'hui 19 références.

Les soins Bright Plus/White Plus : 11 références de produits blanchissants proposées depuis 2004 aux marchés américain et asiatique et depuis 2007 dans quelques points de ventes exclusifs en Europe. Enrichie du complexe Lock-Around® System, la reformulation *High Performance* de la ligne offre une protection encore plus renforcée contre l'hyperpigmentation.

Parallèlement à la création et la distribution de produits, **Clarins propose une gamme de soins-traitements** dans les instituts à son enseigne, dans certaines de ses boutiques dotées de cabines de soins et dans des Spas by Clarins créés dans des hôtels prestigieux avec lesquels la marque a conclu un partenariat. Au cours de ces soins, les esthéticiennes enchaînent des techniques exclusives Clarins et les modulent pour prodiguer à chacun un traitement sur mesure. Ces soins représentent une occasion unique d'échange entre les clients et la marque, qui accroît ainsi sa capacité à répondre aux dernières attentes des consommateurs.

La marque Clarins a acquis une légitimité qui lui permet aujourd'hui d'être leader sur le marché des produits de soins haut de gamme en France, en Europe et dans de nombreux autres pays, et des prix continuent de récompenser tant les nouveautés que les classiques qui ont jalonné l'histoire de la marque par leur concept innovant.

En 2007, les produits de soins Clarins ont réalisé un chiffre d'affaires de 569,2 millions d'euros, en croissance de 5,3 %, portés par des lancements innovants qui, en mettant en avant l'expertise et le sérieux de la marque, ont bénéficié à l'ensemble du catalogue existant.

Au cours de l'exercice, les grands classiques de la marque ont été mis en avant par plusieurs actions promotionnelles sur les points de vente. Cela a par exemple été le cas pour l'ensemble de la gamme de sérums Clarins à l'occasion du lancement de *Double Sérums Génération 6* (reformulation de *Total Double Sérums*).

1.2 - Le Maquillage

En 1991, Clarins décide d'exploiter son image de marque acquise en soins et lance une première ligne de maquillage pour recruter des consommatrices plus jeunes.

Le maquillage Clarins se compose d'une cinquantaine de produits déclinés en plus de 300 références sur 5 segments : le Teint, les Yeux, les Lèvres, les Ongles et les Accessoires, et propose chaque année deux collections principales, l'une « printemps-été », l'autre « automne-hiver », ainsi que des collections plus ponctuelles pour la période estivale et les fêtes de fin d'année.

Clarins a été le premier laboratoire à intégrer dans son offre maquillage un complexe Anti-Pollution breveté, dont tous les soins de jour Clarins bénéficient depuis, pour assurer une meilleure protection contre la pollution devenue le deuxième facteur de vieillissement cutané après le soleil.

L'offre Maquillage Clarins a été complètement remaniée en 2007 et présente des produits reformulés et repackagés pour garantir un embellissement immédiat du teint, des lèvres et des yeux. Les nouvelles collections au design moderne et chatoyant étaient mises en avant sur un présentoir général renouvelé à l'occasion du remaniement, et ont su attirer les femmes raffinées de toutes les générations tout en apportant une touche de fantaisie, de fraîcheur et de bonne humeur à l'ensemble de la marque Clarins.

Les ventes de cette activité ont ainsi progressé de 29,4 % et ont dépassé la barre des 100 M€ pour atteindre 108,5 M€.

1.3 - Le Parfum

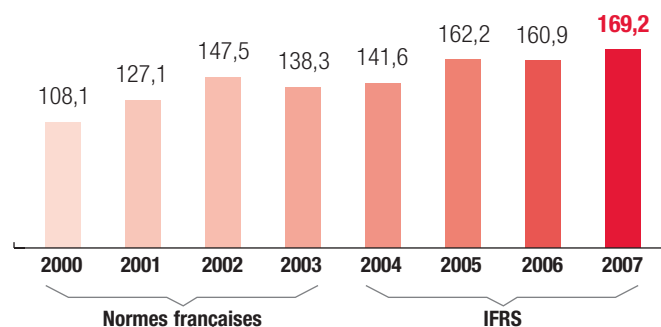
Née de la demande des consommatrices fidèles aux produits de soins Clarins, la création d'un parfum répondait aussi au désir de la marque de se diversifier vers une autre activité de la cosmétique lui permettant d'exploiter sa notoriété.

Avec **les parfums par Amour et par Amour toujours**, lancés en 2005, Clarins a développé un concept original de deux parfums accompagnant les femmes tout au long de leur vie.

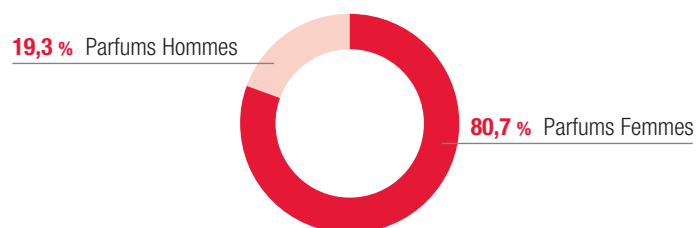
La contribution de ces deux parfums au chiffre d'affaires de la marque reste marginale. Clarins prépare de nouvelles initiatives dans ce segment qui verront le jour prochainement.

2 • Thierry Mugler Parfums

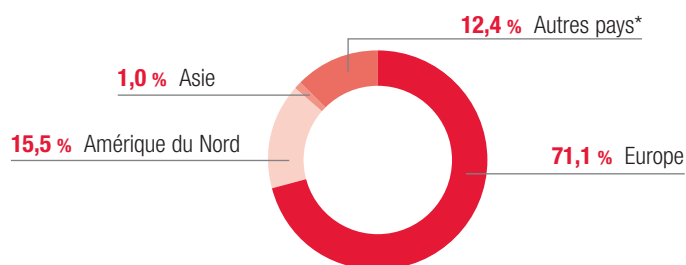
Chiffre d'affaires (en M€)



Répartition des ventes 2007 par activité



Répartition des ventes 2007 par zone géographique



* La zone Autres Pays regroupe principalement l'Australie, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et l'Afrique.

Déjà associé à Thierry Mugler depuis 1990 pour la création et le lancement d'*Angel*, **le Groupe Clarins est devenu propriétaire de la marque Thierry Mugler en 1997** en acquérant la société Thierry Mugler Couture. Le Groupe Clarins a cessé en juin 2003 l'exploitation directe de l'activité Couture, mais a conservé la pleine propriété de la marque Thierry Mugler qu'elle valorise par le biais de licences mode gérées par Thierry Mugler Mode et Patrimoine, une structure dédiée du Groupe Clarins dont la mission est également de mettre en avant les archives de la Couture.

Thierry Mugler Mode et Patrimoine est une structure dédiée qui développe les licences de la marque Thierry Mugler en Mode et Accessoires et anime son Patrimoine intellectuel – des archives qui témoignent de 30 années d'une création exceptionnelle – par des actions de communication qui valorisent la renommée internationale de son nom.

Le prêt-à-porter masculin Thierry Mugler décline aujourd'hui un vestiaire de ville complet pour un homme contemporain à travers une distribution sélective et haut de gamme. La presse internationale a salué le retour sur les podiums des défilés masculins de cette marque que découvre aujourd'hui une clientèle rajeunie. Le prêt-à-porter féminin se fait intime autour de collections conçues pour une femme active qui aime toujours porter un vêtement structuré et signé.

Les Accessoires – maroquinerie, bijouterie, horlogerie et lunettes solaires et optiques – ont pris leur envol en 2007 au sein des Grands Magasins et multimarques dont la clientèle leur a réservé un très bel accueil.

En 2007, une collaboration avec le Groupe Lafuma a permis de conjuguer des talents : une synthèse du style marquant de Thierry Mugler et du savoir-faire de Lafuma, alliant la création à la haute technologie au service du sport et de l'après-ski. La ligne de skiwear très futuriste signée Lafuma by Thierry Mugler a été lancée avec la réédition, en série limitée, d'une doudoune mythique « Esqui-maude » créée par Thierry Mugler pour l'Hiver 1986 vendue dans une valise collector bleu Mugler aux anses vinyles. Un succès que Thierry Mugler poursuit en 2008.

Thierry Mugler est une marque audacieuse, qui incarne le rêve et l'extraordinaire. Ses lignes de parfums évoluent dans des univers mettant en scène des personnages fabuleux et fantastiques, et puisent leur authenticité dans la créativité de leurs flacons et l'originalité de leurs jus.

***Angel*, qui à son lancement en 1992 a bousculé les codes traditionnels de la Parfumerie**, a engendré une nouvelle famille olfactive, celle des Orientaux Gourmands. 15 ans après sa création, ce parfum exerce toujours son aura et occupe une place de choix dans les classements.

Dès 1996, les Parfums Thierry Mugler font aussi leur entrée en parfumerie masculine avec *A★Men*, puis *Mugler Cologne* en 2001.

Lancée en 2005, la deuxième grande fragrance féminine de Thierry Mugler, *Alien*, a su affirmer son caractère intrigant et s'est installée en 2007 comme deuxième pilier de la marque.

Thierry Mugler Parfums revendique une identité forte et continue d'instaurer une relation privilégiée et unique sur le marché avec ses consommateurs. Cette volonté s'exprime par exemple dans le concept de Source, « fontaine à parfum » d'autrefois remise au goût du jour par la marque. Une nouvelle version bicéphale de la source, disposée sur les points de vente à partir de septembre 2007, a contribué à la bonne progression des ventes des fragrances *Angel* et *Alien* sur l'année.

L'ultra-sélectivité de la marque est confortée par une distribution axée sur les points de vente les plus qualitatifs et les plus prestigieux. Les produits de la marque sont aussi disponibles en ligne en France et aux États-Unis depuis le second semestre 2007 sur le site www.thierrymugler.com.

Les Parfums Thierry Mugler se sont fixés comme vocation de transmettre leur savoir-faire olfactif. Depuis novembre 2004, des **Ateliers Parfums** ont ouvert leurs portes au grand public, l'initiant à l'univers de la parfumerie sous différents angles. Ces ateliers, animés par des spécialistes reconnus des métiers du parfum et des odeurs, abordent des thèmes aussi variés que le fonctionnement du système olfactif, l'histoire et la création des parfums, ou l'art des arômes en gastronomie. Ils participent à la sauvegarde du patrimoine olfactif et contribuent à positionner la marque en expert de la parfumerie.

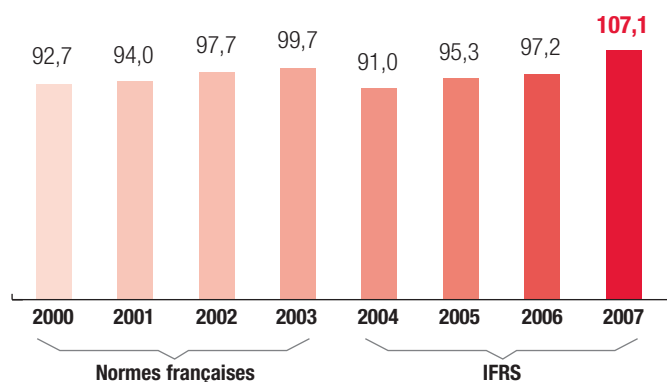
Depuis 2005 également, Thierry Mugler est devenu l'un des mécènes du Musée de Grasse, unique musée public au monde consacré à l'histoire et à l'industrie prestigieuse de la parfumerie, en participant à la subvention des travaux de réaménagement et d'agrandissement. À sa réouverture en septembre 2008, ce musée sera un ambassadeur idéal pour tous les professionnels de la parfumerie. Thierry Mugler y sera présenté dans un espace intitulé « le mur des parfums ; parfums de demain, perspectives », dédié aux marques contemporaines et à leurs flacons design.

Depuis janvier 2008, Thierry Mugler Parfums invente avec **Thierry Mugler Beauty** un art inédit : celui de sculpter sa personnalité et de sublimer sa présence grâce à une ligne de maquillage, « L'Art de la Métamorphose », et à une collection de 5 fragrances, « Miroir, Miroir ! ». Le lancement de cette ligne a été inauguré le 15 octobre 2007 par une soirée au Bobin'o. Plus de 1 200 invités d'origines diverses (presse, métiers de la distribution, stars...), ont pu y découvrir cette nouvelle démonstration de la Beauté par Thierry Mugler.

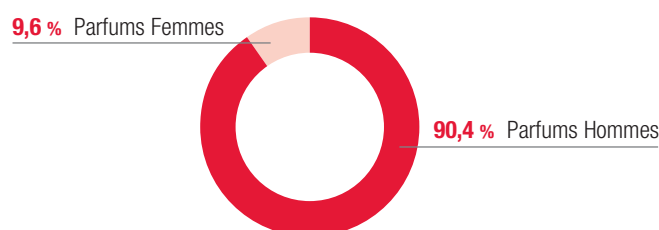
Les Parfums Thierry Mugler ont réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 169,2 M€. Plusieurs lancements tactiques se sont ajoutés aux grands classiques de la marque. La ligne *Angel* s'est enrichie d'*Eau de Star*, une eau de toilette répondant à une demande d'une version plus légère d'*Angel*, tandis qu'*Ice Men* est venu rafraîchir la ligne *A★Men* de sa fragrance tonifiante et glacée. *Innocent* a continué d'incarner la femme pétillante et joueuse à travers une édition limitée, *Innocent Illusion*, dont le flacon crée un troublant effet d'optique.

3 • Les Parfums Azzaro

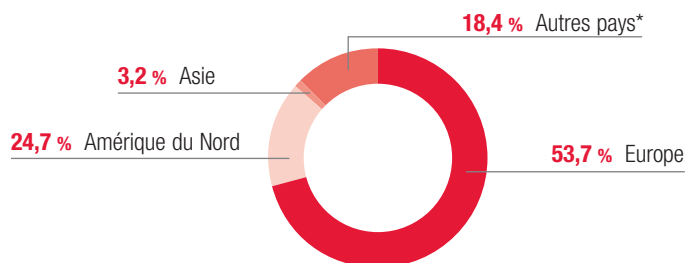
Chiffre d'affaires (en M€)



Répartition des ventes 2007 par activité



Répartition des ventes 2007 par zone géographique



* La zone Autres Pays regroupe principalement l'Australie, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et l'Afrique.

Clarins acquiert en 1995 les Parfums du créateur Loris Azzaro, rendus célèbres par le succès rencontré par *Azzaro Pour Homme* depuis 1978. La société Azzaro Couture est quant à elle détenue par une holding de participations appartenant à la famille andorrane Reig Moles. En acquérant l'activité Parfums de la marque, le Groupe Clarins lui a fait explorer de nouveaux territoires, tout en maintenant le haut niveau de ventes d'*Azzaro Pour Homme*.

Premier parfum créé sous l'égide du Groupe Clarins en 1996, *Chrome* connaît tout comme *Azzaro Pour Homme* un succès immédiat et pérenne. Ces deux fragrances sont devenues de véritables classiques de la parfumerie masculine.

Bien que concentrant 90,4 % de leur activité sur les jus masculins, les Parfums Azzaro sont également présents en parfumerie féminine à travers des Eaux Fraîches (*Eau Belle, Blue Charm...*) et *Now Women*.

Les Parfums Azzaro ont acquis une notoriété internationale et sont distribués dans plus de 19 000 points de vente, leurs premiers marchés étant la France et les États-Unis.

Le concept original des fragrances *Azzaro Now*, duo féminin et masculin lancé en 2007, a ajouté à l'image des Parfums Azzaro un caractère de modernité et de vitalité qui leur a permis de conquérir des consommateurs plus jeunes et de réaliser des ventes supérieures aux

attentes de la marque. Le flaconnage d'*Azzaro Now* a par ailleurs été primé à trois reprises : Prix du Meilleur Design du magazine *Stratégies*, Flacon d'Or 2007, Prix Formes de Luxe 2007.

Les Parfums Azzaro ont réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 107,1 millions d'euros.

AzzaroLab SkinForce

Au second semestre 2007, la marque Azzaro a démarré au Canada et en Russie le placement de sa première ligne de produits de soins pour hommes, AzzaroLab SkinForce, formulée par les Laboratoires Clarins. Issues des dernières découvertes en biologie végétale, les formulations des produits SkinForce mettent en synergie la puissance hydratante du baobab, la vigueur régénérante du séquoia et l'efficacité anti-âge du bocoa. Sur le marché des produits de soins de beauté masculins, la ligne se différencie également par une offre hydratation segmentée autour de trois âges, et des flaconnages « sous vide ». Le lancement de cette ligne sera généralisé en 2008.

4 • My Blend by Dr Olivier Courtin

Afin d'élargir son offre vers le très haut de gamme, le Groupe Clarins sous l'égide du Dr Olivier Courtin-Clarins a créé une nouvelle marque proposant pour la première fois des soins de beauté personnalisables. My Blend by Dr Olivier Courtin répond par des formules scientifiques pointues à des besoins individuels liés non seulement à l'âge et au type de peau, mais aussi à d'autres facteurs, biologiques, physiques ou émotionnels, qui ont une incidence sur l'état de la peau des femmes.

Le placement de My Blend by Dr Olivier Courtin a débuté en septembre 2007 aux États-Unis où le Groupe a négocié une exclusivité mondiale de six mois avec la chaîne des grands magasins Saks Fifth Avenue. Plusieurs pays se préparent pour accueillir la marque courant 2008 et 2009 dans leurs magasins les plus prestigieux.

5 • L'activité de distribution

Depuis 1990, Clarins noue des alliances pour distribuer des marques de parfums prestigieuses telles que Hermès, Burberry, Cartier, Jean Paul Gaultier ou Issey Miyake. Cette activité permet au Groupe d'optimiser ses propres structures de distribution à l'étranger et confère aux forces de vente locales un pouvoir de négociation plus important.

Les ventes de l'activité de Distribution se sont élevées à 47,8 millions d'euros en 2007.

Principales marques distribuées :

Italie :	Hermès, L'Occitane
Suisse :	Hermès
Allemagne :	Hermès
Autriche :	Hermès
Mexique :	Cartier, Burberry, Jean Paul Gaultier, Issey Miyake
Canada :	Burberry, Lanvin, Gucci, Rochas, Escada, Anna Sui, Nuxe
Belgique :	Orlane, Jesus del Pozo
Malaisie :	L'Occitane

6 • Les alliances stratégiques

Depuis 2001, le Groupe Clarins s'associe avec des marques ayant développé un univers à forte personnalité pour créer des parfums sous licence, et noue avec d'autres acteurs de la Cosmétique des alliances stratégiques qui lui permettent de développer des synergies et d'accroître son activité.

6.1 - Les contrats de licence

En 2002, un accord de licence est conclu entre **la créatrice de mode Stella Cadente** et le Groupe Clarins pour le développement de lignes de parfums. *Miss Me*, lancé en 2005, est distribué en France, aux États-Unis, en Suisse, en Belgique et au Moyen-Orient. Le parfum a réalisé en 2007 un chiffre d'affaires de 0,6 M€.

En 2006, le Groupe Clarins avait signé deux nouveaux accords de licence qui se concrétiseront par des lancements de parfums sur 2008.

Sous **la marque d'accessoires masculins Porsche Design**, fondée par Ferdinand Alexander Porsche, le petit-fils du fondateur de la célèbre marque automobile et créateur de la Porsche 911, Clarins lancera en 2008 une première ligne de parfums qui sera distribuée dans les boutiques à l'enseigne Porsche Design et dans des points de vente multimarques grâce au réseau international du Groupe Clarins. Les valeurs véhiculées par Porsche Design – innovation technique, authenticité et intemporalité – représentent une base solide pour le lancement de fragrances de caractère.

Parallèlement Clarins Inc., filiale du Groupe aux États-Unis, a conclu un accord de licence exclusive avec **le joaillier David Yurman** pour la création et la distribution de parfums haut de gamme. La première ligne, attendue à la fin du 1^{er} semestre 2008, sera destinée principalement aux États-Unis, où la marque détient 15 boutiques en propre et où les créations David Yurman sont distribuées à travers plus de 200 portes. La marque David Yurman, créée en 1980 et basée à New York, est aujourd'hui leader sur le marché américain de la joaillerie fine et des montres de luxe et jouit d'une très large notoriété nationale. Sa réputation acquise en joaillerie s'associe parfaitement à l'expertise et au positionnement de Clarins.

En mars 2008, le Groupe Clarins, via sa filiale Thierry Mugler Parfums, a signé un contrat de licence exclusive avec **Swarovski, leader mondial du cristal taillé**, pour l'élaboration et la distribution mondiale de « Swarovski Beauty », une ligne de cosmétiques comprenant des parfums, du maquillage et une collection d'accessoires de beauté Swarovski. L'expertise et la réputation conjointes des sociétés Swarovski et Thierry Mugler Parfums amèneront le secteur des cosmétiques vers de nouveaux sommets d'exception et d'innovation. Le lancement des produits est prévu en 2010. « Swarovski Beauty » sera distribué en parfumerie sélective, dans les grands magasins de prestige et dans les boutiques Swarovski à travers le monde.

6.2 - Les participations

Depuis 2001, Clarins a conclu un accord de partenariat avec la société L'Occitane pour financer et participer à son développement. L'Occitane conçoit, fabrique et commercialise sous la marque L'Occitane, des produits de beauté et de soins pour le visage, le corps et le bain, ainsi que des produits d'une grande qualité pour le confort de la maison.

Cet accord s'est traduit par une prise de participation de 5,18 % dans le capital de L'Occitane et par une souscription à un emprunt obligataire convertible en actions, qui a permis au Groupe d'avoir un intérêt additionnel de 17,79 % dans le capital, suite à la décision prise en février 2007 de convertir les obligations en actions. Ces actions ont fait l'objet d'une transaction au mois de mai 2007 qui a conduit à la détention par Clarins à hauteur de 10,05 % d'une nouvelle holding, L'Occitane Groupe, détenant à 100 % le capital de L'Occitane International. Le solde des actions L'Occitane International détenu par Clarins a été vendu à L'Occitane Groupe pour 133,3 M€. Outre l'aspect financier, ce partenariat a permis aux deux parties de développer des synergies tant au niveau de la recherche que de la distribution et de l'ouverture de boutiques détenues en propre.

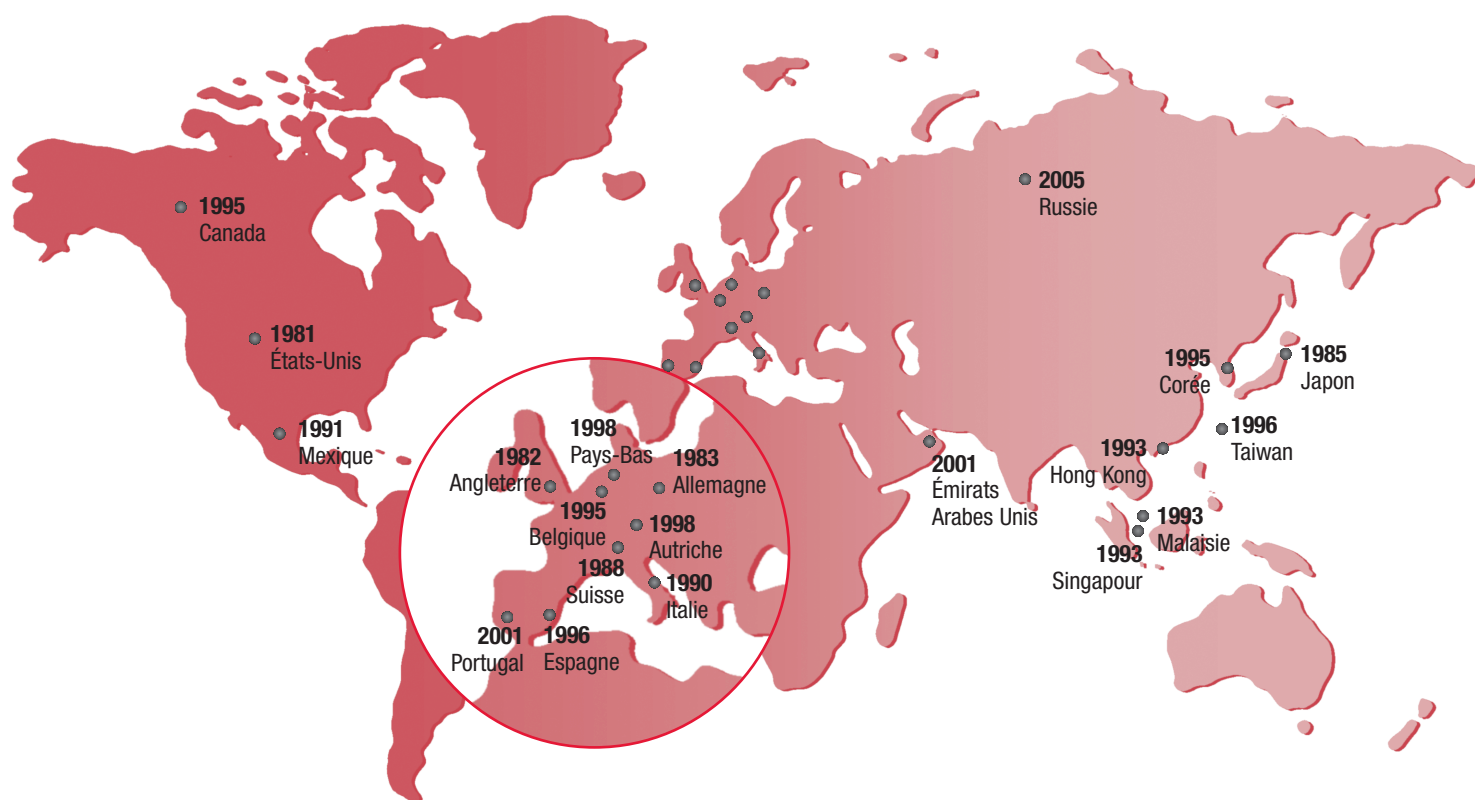
Les filiales du Groupe Clarins distribuent toujours les produits L'Occitane en Italie et en Malaisie. En Suisse, au Mexique et en Corée, des Joint-Ventures ont été mises en place pour permettre à L'Occitane de gérer ses points de vente tout en s'appuyant sur les structures logistiques et administratives de Clarins.

En 2006, le Groupe Clarins a poursuivi sa stratégie d'investissement dans le développement de sociétés à fort potentiel et s'est engagé auprès de **Kibio, une société créée en 2005 ayant développé une ligne de produits certifiés « Bio » par l'organisme Ecocert**. L'accord signé a consisté en une prise de participation du Groupe Clarins de 10 % dans le capital de Kibio, assortie d'un emprunt obligataire convertible en actions qui permettra à terme à Clarins de détenir 60 % du capital de Kibio. Le montant total de l'investissement s'est élevé à 3 millions d'euros.

La marque Kibio référence 31 produits et a réalisé en France un chiffre d'affaires de 1,8 million d'euros. Les points de vente se répartissent entre des pharmacies et parapharmacies indépendantes, des parapharmacies situées dans des Monoprix et les Beauty Monop localisés en région parisienne, et plusieurs magasins des Galeries Lafayette. À cela s'ajoute la distribution en ventes par relation (ou vente directe) et les ventes réalisées via le site internet de la marque www.kibio.com.

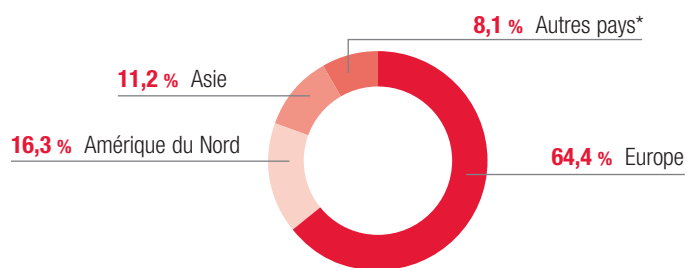
La fabrication des produits Kibio a progressivement été transférée sur le site industriel de Pontoise du Groupe Clarins (elle le sera totalement à fin 2008), qui a pris les mesures nécessaires et a été certifié Ecocert.

II - Une présence mondiale



Clarins a ouvert en 1981 sa première filiale de distribution aux États-Unis. Aujourd'hui, **le Groupe Clarins s'appuie sur un réseau de distribution composé de 20 filiales** à travers le monde, contrôlées majoritairement, et de plus de 140 agents locaux avec lesquels sont signés des contrats de distribution. Chez certains de ces agents, tel que celui distribuant les marques Clarins et Thierry Mugler en Belgique, ou encore ceux distribuant l'ensemble des marques du Groupe en Irlande du Nord, en République d'Irlande et en Australie, le Groupe détient une participation significative (entre 35 et 48 %). Au total, plus de 19 000 points de vente distribuent des produits du Groupe Clarins, et 85,3 % du chiffre d'affaires consolidé sont réalisés hors de France.

Répartition du chiffre d'affaires 2007 par zone géographique



* La zone Autres pays regroupe principalement l'Australie, le Moyen-Orient, l'Amérique latine et l'Afrique.

III - Un réseau de distribution maîtrisé

Nombre de points de vente sur les principaux marchés du Groupe Clarins :

	CLARINS	THIERRY MUGLER	AZZARO
France	2 217	2 061	2 003
Royaume-Uni	1 134	720	550
Allemagne	2 541	1 580	1 840
Espagne	2 182	1 408	1 737
Italie	1 854	1 087	1 755
Suisse	450	300	400
USA	1 300	600	2 500
Japon	51	—	—

Le Groupe a choisi la Distribution Sélective pour l'ensemble de ses produits : en parfumeries – chaînes intégrées, groupements ou parfumeries indépendantes –, en grands magasins et dans des pharmacies prestigieuses. Malgré une concentration de la distribution parfois importante, il n'existe aucune dépendance du Groupe susceptible d'affecter substantiellement ses performances financières.

La marque s'appuie également sur 38 instituts dont 27 détenus en propre, vecteurs du savoir-faire de la marque à travers des esthéticiennes et des conseillères de beauté hautement qualifiées. Le nouveau concept d'agencement a été présenté aux responsables des divers instituts à travers le monde pour y être répliqué dans les mois qui viennent : du bois et des couleurs vertes pour insister sur le lien entre Clarins et la nature, une cabine de soins au centre de l'institut comme le symbole du cœur de la marque, un mur consacré aux innovations Clarins...

Enfin, depuis 2003, le Groupe explore une nouvelle voie de distribution pour faire découvrir l'univers de la marque Clarins et exporter son savoir-faire, et ouvre **des boutiques détenues en propre sous l'enseigne Clarins**. Autour de l'espace de vente proposant l'ensemble de la gamme de produits Clarins, certaines boutiques ont également un espace diagnostic pour établir des ordonnances beauté avec les esthéticiennes et un espace institut où le consommateur, féminin ou masculin, peut découvrir les traitements Clarins.

Au 31 décembre 2007, Clarins exploite 12 boutiques dont 3 à New York, 3 à Hong Kong, 2 au Mexique, 1 à Taiwan, 1 au Canada et 2 ouvertes en 2007 : l'une dans le centre d'affaires Marunouchi à Tokyo et l'autre rue de Babylone, à Paris.

En Europe, Clarins dispose de 10 filiales pour la distribution de ses produits.

Les principaux clients du Groupe y sont des chaînes de parfumeries telles que Sephora, Marionnaud, Douglas, Nocibé, Paris XL et des parfumeries traditionnelles indépendantes, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Espagne où les grands magasins tels que Selfridges, Debenhams, House of Fraser's, John Lewis ou El Corte Inglés sont prépondérants.

Au Royaume-Uni, Clarins a aussi développé un réseau de 67 studios de beauté dénommés Skin Spas, situés dans des grands magasins. Les Skin Spas, dont le nom évoque l'association d'une expérience de relaxation à l'expertise Beauté des traitements Clarins, sont l'un des vecteurs de réussite de la marque au Royaume-Uni où elle détient près de 30 % des parts de marché en produits de soins de beauté.

Le Groupe Clarins détient trois filiales de distribution **en Amérique du Nord** : une aux États-Unis, une au Canada et une au Mexique. 16 agents desservent les autres pays d'Amérique Centrale et d'Amérique Latine.

Aux États-Unis, les produits du Groupe sont commercialisés dans des grands magasins tels que Saks, Bloomingdales, Macy's ou Nordstrom. Au Canada et au Mexique, les points de vente approvisionnés par le Groupe sont principalement des grands magasins comme La Baie, Sears, Palacio de Hierro, Liverpool et, uniquement pour le Canada, des pharmacies telles que Jean Coutu ou Shoppers Drug Mart.

En Asie, le Groupe a signé ses premiers contrats avec des agents exclusifs au début des années 80 et ouvert une première filiale de distribution au Japon en 1985. Aujourd'hui, le Groupe est présent dans 15 pays asiatiques dont 6 via des filiales de distribution, et sur le circuit du Travel Retail.

Les marchés asiatiques sont des marchés dynamiques où le rituel de la consultation et de la prescription est très développé. La philosophie de Clarins, basée sur le conseil, l'écoute, le respect et l'esprit d'innovation y répond parfaitement.

Grâce à l'adéquation de son offre aux demandes spécifiques de ces marchés (ligne de produits blanchissants *White Plus*, *Lift Affine Visage...*), et grâce à une qualité de produits et de textures adaptés aux attentes des consommatrices, Clarins bénéficie d'une image de marque et d'une identité visuelle fortes. La marque est principalement présente dans les grands magasins (Isetan, Sogo, Lotte, Mitsukoshi, Takashimaya, CK Tang, Lane Crawford et Seibu entre autres) et au travers de ses 21 instituts de beauté. Depuis 2003, 5 boutiques à l'enseigne Clarins ont été ouvertes dans des « Shopping Malls » ou sur de grandes avenues commerçantes (dont 1 en 2007, au centre d'affaires Marunouchi à Tokyo), permettant d'accroître la visibilité de la marque et d'attirer de nouvelles consommatrices. 4 nouvelles ouvertures sont prévues pour le 1^{er} semestre 2008 : 1 boutique à Macao et 3 en Malaisie.

En août 2007, un Skin Spa de 350 m² a été ouvert via l'agent Clarins à Beijing, au sein du tout nouveau centre commercial de luxe : Shin Kong. Ce Skin Spa nouveau design comporte 8 cabines de soins, dont une dédiée aux hommes et une autre aux soins humides, un espace de ventes et un bar à thé.

L'inauguration d'un Skin Spa de même envergure a été réalisée début 2008 à Shanghai.

Le Groupe Clarins réalise 10,9 % de son activité sur **les marchés de voyage (Travel Retail & Duty Free)**. Grâce à l'augmentation du trafic aérien, ce circuit de distribution a connu ces dernières années une forte croissance, notamment soutenue par les ventes de cosmétiques. Les ventes du Groupe Clarins en Travel Retail ont connu une nouvelle croissance de 18,4 % sur 2007. En Asie notamment, le Groupe est très actif sur les marchés de voyage qui y représentent près de 20 % de son chiffre d'affaires local.

Les nouvelles réglementations en vigueur depuis août 2006, restreignant l'embarquement de parfums et de cosmétiques en cabine, n'ont eu qu'un impact ponctuel et très limité sur les ventes du Groupe.

IV - Des positions significatives sur le marché des cosmétiques

Le marché mondial des cosmétiques de prestige est estimé en 2007 à 29,3 milliards de dollars, contre 26,7 milliards en 2006. À cours constants, il serait de 27,9 milliards de dollars.

Après avoir subi pendant plusieurs années la montée en puissance structurelle de la grande distribution, le marché des cosmétiques haut de gamme connaît aujourd'hui une concentration massive de ses acteurs. Des circuits alternatifs aux réseaux de distribution traditionnels se développent et permettent aux grandes marques de bénéficier de nouveaux leviers de croissance.

Le marché des cosmétiques haut de gamme a réalisé en 2007 une croissance de 4,2 % à cours constants, dans un contexte peu porteur lié aux incertitudes entourant l'économie américaine, aux politiques de déstockage menées par la distribution, à la vigueur de l'euro qui pénalise l'industrie cosmétique européenne et à la fragilité de la consommation en Europe.

Sur cette base, le Groupe estime détenir 5,6 % du marché mondial contre 5,4 % en 2006.

En Europe, la consommation est répartie (en France, les données d'écoulements de NPD montrant un marché en croissance de 4,5 % en sont la preuve) et le phénomène de déstockage s'est atténué dans la plupart des pays (hors Espagne), les distributeurs semblant avoir atteint un niveau optimal de leurs stocks.

Dans ce contexte, la marque Clarins occupe la 5^e place au niveau européen avec une part de marché de 5,1 %⁽¹⁾ tous segments confondus.

Elle maintient depuis 1990 sa position de leader en produits de soins de beauté haut de gamme avec une part de marché de 16,2 %⁽¹⁾ grâce à une bonne activité sur ses classiques et au bon accueil des lancements. Sur les soins pour hommes, Clarins se classe au 2^e rang depuis 2003 avec une part de marché de 16,1 %⁽¹⁾. En parfums, *Azzaro Pour Homme* se positionne 13^e⁽¹⁾ sur le marché des parfums masculins, tandis qu'*Angel* occupe la 4^e place des fragrances féminines. En France, *Angel* se positionne dans le Top 3 sur le marché des fragrances féminines (Source : NPD).

(1) Source : European Forecasts 2007.

Aux États-Unis, la situation sur le marché des cosmétiques est rendue difficile par les suites de la fusion de Federated & May, le nouveau groupe Macy's procédant à un déstockage drastique après avoir procédé à de nombreuses fermetures de portes, et les difficultés économiques du pays ont commencé à peser sur la consommation des ménages (les ventes entourant les périodes de Noël ont été décevantes pour l'ensemble du secteur). Clarins maintient la 5^e position en produits de soins de beauté avec une part de marché de 4,9 %. Côté parfums, *Angel*, dont le nombre de points de vente est volontairement limité, s'inscrit à la 8^e place en fragrance bar (source : NPD 2007), *Chrome* se positionne parmi les 15 leaders sur un marché masculin dominé par les nouveautés.

En Asie enfin, les parts de marché de la marque Clarins s'échelonnent entre 5 et 10 % suivant les pays.

Au Japon, malgré la forte concurrence des marques locales, Clarins poursuit sa reconquête de parts de marchés dans la plupart des magasins.

Pour continuer d'améliorer ses positions dans un environnement devenu très concurrentiel et sur un marché attiré par la nouveauté, le Groupe Clarins doit plus que jamais appliquer sa philosophie : être à l'écoute des consommateurs et innover sans cesse pour répondre en pionnier à leurs besoins et à leurs désirs.

V - La Stratégie du Groupe

Les choix opérationnels et financiers de Clarins confirment la volonté du Groupe d'assurer le positionnement à long terme des marques existantes et de développer de nouvelles initiatives sur des créneaux stratégiques, anticipant la demande de demain.

1 • Être présent sur tous les segments de la cosmétique

• En pénétrant d'autres segments avec ses propres marques

En 1991, le Groupe a souhaité capitaliser sur le succès de Clarins en produits de soins de beauté et a lancé une première ligne de maquillage. Plus tard en 2002, c'est ClarinsMen qui est créé, et deux parfums Clarins ont vu le jour en 2005. À leur tour, les autres marques du Groupe veulent profiter de leur notoriété sur leurs marchés respectifs pour investir d'autres segments, Azzaro avec des produits de soins pour hommes, AzzaroLab Skin Force, et Mugler à travers Thierry Mugler Beauty, une offre conjointe de maquillage et de parfums de luxe.

• En enrichissant son portefeuille de marques prestigieuses et à fort potentiel

En 1990, Clarins s'associe à Thierry Mugler pour créer *Angel* et rachète la marque en 1997. Le Groupe fait ensuite en 1995 l'acquisition des Parfums Azzaro, déjà établis sur le marché des fragrances masculines. Clarins a su renforcer son portefeuille de marques prometteuses, lui permettant d'explorer de nouveaux territoires. À travers son investissement dans la société Kibio où il aura la possibilité d'être à terme actionnaire majoritaire, le Groupe s'est positionné parmi les premiers sur le créneau très porteur des cosmétiques Bio. Dans le domaine des parfums, le Groupe a poursuivi sa politique d'expansion en signant en 2006 des accords de licence avec Porsche Design et David Yurman (dont les premières fragrances seront lancées courant 2008) et avec Swarovski en mars 2008.

• En développant des marques en interne

Avec la création de My Blend, basée sur des recherches pointues ayant démontré le lien entre le style de vie des femmes et les caractéristiques de leur peau, le Groupe Clarins s'engage sur le segment des soins premium, et choisit d'aborder différemment la distribution en grands magasins où le haut niveau de conseil sur les points de vente est particulièrement recherché des consommateurs. D'autre part, le Groupe développe actuellement à travers une nouvelle marque des produits techniques spécifiques destinés aux pharmacies.

2 • Offrir au marché des produits innovants et créatifs

Pionnier en de nombreux domaines, le Groupe a toujours su surprendre le Marché avec des produits innovants et créatifs. Avec la marque Clarins en produits de soins de beauté et en maquillage, le Groupe a développé une politique d'innovation compétitive appuyée sur la performance de son centre de Recherche. Les produits Clarins ont toujours été plébiscités pour leur efficacité et pour l'amélioration de leurs formules au fur et à mesure des découvertes de ses équipes scientifiques. En parfums, les marques du Groupe s'attachent à développer un univers qui leur est propre et travaillent pour l'élaboration de leur jus et la conception de leurs flacons avec les plus grandes maisons de parfumeurs et de design.

3 • Devenir un acteur majeur à l'international

Le développement à l'international a été très tôt une préoccupation du Groupe qui a ouvert dès 1981 une première filiale de distribution aux États-Unis. Aujourd'hui, le Groupe est présent dans 150 pays à travers 20 filiales de distribution, 140 agents et plus de 19 000 points de vente. Tout en continuant de soutenir ses marques dans les zones où elles sont bien implantées, le Groupe se positionne activement dans des pays à très fort potentiel tels que la Chine, l'Inde, l'Amérique Latine ou encore la Russie.

• **En Chine**, grâce au dynamisme d'un agent localisé à Beijing depuis 2002 et d'un bureau régional à Shanghai, Clarins profite de l'énorme potentiel de développement de ce pays et enregistre des taux de croissance élevés. La marque compte aujourd'hui 52 points de vente en grands magasins et 27 Sephora, contre respectivement 43 et 12 en 2006. Pour 2008 et les années à venir, la priorité de Clarins sera de parfaire sa connaissance des attentes de la consommatrice chinoise afin d'augmenter son activité tant par un accroissement du nombre de portes que par une hausse du chiffre d'affaires réalisé dans chaque point de vente. Pour cela, la marque mise fortement sur son expertise en instituts et des investissements humains et en médias seront réalisés. Un institut Clarins d'une surface de 350 m² a notamment ouvert à Beijing en août 2007, et un autre de même envergure a été inauguré à Shanghai début 2008.

• **En Inde**, Clarins a été une des premières marques de cosmétiques haut de gamme à pénétrer le marché en 2001 et compte aujourd'hui parmi les leaders des produits de soins en distribution sélective. La marque est distribuée dans 23 points de vente en grands magasins. Les Parfums Azzaro et Thierry Mugler réalisent de belles performances et sont respectivement commercialisés à travers 134 et 18 portes. À moyen terme, les marques du Groupe devraient aussi bénéficier de l'association d'opérateurs internationaux avec des distributeurs locaux pour mettre en place des

zones de Travel Retail dans les principaux aéroports du pays. Un fort développement des réseaux de distribution sélective devrait également permettre au Groupe d'augmenter peu à peu ses ventes par porte.

- **En Russie**, marché en pleine explosion, les chaînes de parfumerie multiplient depuis quelques années les ouvertures de portes, notamment dans les « régions » en dehors de Moscou et de Saint-Petersbourg, donnant accès aux cosmétiques de prestige à une population beaucoup plus large. Le seuil d'activité atteint par les marques du Groupe Clarins, présentes depuis le milieu des années 1990, a ainsi justifié la création d'une filiale de distribution à Moscou opérationnelle depuis le 1^{er} septembre 2005. Clarins s'est affirmé en leader sur le segment des produits de soins de beauté haut de gamme (d'après les données en sell out des deux plus grandes chaînes de parfumerie russes : L'Etoile et L'Île de Beauté), avec un nombre de points de vente passé de 350 en 2005 à 690 en 2007. Sur cette zone, le Groupe attend une croissance de ses ventes supérieure à 20 % par an dans les années qui viennent.

- Les pays d'**Amérique Latine** sont des marchés à fort potentiel pour les marques de soins et de maquillage tant le culte de la beauté et du corps y est important. Ce sont aussi d'importants marchés de fragrances où les Parfums Azzaro sont historiquement bien implantés et où Thierry Mugler a également trouvé son public (la marque est leader en parfumerie féminine en Argentine). Les marques du Groupe Clarins sont présentes dans cette zone par le biais de 16 agents. La marque Clarins y présente un fort potentiel, à en juger par les parts de marché atteintes dès lors que la marque est bien exposée, et compte profiter pleinement du développement des circuits de distribution et de la hausse du pouvoir d'achat de cette zone.

- **Au Moyen-Orient** enfin, le Groupe Clarins est présent depuis le début des années 90 dans une vingtaine de pays. La tradition d'application de produits de beauté y étant séculaire, les consommatrices ont développé une réelle expertise des produits, en soins de beauté et en maquillage comme en parfums. La distribution sélective est majoritairement représentée par des chaînes de parfumerie sophistiquées et de grande superficie (Paris Gallery, Faces...), très axées sur le conseil. À cette distribution locale se sont ajoutées les grandes chaînes internationales, venues profiter de l'expansion du marché. Clarins se classe n° 1 en produits de soins de beauté dans la plupart des points de vente en Arabie Saoudite, et fait partie des 3 leaders aux Émirats Arabes Unis. Le potentiel de la marque sur les prochaines années est encore très important et devrait lui permettre de réaliser des taux de croissance compris entre 20 et 30 %. En Maquillage notamment, le potentiel est d'autant plus important que ce marché représente près de 70 % du marché de la Beauté (un rapport inversé par rapport au niveau mondial où les Soins comptent pour 70 % du marché de la Beauté). Parallèlement, l'expertise des consommatrices en parfums en fait une région privilégiée pour le lancement des nouvelles fragrances du Groupe.

4 • Exploiter de nouveaux canaux de distribution

Face à la montée de la concurrence et à la forte concentration des acteurs sur le marché des cosmétiques haut de gamme, le Groupe Clarins réagit en élargissant sa distribution à des circuits alternatifs :

- **La poursuite de la politique d'ouverture de boutiques à l'enseigne Clarins** dans des zones à très haut trafic qui, en plus de générer de bons niveaux de ventes, permettent à la marque d'accroître sa visibilité : depuis une première ouverture sur Madison Avenue à New York en 2005, la marque exploite, à fin 2007, 12 boutiques détenues en propre, dont 2 ouvertes en 2007 : rue de Babylone à Paris et dans le centre d'affaires Marunouchi à Tokyo. En 2008, 4 nouvelles boutiques seront inaugurées en Asie : 1 à Macao et 3 en Malaisie.

- **L'ouverture de Spas by Clarins** en partenariat avec des hôtels de luxe, dans lesquels les esthéticiennes sont formées selon la méthode Clarins et les produits utilisés et vendus sont exclusivement ceux de la marque. Ces partenariats permettent à Clarins d'associer son image à celle d'hôtels très prestigieux, et d'augmenter la fréquence des retombées presse. Il existe aujourd'hui 13 Spas by Clarins, le partenariat le plus récent ayant été conclu avec les Jardins de la Koutoubia à Marrakech. Pour 2008, deux partenariats devraient se concrétiser : l'un avec l'hôtel Qasr Al Sharq (Palais de l'Orient) à Jeddah en Arabie Saoudite, l'autre avec l'hôtel Lisboa à Macao.

- **L'e-commerce** : en 2006, une équipe a été constituée pour mettre en place une plate-forme permettant à l'ensemble des filiales du Groupe de développer une activité e-commerce. 2007 a été l'année de lancement des sites e-commerce de Clarins et Mugler en France et aux États-Unis, et d'Azzaro en France depuis le mois de décembre. Le niveau de ventes a été très satisfaisant et le panier moyen de l'acheteur en ligne a été supérieur à celui via d'autres circuits de distribution. Au 1^{er} trimestre 2008, cette fonctionnalité sera étendue pour Clarins au Royaume-Uni et à l'Espagne. Les ventes en ligne, au-delà des très fortes opportunités commerciales qu'elles offrent, permettent de collecter des informations plus complètes sur les consommateurs et ainsi de mieux créer la relation d'échange qui les fidélisera.

- **La vente directe**, (ou vente par relation dans le cadre de réunions à domicile), à travers le partenariat noué en 2006 avec Kibio.

5 • Réaliser des alliances stratégiques pour optimiser ses structures et créer des synergies de distribution

Le Groupe Clarins a signé des accords de licences exclusives avec Stella Cadente, Porsche Design, David Yurman et Swarovski pour la création de produits cosmétiques. Ces licences permettent de mettre en avant les capacités créatives du Groupe tout en optimisant ses structures de fabrication et de distribution. De la même façon, les accords de Distribution signés avec des grands noms du secteur cosmétique multiplient les atouts des forces de vente du Groupe. Enfin, les partenariats conclus avec L'Occitane en 2001 et Kibio en 2006, au-delà d'investissements financiers dans des sociétés où le Groupe a décelé un réel potentiel, ont été l'occasion de créer des synergies et d'échanger des savoir-faire.

6 • Réaliser des opérations de croissance externe

Fort d'une structure bilantielle très saine et d'une trésorerie nette de 185 millions d'euros, le Groupe Clarins étudie toutes les possibilités en matière de croissance externe. Ses domaines d'investigation portent principalement sur des marques de soins et de parfums.

VI - De la conception des produits au consommateur

De l'idée d'un produit à son placement sur le marché, plusieurs années de recherche, d'études marketing et de tests sont nécessaires. Clarins ne se fixe pas de contraintes de temps ou de budget dans le processus de réalisation d'un produit : tout nouveau lancement doit correspondre à la rencontre d'un produit abouti et d'un marché suffisamment mûr pour le recevoir.

1 • L'idée : écouter, observer, agir

Lorsque Jacques Courtin décide de prendre la beauté au sérieux en créant Clarins, il développe une véritable philosophie : écouter les femmes pour satisfaire leurs envies de bien-être en leur offrant le meilleur des plantes dans des produits de soins de beauté novateurs et efficaces.

Grâce à cette capacité d'écoute et à cette volonté de trouver des solutions à toutes les préoccupations esthétiques des consommateurs, Clarins s'est construit une image de société attentive, sérieuse et capable de faire évoluer ses propres produits en y intégrant les actifs les plus récemment découverts.

Clarins puise sa capacité d'innovation de deux sources :

• L'écoute des clients :

Le Groupe bénéficie de la puissance d'un marketing direct mis au point pour mieux connaître les besoins de ses consommateurs. Le concept de carte cliente, une carte-questionnaire glissée dans chaque étui de produit, qui permet d'engager un dialogue avec les consommateurs, a été repris par les autres marques du Groupe sous la forme du Carré VIP d'Azzaro People et du Cercle Thierry Mugler. L'analyse de ces commentaires, véritable test de satisfaction à grande échelle, permet d'actualiser sans cesse les produits en fonction de la demande. L'importance accordée à l'échange entre les conseillères de beauté et les clientes sur les points de vente ou en institut ou lors de *Rencontres Beauté* (réunions de consommatrices sur un thème particulier) participe de la même volonté.

• L'observation de la nature :

Pour que les produits Clarins contiennent les actifs les plus efficaces que la nature peut offrir, des équipes d'ethnobotanistes et de chimistes en étroite relation avec les Laboratoires Clarins sont en permanence à la recherche de plantes aux propriétés cosmétiques qui entreront dans la composition des produits à venir ou amélioreront les formules du catalogue existant.

2 • Une équipe R&D pour relever les défis

Dans les Laboratoires Clarins, situés à Pontoise dans le Val d'Oise, environ 3 % du chiffre d'affaires Soins sont consacrés à la Recherche et au Développement. Les Laboratoires sont divisés en trois sections : le laboratoire de contrôle, où chimistes et bactériologistes contrôlent les matières premières dont on se servira par la suite pour fabriquer les produits, le laboratoire Développement Produits où sont travaillées les formulations, le laboratoire d'Évaluation où sont mesurées l'efficacité et l'innocuité des produits, soit sur des cultures cellulaires, soit sur des individus, méthodes alternatives aux tests sur animaux proscrits depuis 1987.

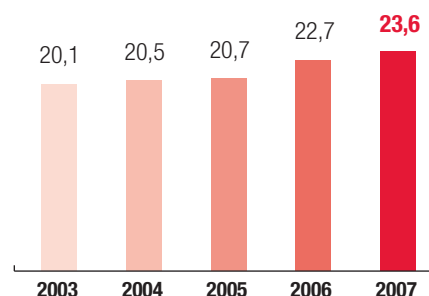
Ces équipes étudient les nombreux ingrédients utilisables en cosmétiques et les associent pour donner au produit la meilleure efficacité et le meilleur confort d'utilisation possible. Elles travaillent en étroite collaboration avec des spécialistes du milieu médical et scientifique comme l'Inserm. Pour l'élaboration des parfums, elles font appel, après indications des équipes Marketing, à de grandes maisons de parfumeurs telles que Firmenich, Givaudan-Quest, IFF ou Charabot.

Les recherches ont permis à Clarins d'être régulièrement précurseur avec des produits innovants et brevetés, parmi lesquels le *Double Sérum*, l'*Eau Dynamisante*, différents produits minceur ou encore *Rêves d'Homme*.

En février 2007, le Laboratoire de Biologie Cellulaire des Laboratoires Clarins a obtenu, suite à une inspection de l'Afssaps, **l'accréditation aux Bonnes Pratiques de Laboratoire**. Cette accréditation d'un degré de conformité A (soit la meilleure notation possible) a couronné trois années de travail des équipes en place et couvre l'ensemble des tests de sécurité réalisés *in vitro* (irritation et corrosion cutanées, irritation oculaire...). **Clarins est ainsi la première entreprise cosmétique en France à avoir fait accréditer aux Bonnes Pratiques de Laboratoire son propre laboratoire de culture cellulaire.**

Par ailleurs, afin d'accueillir la fabrication d'une partie des produits Kibio, certifiés Bio par l'organisme Ecocert, le site de Pontoise s'est préparé depuis le 1^{er} trimestre 2007 à la **certification Ecocert** dont une première validation a été donnée jusqu'à fin décembre 2007. Un deuxième audit au mois de décembre 2007 a permis de contrôler que les procédés Ecocert étaient non seulement appliqués pour la réception et le stockage des matières premières mais aussi tout au long du cycle de fabrication des produits, et a abouti à une nouvelle certification du site (la reconduction de la certification Ecocert est soumise à des audits biannuels). De ce fait, les Laboratoires Clarins utilisent 59 matières premières validées par l'organisme Ecocert pour leur origine et leur processus de production (dont 46 répondent à la définition Bio), et le Groupe Clarins a souhaité décliner les processus de fabrication Ecocert à l'ensemble des produits Clarins dès que cela était possible (pour la majorité d'entre eux).

Évolution des frais de Recherche et Développement (en M€)



3 • Des fournisseurs rigoureusement sélectionnés

Afin de limiter les risques en matière d'approvisionnement, le Groupe a privilégié la diversité des sources. Ainsi, il travaille avec plus de 400 fournisseurs qui sont régulièrement audités pour s'assurer de leur fiabilité.

Environ 1 000 ingrédients (extraits de plantes, huiles, vitamines...) sont nécessaires pour la fabrication des produits du Groupe. Afin de prévenir tout risque pour le consommateur et l'environnement, Clarins exige de ses fournisseurs une attestation d'évaluation de la sécurité précisant la dose maximale, pour chaque classe de produit, à laquelle l'ingrédient peut être utilisé sans risque.

Les Laboratoires Clarins disposent en général de stocks d'environ deux mois pour les ingrédients les plus importants.

Pour certaines matières premières qui ne proviennent que d'un seul pays, les stocks sont toutefois plus importants. Les pays fournisseurs sont principalement européens ce qui permet de régler au plus juste les besoins de production et l'approvisionnement des composants.

Pour les activités soins et parfums, les achats concernent principalement les matières premières et des articles de conditionnement. Pour certains produits de maquillage, le Groupe fait appel à des sous-traitants. Pour la fabrication des contenants et packagings, le Groupe se tourne également vers des fournisseurs extérieurs.

Concernant les matières premières (3 568 tonnes utilisées en 2007), 88,4 % des achats du Groupe sont réalisés auprès des 40 premiers fournisseurs ; pour les articles de conditionnement, les 40 premiers fournisseurs représentent 73,9 %. Il n'existe aucune dépendance susceptible d'altérer le processus de fabrication.

Pour les opérations de promotion sur le lieu de vente, le Groupe travaille avec de nombreuses sociétés spécialisées dans la fabrication d'articles de PLV (pancartes, sacs, trousse, présentoirs...).

Pour l'activité de distribution, le Groupe achète les produits finis aux sociétés propriétaires de la marque, à l'exception des coffrets qui peuvent être assemblés par les filiales du Groupe.

Les principaux fournisseurs

MATIÈRES PREMIÈRES	ARTICLES DE CONDITIONNEMENT
Givaudan-Quest	Valois
Robertet-Charabot et Cie	Verreries de Masnières
Sederma	Airless Systems
IFF	Auriplast
SACI-CFPA	Saint Gobain Desjonquères
Shin Etsu Silicones	HCP Packaging
Seppic	CTL Packaging
Firmenich	Alcan Packaging
Labo. Serobiologiques	Verreries Brosse

4 • Des sites de production agrandis et modernisés

Pour assurer ses besoins industriels actuels et futurs, **le Groupe dispose de deux centres de production. Le site de Pontoise**, Laboratoires Clarins, abrite la fabrication de l'ensemble des produits de soins, du maquillage et des dérivés de parfums (2 704 tonnes de matières

premières utilisées et 187,4 millions d'unités produites en 2007), tandis que **le centre industriel de Strasbourg**, Cosmeurop, assure la production des produits alcooliques (864 tonnes de matières premières utilisées et 37,6 millions d'unités produites en 2007).

Le site de Pontoise emploie 484 personnes, Strasbourg 200.

De par la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement, Laboratoires Clarins, dont la production ne présente aucun caractère dangereux, est soumis à la procédure de déclaration. Ce site est doté de tous les moyens nécessaires à en assurer la sécurité : détection incendie, anti-effraction, « sprinkler » et gardiennage. De plus, la configuration géographique de part et d'autre d'une voirie communale limite sa vulnérabilité au risque d'incendie généralisé. Régulièrement audité par des experts en sécurité, cet établissement subit de constantes améliorations au fur et à mesure de l'évolution des techniques de protection.

Le site de Cosmeurop, utilisant d'importantes quantités d'alcool éthylique, est soumis à la procédure d'autorisation d'exploiter sous deux rubriques : Stockage de matières combustibles et Dépôt de liquides inflammables. Le stockage, la manipulation ou l'utilisation de produits dangereux ou polluants sont effectués sur des aires étanches pour la récupération des fuites éventuelles et des eaux de ruissellement. Le stockage des produits inflammables ainsi que la préparation des parfums sont effectués dans des locaux compartimentés et équipés de détecteurs de gaz, d'explosimètres, de « sprinklers »...

Ces usines sont exploitées conformément aux réglementations en vigueur et leur aménagement assure une sécurité maximale à l'ensemble des collaborateurs. La sécurité du site été prise en compte dans le cadre de l'extension du dépôt et des capacités de macération du site de Strasbourg, puisque les 10 nouvelles cuves mises en service au printemps 2007, de 160 000 litres chacune, sont des cuves enterrées.

Clarins dispose d'une procédure de traçabilité et de rappel de produits qui peut être assurée pendant trois ans. Grâce à un numéro de lot et de planning, la plate-forme logistique est capable de tracer un produit jusqu'au centre de distribution des filiales étrangères et depuis 2005, un système de code-barres permet d'identifier les lots de matières premières utilisées dans les produits finis.

Comme durant les années précédentes, aucun rappel de produit n'a été effectué en 2007.

La séparation physique des implantations permet de penser qu'un sinistre ou un incendie touchant l'un des sites, bien que pénalisant, serait sans conséquence majeure sur l'activité du Groupe. En effet, il est impossible que disparaissent simultanément les stocks d'articles de conditionnement, les locaux de production et les stocks de produits finis. En cas de sinistre de l'une de ces entités, les stocks de sécurité, la réactivité des fournisseurs et le recours à la sous-traitance permettraient un rétablissement rapide de la situation. Ainsi pris en compte, **les risques majeurs industriels semblent, sauf circonstance exceptionnelle, parfaitement maîtrisés.**

Depuis 2005, Clarins s'est lancé dans une phase d'expansion importante pour augmenter ses capacités de production et de stockage et pour répondre aux nouvelles normes internationales. Une enveloppe budgétaire de 70 millions d'euros a ainsi été allouée à l'agrandissement et à la modernisation des deux sites de production en France (Pontoise et Strasbourg) et des entrepôts de stockage à l'étranger. Les aménagements réalisés à Strasbourg se sont terminés en 2006 ; ceux de Pontoise se prolongeront jusqu'en 2009.

5 • Approvisionner les filiales et les agents

L'approvisionnement des filiales et des agents passe par Clarins Logistique, **la plate-forme logistique du Groupe** située à Amiens. Cet entrepôt, classé soumis à autorisation, emploie 124 personnes et répond aux normes de sécurité en vigueur. D'une surface de 27 000 m² au total, il dispose d'un magasin automatique de 6000 m² sur 25 mètres de haut, pouvant stocker jusqu'à 27 500 palettes. Sur cette plate-forme sont réceptionnés 97 % de la production réalisée à Pontoise et à Strasbourg. Les marchandises sont ensuite stockées en attendant que les commandes soient traitées et les produits réexpédiés soit vers les clients du Groupe en France et en Espagne, soit à l'international, vers l'une des 20 filiales de distribution pour leur marché local, des agents exclusifs ou le Travel Retail.

Certaines filiales du Groupe possèdent leurs propres entrepôts de stockage qui desservent les points de vente locaux et réalisent l'assemblage de coffrets promotionnels.

6 • Le marketing et la communication

Entre 20 et 25 % du chiffre d'affaires sont consacrés à la publicité et à la promotion sur lieu de vente.

Pour promouvoir le catalogue de produits existants et amener les consommateurs vers les nouveautés, les services Marketing mettent au point des plans de communication adaptés à l'activité et aux caractéristiques de chaque marque et au marché ciblé. Continuer d'investir sur les produits qui ont construit sa notoriété constitue pour le Groupe une véritable stratégie.

Chaque marque possède un site Internet propre déclinant son univers. Un nouveau site pour Clarins, accessible depuis le 1^{er} semestre 2007, reflète le positionnement de la marque tout en véhiculant une image moderne, en adéquation avec les attentes des consommateurs d'aujourd'hui. Le site comprend notamment des fonctionnalités e-commerce permettant aux internautes d'acheter leurs produits en ligne.

La publicité de Clarins se fait essentiellement par voie de presse, par des publicités sous forme d'articles qui se veulent avant tout informatives et sincères. Depuis 2006, à travers sa campagne de communication où ses chercheurs sont définis comme « les botanistes de la beauté », la marque veut redire tout le bienfait de la nature et capitaliser sur ce qui a fondé sa légitimité : l'utilisation du meilleur des plantes pour réaliser les meilleurs produits.

D'importantes **campagnes d'échantillonnage** permettent de cibler un grand nombre de consommateurs potentiels en leur prodiguant des conseils sur les méthodes d'application.

Dans les publicités Clarins, le produit suffit par ses qualités à faire sa propre promotion, et à l'exception de l'Asie, où pour s'adapter aux habitudes des consommateurs Clarins s'appuie parfois sur des

célébrités locales (à travers des campagnes de relations publiques ou de publicité pour la presse ou la télévision), la philosophie de la marque n'est pas d'utiliser des ambassadeurs connus pour mettre en avant ses produits.

En Asie également, dans certains pays tels que Hong Kong, Taiwan ou la Corée, le Groupe fait la promotion de ses produits à travers des campagnes d'affichage grands formats en extérieur.

En 2006, **Clarins a lancé son premier Consumer Magazine, Belle**. Développé pour le Marketing Relationnel, ce magazine a pour objectif d'offrir aux clientes une nouvelle expérience de la marque Clarins en leur faisant découvrir des contenus exclusifs sur son histoire, ses engagements, ses innovations, des interviews, des conseils beauté selon la saison et les nouveautés produits. Ce magazine vient renforcer la complicité des clientes avec la marque et les récompenser de leur fidélité. La première édition automne/hiver 2006 a été adressée aux clientes Clarins enregistrées dans les bases de données en France, en Allemagne et en Suisse. Depuis, d'autres pays comme l'Italie, le Portugal et l'Espagne ont rejoint le projet.

Les marques de parfums utilisent des médias adaptés au milieu fort concurrentiel dans lequel elles évoluent, qui peuvent être des spots publicitaires diffusés à la télévision ou encore au cinéma comme cela a été le cas pour *Alien*, en partenariat avec Marionnaud en 2005, et pour *Azzaro Now* et *A*Men* en 2007. En France, des campagnes d'affichage ont soutenu *Angel* et *Alien* en fin d'année, ainsi que *Azzaro Pour Homme* avant la Fête des Pères et les fêtes de Noël.

Pour les lancements, le Groupe est partisan d'une politique de prudence : les investissements publicitaires et promotionnels sont limités au montant de la marge brute attendue.

Les Parfums Thierry Mugler développent régulièrement des actions innovantes, très appréciées de la presse, pour promouvoir tant la marque que la Parfumerie en tant qu'art. Les **Ateliers Parfums**, créés en 2005, invitent le public à découvrir le monde des parfums et des odeurs. La marque organise aussi depuis 2007 des *Rencontres Célestes* dans le but de fidéliser et recruter des nouvelles clientes, et de les initier à l'univers de la marque. Ces rencontres de deux heures avec des équipes Thierry Mugler placent les consommatrices au cœur de la création des parfums et leur permettent de découvrir les dernières nouveautés en avant-première.

Les Parfums **Azzaro** et **Thierry Mugler Parfums** ont signé en 2006 un contrat avec le Groupe GM, spécialiste en **distribution d'amenities dans les hôtels de luxe**, pour leur permettre de créer sous licence une gamme spécifique parfumée à *Chrome* et à *Mugler Cologne*. De la même façon, **Clarins** a confié au Groupe GM depuis le 2^e trimestre 2007 la réalisation de sa première ligne de produits d'accueil pour l'hôtellerie, composée autour de *l'Eau Dynamisante*. Depuis 2004, Clarins confectionne également des trousseaux d'échantillons pour la compagnie Air France, distribués aux Business et Première Classes.

Ces initiatives représentent de bons moyens pour conquérir de nouveaux consommateurs, qui associent ainsi les marques des amenities utilisés à des moments de confort et de détente.

2 • Développement Responsable

L'attention portée par Clarins à respecter dans ses décisions et dans ses pratiques ses collaborateurs et l'environnement, et ses choix de soutenir des associations œuvrant pour un monde meilleur, reflètent l'engagement pris par le Groupe de se développer sur un modèle durable.

Cet engagement est devenu prioritaire en 2007 avec la création d'un département entièrement dédié au Développement Responsable, l'appellation choisie pour ce service voulant montrer toute l'implication du Groupe dans l'avenir sociétal et environnemental de la planète.

I - Mission sociale

1 • Principaux indicateurs sociaux

Le Groupe Clarins réalise son cinquième exercice de publication de données sociales, qui couvrent désormais pour certaines l'ensemble de l'effectif mondial.

Les indicateurs sont calculés sur la base de l'effectif total qui englobe tous les salariés en contrat à durée indéterminée (CDI) et en contrat à durée déterminée (CDD) présents dans l'entreprise le 31 décembre de chaque année.

Avant d'entrer dans le détail des données internationales, il est à noter que l'effectif au niveau national a progressé en 2007 de 3,6 % (3,2 % pour les sociétés des Marques et 3,8 % pour les sites de production).

2007 aura consacré le passage, en France, de 50 personnes d'un statut précaire de CDD ou de CTT en statut stable CDI, soit près de 2/3 de plus que l'an passé. Cette évolution positive de la transformation de contrats précaires en contrats définitifs concerne surtout les sites de production et notamment les Laboratoires Clarins qui ont pérennisé, de par leur activité, certains contrats temporaires en contrat de longue durée et ce, pour assurer la continuité de nos chaînes de production.

Effectif 2007	6 149
Effectif 2006	5 873
CDI	93,7 %
CDD	6,3 %
Hommes	14,1 %
Femmes	85,9 %
Cadres	14,4 %
Non-cadres	85,6 %

En 2007, l'effectif mondial a augmenté de 276 personnes.

Le Groupe a maintenu sur 2007 la politique de mobilité initiée depuis plusieurs années, allant chercher en interne les ressources humaines destinées à remplacer les potentiels au départ. C'est ainsi qu'au niveau national, 23 mobilités ont été réalisées en 2007.

Sur l'année 2007, la fermeture du service Décoration dédié à la marque Clarins et situé à Cormeilles en Paris a fait l'objet d'une réorganisation des effectifs en interne, de Clarins France vers Clarins. Ces mutations et/ou transferts ont été réalisés dans l'objectif d'une meilleure gestion des coûts et des hommes. Il est à noter qu'outre cette motivation, la fermeture du site de Cormeilles en Paris était dictée également par la volonté de supprimer tout risque en matière de sécurité des conditions de travail. En effet, avec le temps, le site était devenu structurellement inadapté aux exigences légales, conventionnelles et humaines. L'ensemble des salariés s'est vu proposé d'occuper de 1 à 2 postes différents dans l'une ou l'autre des sociétés du Groupe, ce que tous ont accepté, à l'exception d'une personne.

Le Groupe défend toujours la position des femmes dans ses effectifs et l'égalité de traitement. Les femmes représentent 85,9 % de l'effectif total et 74,4 % des cadres.

En France, elles représentent 68 % des effectifs et 61 % des cadres. 74 % des salariés promus en 2007 étaient des femmes. 98 % des promotions Cadres concernent des femmes.

Même si on note une augmentation du recours à l'intérim en 2007 (l'équivalent de 74 contrats pour l'année en France), le Groupe s'attèle toujours à limiter le recours à ce type de main d'œuvre, pour lutter contre l'emploi précaire. L'augmentation conjoncturelle s'explique par la nécessité de recourir à des salariés en Intérim pour occuper des postes fixes laissés vacants dans le cadre du reclassement des collaborateurs du site de Cormeilles en Paris. Une autre explication réside dans la réponse donnée aux surcroits d'activité visant les expéditions gérées par le site d'Amiens. Le site a dû faire face à des commandes importantes liées à des animations imprévues dans l'une des plus grandes enseignes de la distribution sélective.

L'ancienneté moyenne des collaborateurs du Groupe se maintient à environ 10 ans avec une ancienneté moyenne plus importante sur les sites de production.

L'âge moyen est plus faible que l'an passé : de 40 ans en moyenne pour le Groupe et de 38/39 ans pour les sociétés des Marques. Le ratio âge/ancienneté atteste de la grande qualité des collaborateurs, qui ont atteint la maturité professionnelle permettant au Groupe de continuer son évolution tout en le modernisant.

Des stagiaires étudiants répartis dans tous les métiers de l'entreprise sont accueillis chaque année et formés par les équipes du Groupe. Le Groupe a compté 155 stagiaires en France en 2007 en intégrant les stagiaires École (soit les enfants de collège de 3^e) et 89 hors Stages École.

Hors sites de production, 12 % des stages, hors stages École, ont débouché sur un premier emploi au sein du Groupe. Ce pourcentage a progressé par rapport à l'an passé (10 %).

Clarins choisit parmi ses sous-traitants des Centres d'Aide par le Travail (CAT), participant ainsi à la réinsertion sociale et professionnelle de personnes handicapées. Le Groupe fait appel à des CAT pour l'assemblage de coffrets et la mise sous pli.

2 • Formation

En France, 2,2 % des frais de personnel ont été alloués à la formation en 2007, un taux supérieur au taux légal de 1,6 %. 427 collaborateurs ont bénéficié d'une formation. Le taux de formation sur les sites de production a été plus faible que celui des sociétés des Marques comptabilisant à elles seules une moyenne de 2,5 %, soit plus de 50 % au-delà des exigences légales.

Clarins propose des formations variées et sur mesure axées sur les compétences métiers ou le développement personnel.

Pour assurer le haut niveau de qualification exigé pour les conseillères de beauté, la marque Clarins a créé son propre centre de formation. Chaque année, en France uniquement, plus de 2 500 conseillères de beauté sont formées aux valeurs et aux produits de la marque et près de 300 esthéticiennes bénéficient de formations pratiques exclusives afin de garantir la même qualité de soins et la même image dans toutes les cabines Clarins. En Allemagne, l'*Akademie Clarins*, située à Sarnberg, est un centre de formation qui accueille chaque année jusqu'à 300 conseillères de beauté.

Clarins France s'est vue remettre en février 2006 par la Direction départementale du travail un numéro d'enregistrement lui permettant de proposer des actions de formation professionnelle. Grâce à ce numéro, toute entreprise partenaire peut envoyer ses collaborateurs chez Clarins France pour y être formés, sur les techniques de soin et sur les produits de la marque, tout en imputant directement tout ou partie des coûts liés à ces formations dans leur plan de formation. S'il ne vaut pas agrément de l'État, ce numéro d'enregistrement reconnaît la qualité et le professionnalisme des formations dispensées par Clarins France.

La continuité dans la qualité des soins et du conseil Clarins est assurée par la récente ouverture de la Boutique Clarins, Clarins Rive Gauche, située à Paris, rue de Babylone. Cette boutique, située au centre de Paris et au cœur des commerces, permet chaque jour aux nombreuses clientes Clarins d'être accompagnées dans leurs gestes Beauté et de pouvoir disposer de soins personnalisés.

La recherche permanente du transfert des savoirs et des connaissances permet d'assurer en ces lieux la continuité de l'esprit Clarins.

3 • Un site pour mieux recruter

Dans un contexte où Internet est devenu le média n° 1 de la recherche d'emploi, le Groupe s'est doté en 2005 d'un site carrières, www.clarins-recrutement.com, qui permet de communiquer sur les pratiques RH du Groupe et d'optimiser le processus de gestion des recrutements.

4 • Un site pour mieux communiquer : Intranet Groupe RH

Le Groupe Clarins place l'intégration des collaborateurs et le partage des connaissances au cœur de ses préoccupations. Depuis 2004, un site

« Intranet Groupe RH » a été mis en place pour informer les équipes des événements internes et externes du Groupe et les aider dans leurs missions respectives.

Conçu en plusieurs rubriques comme un magazine, il anime la vie des collaborateurs au gré de l'actualité du Groupe : articles écrits sur un ton à la fois divertissant et sérieux, portraits de collaborateurs mettant en avant la diversité des métiers, communiqués financiers... Une présentation du Groupe, de ses marques, de ses sites et de ses filiales fait aujourd'hui office de livret d'accueil pour les nouveaux entrants.

Véritable outil de travail, ce site donne accès aux outils organisationnels, trombinoscope et organigrammes. Une rubrique entière dédiée aux Ressources Humaines permet en outre de communiquer au quotidien et de maintenir le lien avec les collaborateurs.

Depuis plus de 4 ans, l'Intranet ne cesse de grandir, prenant en compte les évolutions stratégiques du Groupe. Rapidement, il s'est imposé comme l'outil de communication interne global privilégié en France, et petit à petit, à l'étranger.

Afin de sensibiliser les collaborateurs aux enjeux du développement durable et dans un même temps, de les impliquer dans leur quotidien de travail et dans leur vie personnelle, le site Intranet Groupe RH s'est doté en 2007 d'une rubrique entière dédiée au développement responsable.

II - Un respect de l'environnement à tous les maillons de la chaîne

Une équipe de cinq personnes, dédiée au management de la qualité et localisée au sein des Laboratoires Clarins à Pontoise, s'assure par des audits du respect des Bonnes Pratiques de Fabrication et de Laboratoire, exigences fixées par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (Afssaps) qui régit le secteur des cosmétiques en France. Cette équipe a également pour mission de collecter et d'analyser les données environnementales.

Le Groupe réalise sa cinquième publication de données environnementales. Les indicateurs présentés ci-dessous sont arrêtés au 31 décembre 2007 et couvrent l'ensemble des sites de Clarins implantés en France, sites administratifs et sites de production et logistique.

1 • Respect de la biodiversité

Depuis 1991, l'utilisation d'extraits d'origine animale a été totalement abandonnée.

Dans un souci d'utilisation durable des ressources naturelles, Clarins favorise l'achat de plantes cultivées, qui représentent plus des 2/3 des 130 espèces végétales utilisées pour la fabrication des produits du Groupe. Clarins respecte dans sa sélection la Convention sur le Commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention de Rio de Janeiro qui listent l'ensemble des espèces protégées dans le but de maintenir la diversité biologique.

Clarins s'entoure d'ethnobotanistes et d'ethnopharmacologues les plus compétents, parmi lesquels Jean-Pierre Nicolas, qui a reçu le Prix ClarinsMen Environnement en 2004 pour son engagement en faveur de la nature. Avec son association *Jardins du Monde*, cet homme fait l'inventaire des ressources ethnobotaniques, teste leur action sur le plan médical et en homologue l'utilisation.

À Madagascar, une initiative a été mise en place avec l'un des fournisseurs du Groupe afin que pour chaque kilogramme d'extrait de *Centella Asiatica* ou de *Katafray* récolté, 5 % du prix payé soient reversés pour contribuer à un projet d'intérêt collectif pour la population locale (éducation, conditions d'hygiène de vie, amélioration des techniques de culture...). L'Huile de Marula, qui entre dans les formulations de *Rêves d'Homme* et *Double Sérums Génération 6* fait aussi l'objet d'un commerce équitable entre Clarins et la Namibie par l'intermédiaire de l'association *PhytoTrade Africa*.

2 • Des sites de production construits dans le respect des normes environnementales

Soucieux des problèmes liés à la sécurité des personnes et de l'environnement, le Groupe est particulièrement vigilant sur le respect des actions à mener au regard de la réglementation.

La présence des sites industriels en France permet de réduire et de mieux maîtriser les risques d'impact des activités de production sur l'environnement.

Les sites de production et de logistique sont soumis au régime des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et sont implantés et exploités dans le respect des normes environnementales en vigueur. Lors de la construction des différents sites, toutes les dispositions ont été prises pour intégrer les installations dans leur environnement et limiter leur impact visuel.

Les sites de production sont localisés dans des zones d'activités peu ou non résidentielles, et aucune nuisance ni sonore ni olfactive n'a été à ce jour constatée.

3 • Minimiser les consommations d'eau et d'énergie

Le Groupe s'applique à limiter sa consommation d'eau. Jusqu'à présent, la plupart des nettoyages de machines et d'ustensiles se faisaient manuellement et l'optimisation de la consommation d'eau se faisait essentiellement par l'adoption de produits les mieux appropriés.

Depuis septembre 2007, la mise en place d'un système de nettoyage automatisé des lignes de conditionnement par décontamination thermique permet de réduire les quantités d'eau et de détergents et de décontaminants chimiques nécessaires au nettoyage.

Les machines utilisées au cours du processus industriel sont adaptées à limiter les consommations d'énergie. En ce qui concerne les émissions de CO₂, elles proviennent principalement des chaudières à gaz utilisées pour le chauffage des installations et se sont élevées en 2007 à 1 836 tonnes.

Depuis 2005, Clarins a choisi de faire appel à des énergies renouvelables pour alimenter l'ensemble de sa plate-forme logistique à Amiens. Les énergies propres et leur développement remplissent pleinement le rôle de

régulation entre les modes de consommation du site et la volonté du Groupe de transmettre une planète viable aux générations futures. Ainsi, considérant que 1 mégawatt/heure d'électricité verte représente 292 kilos de CO₂ évités par la non production d'énergie nucléaire, la consommation d'Amiens a évité la libération de 461 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

	UNITÉ	2007	2006
Eau	m ³	64 673 ⁽¹⁾	68 471
Électricité	Mwh	11 885 ⁽²⁾	10 301
Gaz	Mwh	10 658 ⁽³⁾	11 598
Fuel	Mwh	237	268

(1) En 2006, la consommation en eau avait été plus élevée que d'ordinaire compte tenu du remplacement des réserves d'eau (sprinklers) à Strasbourg, du nettoyage des bardages nord et est de la plate-forme logistique d'Amiens et des travaux réalisés à Pontoise (qui se sont poursuivis en 2007).

(2) Des bâtiments supplémentaires sur le site de Pontoise (le nouveau bâtiment administratif et l'atelier de conditionnement), dont la construction s'est achevée courant 2007, expliquent la hausse de la consommation en électricité.

(3) Le changement d'un brûleur sur le site de Strasbourg a permis de fortement diminuer la consommation de gaz, entraînant également une baisse des émissions de CO₂.

4 • Minimiser l'impact du transport sur l'environnement

• Transport des marchandises

Clarins est directement impliqué dans la distribution de ses produits puisque leur transport est d'abord assuré des sites de production vers le centre logistique à Amiens, puis d'Amiens vers les clients en France et en Espagne, les filiales de distribution et les agents.

Sur la plate-forme logistique d'Amiens, les aires de chargement et déchargement de véhicules contenant des liquides susceptibles de créer une pollution des eaux ou des sols sont étanches et conçues de manière à recueillir tout déversement accidentel.

Les produits sont acheminés depuis Amiens à 50 % par voie routière, 48 % par voie maritime et 2 % par voie aérienne. Chaque fois que cela est possible, les commandes pour un même pays sont expédiées ensemble, afin d'optimiser le chargement des conteneurs et des véhicules.

Le nouveau mode de palettisation, adopté en 2007, a permis d'améliorer la quantité de cartons par palette et ainsi de diminuer le nombre et le poids des palettes à expédier. Cette initiative s'inscrit dans la politique de développement responsable du Groupe en réduisant les rejets de carburants dans l'atmosphère et les volumes d'emballages jetés.

Dès 2008, le Groupe supprimera le film thermo-retractable en plastique dans les barquettes servant à préparer les commandes, et le remplacera par une simple cale en carton. Le recyclage des barquettes, qui seront alors composées d'un seul matériau, sera ainsi facilité et une économie d'énergie sera réalisée par la suppression du chauffage jusqu'alors nécessaire pour le retrait du film. L'objectif à terme est de diminuer l'épaisseur du carton dans les barquettes.

Le Groupe projette également d'automatiser à Amiens la gestion du parc de machines pour que les équipements utilisés en discontinu puissent se mettre en veille automatiquement.

• Déplacement des collaborateurs et envoi du courrier

Les salariés du Groupe Clarins ont été sensibilisés à œuvrer pour le bien-être de la nature en réduisant au maximum leurs déplacements et à

favoriser l'organisation de visioconférences plutôt que de séminaires dès que cela est possible.

De même, des efforts ont été faits quant au regroupement des expéditions de marchandises et de courrier vers les filiales et les agents.

5 • Limiter les déchets d'emballage et augmenter la part de déchets valorisés

Les déchets engendrés par les activités du Groupe sont gérés avec rigueur, qu'ils soient issus des travaux de laboratoire ou des opérations industrielles et logistiques. Adhérent à Éco-Emballages, Clarins répond à l'obligation de reporter sur les industriels la valorisation de ses déchets d'emballage ménagers.

Tous les sites du Groupe (Pontoise, Strasbourg et Amiens) ont développé le tri des déchets dangereux (solvants, alcool, encres...) et non dangereux (carton, plastique, verre, métal, bois...). Le personnel est régulièrement sensibilisé et informé du système de tri choisi. La part de déchets recyclés, réutilisés ou incinérés, a augmenté continuellement et la recherche d'exutoires adaptés aux nouveaux déchets a été permanente.

Aujourd'hui, quasiment 100 % des déchets sont valorisés, ce qui signifie qu'ils sont soit recyclés, soit valorisés avec récupération d'énergie.

En 2007, la valorisation des destructions d'articles de conditionnement s'est encore améliorée : 40 tonnes de matériaux (plastiques mélangés, flacons, cartonnets, ...) ont ainsi pu être envoyées à un prestataire spécialisé pour être recyclés plutôt que simplement incinérés avec récupération d'énergie.

Parallèlement, Clarins étudie minutieusement chaque élément de ses conditionnements afin d'en alléger le poids et d'en faciliter le recyclage.

DÉCHETS (TONNES)	2007	2006
Production de déchets dangereux	372	345
Production de déchets non dangereux	2 186	2 175
Stockage	0	0
Valorisation énergétique	1 178	1 365
Recyclage	1 155	1 155
Part des déchets valorisés (en %)	100	100

6 • Soutenir des initiatives en faveur de l'environnement

La préoccupation de Clarins pour l'environnement passe également par une subvention apportée à l'association de *L'Herboretum* de Saint-Ay, près d'Orléans, où sont regroupés plus de 200 exemples de ce que la Nature peut offrir à la santé et à la beauté. *L'Herboretum* a été créé dans un but didactique de préservation et d'utilisation des ressources végétales et travaille main dans la main avec les équipes de recherche de Clarins pour la culture de certaines plantes et l'extraction de leurs actifs utiles aux formulations des produits Clarins.

En apportant une aide financière à la *Bastide du Parfumeur*, les Parfums Thierry Mugler participent à la mise en valeur du patrimoine agricole et paysager du pays de Grasse dans une perspective de développement durable. Ce jardin botanique de deux hectares abrite des collections de plantes odorantes et aromatiques dont la vocation première est de contribuer à la conservation de la diversité variétale des espèces traditionnelles cultivées pour la parfumerie.

D'autres initiatives en faveur de l'environnement sont également prises au niveau des filiales. Ainsi après avoir soutenu le *Festival Garden* de Singapour en 2006, Clarins a subventionné à Kuala Lumpur (Malaisie) la collection de plantes médicinales du jardin botanique *Rimba Ilmu* (« La forêt de la connaissance »), composée de 1 600 espèces végétales des régions d'Indonésie et de Malaisie.

III - Respect des consommateurs

« Avant tout, ne pas nuire ». Depuis 1954, le Groupe Clarins offre à ses consommateurs des produits efficaces, de la plus haute fiabilité.

1 • Innocuité des produits

Pour le Groupe Clarins, la sécurité du consommateur est une priorité. Les matières premières utilisées sont vérifiées lors de contrôles continus et leur innocuité éprouvée par des méthodes fiables qui peuvent être, en fonction de la nature des produits à tester, soit des études *in vitro* sur des modèles cellulaires d'irritation cutanée et oculaire, soit des études de tolérance chez l'homme sous contrôle médical. La tolérance est aussi documentée lors des tests en conditions normales d'emploi. Ces tests ont remplacé les tests sur animaux proscrits depuis 1987 par Clarins.

Chaque année, plus de 100 actifs subissent l'épreuve de vérité *in vitro* et plus de 5 000 personnes participent aux tests d'usage.

La sécurité de chaque matière première est évaluée en amont par un expert toxicologue indépendant, qui évalue ensuite l'innocuité des formules définitives en se basant sur les ingrédients utilisés, leur concentration et les résultats des études réalisées.

1.1 - L'analyse sensorielle

Mise en place sur l'année 2005, l'analyse sensorielle a pour but de mesurer les qualités sensorielles d'un produit, au niveau de la texture et des sensations ressenties à l'utilisation. Un panel de vingt personnes sélectionnées et formées par Clarins, se rend une fois par semaine aux Laboratoires Clarins pour évaluer et comparer des produits. Les résultats permettent d'obtenir un profil sensoriel, véritable carte d'identité de chaque produit.

Cette activité qui intervient comme une aide à la formulation, est opérationnelle pour les produits de soins Visage depuis 2005, et s'étend progressivement aux produits de maquillage (fonds de teint et crèmes teintées).

Une nouvelle méthode développée en 2007, le « Profil Flash », fait appel à une population ayant déjà une certaine sensibilité des cosmétiques, et permet de classer rapidement des produits d'un même univers selon différents critères.

1.2 - La cosmétovigilance

Prévenant le renforcement des contraintes réglementaires, Clarins a revu en 2005 sa procédure permettant de suivre les effets indésirables des produits après leur mise en circulation sur le marché. En étroite collaboration avec le service Relations Clients du siège social du Groupe, cette procédure permet de recenser et d'analyser les réclamations : identification du produit, description des symptômes et des conditions d'apparition... Un logiciel mesure ensuite l'imputabilité et génère des bilans pour que des actions correctives soient menées si nécessaire.

2 • Informations données au consommateur

Pour garantir une sécurité optimale au consommateur, Clarins indique sur chaque produit sa formulation, ainsi que la durée maximale d'utilisation après ouverture. Le service Réglementation vérifie les mentions des packagings pour qu'elles soient en conformité avec les législations des 150 pays que le Groupe distribue.

IV - Un engagement sociétal actif

Clarins soutient chaque année des actions qui protègent des enfants et améliorent la santé des femmes à travers le monde.

1 • Le Prix de la Femme Dynamisante

Depuis 1997, le Groupe décerne chaque année à une femme d'exception le *Prix de la Femme Dynamisante*, la récompensant pour son investissement auprès d'enfants défavorisés.

L'originalité et la valeur ajoutée de ce prix viennent du fait que chaque Femme primée reçoit dès lors tous les ans pour son Association un soutien financier de Clarins. Ainsi, au fil des années, s'est créée une grande chaîne de solidarité entre toutes les Femmes Dynamisantes.

À l'occasion de ce prix, des collectes sont organisées par le Comité d'Entreprise de Clarins par le biais de ventes de produits dont l'intégralité des bénéfices est reversée aux associations. Une partie de la subvention remise provient également des ventes de l'édition collector de l'*Eau Dynamisante*.

Cette année, Clarins a souhaité récompenser le courage de May Chidiac, une journaliste franco-libanaise qui, après avoir été victime en 2005 d'un attentat où elle a vu sa vie basculer, continue de lutter pour la liberté d'expression. La Fondation May Chidiac qu'elle a créée en 2006, vient en aide aux enfants de familles démunies à travers la prise en charge des frais scolaires et un accès aux soins lorsqu'une aide médicale est indispensable.

Le Prix de la Femme Dynamisante créé en France il y a 11 ans, se décline aujourd'hui dans 11 autres pays à travers le Monde (Royaume-Uni, Afrique du Sud, Suisse, Mexique, Corée, Hong Kong, Allemagne, États-Unis, Canada, Russie et Danemark).

Prix de la Femme Dynamisante : Lauréates 2007 à travers le monde

PAYS	LAURÉATE	ASSOCIATION CRÉÉE OU PARRAINÉE
FRANCE	MAY CHIDIAC	FONDATION MAY CHIDIAC
ALLEMAGNE	URSULA NÖLLE	ML MONA LISA / AFGHANISTAN SCHULEN
ROYAUME-UNI	MARIE-JOSÉ MASTERS	HAND IN HAND TRUST
RUSSIE	ALEKSANDRA MAROVA	LIPKI.KROUG
MEXIQUE	GUADALUPE ALEJANDRE CASTILLO	AMANC
CANADA	SIMONE SHINDLER	THE TERESA GROUP
AFRIQUE DU SUD	WELEKAZI KOYANA	CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE POUR LES ENFANTS D'EASTERN CAPE
ÉTATS-UNIS	SISTER ANDREA JAEGER	LITTLE STAR FOUNDATION
SUISSE (2006)	ORIANNE COLLINS	LITTLE DREAMS
DANEMARK (2006)	RENÉE SIMONSEN	PLAN INTERNATIONAL
CORÉE (2005)	MYUNGSOON KANG	CORP. LEFTOVERS LOVE SHARING COMMUNITY
HONG KONG (2005)	DR ANSON CHAN	ZONTA CLUB OF HONG-KONG EAST

2 • Arthrits

L'ARP avait été créée en 1989 à l'initiative de Jacques Courtin et Raymond Bloch dans le but de réunir des fonds pour participer au financement de la recherche sur la polyarthrite rhumatoïde.

L'ARP a très vite été reconnue comme modèle par ses pairs, dans le domaine de la recherche sur les rhumatismes inflammatoires chroniques. Elle a ainsi permis plusieurs avancées de portée universelle en termes de recherche et a contribué à l'émergence de nouveaux traitements : les biothérapies.

Fort de sa réputation et de ses travaux exemplaires réalisés, l'ARP a souhaité étendre son champ de recherche à l'ensemble des rhumatismes inflammatoires chroniques (RIC).

En devenant *Arthritis Fondation Courtin* pour la Recherche sur les RIC, cette fondation reconnue d'utilité publique depuis le 29/06/2006 prend un nouveau statut grâce auquel elle pourra rassembler des sommes conséquentes pour financer la recherche en faisant notamment appel à la générosité publique et en mobilisant l'opinion publique, tant par des actions médiatiques de grande ampleur que par une grande campagne de communication. Cette fondation est la seule et unique structure privée permettant de compléter les subventions de l'état pour les CNRS, Inserm... En 2008, une somme de 600 000 euros sera débloquée pour subventionner des projets originaux de haut niveau. Le conseil d'administration, présidé par Olivier Courtin-Clarins est ambitieux, puisqu'il prévoit une subvention d'au minimum 1 million d'euros pour les années à venir.

En 2007, une convention a été signée entre Clarins et Arthritis pour formaliser la mise à disposition des ressources du Groupe Clarins à la Fondation (ressources logistiques, juridiques, locaux...) ainsi qu'une dotation financière pour ces frais de fonctionnement permettant à la Fondation d'utiliser uniquement les dons récoltés pour le financement des subventions de recherche.

Afin de gagner en notoriété, capitale pour obtenir des dons, Arthritis a réalisé cette année une première campagne de sensibilisation et d'information sur les RIC, en soutenant la participation de Lionel Comole, pilote automobile atteint de spondylarthrite ankylosante, au Championnat de France des Rallyes 2007.

Arthritis apportera à nouveau son soutien à Lionel Comole en 2008 et espère pouvoir faire suivre les Rallyes du Championnat de France par un véhicule décoré à ses couleurs où seront proposés des informations sur les rhumatismes inflammatoires et des dépistages gratuits.

3 • Autres soutiens

Clarins soutient également de nombreuses associations à travers le monde telles que *Etincelle* et *La Vie de Plus Belle* en France, dont la mission est d'aider des femmes atteintes d'un cancer à retrouver confiance en leur féminité, *Aldeas Infantiles* en Espagne ou encore *Clarins We Care* en Malaisie, à Singapour et à Taiwan.

En Italie, Clarins reverse une part du chiffre d'affaires réalisé sur les produits solaires à *CLAI (Centro Italiano Aiuti all'Infanzia)*, une association qui agit mondialement en faveur des enfants à travers l'entretien et la construction de structures sanitaires, d'écoles, de postes de premiers secours... La filiale italienne a aussi participé à la *Couparade* de Milan, une exposition d'art contemporain où les supports sont des vaches, vendues aux enchères après quelques semaines d'exposition au profit de la fondation *Champions for Children*.

Sous l'égide de Verena Strübi (ex-président de Thierry Mugler Parfums aujourd'hui à la retraite), les Parfums Thierry Mugler ont décidé d'apporter leur aide à un village entier du Togo, où les terres sont suffisamment riches et le climat favorable pour que soit développée une activité d'exploitation de plantes à parfum. Le village s'essaiera dans un premier temps dans la culture du patchouli qui, une fois récolté et séché, sera transformé en huiles essentielles dédiées à l'exportation, permettant au village de devenir autonome financièrement. *LACDH (Association Caritative et Développement Humanitaire vers l'Afrique)*, que soutient Thierry Mugler, est aussi intervenue dans la construction d'un puits au centre du village et a entrepris de bâtir une école qui porte le nom de Verena Strübi.

3 • Mémento de l'Actionnaire

I - Renseignements concernant la Société Clarins

Identification

- Raison sociale : Clarins
- Numéro d'identification : B 775668155 R.C.S Nanterre
- Date d'immatriculation : 30 mai 1983

Renseignements relatifs à la personne

- Forme juridique : Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
- Capital Social : 326 037 816 € au 31 décembre 2007
- Siège social : 4, rue Berteaux-Dumas, 92200 Neuilly-sur-Seine
Tél. : 33 (0) 1 47 38 12 12
- Durée de la Société : jusqu'au 15 mars 2053
- Exercice social : du 1^{er} janvier au 31 décembre
- Constitution – Dépôt de l'acte constitutif : 26 mars 1954
- Activités régies par le Code de commerce

L'objet social (art. 3 des Statuts)

La société a pour objet :

- Le commerce de parfumerie, soins de beauté ;
- La prestation de services en soins de beauté et massages ;
- La fabrication, la commercialisation, la diffusion directe ou indirecte de tous produits et appareils dans le domaine de la parfumerie, des produits de beauté, du maquillage, de la cosmétologie et du massage ;
- La création, la fabrication, l'achat, la vente de tous vêtements, articles d'habillement, lingerie, accessoires et bijouterie de fantaisie, afférents à la toilette masculine et féminine ;
- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, dessins et modèles concernant ces activités ;
- L'acquisition et la concession de toutes marques ou licences dont elle est ou pourra être propriétaire, la perception de toutes redevances liées aux contrats de concession qui seront accordés sur des marques qu'elle détient ou pourra détenir ;
- La création, l'acquisition, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, laboratoires, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ;
- Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à cet objet, et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Consultation des documents

Les documents juridiques et sociaux relatifs à la Société peuvent être consultés au siège social de Clarins situé 4, rue Berteaux-Dumas – 92200 Neuilly-sur-Seine.

II - Les clauses statutaires

Forme des actions (art. 10 des Statuts)

Les titres d'actions sont délivrés sous la forme nominative ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception des titres devant être obligatoirement créés sous la forme nominative en vertu des dispositions légales en vigueur.

Les actions nominatives donnent lieu à une inscription en compte individuel dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Ces comptes individuels peuvent être des comptes « nominatifs purs » ou des comptes « nominatifs administrés » au choix de l'actionnaire.

Les actions au porteur donnent lieu à une inscription en compte tenu par un intermédiaire financier habilité.

En vue de l'identification des détenteurs des titres au porteur, la Société peut demander à tout moment, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres⁽¹⁾, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'entre eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Au vu de la liste transmise par le dépositaire central susmentionné, la Société peut demander, soit par l'entremise de ce dépositaire central, soit directement aux personnes figurant sur cette liste et dont elle estime qu'elles pourraient être inscrites pour le compte de tiers, les informations concernant les propriétaires des titres susvisés.

Si les titres sont de forme nominative, la Société peut demander aux intermédiaires inscrits pour le compte des propriétaires des titres de révéler l'identité de ces propriétaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux.

La Société peut également demander à toute personne morale propriétaire de ses actions et possédant des participations excédant 2,5 % du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote qui sont exercés aux assemblées générales de celle-ci.

Obligation d'information des actionnaires (art. 14 des Statuts)

Tout actionnaire doit satisfaire aux obligations d'informations prescrites par les articles L. 235-7 et L. 235-12 du Code de commerce, au cas où, agissant seul ou de concert, il vient soit à posséder, soit à ne plus posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, des trois-vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital de la Société.

Cette obligation est étendue à tout actionnaire agissant seul ou de concert qui vient soit à posséder, soit à ne plus posséder une fraction du capital au moins égale à 1 % du capital social.

(1) Le CM-CIC.

Lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions, les seuils ci-dessus mentionnés sont calculés en droits de vote.

À défaut d'avoir été régulièrement déclarées, les actions excédant la fraction soumise à déclaration sont privées du droit de vote pour toute assemblée qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la régularisation de la notification.

Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.

Convocation et réunion des Assemblées Générales (art. 34 des Statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Directoire ou, à défaut, par le Conseil de Surveillance ou par les Commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le vingtième au moins du capital. Pendant la période de liquidation, les Assemblées sont convoquées par le ou les liquidateurs.

Les Assemblées Générales sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du département du siège ou d'un département limitrophe.

La Société est tenue, trente-cinq jours au moins avant la date de réunion d'une Assemblée Générale, de publier au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires un avis contenant les indications prévues par la loi.

La convocation est faite quinze jours avant la date de l'Assemblée, soit par un avis inséré, d'une part dans un journal d'annonces légales du département du siège social et, d'autre part, dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, soit par lettre simple ou recommandée adressée à chaque actionnaire si toutes les actions sont nominatives.

Les actionnaires titulaires de titres nominatifs depuis un mois au moins au jour de la dernière en date des insertions de l'avis de convocation devront être convoqués à toute Assemblée dans le délai légal, soit par lettre simple, soit par lettre recommandée, si les actionnaires en ont fait la demande et ont adressé à la Société les frais correspondants.

Lorsqu'une Assemblée n'a pu régulièrement délibérer, faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de la première et reproduit son ordre du jour.

Admission aux Assemblées – Pouvoirs (art. 36 des Statuts)

Le droit de participer aux Assemblées Générales est subordonné à l'enregistrement comptable des actions au nom de l'actionnaire, ou de l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par son conjoint ou par un autre actionnaire. La procuration devra contenir les indications et informations prévues par la loi. À défaut de désignation du mandataire par le mandant, il sera émis au nom de ce dernier un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions soumis à l'Assemblée.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'Assemblée.

Tout actionnaire n'ayant pas son domicile sur le territoire français peut se faire représenter par un intermédiaire inscrit, dans les conditions fixées par la loi.

L'intermédiaire inscrit peut, en vertu d'un mandat général de gestion, transmettre pour une Assemblée le vote ou le pouvoir de l'actionnaire qu'il représente.

Quorum – Droit de vote (art. 38 des Statuts)

Le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, sauf dans les Assemblées Spéciales où il est calculé sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, le tout déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

En cas de vote par correspondance, il ne sera tenu compte, pour le calcul du quorum, que des formulaires dûment complétés et reçus par la Société trois jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Sous réserve du droit de vote double ci-après prévu, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

La conversion au porteur d'une action ou le transfert de sa propriété fait perdre à l'action le droit de vote double susvisé.

Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés à main levée, ou par appel nominal, ou au scrutin secret, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée. Les actionnaires peuvent aussi voter par correspondance. L'article 41 des statuts précise les conditions de vote en cas de modification faite aux droits des actions.

Aucune limitation des droits de vote n'est prévue dans les statuts.

Affectation et répartition du bénéfice (art. 46 des Statuts)

Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire. Il sera prélevé sur ce bénéfice la somme nécessaire pour fournir aux actions, à titre de premier dividende, 5 % des sommes dont elles sont libérées et non amorties.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

Cependant, hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, inscrites à un compte spécial pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

III - Renseignements concernant le capital

Capital social

Au 31 décembre 2007, le capital social de Clarins s'élevait à 526 037 816 €, divisé en 40 754 727 actions d'une valeur nominale de 8 €, chacune entièrement libérée et toutes de même catégorie. Le nombre total de droits de vote s'établit à 60 248 574, dont 58 382 657 droits de vote exerçables (hors droits de vote non exerçables liés à l'autodétention).

Répartition du capital social et des droits de vote

Sur les trois dernières années, le capital social de Clarins se répartissait comme suit :

	2007			2006		2005	
	NOMBRE DE TITRES	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE EXERÇABLES ⁽¹⁾	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE EXERÇABLES ⁽¹⁾	% DU CAPITAL	% DES DROITS DE VOTE EXERÇABLES ⁽¹⁾
Société Civile Financière FC ⁽²⁾	21 002 412	51,5	61,6	51,5	57,3	45,3	55,1
Membres du Groupe Familial	5 466 749	13,4	16,9	13,6	21,3	19,8	24,3
TOTAL GROUPE FAMILIAL COURTIN-CLARINS	26 469 161	64,9	78,5	65,1	78,6	65,1	79,4
Actions autodétenues	1 857 867	4,6	–	5,5	–	6,0	–
Public	12 427 699	30,5	21,5	29,4	21,4	28,9	20,6
TOTAL	40 754 727	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Hors droits de vote non-exerçables au titre de l'autodétention.

(2) Société Civile détenue par les membres de la famille Courtin-Clarins.

Le 10 novembre 2006, Monsieur Jacques Courtin avait cédé 2 500 000 titres en nue-propiété à la Société Civile Financière FC. Cette dernière détenait ainsi au 31 décembre 2006 51,5 % du capital de la société Clarins et 57,5 % des droits de vote exerçables. La Société Civile Financière FC détenait déjà la majorité des droits de vote exerçables avant cet apport.

À la connaissance de la Société, en dehors du Groupe Familial Courtin-Clarins, aucun autre actionnaire ne détient une participation supérieure à 5,0 % du capital.

La famille Courtin-Clarins ne détient pas de participation dans des sociétés ou des entités en relation d'affaires avec les sociétés du Groupe Clarins.

Les principaux actionnaires du Groupe ne disposent pas de droits de vote différents.

Aucune modification importante dans la répartition du capital n'est intervenue au cours des cinq derniers exercices.

Au 31 décembre 2007, Clarins détient 4,6 % de ses propres actions soit 1 857 867 actions. Ces actions ont été acquises par la Société dans le cadre des autorisations d'investir en bourse données au Directoire par l'Assemblée Générale et sont pour partie affectées aux quatre plans d'options d'achat d'actions destinés à certains membres du personnel, salariés et dirigeants de la Société et de ses filiales.

Au 31 décembre 2007, les quatre plans d'achat en vigueur autorisent l'achat par les membres du personnel de :

- 200 524 actions au prix de 48,57 € jusqu'au 21 mai 2008,
- 218 998 actions au prix de 45,64 € jusqu'au 15 mai 2009,
- 38 890 actions au prix de 32,14 € jusqu'au 14 janvier 2010,
- 1 084 010 actions au prix de 35,72 € jusqu'au 9 décembre 2010.

Par ailleurs, dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007 (résolution 8), la Société a procédé à une attribution gratuite de 141 450 actions aux salariés le 19 octobre 2007, dont 86 500 à des salariés français et 54 950 à des salariés des filiales du Groupe. Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions de ce plan corrigé des départs s'élève à 139 950.

L'attribution de ces actions aux bénéficiaires salariés français sera effective au terme d'une période d'acquisition de 4 ans se terminant le 19 octobre 2011, la période de conservation étant de 2 ans et se terminant le 19 octobre 2013. Pour les salariés étrangers, l'attribution sera effective au terme d'une période d'acquisition de 6 ans.

À la connaissance de la Société, il n'y a pas de nantissements d'actions.

Pacte d'actionnaires

À ce jour, aucun pacte d'actionnaires n'est en vigueur.

Dilution potentielle du capital

Au 31 décembre 2007, il n'existe plus de plan d'options de souscriptions d'actions susceptible d'augmenter le nombre d'actions composant le capital. Le dernier en date (POS du 13 janvier 1999) a été clôturé au 13 janvier 2006 et a donné lieu à la création de 190 502 actions en 2006.

Autorisation de réduction du capital

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007 (résolution 7) a autorisé le Directoire pour une durée de 18 mois à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois.

Autorisation d'augmentation de capital

L'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007 (résolution 8) a autorisé le Directoire pour une durée de 38 mois à procéder, en une ou plusieurs fois, à une attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre. Le nombre total d'actions que le Directoire pourra attribuer ne pourra donner droit à plus de 1 % du total des actions émises par la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006 (résolution 9) a délégué au Directoire pour une durée de 26 mois sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modes de réalisation. Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée ne peut excéder 120 M€.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006 (résolution 10) a autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Pour les augmentations de capital, le plafond maximal est fixé à 150 M€. Les titres de créances pourront être émis dans une limite fixée à 600 M€ pour une durée maximale de 20 ans, et seront rémunérés à taux fixe ou variable. Ces titres peuvent être capitalisés, remboursés avec ou sans prime, ou amortis. Ils peuvent aussi être rachetés en bourse ou faire l'objet d'un échange par la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006 (résolution 11) a autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires. Pour les augmentations de capital, le plafond maximal est fixé à 150 M€, inclus dans le plafond maximal fixé par la résolution 10 de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006. Les titres de créances pourront être émis dans une limite fixée à 600 M€ pour une durée maximale de 20 ans, rémunérés à taux fixe ou variable. Ces titres peuvent être capitalisés ou remboursés avec ou sans prime ou amortis. Ils peuvent aussi être rachetés en bourse ou faire l'objet d'un échange par la Société.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006 (résolution 12) a autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société. Le plafond du montant de l'augmentation de capital s'élève à 150 M€ et s'impute sur le plafond maximal de la résolution 11 de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006.

L'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006 (résolution 13) a autorisé le Directoire pour une durée de 26 mois à émettre des actions ordinaires dans la limite de 10 % du capital en rémunération d'apports en nature de titres. Le plafond du montant de l'augmentation de capital s'impute sur le plafond maximal de la résolution 11 de l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006.

Évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

EXERCICE	OPÉRATIONS	PARITÉ	NOMBRE D' ACTIONS ÉMISES	MONTANT DE L'AUGMENTATION DE CAPITAL EN EUROS	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL EN EUROS
2002	SOLDE				24 776 491	198 211 928
2003	ATTRIBUTION GRATUITE LEVÉE D'OPTIONS (POS) ⁽¹⁾	1 POUR 9	2 818 860 1 103 948	22 550 880 8 831 584	27 595 531 28 699 299	220 762 808 229 594 392
2004	ATTRIBUTION GRATUITE LEVÉE D'OPTIONS (POS) ⁽¹⁾	1 POUR 5	5 751 307 57 236	46 010 456 457 888	34 450 606 34 507 842	275 604 848 276 062 736
2005	ATTRIBUTION GRATUITE LEVÉE D'OPTIONS (POS) ⁽¹⁾	1 POUR 6	5 794 889 261 494	46 359 112 2 091 952	40 302 731 40 564 225	322 421 848 324 513 800
2006	LEVÉE D'OPTIONS (POS) ⁽¹⁾		190 502	1 524 016	40 754 727	326 037 816
2007					40 754 727	326 037 816

(1) Plans d'Options de Souscription d'actions.

Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions

Au 31 décembre 2007, le nombre d'actions autodétenues est de 1 857 867 actions, soit 4,6 % du capital.

Conformément à l'entrée en vigueur le 13 octobre 2004 de la directive européenne n° 2273/2003 dite directive « Abus de marché », le Directoire a pris la décision de choisir un Prestataire de Services d'Investissement (PSI) agissant de façon indépendante afin de passer un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie reconnue par l'AMF. Cette décision a été rendue effective au cours du 1^{er} semestre 2005.

Elles sont éligibles au SRD (Service de Règlement Différé).

Le Code ISIN est FR 0000150296-CLR.

La valeur fait partie de l'indice SBF 120 dont elle représente 0,062 % à fin mars 2008.

Depuis 1990, Clarins a mis en place un programme d'ADR (American Depositary Receipt) dont la « Bank of New York » est dépositaire. Ce programme permet aux ressortissants américains de détenir via des certificats négociables aux États-Unis des titres Clarins émis et cotés en France. Les titres sont négociés sur le marché hors-cote de New York.

Depuis le 11 janvier 2000, le Conseil d'Administration d'Euronext Paris a ouvert sur le MONEP une classe d'Options à court terme et une classe d'Options à long terme portant sur les actions Clarins.

IV - Clarins et la Bourse

Places de cotation

Les actions de la société Clarins sont cotées sur le marché Euronext de Paris dans la catégorie A (valorisations supérieures à 1 Md €).

Politique de dividende

La politique de distribution des dividendes de Clarins est fonction des résultats dégagés par la Société. Au cours des cinq derniers exercices, le taux moyen de distribution calculé sur le résultat net consolidé-part du Groupe récurrent ressort à 42,6 %.

La Société a pour politique, si les résultats le permettent, d'assurer à ses actionnaires un taux de distribution d'environ 35 % et ne procède généralement pas au paiement d'acomptes sur dividende.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont proscrits au profit de l'État.

EXERCICE	NOMBRE D' ACTIONS	REVENU GLOBAL PAR ACTION	IMPÔT PAYÉ AU TRÉSOR (AVOIR FISCAL)	DIVIDENDE NET	DIVIDENDE NET AJUSTÉ (1)
2003	28 699 299	1,155 €	0,385 €	0,77 €	0,55 €
2004	34 507 842	-	-	0,80 €	0,69 €
2005	40 564 225	-	-	0,85 €	0,85 €
2006	40 754 727	-	-	0,85 € + 0,50 € ⁽²⁾	1,35 €
2007	40 754 727	-	-	0,85 €	0,85 €

(1) Données ajustées des attributions gratuites successives.

(2) Dividende exceptionnel.

Au cours de l'Assemblée Générale du 6 mai 2008, un dividende de 0,85 € par action sera proposé et mis en paiement le 9 juin 2008. Il est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. Le taux de distribution sera de 38,2 exprimé en % du résultat net consolidé.

Principales données boursières

	2007	2006	2005	2004	2003
Nombre d'actions au 31 décembre	40 754 727	40 754 727	40 564 225	34 507 842	28 699 299
Capitalisation boursière au 31 décembre (en M€)	2 327	2 337	1 900	1 494	1 331
Cours ajustés en € ⁽¹⁾					
Plus haut ⁽²⁾	69,0	58,5	50,3	40,5	36,3
Plus bas ⁽²⁾	51,6	44,3	36,2	32,0	23,1
Moyen ⁽³⁾	59,2	53,0	43,9	36,9	30,9
31 décembre	57,1	57,4	46,8	37,1	33,2
Nombre moyen de titres échangés par jour ⁽³⁾	58 916	37 598	28 275	22 501	29 920

(1) Données ajustées des attributions gratuites successives.

(2) Source : Euronext.

(3) Source : FactSet.

Évolution du cours de Bourse depuis 2005

	COURS LE PLUS HAUT (1)	COURS LE PLUS BAS (1)	TRANSACTIONS EN TITRES	TRANSACTIONS EN K€
2005				
Janvier	40,5	36,2	733 490	32 820
Février	42,3	39,6	722 409	34 339
Mars	42,9	40,7	353 406	17 269
Avril	44,1	38,7	662 016	32 898
Mai	43,7	39,5	495 158	23 847
Juin	47,6	42,0	622 495	32 481
Juillet	49,1	44,2	746 257	40 733
Août	46,5	43,6	368 708	19 263
Septembre	50,3	44,8	799 226	44 506
Octobre	48,0	44,2	717 508	38 186
Novembre	47,5	45,0	377 078	17 461
Décembre	48,4	46,0	669 044	31 652
2006				
Janvier	48,6	46,7	690 991	33 151
Février	52,5	44,3	1 942 416	91 164
Mars	54,8	48,6	951 498	48 728
Avril	56,8	52,2	822 776	44 936
Mai	56,2	47,0	798 270	41 443
Juin	54,5	49,9	524 863	27 290
Juillet	57,0	49,9	494 311	26 239
Août	58,0	54,5	400 375	22 361
Septembre	58,5	55,5	660 187	37 496
Octobre	57,7	53,8	772 028	42 602
Novembre	56,0	53,5	881 901	48 066
Décembre	58,1	55,0	647 850	36 788
2007				
Janvier	58,0	55,4	823 830	46 938
Février	58,0	55,3	751 491	42 571
Mars	67,0	54,5	2 092 702	127 975
Avril	63,8	60,0	1 103 607	68 609
Mai	65,7	60,5	633 691	39 406
Juin	69,0	60,9	840 819	54 123
Juillet	66,0	58,6	887 146	56 377
Août	64,0	54,2	1 315 010	75 270
Septembre	60,8	51,6	1 745 462	98 715
Octobre	60,0	52,7	1 819 834	102 453
Novembre	68,0	55,3	2 557 277	154 910
Décembre	60,2	55,4	650 453	37 690
2008				
Janvier	58,2	39,1	1 882 348	88 380
Février	48,60	45,25	1 181 738	55 456
Mars	47,49	42,01	1 038 739	46 092

(1) Données ajustées des attributions gratuites successives. Source : Euronext.

V - Communication Financière

Politique de Communication Financière

Depuis 1984, année de son introduction en bourse, le Groupe Clarins, dans un souci de transparence, a toujours privilégié les contacts avec les actionnaires et les acteurs du monde financier par le biais :

- de l'Assemblée Générale,
- des réunions d'analystes financiers, organisées parfois conjointement avec la SFAF (Société Française des Analystes Financiers),
- de rendez-vous privés avec des analystes financiers, des journalistes et des investisseurs,
- des «Roadshows» orchestrés par les sociétés de Bourse,
- des visites de sites industriels,
- des rencontres avec des journalistes.

Le Groupe publie chaque année :

- un rapport annuel en français et en anglais relatant l'activité et les résultats de l'année écoulée (parution début mai) ;
- quatre lettres aux actionnaires, une en février relative à l'activité de l'année écoulée, la deuxième en mars sur les résultats de l'exercice écoulé, la troisième fin juillet sur l'activité du 1^{er} semestre et la quatrième fin août sur les résultats du 1^{er} semestre ;
- depuis 2006, un Document d'Information Annuel listant l'ensemble des communiqués publiés dans l'année.

Ces documents (à l'exception du rapport annuel, disponible sur demande par téléphone ou par e-mail) sont envoyés systématiquement aux actionnaires inscrits dans les registres de la Société et sur simple demande pour les autres, à transmettre au Département Communication Financière – 4, rue Berteaux-Dumas – 92200 Neuilly-sur-Seine.

Par ailleurs, le Groupe publie dans les principaux journaux économiques et financiers des communiqués sur ses activités et ses résultats ou sur tout événement susceptible d'impacter sa physionomie.

Enfin, le Groupe met à la disposition de ses interlocuteurs financiers son site internet **www.clarins-finance.com** actualisé régulièrement et affichant toutes les informations financières : le rapport annuel, les lettres aux actionnaires, les communiqués de presse, les cours de bourse historiques...

Sur ce site Internet, conformément aux nouvelles réglementations de l'AMF, toutes les transactions effectuées sur les actions Clarins par les dirigeants et autres personnes étroitement liées sont déclarées dans la rubrique Gouvernement d'Entreprise (information nominative et par opération, communiquée dans les 5 jours suivant les dates d'opérations).

Pour répondre aux obligations de la Directive Transparence entrée en vigueur le 21 janvier 2007, le Groupe publie désormais des rapports financiers, semestriels et annuels, des informations trimestrielles et chaque mois, le nombre total d'actions composant le capital de la Société ainsi que le nombre total de droits de vote qui y sont attachés. Ces documents sont consultables sur le site Internet www.clarins-finance.com, dans la rubrique Information Réglementée.

Toujours conformément à la Directive Transparence, Clarins a choisi d'utiliser les services d'un diffuseur professionnel (Wire) agréé par l'AMF, pour bénéficier d'une présomption de diffusion effective et intégrale de l'information réglementée en temps réel, par voie électronique.

Calendrier de Communication Financière pour 2008

Le calendrier des publications est disponible sur le site **www.clarins-finance.com**.

Tous les communiqués sont publiés après la clôture du marché Euronext de Paris.

• Communiqué Chiffre d'affaires annuel 2007	Jeudi 31 janvier 2008
• Communiqué Résultats annuels 2007	Mercredi 19 mars 2008
• Communiqué Chiffre d'affaires 1 ^{er} trimestre 2008	Jeudi 24 avril 2008
• Assemblée Générale des Actionnaires	Mardi 6 mai 2008
• Paiement du Coupon (dividende 2007)	Lundi 9 juin 2008
• Communiqué Chiffre d'affaires 2 ^e trimestre 2008	Lundi 28 juillet 2008
• Communiqué Résultats semestriels 2008	Vendredi 29 août 2008
• Communiqué Chiffre d'affaires 3 ^e trimestre 2008	Jeudi 23 octobre 2008
• Communiqué Chiffre d'affaires 4 ^e trimestre 2008	En 2009

4 • Gouvernement d'Entreprise

Le Groupe Clarins a adopté en 1998 la forme de société à Conseil de Surveillance et Directoire, conforme au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France.

I - Composition et fonctionnement des organes d'administration, de Direction et de Surveillance

Conseil de Surveillance

Serge Rosinoer – Président

76 ans.

Monsieur Serge Rosinoer a été Président-Directeur Général France puis Directeur Général Europe du groupe américain Max Factor de 1955 à 1978. Entré chez Clarins en 1978, il a été successivement Vice-Président-Directeur Général puis Président du Directoire jusqu'en juin 2000.

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Clarins depuis le 13 juin 2000. Président du Conseil de Surveillance depuis le 27 mars 2007. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Président

Amibor SAS

Administrateur

Bubbe SA

D.I.V.A

InterParfums (USA)

Clarins UK Ltd

Acteam's

Alain Ferri – Vice-Président

70 ans.

Nommé Agent de Change à la Bourse de Paris en 1975, Fondateur et Président du Directoire de la société de bourse Ferri SA de 1978 à 1996, Vice-Président du Conseil d'Administration de Ferri SA depuis 1996.

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Clarins depuis le 12 juin 1998. Nommé Vice-Président le 10 juin 2005. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Administrateur

Dynaction

Provence International

SFI-CNP Assur

Saint Honoré PME

Jean Roux

81 ans.

Fondateur en 1952 d'un cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes. Audit et commissariat aux comptes du Groupe Clarins de 1954 à 1998.

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Clarins depuis le 12 juin 1998. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Président

Fiduciaire Vendôme SA

Société Civile Financière F.C.

Représentée par Madame Edmée Boisquillon.

74 ans.

Entrée chez Clarins en 1978. Directeur de la consolidation puis Directeur des Ressources Humaines.

Membre du Conseil de Surveillance du Groupe Clarins depuis le 12 juin 1998.

Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Actionnaire

5-7 Commandant Pilot SAS

Directoire

Christian Courtin-Clarins – Président

57 ans.

Entré chez Clarins en 1974, Monsieur Christian Courtin-Clarins a exercé plusieurs fonctions au sein de l'entreprise familiale avant de devenir Président de la Division Internationale. Membre du Directoire du Groupe Clarins depuis le 12 juin 1998, il a été nommé Président du Directoire le 13 juin 2000. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Représentant de Clarins, Administrateur

Clarins International Holding SA

Représentant de Clarins, Président et unique associé

Clarins France SAS

Clarins Innovation SAS

Clarins Performance SAS

Cosmeurop SAS

Représentant de Clarins, associé

5-7 Commandant Pilot SAS

Laboratoires Clarins SAS

Clarins Logistique SAS

Représentant de Clarins, unique associé

My Blend SAS

4 Berteaux Dumas SAS

Membre du Conseil et Gérant associé

Financière F.C.

Représentant de Mugler SA, unique associé

Thierry Mugler SAS

Président du Directoire

Mugler SA

Représentant de Mugler SA, associé

et associé en nom propre

Thierry Mugler Parfums SAS

Représentant de Mugler SA, Président et unique associé

Thierry Mugler Boutiques France SAS

Représentant de Clarins, Président de Cosmeurop, unique associé

Parfums Loris Azzaro SAS

Administrateur et Président

Clarins KK (Japon)

Clarins Korea Ltd

Clarins P.R. Inc

Administrateur

Clarins SA (Suisse)

Clarins de Mexico SA de CV

Clarins Comercio de Cosméticos SA (Portugal)

Parfums Azzaro Belux (Anciennement Quinta SA, Belgique)

Thierry Mugler UK Ltd

Clarins USA Inc

Clarins.com Inc

Co-gérant

Thierry Mugler GmbH

Olivier Courtin-Clarins - Directeur Général

55 ans.

Monsieur Olivier Courtin-Clarins a fait des études de médecine (Doctorat). Entré chez Clarins en 1984, il a occupé les fonctions de Directeur de Recherche.

Membre du Directoire du Groupe Clarins depuis le 12 juin 1998, il a été nommé Directeur Général du Directoire le 15 juin 2000. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Membre du Conseil et Gérant associé

Financière F.C.

Président du Conseil de Surveillance

Mugler SA

Représentant permanent de Clarins SA, associé et associé en nom propre

Thierry Mugler Parfums SAS

Représentant de Clarins, Président et unique associé

Laboratoires Laserine SAS

Représentant de Cosmeurop, associé

Clarins Logistique SAS

Représentant de Financière F.C., associé

5-7 Commandant Pilot SAS

Président du Conseil d'Administration

Clarins International Holding SA

Président

My Blend SAS

5-7 Commandant Pilot SAS

4 Berteaux Dumas SAS

Administrateur

Parfums Azzaro Belux (Anciennement Quinta SA, Belgique)

Clarins SA (Suisse)

Clarins BV (Hollande)

Trimex Pty.Ltd (Australie)

Clarins de Mexico SA de CV

L'Occitane International

Syndicat Français des Produits de Beauté

Co-gérant

Arbel Environnement

Pierre Milet – Directeur Général, Secrétaire Général

65 ans.

Monsieur Pierre Milet a été Directeur Financier puis Président-Directeur Général France du groupe américain Max Factor de 1975 à 1982. Il est entré chez Clarins en 1985 en tant que Secrétaire Général.

Membre du Directoire du Groupe Clarins depuis le 12 juin 1998, il a été nommé Directeur Général du Directoire le 19 octobre 2004. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Membre du Directoire

Mugler SA

Associé

Thierry Mugler Parfums SAS

Directeur Général

Clarins International Holding SA

Président et Administrateur

Clarins Luxembourg SA

Factofinance

Clarins de Mexico SA de CV

Clams (USA)

Clarins Group North America Inc (USA)

Administrateur

Clarins Comercio de Cosméticos SA (Portugal)

Clarins BV (Hollande)

Clarins Korea Ltd

Clarins on line Inc. (USA)

Clarins KK (Japon)

Trimex Pty Ltd (Australie)

Bubbe SA (Belgique)

Imacos

Clarins.com Inc

Administrateur et VP Finance

Clarins USA Inc.

Administrateur Unique

Clarins Canada Inc.

Administrateur, VP finance et trésorier

Luxury Distribution Inc.

Représentant de Clarins BV, Administrateur

L'Occitane Inc. (USA)

Lionel de Benetti

61 ans.

Entré chez Clarins en 1976, Monsieur Lionel de Benetti a été nommé Directeur des Opérations Industrielles.

Membre du Directoire du Groupe Clarins depuis le 12 juin 1998. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Président

Laboratoires Clarins SAS

Clarins Logistique SAS

Représentant permanent de Clarins SA, membre du Conseil de Surveillance

Mugler SA

Représentant de Laboratoires Clarins, Administrateur

Clarins International Holding SA

Gérard Delcour

61 ans.

Monsieur Gérard Delcour est entré chez Parfums Rochas en 1971 où il a occupé de nombreuses fonctions avant de devenir Directeur Europe. En 1985, il est nommé Président des Parfums Azzaro. En 1990, il occupe le poste de Président du Groupe Jean Patou. En 1994, il reprend la présidence des Parfums Azzaro, rachetés par Clarins en 1995. Depuis avril 2003, il est également Président du Conseil d'Administration de la Fédération des Industries de la Parfumerie.

Membre du Directoire du Groupe Clarins depuis le 31 mai 2002. Fin de mandat à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Président

Parfums Loris Azzaro SAS

Administrateur

Parfums Azzaro Belux (Anciennement Quinta SA, Belgique)

Fédération des Industries de la Parfumerie

5/8^{ème} (Eden Park)

Société d'Agencement et d'Aménagement de l'Espace

Président du Conseil d'Administration

Fédération des Industries de la Parfumerie

À ce jour, il n'existe pas de conflit d'intérêt entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, des personnes mentionnées ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

Les mandataires sociaux précités n'ont pas été victimes de condamnations pour fraudes au cours des cinq dernières années, n'ont pas été associés à des faillites des mises sous séquestres ou des liquidations et n'ont pas eu d'incriminations au cours des cinq dernières années.

Comité d'Audit et Comité des Rémunérations et des Nominations

Serge Rosinoer (administrateur)

Alain Ferri (administrateur indépendant)

Jean Roux (administrateur indépendant)

Comité Stratégie

Société Civile Financière FC (Président, représentée par Serge Rosinoer)

Pankaj Chandarana (Directeur Financier Groupe)

Eric Gooris (Directeur Scientifique Recherche & Développement)

Robert Hamilton (Directeur des Affaires Juridiques Internationales)

Isabelle Herbreteau (Présidente de Clarins France)

Robin Vincent (Président de Clarins UK)

Jonathan Zrihen (Président de Clarins USA)

II - Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Clarins en application de l'article L. 225-08 du Code de Commerce. Le Président du Conseil de Surveillance a mandaté le Directeur du Contrôle Interne pour rassembler en liaison avec le Directoire les éléments nécessaires à l'élaboration du présent rapport.

1 • Conditions de fonctionnement du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2007

Le Conseil de Surveillance est actuellement composé de 4 membres : Monsieur Serge Rosinoer, Président, Monsieur Alain Ferri, Vice Président, la Société Civile Financière FC représentée par Madame Edmée Boisquillon ainsi que Monsieur Jean Roux.

Maitre Sophie Pariot, avocat, non-membre du Conseil, en assure le secrétariat sous le contrôle du Président de séance.

Les règles de fonctionnement du Conseil sont fixées par son règlement intérieur qui a été approuvé le 2 avril 2005 puis amendé le 31 mars 2005 pour être mis en conformité avec certaines dispositions légales et réglementaires nouvelles. Le Conseil de Surveillance assume notamment les missions suivantes :

- la nomination des membres du Directoire, de son Président et de ses Directeurs Généraux,
- le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire,
- la gestion des conflits d'intérêts potentiels.

Selon les critères d'indépendance repris dans son règlement intérieur et conformément aux recommandations sur la gouvernance d'entreprise, le Conseil de Surveillance compte trois administrateurs : Messieurs Alain Ferri (indépendant), Serge Rosinoer et Jean Roux (indépendant).

Au cours de l'exercice 2007, le Conseil s'est réuni 9 fois et le taux moyen d'assiduité s'est établi à 86 %. Les représentants du comité d'entreprise ont été régulièrement convoqués à toutes les réunions du Conseil. Les Commissaires aux comptes ont été convoqués et ont participé aux réunions appelées à analyser les comptes annuels et semestriels.

En 2007, le Conseil de Surveillance a essentiellement traité les points suivants :

- il a régulièrement analysé et approuvé l'opportunité des décisions de gestion dont il a eu connaissance en particulier au travers des rapports trimestriels que lui remet le Directoire,
- il a été tenu informé de certains projets de développement de produits,
- il a analysé les acquisitions à l'étude par le Directoire,

- il a approuvé pour le premier semestre 2007 et l'exercice 2006 le rapport du Directoire, les comptes sociaux et les comptes consolidés ainsi que les projets de résolution qui ont été soumis à l'Assemblée Générale,
- il a arrêté les textes des communiqués de presse et des lettres aux actionnaires relatifs aux résultats du Groupe,
- il a examiné les travaux de ses Comités Spécialisés et il a délibéré sur les propositions en résultant,
- il a été tenu informé du suivi des travaux de la Direction du Contrôle Interne du Groupe par le Directoire et le Comité d'Audit,
- il a autorisé la mise en place d'un contrat de crédit-bail pour financer une partie des travaux du laboratoire de Pontoise et il a octroyé des cautions bancaires entrant dans le champ de la gestion courante des opérations,
- il a entériné les conventions réglementées qui ont été ensuite portées à la connaissance des Commissaires aux Comptes.

Dans ses missions, le Conseil de Surveillance se fait assister de deux comités spécialisés : un Comité des Nominations et des Rémunérations et un Comité d'Audit.

Le Comité des Nominations et des Rémunérations a été créé par le Conseil en sa séance du 29 septembre 1999 ; il est composé de trois membres : Serge Rosinoer son Président, Alain Ferri et Jean Roux. Le fonctionnement de ce Comité est régi par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ; il rend compte de son activité notamment au travers d'un rapport annuel d'activité qu'il soumet au Conseil de Surveillance. Au cours de l'exercice 2007, le Comité des Rémunérations et des Nominations s'est réuni 4 fois ; le taux d'assiduité à ces réunions a été de 100 %.

En 2007, le Comité des Nominations et des Rémunérations a été amené à examiner et à émettre un avis principalement sur les rémunérations variables des membres du Directoire et des Présidents des principales filiales payables en 2007 sur la base des résultats de l'exercice 2006 et le niveau de leur rémunération, fixe et variable, proposé pour l'exercice 2008.

Le Comité d'Audit est composé de trois membres : Jean Roux son Président, Alain Ferri et Serge Rosinoer. Le fonctionnement du Comité d'Audit est régi par le règlement intérieur du Conseil de Surveillance ; il rend compte de son activité notamment au travers d'un rapport annuel d'activité qu'il soumet au Conseil de Surveillance. Au cours de l'exercice 2007, le Comité d'Audit s'est réuni 4 fois ; le taux d'assiduité à ces réunions est de 100 %. En 2007, le Comité d'Audit a été amené à examiner et émettre un avis sur les éléments suivants :

- Revue des options de clôture des comptes semestriels et annuels en particulier pour tout ce qui touche à la reconnaissance des revenus et à l'activation des frais de développement de produits et des minimas garantis en termes de royalties à payer aux deux nouvelles marques prises en licence : Porsche Design et David Yurman ;
- Appréciation de la fiabilité et de la sincérité des comptes après revue des travaux des Commissaires aux Comptes ;
- Organisation des travaux d'audit externe et fixation des honoraires des Commissaires aux Comptes ;
- Revue des travaux de contrôle interne.

En date du 22 mai 2006, un Comité Stratégique, présidé par le Président du Conseil de Surveillance, a été créé pour conseiller le Directoire sur ses orientations stratégiques ; il réunit six collaborateurs du Groupe aux compétences complémentaires (recherche, marketing, commercial, finance) qu'il réunira 4 fois par an mais il pourra avoir recours le cas échéant à d'autres ressources, internes ou externes au Groupe.

Au cours de l'exercice 2007, le Comité Stratégique s'est réuni 4 fois conformément à son mode de fonctionnement ; le taux d'assiduité est de 98 %. Ses travaux ont été multiples : pertinence de lancements de certains projets de diversification, développement des produits, acquisitions potentielles, nouveaux créneaux de distribution, restructuration des

organisations de la division parfums pour développer les synergies, revue des priorités géographiques par pays et par marque, arbitrage dans les lancements... Les conclusions de ces travaux ont été soumises aux membres du Directoire. Des décisions importantes ont été prises notamment le regroupement de la force de ventes parfums en France et une optimisation des cadences de lancements.

2 • Procédures de contrôle interne

2.1 - Définition & objectifs du contrôle interne

Le contrôle interne fait partie intégrante de la stratégie de gouvernance d'entreprise du Groupe Clarins.

Il se définit comme l'ensemble des processus de maîtrise et de contrôle des activités mis en œuvre de façon continue par les organes de direction et de surveillance ainsi que par l'ensemble des collaborateurs du Groupe.

Le Contrôle Interne permet d'obtenir l'assurance raisonnable que les objectifs suivants sont atteints :

- Respect des lois, règlements, normes et règles internes, contrats ;
- Protection du patrimoine et préservation des actifs du Groupe ;
- Exercice d'un contrôle optimal sur les activités et les filiales du Groupe ;
- Fiabilité et intégrité des informations comptables, financières et de gestion ;
- Réalisation et optimisation des objectifs du Groupe ;
- Prévention et maîtrise des risques pouvant faire obstacle à la réalisation de ces objectifs.

Par conséquent, le contrôle interne contribue à la réalisation des objectifs du Groupe en matière de performance et de rentabilité.

2.2 - Organisation et environnement de contrôle

Le système de contrôle du Groupe est construit autour d'une organisation opérationnelle en trois niveaux : les Directions de Marques (Clarins, Azzaro, Mugler, My Blend et Stella Cadente), les Directions centralisées du Groupe (Opérations industrielles, Administrative et Financière, Informatique, Juridique et Fiscale, Ressources Humaines, Sécurité), et les Directions des Marchés organisées en centres de profits ayant dans la plupart des cas une responsabilité géographique et multi-marques.

Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par le Directoire.

Le contrôle interne se décline en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités et de formation du personnel conformes au cadre général du Groupe. Il s'inscrit pleinement dans les valeurs fondamentales et la philosophie du Groupe, véritables clés de son succès : pragmatisme, réactivité, innovation, exigence de transparence, souci de la qualité.

Pour l'aider dans sa mission de supervision, le Conseil de Surveillance a doté fin 2004 le Groupe d'une Direction du Contrôle Interne rattachée hiérarchiquement au Directoire et fonctionnellement au Comité d'Audit. Elle est actuellement composée de 3 personnes d'expériences diversifiées (finance, gestion, marketing) et elle s'appuie, le cas requis, sur des consultants extérieurs pour l'aider dans l'exercice de ses missions.

La supervision du dispositif de contrôle interne est de la responsabilité conjointe du Conseil de Surveillance, du Comité d'Audit, du Directoire, des Directions de Marques et de chacune des filiales pour les parties qui leur sont respectivement déléguées.

2.3 - Principaux organes de pilotage du Groupe

Les grandes orientations et objectifs du Groupe sont définis par chaque Direction de Marque, puis débattus au sein du Directoire avant d'être validés par le Conseil de Surveillance. La mise en œuvre de ces orientations est assurée au sein des Marchés, chacun de ces centres de profits étant dirigé par un Président également en charge de l'application des procédures définies par le Groupe au sein de son entité et de la définition et de l'application des procédures propres à l'entité dont il a la charge. Pour accompagner la définition et la mise en œuvre des orientations stratégiques du Groupe, le Directoire s'est attaché depuis 3 ans les services de deux Vice-Présidents Affaires Internationales dont le rôle consiste à nourrir la réflexion du Directoire d'une vision opérationnelle et à aider les différents marchés dans la mise en œuvre de la stratégie du Groupe.

Missions du Directoire

Le Directoire est l'instance de pilotage stratégique et opérationnel du Groupe ; ses missions intègrent notamment l'examen périodique de l'activité commerciale et l'analyse des performances financières, la revue des projets de développement, le contrôle des projets d'investissements industriels et de leur financement ainsi que le suivi des contentieux.

Il est composé du Président du Directoire, des Directeurs Généraux, du Président des Parfums Azzaro et du Directeur des Opérations Industrielles. Le Directoire s'est réuni 15 fois en 2007 avec un taux de participation de 82 %.

Un agenda détaillé est systématiquement établi, des procès-verbaux sont élaborés et entérinent les décisions retenues dans le cadre des pouvoirs concédés par le Conseil de Surveillance.

Missions des Directions des Marques

Les missions de chaque Direction de Marque sont les suivantes :

- elle pilote le développement des produits nouveaux en coordination étroite avec les Laboratoires et les Marchés dans le cadre d'un plan de développement produits à trois ans révisé très périodiquement et d'un processus structuré de lancement pour les produits stratégiques ; elle conçoit la politique de communication correspondante, elle assiste très étroitement les filiales dans la mise en œuvre de ces lancements ;
- elle collabore avec les filiales dans la définition de leurs actions d'animation des produits au catalogue qui sont intégrées au plan marketing opérationnel de chaque filiale validé par la Direction de la Marque ;
- elle gère et anime les besoins en formation des filiales ;
- elle développe en liaison avec les filiales les outils nécessaires à l'écoute attentive de nos clients au travers des Services de Marketing Direct intégrés au sein de chaque Direction de Marque.

Chaque Marque dispose d'un Comité de Direction qui se réunit généralement une fois par mois. Un contrôleur de gestion de Marque, membre de ce Comité de Direction, directement rattaché au Président de la Marque, l'assiste dans l'analyse de son activité et des performances financières.

Missions des fonctions centrales administratives et financières

Les fonctions support de la holding constituent des éléments clés du système de contrôle du Groupe :

- La Direction Juridique est en charge au niveau mondial de la politique de protection des droits de propriété intellectuelle (brevets, marques, dessins et modèles) ; par ailleurs, elle assiste les opérationnels dans la gestion contractuelle de leurs activités en mettant à leur disposition des contrats types (distributeur agréé européen, concession exclusive de ventes). Enfin, elle est directement impliquée dans la résolution de tous les litiges majeurs existant au niveau du Groupe, dont elle rend compte périodiquement à la Direction Générale du Groupe ;

- Le Service des Assurances gère pour le compte de l'ensemble des unités opérationnelles du Groupe la politique d'assurance, décidée par le Directoire, au travers de programmes mondiaux, notamment l'assurance dommages et pertes d'exploitation consécutives, la responsabilité civile du Groupe du fait des produits fabriqués et enfin les risques de transport concernant toutes les marchandises. Une gestion plus centralisée du risque crédit initiée en 2004 a conduit à la mise en place, à compter de début 2006, d'une assurance crédit souscrite auprès d'une compagnie d'assurance indépendante au profit de l'ensemble des filiales commerciales du Groupe ;
- La Direction de l'Organisation et des Systèmes d'Information est en charge de mettre à disposition des opérations les systèmes d'information et les structures réseaux nécessaires à son fonctionnement : le Groupe Clarins dispose ainsi d'un système propriétaire de Gestion Commerciale unique utilisé dans plus de 80 % de nos filiales ainsi que d'un système de gestion comptable JD Edwards là encore très largement adopté dans le Groupe ;
- La Direction Financière est chargée de l'animation du processus budgétaire et de l'élaboration du reporting financier mondial, en s'appuyant sur les services du département de consolidation du Groupe. La Direction Financière pilote de manière centralisée la gestion des besoins en financement des filiales, elle gère les risques financiers inhérents à notre activité (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar, risque de taux, risque sur créance client), elle pilote les investissements financiers du Groupe hors placements de gestion courante. Afin d'optimiser la gestion des liquidités entre Clarins et certaines filiales de distribution du Groupe implantées dans la zone euro, la Direction Financière a mis en œuvre en 2006 une gestion centralisée de sa trésorerie en euro et continue de mettre en place au niveau mondial au cours des années 2007 et 2008 une centrale de communication bancaire ;
- La Direction de l'Immobilier est impliquée dans les projets immobiliers majeurs, notamment les investissements industriels et logistiques en cours aux Laboratoires et en Suisse. Ses avis sont portés à la connaissance du Directoire.

Missions des fonctions industrielles et R&D

La production est presque exclusivement réalisée dans deux sites de production, l'un à Pontoise pour tout ce qui touche aux produits de beauté et l'autre à Strasbourg pour ce qui concerne les parfums. Des procédures très strictes de fabrication sont mises en œuvre destinées à garantir le niveau très élevé d'exigence qualité que le Groupe s'impose et le respect des contraintes légales d'hygiène et de sécurité ; les remarques des consommatrices sont systématiquement transmises aux Laboratoires pour en tirer tous les enseignements possibles ; un service dédié aux aspects réglementaires et disposant de relais locaux dans les pays où le Groupe commercialise ses produits garantit le strict respect des contraintes légales.

2.4 - Procédures de contrôles relatives à la fiabilité des informations financières

Le manuel des procédures comptables est régulièrement enrichi et mis à jour. L'accent a aussi été mis cette année sur l'amélioration des processus comptables afin de permettre de réduire les délais de clôture tout en maintenant la qualité d'arrêté des comptes du Groupe.

Les activités de contrôle s'articulent essentiellement autour du processus d'élaboration budgétaire et des reportings opérationnels et financiers.

Processus d'élaboration budgétaire

Le processus d'élaboration budgétaire s'appuie chaque année sur des séminaires marketing organisés par chaque Direction de Marque et visant à définir les intentions stratégiques de la Marque pour l'année

suivante; ces orientations sont ensuite déclinées par chaque Marché au travers d'un plan marketing et financier. Ces plans sont discutés et commentés lors de réunions budgétaires associant des membres du Directoire, le Directeur Financier Groupe, les Présidents des Marques et le Comité de Direction du Marché concerné. Ces budgets sont ensuite consolidés et soumis pour approbation au Conseil de Surveillance. Cet exercice est structuré au travers d'un manuel budgétaire.

Processus de reportings opérationnels et financiers

Le choix des indicateurs opérationnels et financiers et des méthodes comptables permet d'analyser l'activité, de mesurer la profitabilité et de contrôler les capitaux employés (stocks et clients). L'organisation comptable et de gestion repose principalement sur un plan comptable Groupe, un manuel des procédures comptables régulièrement mis à jour et un manuel de reporting. Ces outils sont mis en œuvre dans chaque filiale par un « controller » rattaché à la fois à la Direction Générale locale et à la Direction Financière Groupe. Les informations comptables et de gestion sont unifiées au travers d'un Système d'Information de Gestion construit sur les progiciels Essbase et Hyperion Entreprise.

Les analyses sur l'activité et sur la gestion sont rédigées par chaque « controller » de filiale et reprises pour les éléments les plus significatifs dans le rapport d'activité mensuel de la Direction Générale de chaque Marché. Ces éléments sont ensuite croisés au niveau du Groupe avec les commentaires de chaque Contrôleur de Gestion de Marque. In fine, la Direction Financière établit deux rapports mensuels : l'un portant sur les ventes et l'autre sur les résultats.

Autres contrôles financiers

Le contrôle du Groupe s'exerce également dans les domaines suivants :

- pour les investissements industriels significatifs comme pour les investissements financiers autres que des placements de gestion courante, une autorisation préalable est requise et un suivi spécifique est réalisé par le Directoire. En particulier, une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise dans les cas suivants : la conclusion de tout contrat de partenariat avec une entreprise donnant lieu à un investissement de 15,25 M€, l'acquisition de tout élément d'actif immobilisé, notamment fonds de commerce et participations pour un montant supérieur à 15,25 M€, la participation à toute opération de restructuration telle que fusion, scission ou apport partiel d'actif ;
- pour la cession d'immeubles, la cession totale ou partielle de participations, la constitution de sûretés ainsi que les cautions, avals et garanties, un contrôle étroit est exercé par la Direction et une autorisation préalable du Conseil de Surveillance est requise.

Afin de faciliter la mise à disposition et la mise à jour des règles et procédures financières (normes comptables, référentiels Groupe en matière de reporting, procédure budgétaire, recommandations en matière de processus de clôture), la Direction Financière a mis en ligne au premier semestre 2007 l'ensemble de ces informations au travers d'un site intranet dédié à cet effet dont l'accès est strictement contrôlé.

Enfin, afin d'optimiser son système de reporting et dans la volonté de réduire encore le délai de production de ses comptes pour le respect de la Directive Transparence, la Direction Financière s'est engagée dans un vaste projet de refonte de son système de reporting en juillet 2007 qui devrait s'achever en août 2008. Les progiciels Essbase et Hyperion Enterprise seront remplacés par un seul outil HFM pour Hyperion Financial Management. L'équipe projet est composée des personnes en charge de la consolidation avec l'aide d'un prestataire externe spécialisé dans la mise en place de ce type de logiciels pour s'assurer de la bonne fin du projet. Un double système de reporting coexistera pendant une période de trois mois pour s'assurer de la cohérence des chiffres produits par les deux systèmes. Une reprise des historiques a déjà été effectuée avec succès à l'aide du nouveau logiciel.

2.5 - Travaux d'Audit Interne 2007

Les principales missions réalisées en 2007 par la Direction du Contrôle Interne se déclinent selon quatre axes bien distincts et sont reprises ci-dessous :

- Cartographie des risques : finalisation en 2007 d'une étude détaillée qui a été présentée lors de la réunion annuelle des Présidents des marques et des filiales en présence des membres du Directoire. Cette présentation a identifié quatre risques majeurs et un plan d'action a été mis en place pour les suivre ;
- Optimisation des fonctions centrales : les travaux ont porté en 2007 sur la fonction Achats, la « supply chain » et la minimisation des destructions et la lutte contre la contrefaçon. Ils se sont conclus par l'adaptation des organisations, la mise en place de procédures et d'outils de contrôle appropriés ;
- Audit des filiales commerciales :
 - Post-audit Mexique qui s'est finalisé par le renforcement des équipes administratives pour un meilleur suivi des opérations.
 - Revue générale de la filiale Espagnole et de la filiale Russe et élaboration avec les managements locaux d'une feuille de route pour améliorer leurs performances ;
- Procédures comptables et opérationnelles: règles d'amortissement sur les présentoirs généraux (PLV permanente), règles comptables relatives à la création des sites internet, mise en place d'un reporting E-Commerce, mise à jour de procédures relatives à la gestion des stocks et des effectifs.

En orientant ses efforts sur la gestion des risques financiers, organisationnels et opérationnels, la Direction du Contrôle Interne du Groupe Clarins poursuit la mise en conformité de son dispositif de Contrôle Interne aux recommandations de l'AMF. Elle entend poursuivre ces orientations en 2008 en travaillant à l'optimisation de nouvelles fonctions centrales, en proposant de nouveaux plans d'efficacité, en complétant le dispositif de procédures, en conduisant de nouvelles revues générales de marché et de manière plus générale, en veillant à limiter les risques auxquels le Groupe est exposé.

3 • Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les procédures de contrôle interne

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Clarins, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Clarins et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux conformément à la norme d'exercice professionnel applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations contenues

dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, Paris et Vincennes, le 14 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de
PricewaterhouseCoopers
65, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Benoît Pinoche

Grant Thornton

Membre français de
Grant Thornton International
100, rue de Courcelles
75017 Paris

Michel Cohen

Audit de France - Sodip

12, cours Louis Lumière
94506 Vincennes

Raymond Cornu

4 • Rémunérations des mandataires sociaux

Les membres du Conseil de Surveillance sont rémunérés pour leurs fonctions par des jetons de présence dont le montant global est déterminé par l'Assemblée Générale des actionnaires. Pour l'exercice 2007, cette enveloppe a été fixée à 200 000 € par la cinquième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007. Le Conseil de Surveillance a ensuite réparti ce montant entre ses membres de la façon suivante :

Monsieur Alain FERRI :	70 000 €
Monsieur Serge ROSINOER :	50 000 €
Monsieur Jean ROUX :	50 000 €
Société Civile Financière F.C. :	30 000 €

En sa qualité de Président du Conseil de Surveillance, Monsieur Jacques Courtin percevait une rémunération annuelle, fixée par le Conseil de Surveillance. Pour sa période d'activité en 2007, malheureusement interrompue par son décès survenu en mars, Monsieur Jacques Courtin a perçu la somme de 153 750 €.

Monsieur Serge Rosinoer, qui a succédé à Monsieur Jacques Courtin à la Présidence du Conseil de Surveillance le 27 mars 2007, perçoit une rémunération annuelle fixée par le Conseil de Surveillance à 220 000 €. À ce titre, et pour l'exercice 2007, il a perçu une somme de 164 997 €.

Conformément à la loi, le Conseil de Surveillance fixe la rémunération individuelle attribuée à chacun des membres du Directoire, à son Président et à ses Directeurs Généraux. Il est assisté dans cette mission par le Comité des Nominations et des Rémunérations.

Sur la recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil de Surveillance a décidé de geler, au niveau de l'exercice 2004, les rémunérations fixes dues aux membres du Directoire au titre de leur mandat social comme au titre de leur contrat de travail, mais de leur attribuer une rémunération variable, assise sur les résultats du Groupe (chiffre d'affaires, résultat d'exploitation et résultat net) dans ses différents secteurs d'activité.

Au titre de leur mandat social au service de la Société Clarins, les membres du Directoire ont perçu, au cours de l'exercice 2007, les rémunérations suivantes :

	RÉMUNÉRATION FIXE 2007	RÉMUNÉRATION VARIABLE POUR 2006 VERSÉE EN 2007
Monsieur Lionel de BENETTI	37 500 €	100 000 €
Monsieur Patrick BIZOT	27 441 €	60 000 €
Monsieur Christian COURTIN	159 360 €	660 000 €
Monsieur Olivier COURTIN	150 000 €	660 000 €
Monsieur Gérard DELCOUR	36 600 €	20 000 €
Monsieur Pierre MILET	37 500 €	660 000 €

Les membres du Directoire sont, par ailleurs, titulaires de contrats de travail au sein de la Société et de certaines de ses filiales.

En rémunération de ces fonctions, ils perçoivent des salaires et bénéficient des contrats d'intéressement et de participation, ainsi que des régimes de primes d'expatriation et de retraite à cotisation définies et à prestation définies en vigueur dans le Groupe, au même titre et dans les mêmes conditions que les autres collaborateurs.

En tant que salariés, les membres du Directoire bénéficient des avantages en nature accordés aux cadres de même catégorie :

- un véhicule de fonction
- une dotation en produits de l'entreprise.

En cas de rupture du contrat de travail pour une raison autre qu'une faute lourde, les mandataires sociaux ont droit à une indemnité de rupture égale à une ou deux années de rémunérations, suivant les cas, et en cas de rupture du contrat de travail consécutif à un changement de majorité dans le capital de la Société, au maintien du bénéfice des droits acquis au titre du contrat de retraite à prestations définies. Les mandataires concernés sont Lionel de Benetti, Gérard Delcour et Pierre Milet.

Les tableaux ci-dessous détaillent les montants des rémunérations brutes perçues par chaque membre du Directoire au cours des exercices 2007, 2006, et 2005.

RÉMUNÉRATIONS 2007	MANDAT SOCIAL	SALAIRES FIXES BRUTS	INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION SUR EXERCICE 2006	PRIME D'EXPATRIATION POUR 2006 VERSÉE EN 2007	RÉMUNÉRATION BRUTE TOTALE
Christian Courtin	819 360 €	592 268 €	20 070 €	60 000 €	1 491 698 €
Olivier Courtin	810 000 €	599 034 €	20 070 €	–	1 429 104 €
Pierre Milet	697 500 €	657 787 €	20 070 €	60 000 €	1 435 357 €
Lionel de Benetti	137 500 €	479 762 €	25 358 €	–	642 620 €
Patrick Bizot⁽¹⁾	87 441 €	263 044 €	20 070 €	53 357 €	423 912 €
Gérard Delcour	56 600 €	302 461 €	4 912 €	36 588 €	400 561 €

(1) Patrick BIZOT a quitté ses fonctions de membre du Directoire le 8 octobre 2007.

RÉMUNÉRATIONS 2006	MANDAT SOCIAL	SALAIRES FIXES BRUTS	INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION SUR EXERCICE 2005	PRIME D'EXPATRIATION POUR 2005 VERSÉE EN 2006	RÉMUNÉRATION BRUTE TOTALE
Christian Courtin	269 360 €	603 771 €	22 366 €	60 000 €	955 497 €
Olivier Courtin	260 000 €	602 760 €	22 366 €	–	885 126 €
Pierre Milet	147 500 €	673 883 €	22 366 €	60 000 €	903 749 €
Lionel de Benetti	102 500 €	479 762 €	28 532 €	–	610 793 €
Patrick Bizot	76 588 €	462 369 €	22 366 €	53 357 €	614 681 €
Gérard Delcour	56 600 €	304 392 €	1 682 €	36 588 €	399 262 €
Verena Strübi ⁽¹⁾	57 450 €	545 926 €	22 366 €	76 224 €	701 967 €

(1) Verena Strübi a quitté ses fonctions de membre du Directoire à fin septembre 2006 et fait valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2006.

RÉMUNÉRATIONS 2005	MANDAT SOCIAL	SALAIRES FIXES BRUTS	INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION SUR EXERCICE 2004	PRIME D'EXPATRIATION POUR 2004 VERSÉE EN 2005	RÉMUNÉRATION BRUTE TOTALE
Christian Courtin	209 360 €	605 709 €	20 513 €	60 000 € ⁽¹⁾	895 582 €
Olivier Courtin	200 000 €	604 140 €	20 513 €	–	824 653 €
Pierre Milet	87 500 €	676 678 €	20 513 €	60 000 €	844 692 €
Lionel de Benetti	67 500 €	479 762 €	24 800 €	–	572 061 €
Patrick Bizot	36 588 €	463 773 €	20 513 €	53 357 €	574 232 €
Gérard Delcour	36 600 €	305 107 €	1 821 €	36 588 €	380 116 €
Verena Strübi	56 600 €	339 325 €	20 513 €	21 960 €	438 398 €

(1) Montant comptabilisé en 2005, versé en 2006.

Enfin, depuis le 1^{er} juillet 2007, la société civile Financière F.C., principal actionnaire et holding animatrice et coordinatrice du Groupe Clarins, a décidé de rémunérer les membres de son Conseil de Gérance. À ce titre, pour l'exercice 2007, les rémunérations brutes suivantes ont été versées :

Monsieur Serge Rosinoer – Président du Conseil de Gérance : 25 000 €
Monsieur Christian Courtin – Membre du Conseil de Gérance : 90 000 €
Monsieur Olivier Courtin – Membre du Conseil de Gérance : 90 000 €

Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux et options levées par ces derniers en 2007 :

	NOMBRE D'OPTIONS ATTRIBUÉES/ D'ACTIONS SOUSCRITES OU ACHETÉES	PRIX EN EUROS	DATE D'ÉCHÉANCE	PLAN N°
Options consenties durant l'exercice par l'émetteur et par toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix premiers salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé	Aucune			
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées durant l'exercice par les dix premiers salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé	59 140 31 115 25 200	48,57 45,64 35,71	21/05/2008 15/05/2009 09/12/2010	POA-01 POA-02 POA-03 G

Options d'achat levées par les mandataires sociaux en 2007

	NOMBRE D' ACTIONS DISPONIBLES ET LEVÉES	RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE DU PLAN	DÉBUT D'EXERCICE AUTORISÉ	DATE DE CLÔTURE DU PLAN
BIZOT Patrick	87 500 au cours de 44,00 euros	POA-2000	31/10/2000	01/11/2005	31/10/2007
MILET Pierre	32 000 au cours de 45,64 euros	POA-2002	15/05/2002	16/05/2006	15/05/2009

Situation des plans d'options détenus au 31 décembre 2007

	NOMBRE D' ACTIONS DISPONIBLES	RÉFÉRENCE DU PLAN	DATE DU PLAN	DÉBUT D'EXERCICE AUTORISÉ	DATE DE CLÔTURE DU PLAN
DE BENETTI Lionel	35 000 au cours de 45,64 euros	POA 2002	15/05/2002	16/05/2006	15/05/2009
	70 000 au cours de 35,71 euros	POA 2003	09/12/2003	10/12/2007	09/12/2010
DELCOUR Gérard	42 000 au cours de 35,71 euros	POA 2003	09/12/2003	10/12/2007	09/12/2010
MILET Pierre	22 445 au cours de 45,64 euros	POA 2002	15/05/2002	16/05/2006	15/05/2009
	112 000 au cours de 35,71 euros	POA 2003	09/12/2003	10/12/2007	09/12/2010

5 • Plans d'Options

Information sur les options de souscription ou d'achat d'action au 31 décembre 2007

PLAN	POA 2000	POA 2001	POA 2002	POA 2003 E	POA 2003 G
Date de l'Assemblée Générale	11/06/1997	13/06/2000	06/06/2001	31/05/2002	06/06/2003
Date du Directoire	31/10/2000	21/05/2001	15/05/2002	14/01/2003	09/12/2003
Point de départ d'exercice des options	01/11/2005	22/05/2005	16/05/2006	15/01/2005	10/12/2007
Date d'expiration	31/10/2007	21/05/2008	15/05/2009	14/01/2010	09/12/2010
Prix d'exercice des options au 31/12/2007 ⁽¹⁾	44,00 €	48,57 €	45,64 €	32,14 €	35,72 €
Prix d'acquisition des actions ⁽¹⁾	45,63 €	47,37 €	45,29 €	25,54 €	31,59 €
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées ⁽²⁾	50 000	207 000	258 700	25 000	832 650
Dont :					
- Par les mandataires sociaux ⁽³⁾	50 000	64 300	110 000	–	230 000
- Par les 10 premiers attributaires non-mandataires sociaux	–	63 500	50 000	25 000	131 000
Nombre d'actions restant à souscrire au 01/01/2007 ⁽¹⁾	87 500	300 904	341 726	38 890	1 143 310
Attributions gratuites au cours de l'exercice	–	–	–	–	–
Options exercées au cours de l'exercice ⁽¹⁾	87 500	99 330	121 168	–	59 300
Options annulées durant l'exercice ⁽¹⁾	–	1 050	1 560	–	–
Options de souscription ou d'achat restantes au 31/12/2007 ⁽¹⁾	–	200 524	218 998	38 890	1 084 010

(1) Données ajustées des modifications consécutives aux attributions d'actions gratuites successives.

(2) Données d'origine.

(3) Ayant cette qualité lors de l'attribution du plan.

6 • Attribution gratuite d'actions

Dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007 (résolution 8), la Société a procédé à une attribution gratuite de 141 450 actions aux salariés le 19 octobre 2007.

L'attribution de ces actions aux salariés français sera effective au terme d'une période d'acquisition de 4 ans se terminant le 19 octobre 2011, la période de conservation étant de 2 ans et se terminant le 19 octobre 2013. Elle sera effective au bout d'une période d'acquisition de 6 ans pour les salariés étrangers.

Principaux bénéficiaires de l'attribution d'actions gratuites :

BÉNÉFICIAIRES	NOMBRE D' ACTIONS ATTRIBUÉES	JUSTE VALEUR DES ACTIONS	FIN DE LA PÉRIODE DE CONSERVATION
MANDATAIRES SOCIAUX			
MILET Pierre	15 000	53,67 €	19/10/2013
DE BENETTI Lionel	12 000	53,67 €	19/10/2013
DELCOUR Gérard	3 000	53,67 €	19/10/2013
AUTRES			
Dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant bénéficié du plus grand nombre d'actions gratuites	France 8 000 Étranger 14 000	53,67 € 51,77 €	19/10/2013 19/10/2013

7 • Récapitulatif des opérations réalisées par les initiés sur les titres de la Société

	ACHATS OU LEVÉES EN € BRUT	VENTES EN € BRUT
COURTIN-CLARINS Christian	0	1 145 297
COURTIN-CLARINS Olivier	0	896 228
MILET Pierre	1 460 480	2 186 061
BIZOT Patrick	3 850 000	5 380 551
Autres initiés	969 563	1 459 822

8 • Honoraires des Commissaires aux comptes et des membres de leurs réseaux

	PRICEWATERHOUSECOOPERS				GRANT THORTON INTERNATIONAL				SODIP - AUDIT DE FRANCE			
	K€ 2007	K€ 2006	% 2007	% 2006	K€ 2007	K€ 2006	% 2007	% 2006	K€ 2007	K€ 2006	% 2007	% 2006
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés												
Émetteur	189,3	136,8	15,5 %	12,4 %	173,5	84,0	52,6 %	28,1 %	109,0	84,0	47,5 %	34,0 %
Filiales intégrées globalement	797,0	843,4	65,1 %	76,2 %	118,6	193,4	36,0 %	64,6 %	120,5	151,9	52,5 %	61,4 %
SOUS-TOTAL	986,3	980,2	80,5 %	88,5 %	292,1	277,4	88,6 %	92,7 %	229,5	235,9	100,0 %	95,4 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissaire aux comptes												
Émetteur	70,0	28,0	5,7 %	2,5 %	35,0	19,6	10,6 %	6,5 %	–	11,5	–	4,6 %
Filiales intégrées globalement	19,0	24,0	1,5 %	2,2 %	–	–	–	–	–	–	–	–
SOUS-TOTAL	89,0	52,0	7,3 %	4,7 %	35,0	19,6	10,6 %	6,5 %	–	11,5	–	4,6 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement												
Juridique/Fiscal/Social	113,6	75,0	9,3 %	6,8 %	2,6	2,4	0,8 %	0,8 %	–	–	–	–
Autres	36,2	–	3,0 %	–	–	–	–	–	–	–	–	–
SOUS-TOTAL	149,8	75,0	12,2 %	6,8 %	2,6	2,4	0,8 %	0,8 %	–	–	–	–
TOTAL	1 225,1	1 107,3	100,0 %	100,0 %	329,7	299,4	100,0 %	100,0 %	229,5	247,4	100,0 %	100,0 %

5 • Comptes consolidés

Rapport de gestion du Directoire sur les comptes consolidés

1 • Évolution des ventes

Chiffre d'affaires par activité

	2007 EN M€	2006 EN M€	VARIATION 2007/2006		VARIATION 2006/2005		
			À DONNÉES PUBLIÉES ⁽¹⁾	À DONNÉES COMPARABLES ⁽²⁾	2005 EN M€	À DONNÉES PUBLIÉES ⁽¹⁾	À DONNÉES COMPARABLES ⁽²⁾
Beauté	677,8	643,0	+ 5,4 %	+ 8,6 %	590,2	+ 8,9 %	+ 8,9 %
Parfums	329,7	324,2	+ 1,7 %	+ 4,7 %	408,0	- 20,5 %	- 0,8 %
TOTAL	1 007,5	967,2	+ 4,2 %	+ 7,3 %	998,2	- 3,1 %	+ 5,5 %

(1) À cours de change moyens.

(2) À cours de change constants et à structure comparable.

Beauté

La Beauté enregistre une solide performance de 8,6 %⁽¹⁾ qui fait suite à une croissance du même ordre sur l'exercice 2006. Les ventes de la Division ont été portées par le remaniement réussi de la ligne de Maquillage et par des lancements de produits de soins innovants qui, en mettant en avant l'expertise et le sérieux de la Recherche Clarins, ont bénéficié à l'ensemble du catalogue existant.

En Soins, l'activité progresse de 5,3 %⁽¹⁾ malgré un programme de lancements plus restreint qu'en 2006.

La hausse de 6,8 %⁽¹⁾ des ventes de produits de soins pour le visage récompense notre souci permanent d'amélioration des formules existantes qui s'est exprimé au travers de la nouvelle ligne matifiante *Soins Eclats Mats* et la nouvelle version d'un classique de la marque, *Double Sérums Génération 6*. Elle est aussi le résultat de créations innovantes comme les soins éclaircissants *White Plus HP*, le *Concentré Décolleté et Cou* et le *Baume Plus Jeune Plus Longtemps*.

Sans lancement majeur, **les ventes de l'axe Corps se maintiennent** grâce au *Soin Complet Spécial Vergetures*.

La reformulation de la **ligne solaire** s'est poursuivie pour les protecteurs Corps après la refonte en 2006 des produits Visage.

Le segment des Eaux de Soins, qui progresse de 9,1 %⁽¹⁾, a bénéficié du succès de l'*Eau Ensoleillante*, venue s'ajouter aux *Eaux Dynamisante* et *Ressourçante*.

La croissance se poursuit à un rythme soutenu sur ClarinsMen, à + 10,7 %⁽¹⁾, portée par la bonne tenue des *Baume* et *Gel Hydratants*, ainsi que par l'impact en année pleine de *Rêves d'Homme* en France, et à l'extension de sa distribution sur plusieurs marchés internationaux en 2007.

Enfin, **une nouvelle marque de produits de soins développée en interne est née : My Blend by Dr Olivier Courtin**. Le lancement de cette nouvelle offre de soins premium hautement personnalisables a débuté en septembre 2007, en exclusivité dans six points de vente prestigieux aux États-Unis. Son impact sur les ventes du Groupe n'est toutefois pas encore significatif.

(1) À cours constants.

(2) Une fontaine à parfums permettant à la consommatrice de remplir son flacon vide, une démarche écologique et économique.

Le Maquillage affiche une remarquable croissance de 29,4 %⁽¹⁾ grâce à une ligne totalement remaniée dont le design moderne, la technologie avancée des formules et les ingénieux embellisseurs ont permis d'attirer de nouvelles consommatrices raffinées et de toutes les générations. La contribution de cette activité au chiffre d'affaires consolidé est désormais de 10,8 % contre 8,9 % à fin 2006.

Tous les segments sont en très forte hausse et particulièrement **les Yeux qui progressent de 55,6 %⁽¹⁾** soutenus par le bon niveau d'activité généré par les *Palettes Quatuor* des collections *Instant Light* et *Golden Lights*, et par le nouveau *Mascara Wonder Longueur*.

Négligeant la base de comparaison défavorable liée au lancement de *Lisse Minute* en 2006, **les ventes du Teint augmentent de 22,7 %⁽¹⁾** grâce aux placements réussis de l'*Embellisseur Teint*, de *Teint Eclat Mat* et des nouvelles poudres *Douceur*, *Stop Brilliance* et *Duo Soleil*.

Sur les Lèvres, la croissance de 15,1 %⁽¹⁾ résulte du succès continu des *Baumes Couleurs* et du lancement en 2007 des rouges à lèvres *Rouge Appeal* et de l'*Embellisseur Lèvres*.

Parfums

Les Parfums enregistrent une croissance de 4,7 %⁽¹⁾, qui s'est améliorée sur le 2nd semestre grâce à un recul moins marqué de l'activité de Distribution. Les progressions réalisées par les marques Azzaro et Thierry Mugler proviennent des performances des classiques *Angel*, *Azzaro Pour Homme* et *Chrome*, et du succès de *Now Women & Men* auprès des jeunes adultes.

Sans lancement majeur, les ventes de Thierry Mugler Parfums augmentent de 7,8 %⁽¹⁾.

Angel a continué de bien performer, bénéficiant des festivités organisées à l'occasion de son 15^e anniversaire et d'une nouvelle source⁽²⁾ bicéphale *Angel/Alien* dont la mise en place en septembre 2007 a aussi pleinement profité à *Alien* qui s'installe fermement comme 2^e pilier féminin de la marque.

Les Parfums Thierry Mugler ont également été soutenus par le lancement tactique de deux fragrances aux notes aquatiques, *Eau de Star* et *Ice Men*.

Les ventes des Parfums Azzaro s'améliorent de 14,4 %⁽¹⁾.

Cette croissance a été portée par le très bon accueil des deux senteurs *Azzaro Now* par une cible jeune, un territoire encore inexploré par la marque. Les Parfums Azzaro ont aussi profité d'une progression forte aussi bien sur *Azzaro Pour Homme* que sur *Chrome*, épaulé de *Chrome Legend* aux États-Unis et au Canada depuis le 2nd semestre 2007.

Capitalisant sur sa légitimité en parfumerie masculine, Azzaro a par ailleurs lancé au dernier trimestre 2007 sa propre marque de produits de

soins pour hommes : *AzzaroLab SkinForce*. La distribution de cette nouvelle ligne, sans parabène et s'appuyant sur l'énergie vitale des arbres, a débuté au Canada et en Russie et sera étendue aux autres marchés internationaux sur l'année 2008.

L'activité de **Distribution** termine l'année en recul de 11,4 %⁽¹⁾, pénalisée par l'insuccès des nouvelles marques entrées dans le giron de la filiale américaine en 2006. Corrigé de cet élément, les ventes ont été en hausse de 13,3 %⁽¹⁾ grâce à L'Occitane et aux parfums Hermès.

Chiffre d'affaires par zone géographique

	VARIATION 2007/2006				VARIATION 2006/2005		
	2007 EN M€	2006 EN M€	À DONNÉES PUBLIÉES ⁽¹⁾	À DONNÉES COMPARABLES ⁽²⁾	2005 EN M€	À DONNÉES PUBLIÉES ⁽¹⁾	À DONNÉES COMPARABLES ⁽²⁾
Europe	648,6	615,2	+ 5,4	+ 5,8	589,7	+ 4,3 %	+ 4,3 %
Amérique du Nord	164,4	179,2	- 8,2	- 1,0	250,1	- 28,4 %	+ 6,5 %
Asie	113,2	109,3	+ 3,5	+ 12,5	95,7	+ 14,2 %	+ 13,8 %
Autres ⁽³⁾	81,3	63,5	+ 28,1	+ 35,6	62,7	+ 1,3 %	+ 2,5 %
TOTAL	1 007,5	967,2	+ 4,2	+ 7,3	998,2	- 3,1 %	+ 5,5 %

(1) À cours de change moyens.

(2) À cours de change constants et à structure comparable.

(3) La zone Autres Pays regroupe principalement l'Australie, le Moyen Orient, l'Amérique Latine et l'Afrique.

Europe

En Europe, la situation s'améliore dans certains pays notamment en France, mais reste délicate sur d'autres marchés toujours perturbés par le phénomène de déstockage des distributeurs et par une consommation qui peine à repartir. **Les ventes du Groupe Clarins progressent de 5,8 %⁽¹⁾**, la Beauté étant partout soutenue par le très bon accueil réservé à la nouvelle ligne de maquillage, tandis que les ventes Parfums s'améliorent notamment grâce aux lancements de nouveautés et à la bonne tenue des grands classiques des marques du Groupe.

En France, le bon placement des nouveautés notamment en Beauté et sur Azzaro ont permis au chiffre d'affaires de progresser de 4,5 %. L'événement de l'année 2007 a été l'ouverture de la première boutique Clarins à Paris, rue de Babylone, une véritable vitrine pour le rayonnement de la marque et un succès largement relayé par la presse Beauté. Enfin, pour accompagner l'essor de la vente en ligne, le Groupe a ouvert des sites marchands pour les marques Clarins, Mugler et Azzaro.

Au Royaume-Uni, marché caractérisé par une forte présence des marques de niche et des promotions agressives, l'activité en croissance de 2,8 %⁽¹⁾ a bénéficié notamment de la mise en place du nouveau maquillage et d'une progression des ventes d'*Alien*. La marque Clarins continue de consolider ses parts de marché déjà très élevées dans les produits de soins de beauté.

La Suisse, marché important pour la marque Clarins, a enregistré une croissance de 6,9 %⁽¹⁾. La politique menée, depuis plusieurs années, d'ouverture d'instituts (les derniers en date étant le Spa de l'hôtel Intercontinental de Genève et l'institut ouvert en mai 2007 à Vevey) porte pleinement ses fruits et permet à la marque Clarins de progresser de 8,3 %⁽¹⁾. Les investissements consentis à **l'Italie** sur les marques du Groupe au cours des deux dernières années et le succès des marques en Distribution permettent au Groupe de réaliser une augmentation de 8,1 % de ses ventes.

(1) À cours constants.

Les ventes en **Allemagne** ont été quasiment étales sur un marché difficile pénalisé par l'augmentation de la TVA. La concurrence des autres réseaux de distribution reste forte.

L'Espagne commence à souffrir du phénomène de concentration de la distribution et de la volonté des opérateurs de réduire le niveau des stocks, à l'instar de qui s'est passé en France ces dernières années. Ainsi, les ventes ne progressent que de 1,4 %.

En Russie, l'activité est en très forte hausse, à + 66,2 %⁽¹⁾. Depuis la création d'une filiale de distribution à Moscou en septembre 2005, les marques du Groupe profitent à plein des ouvertures de portes des chaînes de parfumerie et Clarins s'affirme en leader des produits de soins de beauté haut de gamme.

Amérique du Nord

Le contexte ardu en **Amérique du Nord**, tant au niveau macro-économique que sur le marché des cosmétiques, et les difficultés de l'activité de Distribution aux USA **expliquent le léger recul des ventes du Groupe sur la zone (- 1,0 %⁽¹⁾)**.

Au cours du second semestre, **les USA** ont montré une nette amélioration de l'activité. La croissance est ressortie à + 7,6 %⁽¹⁾ contre - 18,1 %⁽¹⁾ au 1^{er} semestre. Le phénomène a été visible sur les trois marques du Groupe. La grande satisfaction de l'année est le haut niveau d'écoulement sur les produits de soins Clarins qui ressort en croissance de 7,8 % grâce aux programmes promotionnels mis en place et le comportement prometteur des boutiques Clarins dont le chiffre d'affaires progresse de 15,7 %⁽¹⁾. Sur l'ensemble de l'année, le chiffre d'affaires a été en retrait de 4,0 %⁽¹⁾, pénalisé par les marques prise en distribution en 2006 et par la politique de réduction des stocks des grands magasins.

Enfin, comme en France, le Groupe a ouvert un site de vente en ligne pour la marque Clarins dans le courant du second semestre et le potentiel de développement du site reste important.

Le **Canada** a réalisé une excellente année sur la Division Beauté qui progresse de 8,2 % ⁽¹⁾ notamment grâce au maquillage. Le Groupe continue d'ouvrir sa distribution aux pharmacies de qualité. En revanche, la Division Parfums a été pénalisée par un niveau de stocks élevé dans la distribution et une saison de Noël mitigée.

Au **Mexique**, le Groupe continue de bénéficier de ses investissements, de ses ouvertures de boutiques et des nouvelles marques prises en Distribution. Les ventes y augmentent de 24,8 % ⁽¹⁾.

Asie

À 12,5 % ⁽¹⁾, la croissance demeure excellente en Asie et Clarins profite particulièrement de l'excellent dynamisme de certains marchés tels que la Corée, Hong Kong, Singapour et la Malaisie.

Les nouveaux produits blanchissants White Plus HP, enrichis du complexe Lock-Around System® High Performance pour une protection encore renforcée contre l'hyperpigmentation, ont reçu un excellent accueil, tout comme la ligne Soins Eclats Mats et Lift Affine Regard.

Au **Japon**, où le Groupe réalise une croissance de 5,7 % ⁽¹⁾, une boutique ouverte dans le tout nouveau centre commercial de Tokyo, Shin Maru Biru, est venue accroître la visibilité de la marque Clarins.

Autres Pays

La zone Autres Pays poursuit sur sa forte dynamique de croissance, à + 35,6 % ⁽¹⁾.

Le **Moyen-Orient** enregistre une très forte performance – particulièrement sur la marque Clarins qui profite de l'arrivée des enseignes de grands magasins et des chaînes de parfumerie internationales – tout comme l'**Amérique Latine** qui bénéficie de l'excellent placement de la nouvelle ligne de maquillage auprès des agents et d'une très bonne progression des parfums Mugler et Azzaro.

2 • Résultats consolidés et Structure Financière

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation recule de 12,5 % et s'établit à 111,4 M€, reflétant les efforts marketing et commerciaux importants consentis pour soutenir la croissance du chiffre d'affaires et asseoir à long terme l'image des marques du Groupe. L'appréciation de l'euro face aux autres monnaies a aussi fortement pénalisé ce résultat, à hauteur de 10,7 M€ (à cours constants, le résultat d'exploitation ne recule que de 4,1 %), l'impact au niveau du Chiffre d'affaires étant de 30,1 M€.

La marque Clarins a particulièrement bénéficié d'investissements, que ce soit sous forme d'animations et promotions, de nouveaux présentoirs, de rénovations de stands ou d'ouverture de boutiques. Par ailleurs, son site Internet, tout comme ceux des marques Azzaro et Thierry Mugler, a été entièrement repensé et permet désormais d'acheter les produits en ligne. Ces initiatives, qui se sont ajoutées au renforcement des équipes commerciales dans certains pays, ont conduit à une hausse des dépenses commerciales, dont le poids passe de 47,7 % à 48,5 % du chiffre d'affaires.

Les frais de production passent de 29,1 % à 30,6 % en pourcentage des ventes, une augmentation principalement liée à une augmentation de la production et de la distribution d'échantillons lors des opérations de promotion, à l'impact des changes et à un mix produit moins favorable dû à une pondération plus forte du maquillage dans la Division Beauté.

Parallèlement, le strict contrôle des dépenses non productives a limité les coûts administratifs qui représentent 9,8 % du chiffre d'affaires contre 10,0 % à fin 2006.

Les autres dépenses non récurrentes concernent principalement les coûts de restructuration de la filiale du Groupe aux États-Unis pour améliorer sa rentabilité et relancer son activité.

Enfin, le Groupe ayant particulièrement investi en actifs industriels ces dernières années, les dotations aux amortissements sont ressorties à 36,0 M€ contre 30,6 M€, soit une hausse de 17,6 %.

Après prise en compte des variations de provisions nettes, le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) s'élève à 149,2 M€, en baisse de seulement 2,2 %.

Évolution du résultat d'exploitation par activité

	2007		2006		2005	
	En M€	MARGE ⁽¹⁾	En M€	MARGE ⁽¹⁾	En M€	MARGE ⁽¹⁾
Beauté	80,6	11,9 %	96,8	15,1 %	93,5	15,8 %
Parfums	30,8	9,3 %	30,5	9,4 %	32,9	8,1 %
TOTAL	111,4	11,1 %	127,3	13,2 %	126,4	12,7 %

(1) Résultat d'exploitation/chiffre d'affaires.

Les investissements commerciaux réalisés pour soutenir les activités Soins et Maquillage de la marque Clarins, l'impact d'une plus forte pondération du maquillage dans le mix produit et les frais de lancement de My Blend expliquent la baisse de la rentabilité opérationnelle de la Beauté. La marge d'exploitation de la Division recule de 15,1 % à 11,9 %.

Les Parfums en revanche, sans lancements majeurs en dehors d'Azzaro Now et d'Eau de Star chez Thierry Mugler, sont parvenus à maintenir leur rentabilité avec une marge d'exploitation de 9,3 %, sur un marché extrêmement difficile et très promotionnel. La Division Parfums a été fortement impactée par les changes.

(1) À cours de change constants.

Résultat Net Part du Groupe

Le résultat net Part du Groupe de 90,7 M€ recule de 59,4 % et la marge nette s'établit à 9,0 %.

Pour rappel, le résultat net 2006 incluait un produit exceptionnel de 131,1 M€ provenant de la variation de la juste valeur des actifs financiers L'Occitane International. **Retraité de cet élément, le résultat net Part du Groupe recule de 1,7 % à cours moyens et marque une progression de 7,7 % à cours constants.**

L'amplitude de la baisse du résultat net récurrent, nettement moins importante que celle du résultat d'exploitation (- 1,7 % versus - 12,5 %), résulte des éléments suivants :

- le Groupe dégage un **produit financier net de 2,1 M€** contre 0,1 M€ au 31 décembre 2006 (hors réévaluation des instruments financiers L'Occitane) grâce à un **niveau de trésorerie nette largement positif sur l'année** ;
- la **gestion des couvertures de change** a procuré au Groupe un gain de 0,8 M€ contre une perte de 1,5 M€ ;
- **les résultats des sociétés mises en équivalence** ressortent à 2,2 M€ contre 1,8 M€, en raison de l'amélioration de la situation bénéficiaire de Trimex, l'agent australien du Groupe Clarins.

Structure financière⁽¹⁾

Compte tenu d'une baisse limitée à 2,2 % du Résultat Brut d'Exploitation, **la Marge Brute d'Autofinancement (MBA) ressort à 128,9 M€, soit une hausse de 12,4 %** influencée par un résultat financier et de changes largement positifs et par une augmentation des résultats des sociétés affiliées.

Le besoin en fonds de roulement augmente de 13,8 M€ après avoir progressé de 6,5 M€ en 2006.

Les **cessions d'actifs immobilisés** s'élèvent à 155,4 M€ dont 133,3 M€ relatifs à la vente partielle des actions détenues dans L'Occitane.

La hausse des investissements industriels corporels à 60,7 M€ contre 48,8 M€ à fin 2006 provient de la poursuite des travaux d'agrandissement et de mise en conformité de l'usine de Pontoise. Ces investissements comprennent également les frais de réagencement des stands en grands magasins pour la marque Clarins et la mise en place des nouveaux présentoirs maquillage.

La hausse des **acquisitions d'immobilisations incorporelles** reflète en grande partie la comptabilisation des minima garantis en termes de redevances à payer à Porsche Design et David Yurman dans le cadre des contrats de licence signés en 2006, que le Groupe a choisi d'immobiliser en application stricte des normes IFRS. Le montant activé s'élève à 5,9 M€ et correspond à l'engagement du Groupe pour les cinq prochaines années. Il sera soumis au test de dépréciation de valeurs à l'instar des autres actifs incorporels du Groupe sur une base annuelle.

Les investissements financiers ressortent à 2,8 M€ et correspondent d'une part à la souscription partielle de la deuxième tranche de l'emprunt obligataire convertible en actions de la société Kibio, et d'autre part aux augmentations de capital souscrites dans les joint-ventures mises en place avec L'Occitane en Corée et au Mexique.

Avec une marge brute d'autofinancement en hausse et la vente partielle de sa participation dans L'Occitane, le Groupe Clarins a dégagé **un cash flow disponible de 130,2 M€** qui améliore encore sa structure bilantielle.

Le Groupe accroît ainsi le niveau de sa trésorerie nette, déjà excédentaire en début d'exercice, et qui s'établit à 185,0 M€ contre 54,8 M€ à fin décembre 2006.

Enfin, le Groupe bénéficie d'**un bilan solide avec des fonds propres avant répartition de 823,9 M€.**

(1) Voir note 19 pour les conditions d'emprunt et la structure de financement.

3 • Perspectives d'activité 2008⁽²⁾

Le Groupe Clarins anticipe un ralentissement de la croissance mondiale du marché des cosmétiques qui, en 2008, ne devrait pas dépasser 2 à 3 % à cours constants. L'objectif du Groupe est de réaliser une progression double de celle du marché en ce qui concerne l'activité sur les marques existantes. À ce chiffre s'ajouteront les ventes de My Blend, dont le lancement se poursuit, celles des produits Kibio qui seront distribués dans plusieurs pays à travers les filiales du Groupe et, dès le second semestre 2008, celles des nouveaux parfums sous licences David Yurman et Porsche Design.

4 • Gestion des risques et covenants financiers

Litiges fiscaux

Voir note 26.4 dans les annexes aux états financiers consolidés.

Environnement législatif et réglementation

Les activités de production et de commercialisation de produits cosmétiques du Groupe Clarins font l'objet, en France et à l'étranger, de réglementations plus ou moins strictes suivant les pays, notamment en ce qui concerne la fabrication, le conditionnement et la mise sur le marché de ces produits. Le Groupe Clarins dispose, pour tous les aspects importants, de l'ensemble des autorisations nécessaires à la poursuite de ses activités et n'a pas rencontré dans ce domaine de contraintes particulières susceptibles d'affecter de façon significative ses activités.

À la date du présent document de référence, ni Clarins, ni aucune de ses filiales n'a été impliquée ou n'est impliquée dans une procédure judiciaire relative à un problème de responsabilité du fait de produits défectueux qui a donné ou est susceptible de donner lieu à une décision de justice prononcée contre la Société.

Clarins n'a, à ce jour, reçu aucun avis l'informant qu'elle aurait enfreint les dispositions d'une loi et d'une réglementation relatives à l'environnement. À sa connaissance, la Société ne fait pas actuellement l'objet d'une enquête ou d'une instruction dans ce domaine.

Marques, brevets et licences

Le Groupe Clarins attache une importance particulière à la protection en France et dans le monde de ses droits de propriété intellectuelle qui regroupent principalement des marques et des brevets mais également des dessins et des modèles industriels.

La principale marque détenue et exploitée par le Groupe Clarins est la marque Clarins. Le Groupe possède des droits d'utilisation dans tous les pays où il mène ses activités, à l'exception des États-Unis. La marque Clarins est utilisée par la société aux États-Unis en vertu d'un contrat à long terme renouvelable au gré de la société Clarins. Le Groupe Clarins détient également les marques des parfums Mugler et Azzaro et possède des droits d'utilisation dans tous les pays pour ces marques où il mène ses activités.

Bien que Clarins ait fait enregistrer un certain nombre de brevets pour couvrir ses produits, la plupart de ses innovations, tout en relevant de la propriété industrielle, ne sont pas brevetables dans tous les pays. Bien que la Société estime que ces droits de propriété soient importants pour la conduite de ses activités, elle ne considère pas que l'un d'eux soit important au point que son expiration ou sa rupture puisse affecter sensiblement ses opérations.

(2) Voir note 1.3 « Événements postérieurs à la clôture ».

Comme souvent dans ce secteur d'activité, certains produits du Groupe Clarins, et plus particulièrement les parfums, sont parfois l'objet de contrefaçons sur un nombre limité de marchés, principalement en Amérique du Sud et en Asie. Par ailleurs, dans certains pays, notamment en Grande-Bretagne et au Japon, le Groupe est confronté à des importations parallèles (ventes réalisées dans des points de vente non agréés). Le Groupe, qui mène une politique de lutte contre ces pratiques, considère qu'elles ont un effet marginal sur ses activités.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du Groupe.

Facteurs de risque, assurance et couverture

Risques de marché

Voir note 31 dans les annexes aux états financiers consolidés (Exposition aux risques de marché).

Risques liés à l'activité du Groupe

Les principaux risques opérationnels du Groupe sont ceux qui peuvent interrompre ou compromettre la continuité de son exploitation dans ses activités de conception, de production, ou qui peuvent mettre en péril son personnel ou ses actifs matériels ou immatériels. Il s'agit en particulier des risques de détérioration des installations de recherche, des sites informatiques, des unités de production et du centre logistique, par des événements climatiques ou humains ou des risques d'atteintes à l'intégrité ou à la confidentialité des systèmes d'information ainsi qu'à l'image de l'entreprise.

Des programmes de prévention systématique traitent en particulier des risques incendie. Les visites des sites industriels et du centre logistique sont effectuées chaque année avec les ingénieurs conseils de nos assureurs et un consultant spécialisé dans la prévention choisi par notre Groupe. De même, le Groupe investit dans des programmes de protection et de sauvegarde des données et de sécurisation des centres informatiques. Le Groupe attache une importance particulière à la maîtrise de l'impact environnemental des sites industriels.

La prévention des risques et des nuisances environnementaux est intégrée dans l'exploitation courante des moyens de production et des équipements généraux. Les projets industriels font l'objet d'un examen entre les concepteurs de sites industriels concernés, les experts des directions techniques et les spécialistes de l'environnement afin d'identifier les enjeux et de déterminer les réponses à apporter.

Dans ce but, la politique d'assurance du Groupe est orientée vers la couverture des sinistres majeurs et prend en compte des franchises adaptées. Conclues avec des assureurs et réassureurs de premier rang, avec l'appui d'un cabinet de conseil en assurance spécialisé dans la couverture des grands risques, les programmes mondiaux d'assurance que le Groupe a mis en place couvrent notamment au 1^{er} janvier 2007 :

- **Les dommages matériels du Groupe** ainsi que **les pertes d'exploitation consécutives**. Les capitaux au 01/01/2007 sont fixés à **349 711 081 €** en dommages directs et à **501 123 587 €** en Pertes d'Exploitation, toutes sociétés faisant partie du périmètre assuré, confondues. La limite contractuelle d'indemnité au titre de l'ensemble des préjudices couverts par la police, tant en dommages directs qu'en pertes d'exploitation est limitée, après application des franchises, à 230 000 000 € par sinistre.

- **Les investissements immobiliers** sont couverts, pendant leur réalisation, par des polices Tous Risques Chantier qui couvrent l'ensemble des dommages matériels pouvant survenir entre le démarrage des travaux et la réception des chantiers. Après réception, nos Ouvrages sont couverts par des polices Dommages-ouvrage qui garantissent la Société, pendant 10 ans, contre toute atteinte à la solidité de l'Ouvrage ou contre leur impropreté à la destination.

- **Les dommages corporels, matériels et immatériels** subis par des tiers qui pourraient engager la responsabilité civile du Groupe notamment du fait des produits fabriqués. La garantie s'exerce quelle que soit la nature de la responsabilité : délictuelle, quasi-délictuelle, contractuelle et quelle que soit la base juridique invoquée ainsi que le tribunal compétent. La garantie de ce contrat s'étend aussi aux conséquences pécuniaires des fautes inexcusables que la société peut encourir à l'égard de son personnel. Le programme Responsabilité Civile de Clarins est composé de deux lignes d'assurance et des polices locales sont souscrites par les filiales à l'étranger. La garantie intervient au premier Euro pour les établissements en France et en complément ou à défaut des polices locales souscrites par les filiales à l'étranger, les montants de garantie des polices locales du programme ne se cumulant pas. Les capitaux assurés s'élèvent tous dommages confondus (corporels, matériels et immatériels) à 30 500 000 € par sinistre.

- **Les risques de transports concernant toutes marchandises** (matières premières, produits finis et semi-finis) relatives à l'activité du Groupe ainsi que tous matériels, outillages ou équipements nécessaires aux activités du Groupe quelque soit le mode de transport adopté. La garantie s'applique de tout point du globe à tout point du globe. Les capitaux assurés s'élèvent à 2 286 735 € par sinistre avec une franchise de 500 € par sinistre. La garantie risques de guerre et assimilés est automatique pour les expéditions maritimes et aériennes. La durée de la garantie porte sur soixante jours à compter de la fin du déchargement du navire et quinze jours à compter de la fin du déchargement aérien et terrestre jusqu'à la remise au destinataire.

- Par ailleurs, certains risques particuliers : responsabilité civile des mandataires sociaux, responsabilité atteintes à l'environnement, responsabilité pouvant survenir à l'occasion de tests produits et garanties lors des missions des collaborateurs du Groupe sont également couverts.

Au total, la couverture tant des risques généraux que des risques propres à l'activité du Groupe, est largement assurée.

Covenants financiers

Afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des financements tirés ou non tirés, la politique du Groupe est de limiter strictement dans les contrats de financement les clauses qui permettent aux prêteurs d'exiger une modification de l'échéancier contractuel des remboursements ou une modification des conditions financières du contrat.

Seront seulement acceptés les clauses rédigées, lorsqu'elles sont acceptées dans le cadre de pratiques habituelles de marché.

États financiers consolidés

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros

	31/12/2007	31/12/2006	VARIATION À DONNÉES PUBLIÉES ⁽¹⁾	31/12/2005
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 007 521	967 183	4,2 %	998 204
FRAIS OPÉRATIONNELS				
FRAIS DE PRODUCTION	(308 148)	(281 876)	9,3 %	(316 872)
FRAIS COMMERCIAUX	(488 895)	(461 649)	5,9 %	(458 357)
FRAIS ADMINISTRATIFS	(98 587)	(96 477)	2,2 %	(95 544)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	111 891	127 181	(12,0 %)	127 431
AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION (NOTE 24)	(480)	150	N/S	(1 068)
DÉPRÉCIATION DES MARQUES ET DES ÉCARTS D'ACQUISITION	0	0		0
TOTAL FRAIS OPÉRATIONNELS (NOTE 23)	(896 110)	(839 852)	6,7 %	(871 841)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	111 411	127 331	(12,5 %)	126 363
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9 301	5 581	66,7 %	4 148
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(5 924)	(4 989)	18,7 %	(4 863)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET (NOTE 25)	3 377	592	N/S	(715)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES (NOTE 25)	(1 292)	123 088	N/S	10 659
GAINS ET PERTES DE CHANGE	770	(1 535)	(150,2 %)	(1 639)
CHARGE D'IMPÔT (NOTE 26)	(25 699)	(27 721)	(7,3 %)	(39 607)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	88 567	221 755	(60,1 %)	95 061
PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE (NOTE 27)	2 179	1 838	18,5 %	1 460
RÉSULTAT NET D'IMPÔT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES OU EN COURS DE CESSION	0	0		327
RÉSULTAT NET	90 746	223 593	(59,4 %)	96 848
DONT PART DU GROUPE	90 661	223 327	(59,4 %)	96 742
DONT PART DES MINORITAIRES	85	266	(68,1 %)	106
NOMBRE D' ACTIONS CALCULÉ SELON LA MOYENNE PONDÉRÉE DU NOMBRE D' ACTIONS EN CIRCULATION PENDANT LA PÉRIODE	38 724 206	38 440 559		37 856 996
RÉSULTAT NET, PART DU GROUPE PAR ACTION	2,34 €	5,81 €		2,56 €
RÉSULTAT NET DILUÉ, PART DU GROUPE PAR ACTION	2,30 €	5,75 €		2,53 €
RÉSULTAT NET RÉCURRENT PART DU GROUPE ⁽²⁾	90 661	92 236	(1,7 %)	96 742
RÉSULTAT NET RÉCURRENT, PART DU GROUPE PAR ACTION ⁽²⁾	2,34	2,40		2,56

(1) À cours de change moyens.

(2) Résultat net retraité de la réévaluation des instruments financiers L'Occitane en 2006.

Bilan consolidé - Actif

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
ACTIFS NON COURANTS			
ÉCARTS D'ACQUISITION (NOTE 4)	19 678	19 678	19 681
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES NETTES (NOTE 5)	86 562	75 389	69 322
IMMOBILISATIONS CORPORELLES NETTES (NOTE 6)	198 862	178 743	163 258
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (NOTE 8)	12 536	11 564	10 498
PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES NON CONSOLIDÉES (NOTE 9)	52 235	33 725	22 505
AUTRES ACTIFS FINANCIERS ET PRÊTS (NOTE 10)	13 704	162 068	36 913
ACTIFS D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	6 007	6 796	7 236
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	389 584	487 963	329 413
ACTIFS COURANTS			
STOCKS ET EN-COURS (NOTE 11)	151 429	154 812	155 288
CLIENTS (NOTE 12)	262 635	254 975	289 320
AUTRES CRÉANCES (NOTE 13)	27 393	31 465	39 451
ACTIFS D'IMPÔTS	12 394	11 211	4 413
AUTRES ACTIFS FINANCIERS (NOTE 14)	9 002	5 780	0
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (NOTE 15)	319 705	231 284	217 164
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	83 907	87 123	71 479
TOTAL ACTIFS COURANTS	866 465	776 650	777 115
TOTAL ACTIF	1 256 049	1 264 613	1 106 528

Bilan consolidé - Passif

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
CAPITAUX PROPRES			
CAPITAL ET RÉSERVES ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES			
CAPITAL SOCIAL	326 038	326 038	324 514
PRIMES D'ÉMISSION	4 975	4 975	1 117
RÉSERVES ET RÉSULTAT CONSOLIDÉS	587 175	548 389	357 707
ÉCARTS DE CONVERSION	(30 126)	(18 511)	(10 555)
TOTAL CAPITAUX PROPRES AVANT ACTIONS AUTODÉTENUES	888 062	860 891	672 783
ACTIONS AUTODÉTENUES (NOTE 17)	(64 142)	(80 199)	(87 365)
TOTAL CAPITAUX PROPRES APRÈS ACTIONS AUTODÉTENUES	823 920	780 692	585 418
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1 159	1 069	933
TOTAL CAPITAUX PROPRES (NOTE 16)	825 079	781 761	586 351
DETTES NON COURANTES	81 196	60 024	68 935
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (NOTE 18)	18 322	21 062	26 811
EMPRUNTS (NOTE 19)	40 542	21 256	22 333
PARTICIPATION DES SALARIÉS (NOTE 20)	9 837	9 921	10 451
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIFS	12 495	7 785	9 340
DETTES COURANTES	349 774	422 828	451 242
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (NOTE 18)	19 095	21 200	23 357
DETTES D'IMPÔT	8 794	13 896	14 692
EMPRUNTS (NOTE 19)	62 508	124 049	135 582
AUTRES PASSIFS FINANCIERS (NOTE 14)	200	462	610
FOURNISSEURS	123 147	128 850	128 776
AUTRES DETTES (NOTE 21)	114 230	113 095	128 281
BANQUES	21 800	21 276	19 944
TOTAL DETTES	430 970	482 852	520 177
TOTAL PASSIF	1 256 049	1 264 613	1 106 528

Tableau des Flux de Trésorerie consolidés

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE EN MILLIERS D'EUROS	31/12/2007	31/12/2006	31/12/2005
FLUX D'EXPLOITATION			
BÉNÉFICE NET REVENANT À CLARINS	90 661	223 327	96 742
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 892	29 266	30 348
AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET AUTRES VALEURS IMMOBILISÉES	2 093	1 278	4 651
AJUSTEMENT DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR	0	(133 960)	(7 739)
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION D'ACTIFS CIRCULANTS	3 773	(228)	(366)
VARIATION DES PROVISIONS LONG TERME	(1 920)	(5 117)	(7 554)
INTÉRÊTS MINORITAIRES DANS LE RÉSULTAT NET DES FILIALES CONSOLIDÉES	85	266	138
PART DANS LES RÉSULTATS NETS DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE, NETTE DES DIVIDENDES REÇUS	85	(171)	(177)
(PLUS-VALUES) MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS	220	8	6
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	128 889	114 669	116 049
(AUGMENTATION) DIMINUTION DES BESOINS D'EXPLOITATION	(13 778)	(6 502)	(17 004)
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	115 111	108 167	99 045
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS			
CESSIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS	135 420	309	682
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(60 712)	(48 780)	(41 733)
ACQUISITIONS D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(13 294)	(7 317)	(2 806)
ACQUISITION DE TITRES DE SOCIÉTÉS, NETTES DE LA TRÉSORERIE ACQUISE	(2 836)	(1 000)	(768)
AUTRES FLUX	(88)	(41)	244
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	58 490	(56 829)	(44 381)
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
NOUVEAUX EMPRUNTS À LONG ET MOYEN TERME	23 745	4 169	468
REMBOURSEMENT DES EMPRUNTS LONG TERME	(3 788)	(5 188)	(65 090)
VARIATION DES CRÉDITS À COURT TERME	(62 569)	(11 422)	22 648
DIVIDENDES VERSÉS DANS L'EXERCICE PAR CLARINS	(52 311)	(32 695)	(26 070)
PLANS D'OPTIONS D'ACHAT D' ACTIONS ACCORDÉES AU PERSONNEL	16 231	7 166	6 304
PRÊTS À DES SOCIÉTÉS AFFILIÉES	1 362	(81)	1 699
PLAN D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS	0	5 382	8 619
AUTRES FLUX	(278)	(1 335)	1 530
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(77 608)	(34 004)	(49 892)
EFFETS DES VARIATIONS DES COURS DE CHANGE SUR LA TRÉSORERIE	(8 096)	(4 546)	6 171
VARIATION DE TRÉSORERIE	87 897	12 788	10 943
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	210 008	197 220	186 277
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	297 905	210 008	197 220

(1) La trésorerie correspond au poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » net du poste « Banques » au passif.

Notes sur les états financiers consolidés

1 • Informations générales et faits marquants de la période

1.1 - Activité du Groupe

Leader européen et dans de nombreux pays des produits de soins haut de gamme avec la marque Clarins, le Groupe est aussi présent sur le segment du maquillage et sur le marché des parfums où il occupe des positions significatives avec ses marques Thierry Mugler et Azzaro.

Le Groupe Clarins conçoit ses produits, les fabrique et les distribue dans le monde entier au travers d'un réseau de filiales détenues quasiment à 100 % et d'agents exclusifs.

Le Groupe a choisi la Distribution Sélective composée de Grands Magasins, de parfumeries, de pharmacies prestigieuses, d'instituts et de boutiques détenues en propre.

Le Groupe exerce son activité au travers de cinq marques - Clarins, My Blend, Thierry Mugler, Azzaro et Stella Cadente - et agit également en tant que distributeur d'autres marques dans le cadre de contrats de distribution pour optimiser ses structures.

Clarins, société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français, domiciliée 4, rue Berteaux-Dumas à Neuilly-sur-Seine (92200). Les actions de la société Clarins sont cotées sur le marché Euronext de Paris dans le compartiment A (code ISIN : FR 0000130296-CLR).

Les états financiers du Groupe Clarins clos le 31 décembre 2007 reflètent la situation comptable de Clarins S.A. et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises non consolidées et co-entreprises. Le Directoire, lors de sa séance du 10 mars 2008, a arrêté les états financiers consolidés 2007.

1.2 - Faits marquants de la période

Opérations sur les actifs financiers L'Occitane détenus par le Groupe Clarins

Au 31 décembre 2006, le Groupe Clarins détenait 5,18 % du capital de L'Occitane International S.A., présenté au bilan en « Participations dans les entreprises non consolidées » pour 32 560 K€, et des obligations convertibles en actions L'Occitane International S.A., présentées au bilan en « Autres actifs financiers et prêts » pour 151 200 K€. L'inscription au bilan au 31 décembre 2006 de ces actifs financiers à leur juste valeur, basée sur une évaluation réalisée par un expert indépendant, faisait suite à la décision prise le 26 février 2007 par le Groupe Clarins d'exercer ses options de conversion attachées aux obligations convertibles (cf. explication du changement d'estimation dans les notes 1.3, 9.1 et 10.1 aux états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2006).

Après conversion des obligations en actions, le Groupe Clarins détenait 22,97 % du capital de L'Occitane International S.A. La cession d'une partie de ces actions à la société nouvellement créée L'Occitane Groupe S.A. au cours du 1^{er} semestre 2007 a donné lieu à l'encaissement de 133 266 K€.

Conformément au protocole signé en mars 2007, le solde des actions L'Occitane International S.A. a été apporté à la société L'Occitane Groupe S.A. conférant au Groupe Clarins une participation de 10,05 % dans le capital de L'Occitane Groupe S.A. Cette participation est inscrite à l'actif en « Participations dans les entreprises non consolidées » pour une valeur de 51 068 K€ qui est basée sur une évaluation récente à la valeur de marché (cf. note 9.1).

Au 31 décembre 2007, le Groupe Clarins ne détient plus aucune obligation convertible en actions L'Occitane International S.A. (cf. note 10.1).

Souscription partielle à la 2^e tranche d'un emprunt obligataire émis par la société Kibio S.A.S.

Le Groupe Clarins a souscrit au cours de l'exercice 2007 pour 1 000 K€ à une partie de la 2^e tranche d'un emprunt obligataire émis par la société Kibio S.A.S.

Au 31 décembre 2007, le Groupe Clarins détient des titres Kibio S.A.S. pour 500 K€ ainsi que des obligations convertibles en actions Kibio, présentées à l'actif en « Autres actifs financiers et prêts » pour 1 500 K€ (cf. notes 9.2 et 10.2).

Lancement de sites e-commerce

Le Groupe a lancé des sites e-commerce pour les marques Clarins (fin avril en France et mi-juin aux États-Unis), Thierry Mugler Parfums (juin en France) et Azzaro (décembre en France).

Création d'une filiale à Macao

Le Groupe Clarins a créé une filiale à Macao au cours de l'exercice 2007, dont l'activité a démarré début 2008. Détenue à 96 % par le Groupe Clarins et dotée d'un capital de 25 000 patacas (MOP), cette filiale est consolidée selon la méthode de l'intégration globale.

Approbation d'un plan d'attribution gratuite d'actions

Lors de sa séance du 19 octobre 2007, le Directoire a approuvé un plan d'attribution gratuite d'actions dont les bénéficiaires sont des membres du personnel du Groupe, salariés des sociétés françaises et étrangères. Les actions attribuées sont des actions propres précédemment acquises par le Groupe mais qui ne sont pas affectées à des plans d'options d'achat d'actions.

Les principes comptables sont rappelés en note 3.15 et le suivi du plan d'attribution gratuite d'actions est effectué en note 17.5.

1.3 - Événement(s) postérieur(s) à la clôture

Signature d'un contrat de licence

Le Groupe Clarins, via sa filiale Thierry Mugler Parfums, a annoncé le 19 mars 2008 avoir signé un contrat de licence exclusive avec Swarovski pour l'élaboration et la distribution mondiale de « Swarovski Beauty », une ligne de cosmétiques comprenant des parfums, du maquillage et une collection d'accessoires de beauté Swarovski. Le lancement des produits est prévu en 2010.

Cet accord n'a pas eu d'impact sur les comptes de l'exercice 2007.

2 • Référentiel IFRS

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002, le Groupe Clarins présente ses états financiers consolidés selon les normes comptables internationales (IFRS) depuis le 1^{er} janvier 2005.

Les états financiers consolidés de l'exercice 2007 du Groupe Clarins sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne au 31 décembre 2007. Ce référentiel intègre les normes comptables internationales (IAS et IFRS) et les interprétations du comité d'interprétation (SIC et IFRIC) applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2007.

Nouvelles normes et interprétations applicables en 2007

Les normes et interprétations suivantes, qui concernent le Groupe Clarins et dont l'application est obligatoire en 2007, n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés présentés au 31 décembre 2007 :

- IFRIC 8, champ d'application d'IFRS 2, relative aux paiements fondés sur des actions ;
 - IFRIC 10, information financière intermédiaire et perte de valeur (dépréciation) ;
 - IFRIC 11, actions propres et transactions intragroupe.
- D'autre part :
- Les informations complémentaires sur les objectifs, la politique et les procédures de gestion du capital du Groupe, requises par l'amendement à IAS 1, sont détaillées en note 3.14.
 - La nouvelle norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers a été appliquée au 31 décembre 2007 (cf. note 31).

Normes et interprétations applicables à partir de 2008

Les nouvelles normes, interprétations et amendements à des normes existantes applicables aux périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2008 ou postérieurement et qui n'ont pas été adoptés par anticipation par le Groupe sont les suivants :

- Amendement à IAS 23 sur les coûts d'emprunts (application obligatoire en 2009) ;
- IFRS 8, segments opérationnels (application obligatoire en 2009 en remplacement de l'IAS 14) ;
- IFRIC 13, programme de fidélisation des clients (application obligatoire en 2009).

L'application de ces textes ne devrait pas avoir d'impacts significatifs sur les états financiers consolidés ou sur les informations données en annexe.

3 • Principes comptables

3.1 - Considérations d'ordre général

Les états financiers du Groupe Clarins clos le 31 décembre 2007 reflètent la situation comptable de Clarins S.A. et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises non consolidées et co-entreprises. Lors de sa séance du 10 mars 2008, le Directoire a arrêté les états de synthèse consolidés au 31 décembre 2007 et a donné son autorisation à la publication des états financiers consolidés au 31 décembre 2007. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'assemblée générale des actionnaires.

Les états financiers au 31 décembre 2007 ont été établis sur la base du principe du coût historique, à l'exception de certains postes (participations dans les entreprises non consolidées, équivalents de trésorerie et instruments financiers dérivés) évalués à leur juste valeur. Les actifs et passifs qui font l'objet d'une opération de couverture sont renseignés à leur juste valeur en considération du risque couvert.

Utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés implique l'utilisation d'estimations et d'hypothèses qui ont nécessairement une incidence sur l'évaluation des actifs et des passifs du bilan. Les estimations susceptibles d'avoir une incidence significative en terme d'évaluation portent sur les thèmes suivants :

- valeurs résiduelles retenues pour le calcul de la base amortissable des immeubles tertiaires (cf. note 3.6) ;
- valeur des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie dans le cadre des tests de perte de valeur (cf. note 3.7) ;
- valeur de marché des participations dans les entreprises non consolidées (cf. note 3.8) ;
- instruments financiers dérivés (cf. note 3.11) ;
- engagements de retraites (cf. note 3.15).

3.2 - Présentation des états financiers

Le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et le tableau de variation des capitaux propres sont présentés conformément à la recommandation CNC 2004-R02 du 27 octobre 2004.

La ligne « résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession » au bas du compte de résultat regroupe l'ensemble des opérations de liquidation relatives à la cessation d'exploitation en direct de l'activité Couture de Thierry Mugler intervenue au cours de l'exercice 2003.

La présentation du bilan est conforme à la norme IAS 1.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes. Toutes les autres dettes sont non courantes.

3.3 - Méthodes de consolidation et de conversion

Méthodes de consolidation

Les états financiers des Sociétés dans lesquelles Clarins exerce directement ou indirectement un contrôle majoritaire sont intégrés globalement.

Les titres des Sociétés dans lesquelles Clarins détient directement ou indirectement une participation minoritaire supérieure à 20 % du capital et est en mesure d'exercer une influence notable sont mis en équivalence. La valeur brute des titres de participation dans ces Sociétés se trouve donc modifiée pour tenir compte de la quote-part du Groupe dans les résultats postérieurs à l'acquisition de ces titres, sous déduction, s'il y a lieu, des dividendes reçus après cette date.

Tous les soldes et les transactions entre les Sociétés consolidées ainsi que les profits latents résultant de transactions intra-groupe sont éliminés. Les pertes latentes résultant de transactions intra-groupe ne sont éliminées que dans la mesure où il n'existe pas d'indication d'une éventuelle perte de valeur.

Le périmètre des sociétés consolidées au 31 décembre 2007 est fourni dans la note 34.

Conversions des éléments en devises

Les états financiers des Sociétés du Groupe exprimés en devises étrangères, y compris le goodwill et les ajustements relatifs à la détermination de la juste valeur en consolidation, sont convertis en euros :

- aux cours de clôture pour les postes du bilan ;
 - aux cours moyens de l'exercice pour les éléments du compte de résultat.
- Les différences de conversion résultant de l'application de ces cours sont comptabilisées dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion » jusqu'à la cession complète ou partielle des Sociétés concernées.

Les transactions réalisées en devises étrangères (devises différentes de la devise locale) sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Les pertes et profits de change résultant de la conversion aux cours de clôture des actifs et passifs en devises étrangères sont portés au compte de résultat. Par exception, ceux résultant des opérations à caractère de financement permanent entre des Sociétés du Groupe sont comptabilisés dans les capitaux propres au poste « Écarts de conversion ».

3.4 - Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition représentent la différence positive non affectée entre le prix d'acquisition des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur des actifs et dettes identifiables apportés à la date des prises de participation.

La différence entre la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis postérieurement à la prise de contrôle d'une société consolidée et le prix d'acquisition versé est également portée en écart d'acquisition dans les comptes du Groupe.

Les écarts d'acquisition ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004, date de première application des normes IFRS, mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture (cf. note 3.7 – Suivi des actifs). En cas de détérioration durable de la situation d'une filiale, une dépréciation est constatée.

Au 31 décembre 2007, les tests pratiqués ont conforté la valeur des goodwill inscrite au bilan.

3.5 - Immobilisations incorporelles

Un actif incorporel est enregistré au bilan s'il est probable que les avantages économiques futurs liés à cet actif contribueront aux résultats du Groupe. Les immobilisations incorporelles comptabilisées par le Groupe Clarins comprennent essentiellement les marques, brevets, concessions, frais de développement et minima garantis.

Marques

La norme IAS 38 considère qu'un actif incorporel a une durée de vie indéfinie si, sur la base de critères pertinents, il n'existe pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle cet actif génère des flux de trésorerie.

S'appuyant sur cette définition, le Groupe Clarins considère que les marques dont il est propriétaire et qui figurent à son bilan (Mugler et Azzaro) constituent des actifs incorporels à durée de vie indéfinie.

Par conséquent, les marques portées à l'actif ne sont plus amorties depuis le 1^{er} janvier 2004 mais font l'objet de tests de perte de valeur pratiqués annuellement (cf. note 3.7 – Suivi des actifs). Une dépréciation est constatée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les tests pratiqués au 31 décembre 2007 ont conforté la valeur des marques figurant au bilan.

Les frais de dépôt de marque sont constatés en charges.

Frais de développement

Les frais de développement engagés sur des projets majeurs sont portés à l'actif dès lors que le produit ou le procédé développé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement. Ces frais comprennent les frais de personnel directs et les frais spécifiques engagés pour le développement des projets.

Ils sont amortis en linéaire sur la durée attendue des avantages économiques futurs à partir de la date de commercialisation des produits concernés. Des tests de dépréciation sont réalisés à chaque clôture annuelle en actualisant les avantages économiques futurs attendus sur chaque projet.

Les frais de recherche sont systématiquement comptabilisés en charges.

Minimum garanti (contrats de licence)

Au 31 décembre 2007, le Groupe Clarins a choisi de comptabiliser en immobilisations incorporelles les minima garantis en terme de redevances à payer aux propriétaires des marques pour lesquelles des contrats de licence ont été signés.

L'évaluation des actifs incorporels ainsi enregistrés correspond aux redevances à payer sur les années futures, jusqu'à la date de renouvellement des contrats, actualisées sur la base d'un taux sans risque (dette certaine). En contrepartie de l'activation des minima garantis, une dette financière a été comptabilisée pour un montant équivalent (pas d'impact sur le compte de résultat).

Les minima garantis seront repris à hauteur des redevances payées chaque année. Sur la base des avantages économiques futurs attendus pour chacun des contrats de licence, des tests de dépréciation seront réalisés à partir de la clôture annuelle 2008.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue.

Les droits au bail ne sont pas amortis mais peuvent faire l'objet d'une dépréciation si leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur historique. Les logiciels sont amortis linéairement sur une période n'excédant pas 4 ans.

Le traitement comptable des frais de création de sites internet dépend de la fonction du site créé : les dépenses de développement et de production des sites de ventes en ligne sont portées à l'actif et amorties en linéaire sur 3 ans ; les dépenses relatives aux autres sites sont enregistrées en charges.

3.6 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés comme un élément du coût.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composantes significatives ayant des durées d'utilité différentes, ces dernières sont comptabilisées séparément. Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'une composante d'immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, et l'actif remplacé est éliminé. Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les autres dépenses ultérieures relatives à une immobilisation corporelle ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

L'amortissement est calculé selon la méthode linéaire fondée sur la durée d'utilisation attendue des différentes catégories d'immobilisations. Les terrains ne sont pas amortis. Le montant amortissable des actifs est déterminé après déduction de la valeur résiduelle lorsque celle-ci est significative. La valeur résiduelle est estimée par comparaison avec celle d'actifs similaires qui sont parvenus à la fin de leur durée d'utilité et qui sont exploités dans des conditions similaires. Les valeurs résiduelles les plus significatives sont celles retenues dans le cadre de l'amortissement des immeubles tertiaires du Groupe.

En l'occurrence, les valeurs retenues reposent sur les données observées sur le marché immobilier des secteurs dans lesquels sont localisés les immeubles.

Les principales durées d'utilisation retenues sont les suivantes :

- constructions :
 - gros œuvre : 20, 30 ou 40 ans en fonction de la nature du bien immobilier
 - lots techniques : 15 ans
 - lots de second œuvre : 12 ans
 - lots d'agencement : 10 ans

- matériel et outillage industriels : 5 ou 10 ans ;
- stands en grands magasins : 4 ans ;
- matériel de transport : 4 ans ;
- mobilier et matériel de bureau : 3, 5 ou 10 ans ;
- présentoirs généraux : 4 ans.

Des tests de dépréciation sont réalisés dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur (cf. note 3.7 – Suivi des actifs). Dans le cas où la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette, une dépréciation est enregistrée.

Lorsque le Groupe est locataire d'un bien d'importance significative en vertu d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat de location-financement, le plus faible de la juste valeur ou de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat est immobilisé et amorti selon la méthode linéaire, et la dette correspondante est inscrite au passif du bilan.

Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail ou d'un contrat de location-financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire. Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le Groupe devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Lors d'opérations de lease-back, les plus-values dégagées sont éliminées et les biens loués concernés restent inscrits au bilan pour leur valeur d'origine.

La valeur d'entrée du bien est enregistrée, le cas échéant, nette de subventions d'investissement dont bénéficie le Groupe au titre de ce bien.

3.7 - Suivi des actifs

Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie font l'objet d'un test de perte de valeur une fois par an, en l'occurrence au 31 décembre de chaque année. Les immobilisations corporelles et incorporelles à durée de vie définie ne font l'objet d'un test qu'en présence d'indices de perte de valeur.

Une perte de valeur doit être constatée lorsque la valeur nette comptable excède la valeur recouvrable de l'actif, celle-ci étant le montant le plus élevé de la valeur vénale nette des frais de cession et de la valeur d'utilité. Les actifs sont en principe testés individuellement mais lorsque la valeur recouvrable d'un actif ne peut être déterminée, il convient alors de déterminer la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) à laquelle appartient cet actif. Les UGT sont définies par la norme comme étant le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie fortement indépendants des flux générés par les autres actifs ou groupes d'actifs.

Les Unités Génératrices de Trésorerie définies par le Groupe correspondent aux différentes marques exploitées par le Groupe.

Les goodwill existant à la date de transition aux IFRS ont été alloués aux différentes UGT lors du changement de référentiel et cette allocation reste figée dans le temps. Les goodwill portant sur des sociétés opérant sur plusieurs marques ont été affectés aux différentes UGT sur la base du chiffre d'affaires par marque réalisé par ces sociétés à la date de transition aux IFRS. Toutefois, les goodwill relatifs aux sociétés mises en équivalence n'ont pas été répartis entre les différentes UGT.

L'allocation des goodwill dégagés lors des acquisitions d'intérêts minoritaires postérieures à la prise de contrôle d'une société consolidée respecte la règle ci-dessus.

La valeur d'utilité de chaque UGT est déterminée en appliquant la méthode des free cash flows actualisés. Ces flux de trésorerie, issus du plan à 5 ans élaboré par chaque marque, sont actualisés en fonction d'un

taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. Une valeur terminale est également prise en compte dans la détermination de la valeur d'utilité.

La valeur d'utilité ainsi déterminée est ensuite comparée à la valeur nette comptable de l'UGT. Une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si la valeur nette comptable est supérieure à la valeur d'utilité. Cette perte de valeur est imputée en priorité à la dépréciation du goodwill.

Par ailleurs, au 31 décembre 2006, les marques détenues et exploitées par le Groupe avaient fait l'objet d'une évaluation spécifique par un cabinet d'expertise indépendant selon la méthode des redevances et la méthode des free cash flows actualisés. La méthode des redevances consiste à actualiser les redevances futures de chacune des marques, déterminées sur la base d'une étude comparative des taux pratiqués dans le secteur des parfums de luxe.

Sur la base des tests de perte de valeur effectués par le Groupe et de cette évaluation externe récente, aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007.

3.8 - Participations dans les entreprises non consolidées et actifs financiers non courants

Les participations dans les entreprises non consolidées sont classées comme « actifs financiers en juste valeur par résultat » lorsque les conditions de classement dans cette catégorie sont réunies. Cette classification implique l'évaluation de ces participations à leur juste valeur et la comptabilisation au compte de résultat de toute variation de cette juste valeur.

L'évaluation des participations à leur juste valeur est fondée sur l'utilisation de la méthode des comparables et de la méthode des flux futurs actualisés.

La méthode des comparables consiste à déterminer une valeur d'entreprise en appliquant à plusieurs indicateurs (chiffre d'affaires, Résultat Brut d'Exploitation, Résultat d'Exploitation) les multiples observés sur un panel de sociétés cotées comparables à la société à évaluer.

La méthode des flux futurs actualisés consiste à déterminer une valeur d'entreprise en actualisant les free cash flows futurs et en intégrant une valeur terminale actualisée. Le taux d'actualisation utilisé est un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif.

Les autres actifs financiers correspondent essentiellement aux obligations convertibles en actions détenues par Clarins. Les dérivés, correspondant aux options de conversion des obligations convertibles en actions, sont évalués à leur juste valeur en contrepartie du compte de résultat (cf. note 10).

Les prêts accordés aux sociétés affiliées et les autres actifs financiers sont comptabilisés à leur coût historique et sont dépréciés si leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur comptable.

3.9 - Stocks et en-cours

Les stocks sont évalués au plus bas de leur prix de revient ou de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation inclut notamment des provisions pour dépréciation appliquées aux articles dont les destructions sont prévues, à ceux qui sont impropres à la vente et aux articles dont la commercialisation est arrêtée.

Les prix de revient des produits finis et en-cours incluent les coûts directs de matières premières, de main d'œuvre et une quote-part des frais généraux, à l'exclusion des frais généraux administratifs. Ils correspondent aux coûts standards révisés en fonction des coûts réels de l'exercice. Compte tenu de la rotation des stocks, ils sont proches d'une valeur calculée sur la base du « premier entré - premier sorti ».

Le poste « Stocks et en cours » ne comprend pas les produits promotionnels (doses d'essai, pancartes, brochures...), classés en « Charges constatées d'avance ».

3.10 - Impôts différés

Les impôts différés sont calculés sur les différences entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs au bilan. Ces différences proviennent des retraitements apportés aux comptes sociaux des Sociétés consolidées pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du Groupe, de certains reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux des Sociétés consolidées du fait des législations en vigueur dans leur pays respectif, ainsi que de certains retraitements propres au processus de consolidation (en particulier, un impôt différé est constaté sur le retraitement des actifs et passifs liés aux contrats de location-financement). Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un impôt différé passif est également constaté au titre des différences temporaires d'imposition relatives aux marques acquises. Un impôt différé passif a été constaté sur le montant de l'écart d'évaluation affecté à la marque Thierry Mugler.

Par ailleurs, la neutralisation de l'effet d'impôt sur l'amortissement de la marque Azzaro dans les comptes sociaux conduit à constater un impôt différé passif.

Les actifs d'impôt découlant de ces différences sont dépréciés intégralement si leur récupération n'est pas probable.

Par ailleurs, les actifs d'impôt différés liés aux pertes fiscales reportables ne sont constatés que si leur récupération est probable.

Lorsque les dividendes distribués par les Sociétés étrangères font l'objet d'une retenue à la source qui n'est pas récupérable dans le pays où le dividende est reçu, il est constitué une provision pour impôts de distribution calculée sur les distributions de dividendes projetées.

3.11. - Autres actifs et passifs financiers courants

Les postes dénommés « Autres actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » correspondent à la juste valeur des instruments financiers dérivés que le Groupe utilise pour réduire ses risques de taux d'intérêt et de change.

Le Groupe a en effet recours à des contrats à terme de devises ou à des options sur devises pour assurer la couverture des risques de change sur ses engagements et transactions libellés en devises nés au cours de l'exercice ou prévus sur l'exercice suivant.

Le Groupe a aussi recours à des contrats de couverture de taux.

La juste valeur des dérivés est déterminée sur la base de méthodes d'évaluation techniques fondées sur les conditions de marché (actualisation des flux futurs pour les dérivés de taux par exemple). Cette valorisation peut être effectuée par les contreparties bancaires ou par le Groupe en fonction de la nature des instruments.

Le Groupe n'applique pas les principes de la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les primes constituent la valeur de comptabilisation initiale des dérivés. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. La variation de juste valeur est portée sur la ligne « Gains et pertes de change » au compte de résultat.

De même, les différentiels de taux versés ou reçus pour chaque période de référence au titre des instruments de couverture de taux sont comptabilisés en charges ou en produits financiers.

3.12 - Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds de caisse, les dépôts à vue et les placements à court terme et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. La valorisation des placements à court terme est effectuée à la valeur de marché à chaque clôture.

3.13 - Actions propres, plans d'options et assimilés

Les actions autodétenues, qu'elles soient affectées aux plans dont les salariés du Groupe sont les bénéficiaires, affectées au contrat de liquidité ou affectées à toute autre opération sur les titres, ainsi que les coûts de transaction directement imputables, sont comptabilisés en déduction des capitaux propres consolidés. Lors de leur cession, la contrepartie reçue en échange de ces titres, nette des coûts de transaction et des effets d'impôts liés, est enregistrée en capitaux propres.

Pour les plans d'attribution gratuite d'actions, l'estimation de la charge pour le Groupe est calculée sur la base du cours de clôture de l'action, la veille du Directoire ayant décidé le plan, et des dividendes anticipés pendant la période d'acquisition des droits. La charge ainsi estimée est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires ; elle est revue annuellement, notamment en fonction des salariés bénéficiaires présents à la clôture de l'exercice.

Les informations relatives aux actions propres et aux plans d'options et d'attribution sont données en note 17.

3.14 - Capitaux propres

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut soit procéder à des rachats d'actions, soit émettre des nouvelles actions, soit émettre des titres donnant accès au capital.

Les programmes de rachat d'actions peuvent avoir pour objectifs :

- la couverture des obligations liées à des plans d'options d'achat d'actions ou autres attributions d'actions aux salariés ou à des titres de créance donnant accès au capital ;
- leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- l'animation du marché du titre au moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- leur achat aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le Groupe n'est soumis à aucune exigence sur ses capitaux propres imposée par des tiers.

Les capitaux propres incluent les « Capitaux propres – Part du Groupe » et les « Intérêts minoritaires » tels que présentés au bilan. Les tableaux de variation des capitaux propres consolidés sont présentés en note 16.

Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont portés en diminution des primes d'émission pour leur montant avant impôts.

3.15 - Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Le Groupe verse, selon les lois et usages de chaque pays, des cotisations assises sur les salaires à des organismes nationaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre.

Régimes à prestations définies

Le Groupe offre à ses salariés ou ex-salariés différents régimes de retraite, indemnités de fin de carrière et autres avantages complémentaires postérieurs à l'emploi. Les caractéristiques de ces régimes varient selon les pays en fonction de la politique propre à la filiale et de la réglementation applicable.

Afin de couvrir ces engagements de retraites, le Groupe verse à des sociétés d'assurance chargées de la gestion des fonds des sommes destinées au paiement futur des charges correspondantes. Ces sommes sont régulièrement complétées afin d'être progressivement ajustées au montant des engagements, la politique générale du Groupe étant d'externaliser au maximum ces engagements, dans la mesure du possible. Pour compléter ces fonds, le cas échéant, des provisions sont constituées dans le bilan du Groupe lorsqu'il n'est pas possible ou souhaitable d'externaliser les sommes correspondant aux engagements.

Les principaux pays concernés par ce type d'engagements sont la France, les États-Unis, le Japon et l'Italie.

Les engagements ainsi que les actifs de couverture et la charge de l'exercice sont évalués par un cabinet d'actuaire suivant la méthode dite « des unités de crédit projetés » conforme à la norme IAS 19. Les écarts actuariels représentant plus de 10 % du montant des engagements ou de la valeur des actifs de couverture sont amortis sur la durée résiduelle moyenne de vie active des salariés du régime.

Cependant, en application de l'option de transition offerte par la norme IFRS 1, les écarts actuariels non encore reconnus au bilan au 1^{er} janvier 2004 ont été imputés en totalité sur les fonds propres.

3.16 - Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

Dans l'attente d'une interprétation IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), les engagements de rachat d'intérêts minoritaires sont constatés en dettes financières par contrepartie des intérêts minoritaires et pour le solde, des écarts d'acquisition.

Le seul engagement de ce type subsistant au 31 décembre 2007 concerne le rachat des intérêts minoritaires dans la société Mugler S.A., soit 1,52 % du capital de cette société.

L'évaluation de la dette repose sur un protocole d'accord signé entre les parties stipulant le prix de cession des actions restant à acquérir.

Lors de la transition aux IFRS, la dette résultant de cet engagement a été comptabilisée en totalité en contrepartie d'un écart d'acquisition, l'impact sur les intérêts minoritaires étant négligeable. Toute variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition.

3.17 - Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des retours, des bonifications, des remises sur facture, des ristournes de fin d'année et des escomptes de règlement.

Des provisions pour retours, destinées à faire face aux retours probables de produits, sont constituées en provisions pour risques et charges courantes. Ces provisions sont ajustées à chaque arrêté et les mouvements relatifs à ces provisions sont inclus dans le chiffre d'affaires. Par ailleurs, des provisions sont également constatées en provisions pour risques et charges au titre des programmes de fidélisation mis en place par le Groupe. Ces provisions sont destinées à couvrir le coût des produits offerts dans le cadre de ces programmes.

3.18 - Coûts d'emprunt

Tous les coûts d'emprunts sont enregistrés en charges.

3.19 - Résultat net par action

Le résultat net de base par action est calculé sur la base du nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice, déduction faite des actions autodétenues figurant en diminution des capitaux propres.

Le nombre moyen pondéré d'actions en circulation pendant l'exercice ainsi que ceux des exercices antérieurs précédemment publiés sont ajustés, s'il y a lieu, des opérations de distribution d'actions gratuites et de réduction de nominal.

Le résultat net par action dilué est calculé en prenant en compte le nombre moyen d'actions en circulation pendant l'exercice, majoré de l'effet de dilution induit par l'exercice probable des options de souscription, des options d'achat d'actions et des plans d'attribution gratuite d'actions.

Cet effet dilutif est calculé plan par plan en ne retenant que les plans dont le prix d'exercice est inférieur à la juste valeur de l'action. Il correspond au différentiel entre le nombre d'actions émises suite aux levées probables d'options et le nombre d'actions qui auraient été émises au cours moyen du marché.

3.20 - Information sectorielle

Un secteur d'activité est un sous-ensemble de l'entreprise fournissant des biens ou des services exposés à des risques et des rentabilités différents de ceux des autres secteurs d'activité.

Le Groupe Clarins exerce son activité dans deux secteurs qui répondent à la définition de la norme : la Beauté et le Parfum. Cette distinction constitue le niveau primaire de l'information sectorielle.

Certains actifs et passifs, compte tenu de leur nature, ne sont pas affectés à ces deux secteurs. Il s'agit des postes suivants : actifs immobilisés dédiés aux fonctions supports, titres mis en équivalence, participations dans les entreprises non consolidées, autres actifs financiers et prêts versés aux joint-ventures avec L'Occitane et à la société Kibio, trésorerie et équivalents de trésorerie, emprunts et banques créditrices, provisions pour risque et charges pour partie.

Par ailleurs, compte tenu de l'organisation du Groupe, certains actifs et passifs se rattachent simultanément aux deux secteurs. Ces postes sont répartis sur la base de clés de répartition adéquates (chiffre d'affaires, volume de production, surfaces occupées...).

Les zones géographiques (France, Europe hors France, Amérique du Nord et autres pays) constituent le niveau secondaire de l'information sectorielle.

4 • Écarts d'acquisition

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Écarts d'acquisition sur Sociétés intégrées globalement	31 556	31 556	31 559
Écarts d'acquisition sur Sociétés mises en équivalence	4 208	4 208	4 208
TOTAL VALEUR BRUTE	35 764	35 764	35 767
Amortissements des écarts d'acquisition :			
Des sociétés intégrées globalement	(13 388)	(13 388)	(13 388)
Des sociétés mises en équivalence	(2 698)	(2 698)	(2 698)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(16 086)	(16 086)	(16 086)
TOTAL VALEUR NETTE	19 678	19 678	19 681

Les écarts d'acquisition sur les Sociétés intégrées globalement concernent principalement :

- les Sociétés Parfums Loris Azzaro et Cosmeurop pour un montant net de 7,2 M€ ;
- Mugler S.A. pour un montant net de 9,4 M€.

Dans le cadre des tests de perte de valeur (cf. note 3.7), la valeur nette des écarts d'acquisition est répartie entre les UGT de la manière suivante :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Clarins	1 152	1 152	1 085
Mugler	9 489	9 489	9 579
Azzaro	7 238	7 238	7 220
Autres	1 799	1 799	1 797
TOTAL	19 678	19 678	19 681

Au 31 décembre 2007, aucune perte de valeur n'a été constatée dans les comptes du Groupe.

Les immobilisations incorporelles ont évolué de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2006	ACQUISITIONS	CESSIONS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	ÉCARTS DE CHANGE	31/12/2007
VALEUR BRUTE						
Marques	84 787	-	-	-	-	84 787
Concessions, brevets et droits similaires	6 968	6 455	(302)	-	(2)	13 119
Frais de développement	13 550	5 606	-	-	(36)	19 120
Droit au bail	436	1 233	(128)	-	-	1 541
TOTAL VALEUR BRUTE	105 741	13 294	(430)	0	(38)	118 567
AMORTISSEMENTS						
Marques	(18 840)	-	-	-	-	(18 840)
Concessions, brevets et droits similaires	(6 146)	(466)	302	-	10	(6 300)
Frais de développement	(4 957)	(1 520)	-	-	-	(6 477)
Droit au bail	(409)	(107)	128	-	-	(388)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(30 352)	(2 093)	430	0	10	(32 005)
TOTAL VALEUR NETTE	75 389	11 201	0	0	28	86 562

Les marques représentent l'essentiel des immobilisations incorporelles et portent uniquement sur :

- Azzaro pour une valeur nette de 59,9 M€ ;
- Mugler pour une valeur nette de 25,9 M€.

Comme précisé dans la note 3.5, elles constituent des actifs incorporels à durée de vie indéfinie. L'évaluation des marques au 31 décembre 2007 confirme des valeurs d'utilité supérieures aux valeurs comptables de chacune des marques. En conséquence, les valeurs relatives aux marques ont été maintenues sans constatation de perte de valeur dans les comptes du Groupe.

S'agissant des « concessions, brevets et droits similaires », les minima garantis de royalties relatifs aux contrats de licence Porsche Design et David Yurman ont été activés sur 2007 pour 5,9 M€, conformément au principe comptable décrit en note 3.5.

5 • Immobilisations incorporelles

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
VALEUR BRUTE			
Marques	84 787	84 787	84 739
Concessions, brevets et droits similaires	13 119	6 968	6 643
Frais de développement	19 120	13 550	6 721
Droit au bail	1 541	436	6 649
TOTAL VALEUR BRUTE	118 567	105 741	104 752
AMORTISSEMENTS			
Marques	(18 840)	(18 840)	(18 840)
Concessions, brevets et droits similaires	(6 300)	(6 146)	(5 688)
Frais de développement	(6 477)	(4 957)	(4 280)
Droit au bail	(388)	(409)	(6 622)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(32 005)	(30 352)	(35 430)
TOTAL VALEUR NETTE	86 562	75 389	69 322

6 • Immobilisations corporelles (y compris les biens en crédit-bail et en location-financement)

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
VALEUR BRUTE			
Terrains	14 181	14 416	15 030
Constructions	173 071	153 680	146 628
Matériel et outillage industriels	89 559	84 126	78 195
Autres immobilisations corporelles	145 264	139 001	125 567
Immobilisations en cours	5 627	16 748	8 898
TOTAL VALEUR BRUTE	427 702	407 971	374 318
AMORTISSEMENTS			
Constructions	(77 590)	(71 427)	(67 263)
Matériel et outillage industriels	(65 850)	(63 770)	(59 037)
Autres immobilisations corporelles	(85 400)	(94 031)	(84 760)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(228 840)	(229 228)	(211 060)
TOTAL VALEUR NETTE	198 862	178 743	163 258

Les immobilisations corporelles ont évolué de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2006	ACQUISITIONS	CESSIONS	RECLASSEMENTS	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	ÉCARTS DE CHANGE	31/12/2007
VALEUR BRUTE							
Terrains	14 416	–	–	–	–	(235)	14 181
Constructions	153 680	12 115	(329)	11 099	–	(3 494)	173 071
Matériel et outillage industriels	84 126	6 703	(4 253)	3 501	–	(518)	89 559
Autres immobilisations corporelles	139 001	36 564	(24 369)	1 185	–	(7 117)	145 264
Immobilisations en cours	16 748	5 330	(625)	(15 785)	–	(41)	5 627
TOTAL VALEUR BRUTE	407 971	60 712	(29 576)	0	0	(11 405)	427 702
AMORTISSEMENTS							
Constructions	(71 427)	(7 704)	138	–	–	1 403	(77 590)
Matériel et outillage industriels	(63 770)	(6 590)	4 078	–	–	432	(65 850)
Autres immobilisations corporelles	(94 031)	(19 598)	23 445	–	–	4 784	(85 400)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(229 228)	(33 892)	27 661	0	0	6 619	(228 840)
TOTAL VALEUR NETTE	178 743	26 820	(1 915)	0	0	(4 786)	198 862

Certaines immobilisations incluses dans le tableau ci-dessus sont détenues par le Groupe dans le cadre de contrats de location-financement et de crédit-bail immobilier. La valeur de ces immobilisations est précisée dans le tableau en note 7.

Les valeurs résiduelles au terme de leur durée d'utilité des immeubles de bureaux prises en compte dans la détermination de la base amortissable de ces actifs sont les suivantes :

- Immeuble 4 Berteaux Dumas : 5,1 M€
- Immeuble 5/7 Pilot : 4,0 M€

Les principaux investissements réalisés sur la période correspondent à la création ou aux aménagements de nouveaux stands grands magasins, à la livraison d'un bâtiment industriel situé à Pontoise et faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail et aux nouveaux présentoirs maquillage.

7 • Biens en crédit-bail et biens en location-financement

7.1 - Biens en crédit-bail

Les immobilisations corporelles comprennent des biens dont le Groupe est locataire en vertu de contrats de crédit-bail assimilables à des moyens de financement. Les principales caractéristiques de ces biens sont les suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
VALEUR BRUTE			
Terrains	4 368	3 918	3 626
Constructions	64 981	47 767	44 048
Autres immobilisations corporelles	8 198	8 253	8 253
TOTAL VALEUR BRUTE	77 547	59 938	55 927
AMORTISSEMENTS			
Constructions	(29 744)	(26 946)	(24 892)
Autres immobilisations corporelles	(6 108)	(5 306)	(4 439)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(35 852)	(32 252)	(29 331)
TOTAL VALEUR NETTE	41 695	27 686	26 596

7.2 - Biens en location-financement

La valeur brute des actifs en location-financement ainsi que les amortissements afférents se décomposent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
VALEUR BRUTE			
Véhicules	4 697	4 819	4 694
Matériel informatique et bureautique	3 540	3 534	3 452
TOTAL VALEUR BRUTE	8 237	8 353	8 146
AMORTISSEMENTS			
Véhicules	(1 547)	(1 616)	(1 542)
Matériel informatique et bureautique	(1 801)	(1 421)	(1 180)
TOTAL AMORTISSEMENTS	(3 348)	(3 037)	(2 722)
TOTAL VALEUR NETTE	4 889	5 316	5 424

Tous les biens en location-financement sont inclus dans le poste « autres immobilisations corporelles » (cf. note 6).

7.3 - Loyers à payer

L'échéancier des loyers minima à payer relatifs aux biens en crédit-bail et aux biens en location-financement capitalisés ainsi que la valeur actuelle de ces paiements sont les suivants :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
À moins d'un an	5 633	3 627	2 880
De un à cinq ans	25 673	13 587	11 653
Au-delà de cinq ans	12 196	7 191	8 563
TOTAL	43 502	24 405	23 096
Partie représentée par des intérêts	(7 632)	(3 106)	(2 990)
Valeur actuelle totale des loyers capitalisés	35 870	21 299	20 106
Contrepartie en dettes à plus d'un an	31 926	18 542	17 618
Contrepartie en dettes à moins d'un an	3 944	2 757	2 488

Les contrats de location-financement sont conclus par le Groupe pour les durées suivantes :

Véhicules	Entre 3 et 5 ans
Matériel informatique	3 ans
Matériel bureautique	Entre 3 et 4 ans

8 • Titres mis en équivalence

8.1 - Le poste « Titres mis en équivalence » comprend uniquement les quotes-parts des actifs nets des Sociétés mises en équivalence. Les écarts d'acquisition sur les Sociétés mises en équivalence sont classés en « Écarts d'acquisition » (cf. note 4) et représentent une valeur nette de 1 510 K€.

8.2 - Les titres mis en équivalence représentent des participations dans des Sociétés répondant au principe décrit dans la note 3.3. Les éléments caractéristiques de l'ensemble des Sociétés consolidées selon cette méthode, représentant le cumul issu des comptes sociaux, sont les suivants :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Chiffres d'affaires nets	89 642	87 586	85 200
Actifs totaux	68 552	62 674	58 467
Bénéfices nets	7 440	5 217	5 562
Part du Groupe dans les bénéfices nets	2 179	1 838	1 460
Dividendes reçus par le Groupe dans l'année	2 745	1 679	1 848

Les quotes-parts dans les résultats nets des Sociétés mises en équivalence incluses au compte de résultat sont présentées en note 27.

Toutes les sociétés mises en équivalence clôturent leurs comptes au 31 décembre excepté la société Trimex (Australie) dont la date de clôture est le 30 juin et les joint-ventures avec la société L'Occitane dont la date de clôture est le 31 mars (Suisse, Mexique et Corée).

9 • Participations dans les entreprises non consolidées

Les participations dans les entreprises non consolidées se décomposent de la manière suivante :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Participation L'Occitane	51 068	32 560	21 840
Participation Kibio	500	500	-
Autres participations	667	665	665
TOTAL VALEUR NETTE	52 235	33 725	22 505

9.1 - Participation dans L'Occitane

La société L'Occitane conçoit, fabrique et commercialise, principalement sous la marque L'Occitane, des gammes de produits dans les domaines des senteurs de la maison, de la cosmétique, de la parfumerie, des savons et des produits naturels. Elle clôture son exercice le 31 mars.

Au 31 décembre 2007, le Groupe détient une participation de 10,05 % dans le capital de L'Occitane Groupe S.A. (cf. note 1.2).

9.2 - Participation dans la société Kibio S.A.S.

Kibio S.A.S. est une société créée en 2006, spécialisée dans la conception et la fabrication de soins certifiés biologiques (Cosmebio / Ecocert).

Le Groupe Clarins a fait l'acquisition au cours de l'exercice 2006 de 10 % du capital de la société Kibio S.A.S. pour une valeur de 500 K€.

9.3 - Autres participations

Les autres participations portent sur des sociétés opérant dans le même secteur d'activité que le Groupe Clarins et représentent des montants peu significatifs.

10 • Autres actifs financiers et prêts

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Prêts à des sociétés affiliées et autres actifs financiers (cf. notes 10.1, 10.2 et 10.3)	6 449	155 289	30 913
Parts dans des fonds d'assurance	1 260	1 273	1 295
Autres valeurs immobilisées nettes	5 995	5 506	4 705
TOTAL VALEUR NETTE	13 704	162 068	36 913

10.1 - Obligations convertibles L'Occitane

Au 31 décembre 2007, le Groupe Clarins ne détient plus aucune obligation convertible en actions L'Occitane International S.A. (cf. note 1.2).

10.2 - Obligations convertibles Kibio et prêt accordé

Les obligations convertibles en actions Kibio représentent une valeur de 1 500 K€ au bilan. Cette somme correspond à la libération de la première tranche en 2006 et à la souscription partielle sur 2007 de la deuxième tranche de l'emprunt obligataire de 2 500 K€ auquel a souscrit le Groupe Clarins.

Au cours de l'exercice, Clarins s'est engagé à prêter à Kibio, d'ici au 1^{er} avril 2008, la somme de 1 400 K€. Ce prêt est rémunéré à un taux du marché majoré de 150 points de base. Au 31 décembre 2007, Clarins a déjà versé 1 000 K€ à la société Kibio.

10.3 - Autres prêts accordés aux sociétés affiliées

Les autres prêts sont comptabilisés au coût historique et font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant. Ceux-ci concernent principalement les prêts aux joint-ventures en partenariat avec le groupe L'Occitane, consolidées par mise en équivalence.

11 • Stocks et en-cours

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Matières premières et approvisionnements	53 064	47 494	41 271
Produits semi-ouvrés	15 504	15 098	13 776
Produits finis	92 825	99 105	107 638
TOTAL VALEUR BRUTE	161 393	161 697	162 685
Provisions pour dépréciation	(9 964)	(6 885)	(7 397)
TOTAL VALEUR NETTE	151 429	154 812	155 288

Les provisions pour dépréciation portent sur les approvisionnements et les produits semi-ouvrés à hauteur de 2 284 K€ (2006 : 1 276 K€ ; 2005 : 1 289 K€) et sur les produits finis à hauteur de 7 680 K€ (2006 : 5 609 K€ ; 2005 : 6 108 K€). Les produits promotionnels non consommés à la clôture d'un exercice sont inscrits en « Charges constatées d'avance ». Ils représentent 75 504 K€ (2006 : 75 820 K€ ; 2005 : 65 452 K€).

12 • Clients et comptes rattachés

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Clients	259 931	253 627	287 009
Effets à recevoir	9 955	8 530	9 218
TOTAL VALEUR BRUTE	269 886	262 157	296 227
Provisions pour dépréciation	(7 251)	(7 182)	(6 907)
TOTAL VALEUR NETTE	262 635	254 975	289 320

13 • Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Créances fiscales (hors impôts sur les sociétés)	18 599	19 920	21 593
Produits à recevoir ⁽¹⁾	922	1 323	8 837
Autres	7 872	10 222	9 021
TOTAL	27 393	31 465	39 451

(1) Les produits à recevoir comprenaient jusqu'au 31 décembre 2005 les primes de non conversion relatives aux obligations convertibles L'Occitane (pour 8 417 K€). Depuis le 31 décembre 2006, l'hypothèse de conversion ayant été retenue, ces primes ont été annulées (cf. note 1.2). Le solde des produits à recevoir correspond aux créances d'impôts sur les sociétés.

14 • Autres actifs et passifs financiers

Ces postes comprennent les justes valeurs positives ou négatives des contrats à terme de devises, des options de change et des options de taux. Au 31 décembre 2007, ces éléments constituent :

- un actif financier de 9 002 K€ correspondant aux plus-values latentes sur les contrats de change à terme (pour 4 873 K€) et à la juste valeur des options de change et des instruments de couverture de taux (pour 4 129 K€) ;
- un passif financier de 200 K€ correspondant aux moins-values latentes sur les contrats de change à terme.

15 • Trésorerie et équivalents de trésorerie

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Fonds de caisse et dépôts	300 286	189 949	178 123
Titres cotés, parts de SICAV et de FCP	19 419	20 495	23 384
Titres de créances négociables	0	20 840	15 657
TOTAL VALEUR NETTE	319 705	231 284	217 164

16 • Capitaux propres consolidés

16.1 - Le capital social est divisé en actions d'une valeur nominale de 8 € portant toutes jouissance au 1^{er} janvier.

16.2 - Un droit de vote double est statutairement attribué aux actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire.

16.3 - Les primes d'émission figurant au bilan représentent la différence entre la valeur nominale des actions émises et le montant des apports extérieurs reçus en numéraire ou en nature par Clarins lors de l'émission des actions constituant le capital. Comme expliqué dans la note 3.14, les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission pour leur montant avant impôts.

16.4 - Toutes les actions propres sont classées en déduction des capitaux propres.

16.5 - Les réserves des filiales du Groupe après affectation des résultats sont investies durablement. Comme expliqué dans la note 3.10, l'impôt de distribution, constatant les retenues à la source non récupérables sur les dividendes versés par les Sociétés étrangères aux Sociétés du Groupe, n'est donc calculé que sur les distributions de dividendes projetées.

16.6 - Aucune action n'a été créée au cours de l'exercice 2007. Ainsi, comme à fin 2006, le capital social est composé de 40 754 727 actions au 31 décembre 2007.

16.7 - Tableau de variation des capitaux propres

	NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	RÉSERVES	RÉSULTATS ENREGISTRÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	TITRES AUTO- DÉTENUS	CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	MINORITAIRES	TOTAL
SOLDE AU 31/12/2004	34 507 842	276 062	24 740	303 245	(22 197)	(93 669)	488 181	898	489 079
Opérations sur le capital									
Attribution d'une action gratuite pour 6 anciennes	5 794 889	46 360	(30 150)	(16 210)			0		0
Levées d'options de souscription d'actions	261 494	2 092	6 527				8 619		8 619
Opérations sur titres autodétenus									
						6 304	6 304		6 304
Résultat net 2005				96 742			96 742	138	96 880
Dividendes distribués au titre de 2004				(26 070)			(26 070)		(26 070)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres									
Mouvement 2005 de la réserve de conversion					11 642		11 642	(103)	11 539
SOLDE AU 31/12/2005	40 564 225	324 514	1 117	357 707	(10 555)	(87 365)	585 418	933	586 351
Opérations sur le capital									
Levées d'options de souscription d'actions	190 502	1 524	3 858				5 382		5 382
Opérations sur titres autodétenus									
						7 166	7 166		7 166
Résultat net 2006				223 327			223 327	266	223 593
Dividendes distribués au titre de 2005				(32 695)			(32 695)		(32 695)
Variation de périmètre				50			50	(130)	(80)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres									
Mouvement 2006 de la réserve de conversion					(7 956)		(7 956)		(7 956)
SOLDE AU 31/12/2006	40 754 727	326 038	4 975	548 389	(18 511)	(80 199)	780 692	1 069	781 761
Opérations sur le capital									
Levées d'options de souscription d'actions	0					0	0		0
Opérations sur titres autodétenus									
						16 057	16 057		16 057
Attribution gratuite d'actions				262			262		262
Résultat net 2007				90 661			90 661	85	90 746
Dividendes distribués au titre de 2006				(52 311)			(52 311)		(52 311)
Résultats enregistrés directement en capitaux propres									
Élimination boni/mali sur cessions d'actions propres				174			174		174
Mouvement 2007 de la réserve de conversion					(11 615)		(11 615)	5	(11 610)
SOLDE AU 31/12/2007	40 754 727	326 038	4 975	587 175	(30 126)	(64 142)	823 920	1 159	825 079

17 • Actions autodétenues

17.1 - Plans d'options de souscription d'actions

À fin 2007, aucun plan d'options de souscription d'actions n'est en cours.

	POA 2001	POA 2002	POA 2003 E	POA 2003 G
Date de l'Assemblée	13.06.2000	06.06.2001	31.05.2002	06.06.2003
Date du Directoire	21.05.2001	15.05.2002	14.01.2003	09.12.2003
Date d'ouverture du plan	22.05.2001	16.05.2002	15.01.2003	10.12.2003
Nombre total d'actions pouvant être acquises ⁽¹⁾	207 418	258 729	25 000	832 650
Prix initial de souscription ⁽¹⁾	85,00 €	71,00 €	50,00 €	50,00 €
Date de clôture du plan	21.05.2008	15.05.2009	14.01.2010	09.12.2010
Situation des plans au 31 décembre 2007				
Nombre total d'actions restant à acquérir, après ajustements pour attributions gratuites, levées d'options constatées et options annulées	200 524	218 998	38 890	1 084 010
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites	48,57 €	45,64 €	32,14 €	35,72 €

(1) Non ajusté des attributions d'actions gratuites.

Le plan d'options d'achat d'actions autorisé lors du Directoire du 31 octobre 2000 a été clôturé le 31 octobre 2007. Au cours de l'exercice, la totalité des options de ce plan ont été levées.

17.3 - Plan d'attribution gratuite d'actions

Le Directoire du 19 octobre 2007 a autorisé un plan d'attribution gratuite d'actions (PAGA), dont les bénéficiaires sont des membres du personnel, salariés de la Société et de ses filiales. Les caractéristiques de ce plan en vigueur au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

	PAGA 2007
Date de l'Assemblée	11.05.2007
Date du Directoire	19.10.2007
Date d'ouverture du plan	20.10.2007
Nombre total d'actions pouvant être acquises ⁽¹⁾	141 450
Prix initial de souscription ⁽¹⁾	0,00 €
Date de clôture du plan	– ⁽²⁾
Situation des plans au 31 décembre 2007	
Nombre total d'actions restant à acquérir, après ajustements pour attributions gratuites, levées d'options constatées et options annulées	139 950
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites	0,00 €

(1) Non ajusté des attributions d'actions gratuites.

(2) Date de libre disposition des actions gratuites : 20 octobre 2013.

Conformément aux principes comptables décrits en note 3.13, une charge de 262 K€ a été enregistrée dans les comptes consolidés au 31 décembre 2007 (contrepartie constatée en capitaux propres : cf. note 16.7).

17.2 - Plans d'options d'achat d'actions

Certains membres du personnel, salariés de la Société et de ses filiales, bénéficient de plans d'options d'achat d'actions (POA). Les caractéristiques des plans en vigueur au 31 décembre 2007 sont les suivantes :

17.4 - Synthèse des actions autodétenues

Les actions Clarins détenues par la Société, y compris les titres non affectés aux plans d'options d'achat d'actions ou au plan d'attribution gratuite d'actions et les titres initialement affectés aux plans d'options d'achats d'action et au plan d'attribution gratuite d'actions et devenus caduques, ont évolué comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE	2007	2006	2005
Actions propres affectées à des plans d'options d'achat d'actions et à des plans d'attribution gratuite :			
Quantité	1 682 372	1 912 330	2 131 650
Coût ⁽¹⁾	58 574	70 829	78 845
Actions propres non affectées à des plans d'options d'achat d'actions ou à des plans d'attribution gratuite et options caduques :			
Quantité	175 495	312 835	288 075
Coût ⁽¹⁾	5 568	9 370	8 520
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS AUTODÉTENUES	1 857 867	2 225 165	2 419 725
COÛT TOTAL ⁽¹⁾	64 142	80 199	87 365

(1) Prix de revient des titres en milliers d'euros.

Les mouvements intervenus sur les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et sur les plans d'attribution gratuite d'actions sont présentés ci-après :

	2007	2006	2005
Options en circulation au début de l'exercice	1 912 330	2 253 344	2 452 164
Options levées	(367 298)	(310 418)	(533 503)
Options octroyées	141 450	–	–
Options annulées	(4 110)	(30 596)	(4 001)
Options ajustées ⁽¹⁾	–	–	338 684
Options en circulation à la fin de l'exercice	1 682 372	1 912 330	2 253 344
Options exerçables à la fin de l'exercice	1 542 422	769 020	669 446

(1) Consécutivement aux attributions d'actions gratuites.

18 • Provisions pour risques et charges

18.1 - Provisions non courantes

Les provisions pour risques et charges non courantes incluent les éléments suivants :

AU 31 DÉCEMBRE	2007	2006	2005
en milliers d'euros			
Provisions pour risques et charges	7 003	10 518	11 847
Provisions pour retraites complémentaires, indemnités de fin de contrat et de départ en retraite et assimilés	9 758	9 793	14 030
Autres passifs à long terme	1 561	751	934
TOTAL VALEUR NETTE	18 322	21 062	26 811

Les provisions pour risques et charges non courantes évoluent de la manière suivante :

en milliers d'euros	31/12/2006	DOTATIONS	REPRISES	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	ÉCARTS DE CHANGE	31/12/2007
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	10 518	817	(4 297)	0	(35)	7 003
Provisions pour retraites complémentaires, indemnités de fin de contrat et de départ en retraite et assimilés	9 793	1 869	(1 188)	0	(716)	9 758
Autres passifs à long terme	751	1 064	(185)	0	(69)	1 561
TOTAL VALEUR NETTE	21 062	3 750	(5 670)	0	(820)	18 322

(1) Le poste intitulé « Provisions pour risques et charges » comprend principalement des provisions couvrant les conséquences financières probables des litiges en cours et les coûts probables liés à l'arrêt en 2003 de l'exploitation en direct de l'activité Couture de Thierry Mugler.

Provisions pour retraites

Les principales hypothèses actuarielles retenues dans le cadre de l'évaluation des engagements de retraite dans les principaux pays offrant des régimes à prestations définies sont les suivantes :

	TAUX D'ACTUALISATION	TAUX DE RENDEMENT DES ACTIFS FINANCIERS
France	5,50 %	4,5 %
Italie	5,50 %	N/A
Japon	2,50 %	2,0 %
États-Unis	6,25 %	7,5 %

La variation des obligations, des actifs du régime, des écarts actuariels et des provisions au bilan s'explique comme suit :

en milliers d'euros	VALEUR ACTUALISÉE DES OBLIGATIONS	JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME	GAINS ET PERTES ACTUARIELS	COÛT DES SERVICES PASSÉS NON RECONNUS AU BILAN	RÉDUCTION	LIQUIDATION	PROVISION AU BILAN
Au 31 décembre 2006	82 915	(64 681)	8 725	(284)	0	0	9 793
Charges de l'exercice	7 283	(2 711)	(196)	39	(2 364)	974	3 339
Cotisations versées	(806)	472	–	–	–	–	(334)
Prestations versées	–	(2 324)	–	–	–	–	(2 324)
Gains et pertes actuariels	(4 979)	1 190	(3 789)	–	–	–	0
Coûts des services non reconnus au bilan	(5)	–	–	(5)	–	–	0
Réduction	(2 829)	–	(506)	41	2 364	–	0
Liquidation	(13 704)	13 060	(1 618)	–	–	(974)	0
Écarts de change	(2 504)	1 735	(37)	(16)	–	–	(716)
Au 31 DÉCEMBRE 2007	65 371	(53 259)	2 579	(225)	0	0	9 758

18.2 - Provisions courantes

Les provisions pour risques et charges courantes correspondent exclusivement aux provisions pour retours et ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	31/12/2006	DOTATIONS	REPRISES	VARIATIONS DE PÉRIMÈTRE	ÉCARTS DE CHANGE	31/12/2007
Provisions pour retours	21 200	12 754	(14 139)	0	(720)	19 095

La diminution des provisions pour retours provient essentiellement de l'activité maquillage qui a fait l'objet d'une refonte en 2007. Les provisions constituées en 2006 pour couvrir le risque de retours ont été reprises en 2007.

19 • Emprunts courants et non courants

Les échéances des emprunts à long terme ainsi que leur répartition par devises sont les suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
À moins d'un an	3 949	2 765	2 488
De un à cinq ans	28 157	13 962	15 114
Au-delà de cinq ans	12 385	7 294	7 219
TOTAL	44 491	24 021	24 821
Emprunts courants	3 949	2 765	2 488
Emprunts non courants	40 542	21 256	22 333
Emprunts libellés en euros	44 491	24 021	23 353
Emprunts libellés en devises	–	–	1 468
Partie liée au retraitement des opérations de crédit-bail et de location-financement (cf. note 7.3)	35 870	21 299	20 106

Tous les éléments inclus dans les emprunts long terme portent intérêt excepté une dette financière de 2 206 K€ correspondant à l'engagement de rachat d'intérêts minoritaires.

Outre la part courante des emprunts long terme, la ligne « Emprunts courants » au bilan comprend un crédit spot de 58 559 K€ dont 56 740 K€ porté par la société mère et conclu avec plusieurs banques.

Au 31 décembre 2007, le taux moyen pondéré des intérêts sur les emprunts courants et non courants, y compris crédit spot, ressort à 3,76 % l'an (2006 : 3,69 % ; 2005 : 2,66 %). Hors retraitement des opérations de crédit-bail et de location-financement, ce taux est de 3,72 % l'an (2006 : 3,73 % ; 2005 : 2,59 %).

Afin de limiter les risques liés aux variations des taux d'intérêts pour certains emprunts à moyen et long terme, le Groupe a conclu des contrats de couverture spécifiques qui sont présentés en note 31.1.

20 • Participation des salariés

La participation des salariés représente les montants dus à long terme aux salariés des Sociétés Clarins, Clarins France, Laboratoires Clarins, Clarins Logistique, Thierry Mugler Parfums, Parfums Loris Azzaro et Cosmeurop au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise. Ces fonds, bloqués pendant une période de cinq ans, sont rémunérés au taux de 6 % l'an pour les participations attribuées à partir du 1^{er} janvier 1994. La participation de l'exercice 2007 s'est élevée à 1 402 K€ (2006 : 1 936 K€ ; 2005 : 3 197 K€).

Les échéances de remboursement du fonds de participation, qui ont lieu le 1^{er} avril de chaque exercice, sont les suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
À moins d'un an	1 297	1 932	1 848
De un à cinq ans	8 431	7 985	7 254
Au-delà de cinq ans	1 406	1 936	3 197
TOTAL	11 134	11 853	12 299
Partie à plus d'un an	9 837	9 921	10 451
Partie à moins d'un an	1 297	1 932	1 848

21 • Autres dettes

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Ristournes sur chiffres d'affaires	36 902	38 326	37 055
Personnel ⁽¹⁾	30 543	27 327	27 467
Personnel extérieur	3 612	4 256	7 382
Taxes (hors impôts sur les sociétés)	13 036	15 344	17 841
Organismes sociaux	8 705	8 416	13 971
Autres	21 432	19 426	24 565
TOTAL	114 230	113 095	128 281

(1) Dont la part à moins d'un an de la participation due aux salariés.

22 • Transactions entre parties liées

Sont à considérer comme des parties liées du Groupe Clarins :

- la société L'Occitane ;
- la société Kibio ;
- les dirigeants du Groupe.

Relations avec L'Occitane

Le Groupe Clarins entretient des relations financières, commerciales et industrielles avec la société L'Occitane.

Sur le plan financier, le Groupe Clarins détient au 31 décembre 2007 des titres L'Occitane Groupe S.A. pour une valeur de 51 068 K€ et des prêts accordés à des sociétés créées en commun pour un montant net total de 1 875 K€.

Les relations commerciales avec la société L'Occitane prennent la forme, soit de contrats de distribution – le Groupe Clarins distribue en effet les produits de L'Occitane en Italie, en Malaisie et au Canada –, soit de sociétés créées en commun – L'Occitane Suisse, L'Occitane Nederland, L'Occitane Mexique et L'Occitane Corée.

Enfin, sur le plan industriel, le Groupe Clarins coopère ponctuellement avec L'Occitane sur la fabrication de certains produits.

Relations avec Kibio

En 2006, le Groupe Clarins a conclu un accord pour développer une ligne de cosmétique biologique naturelle avec la société Kibio.

Sur le plan financier, le Groupe Clarins détient au 31 décembre 2007 des titres Kibio pour une valeur de 500 K€, des obligations convertibles en actions de la même société pour un montant de 1 500 K€ et un prêt de 1 000 K€, versé par Clarins sur 2007.

Sur le plan industriel, la fabrication des produits Kibio a progressivement été transférée sur le site industriel de Pontoise du Groupe Clarins, qui a pris les mesures nécessaires pour être certifié Ecocert.

Relations avec les membres du Directoire

Les membres du Directoire perçoivent des salaires et bénéficient des contrats d'intéressement et de participation, ainsi que des régimes de primes d'expatriation et de retraite à prestations définies en vigueur, dans les mêmes conditions que les autres collaborateurs de ces sociétés.

Les membres du Directoire ont perçu en 2007 une rémunération brute totale – y compris la rémunération au titre de leur mandat social – de 5 823 252 €.

En tant que salariés, les membres du Directoire bénéficient des avantages en nature accordés aux cadres de même catégorie :

- un véhicule de fonction ;
- une dotation en produits de l'entreprise.

23 • Frais opérationnels

Les frais opérationnels comprennent notamment les éléments suivants :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Frais de personnel	(249 331)	(236 436)	(224 548)
Participation des salariés	(1 407)	(1 936)	(3 197)
Impôts et taxes	(11 553)	(12 140)	(12 714)
Redevances	(3 567)	(3 009)	(2 764)
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	(33 892)	(29 266)	(30 348)
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et aux provisions pour dépréciation des autres valeurs immobilisées	(2 093)	(1 278)	(4 651)
Dotations nettes aux provisions pour créances douteuses	(175)	(336)	1 761
Gains et pertes de change constatés en résultat (hors gains et pertes de change provenant d'instruments financiers en juste valeur par résultat)	(9 168)	(9 692)	(296)

Les montants engagés au titre de la Recherche et du Développement se sont élevés à 23 627 K€ en 2007 (2006 : 22 712 K€ ; 2005 : 20 683 K€).

Les frais de personnel intègrent les sommes dues au titre du contrat d'intéressement du personnel aux résultats des Sociétés Clarins, Clarins France, Laboratoires Clarins, Clarins Logistique, Parfums Loris Azzaro et Cosmeurop conclu avec leurs salariés. L'intéressement attribué au titre de l'exercice 2007 s'est élevé à 8 365 K€ (2006 : 5 609 K€ ; 2005 : 6 111 K€).

24 • Autres produits et charges d'exploitation

À fin décembre 2007, les autres produits et charges d'exploitation sont une charge de 480 K€ et correspondent à diverses dotations et reprises de provisions à caractère non récurrent, et à des coûts d'exploitation non courants.

25 • Résultat financier

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Intérêts financiers sur placements court terme	7 838	4 847	2 853
Autres	1 463	734	1 295
PRODUITS DE TRÉSORERIE ET D'ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	9 301	5 581	4 148
Intérêts sur dettes court terme	(3 890)	(3 806)	(3 483)
Intérêts sur dettes long terme	(193)	(185)	(189)
Intérêts sur crédit-bail	(1 419)	(534)	(524)
Autres	(422)	(464)	(667)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT	(5 924)	(4 989)	(4 863)
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	3 377	592	(715)
Réévaluation des actifs financiers et prime de non conversion ⁽¹⁾	0	125 643	10 696
Autres	(1 292)	(2 555)	(37)
AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIÈRES	(1 292)	123 088	10 659
RÉSULTAT FINANCIER	2 085	123 680	9 944

(1) Cf. notes 1.2, 9.1 et 10.1.

26 • Impôts sur les bénéfices

26.1 - Le montant des impôts sur les bénéfices s'analyse comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Charge d'impôts courants de l'année :			
• en France	(10 503)	(12 717)	(25 343)
• à l'étranger	(12 734)	(13 861)	(17 577)
TOTAL CHARGE D'IMPÔTS COURANTS DE L'ANNÉE	(23 237)	(26 578)	(42 920)
Produit / (charge) d'impôts différés ⁽¹⁾			
• en France	(1 406)	(6 551)	6 571
• à l'étranger	(1 056)	5 408	(3 258)
TOTAL PRODUIT/(CHARGE) D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	(2 462)	(1 143)	3 313
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(25 699)	(27 721)	(39 607)

(1) Cf. note 3.10.

La charge d'impôts courants de l'année est égale au montant estimé d'impôts à payer aux administrations fiscales, basé sur les résultats annuels et déterminé en fonction des règles et des taux en vigueur dans les différents pays.

La société Clarins a opté depuis l'exercice 1996 pour le régime d'intégration fiscale qui regroupe désormais l'ensemble des sociétés françaises du Groupe. Compte tenu de la position globale bénéficiaire du Groupe d'intégration, les pertes fiscales des sociétés intégrées ont fait l'objet de l'enregistrement d'un actif d'impôt différé. La charge ou le profit d'impôt est constaté dans chacune des sociétés du périmètre d'intégration fiscale.

26.2 - Les déficits fiscaux reportables non activés (cf. note 3.10) au 31 décembre 2007 s'élevaient à 20 661 K€ (2006 : 18 892 K€ ; 2005 : 19 985 K€).

26.3 - En 2007, l'impôt sur les bénéfices représente 22,5 % du résultat net des entreprises intégrées avant impôts sur les bénéfices (2006 : 11,1 % ; 2005 : 29,4 %). La différence avec le taux normal d'imposition en France de 34,43 % en 2007 (2006 : 34,43 % ; 2005 : 34,93 %) s'analyse comme suit :

	2007		2006		2005	
	MONTANT ⁽¹⁾	% ⁽²⁾	MONTANT ⁽¹⁾	% ⁽²⁾	MONTANT ⁽¹⁾	% ⁽²⁾
Impôt théorique calculé selon le taux normal applicable en France	(39 342)	(34,4)	(85 895)	(34,4)	(47 040)	(34,9)
Actifs d'impôts provisionnés	-	-	-	-	268	0,2
Impôts différés non constatés	(1 367)	(1,2)	(2 410)	(1,0)	(1 052)	(0,8)
Utilisation des déficits antérieurs sur filiales déficitaires	868	0,8	845	0,3	475	0,3
Différences permanentes et diverses	(2 011)	(1,8)	(1 780)	(0,7)	(1 362)	(1,0)
Différences sur imposition à l'étranger	16 153	14,1	61 519	24,7	9 104	6,8
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES	(25 699)	(22,5)	(27 721)	(11,1) ⁽³⁾	(39 607)	(29,4)

(1) Montant en milliers d'euros.

(2) Exprimé en % du résultat net des entreprises intégrées avant impôts sur les bénéfices.

(3) Hors impact de la variation de la juste valeur sur l'exercice des actions et des obligations convertibles L'Occitane International (cf. note 1.2), la charge d'impôt consolidée au 31 décembre 2006 représentait 27,9 % du résultat net des entreprises intégrées avant impôts sur les bénéfices.

26.4 - Contrôle fiscal

La société Cosmeurop a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'année 1995.

La Cour Administrative d'Appel de Nancy a, par un arrêt rendu le 2 août 2007, confirmé le jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg qui avait donné raison à la société. L'administration n'ayant pas exercé de recours en cassation, cette décision est devenue définitive.

Les conséquences de ce redressement sur le résultat de l'intégration fiscale de la société Clarins ayant été contesté par la société devant le Tribunal Administratif de Versailles, la société s'est désistée de cette instance, ce qui a permis de mettre fin définitivement au contentieux fiscal.

27 • Part dans les résultats nets des sociétés mises en équivalence

en milliers d'euros	2007	2006	2005
Part dans les résultats nets des Sociétés mises en équivalence	2 179	1 838	1 460
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-
TOTAL	2 179	1 838	1 460

28 • Résultat net par action

La réconciliation entre le résultat de base par action et le résultat dilué par action se présente comme suit :

	2007	2006	2005
Résultat net revenant aux actionnaires de Clarins ⁽¹⁾	90 661	223 327	96 742
Nombre moyen d'actions	38 724 206	38 440 559	37 856 996
RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTION (EN EUROS) ⁽²⁾	2,34 €	5,81 €	2,56 €
Effet dilutif			
Nombre d'actions complémentaires potentielles	673 496	426 182	422 935
Effet potentiel sur le résultat net consolidé ⁽¹⁾	-	-	-
Résultat net revenant aux actionnaires de Clarins après effet des conversions potentielles ⁽¹⁾	90 661	223 327	96 742
Nombre moyen d'actions en circulation après dilution	39 397 702	38 866 741	38 279 931
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION (EN EUROS) ⁽²⁾	2,30 €	5,75 €	2,53 €

(1) En milliers d'euros.

(2) Données ajustées des attributions d'actions gratuites.

29 • Dividende

Les états financiers publiés sont présentés avant répartition et n'incluent pas le dividende qui sera proposé à l'Assemblée Générale du 6 mai 2008.

Il sera proposé lors de cette Assemblée Générale un dividende de 0,85 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2007, soit une distribution de 34 642 K€ sur la base du nombre total d'actions existantes au 31 décembre 2007.

30 • Engagements donnés et reçus

30.1 - Le Groupe est engagé pour les montants suivants :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Engagements donnés nets des engagements reçus ⁽¹⁾	29 422	41 397	27 875
Commandes fermes d'immobilisations	6 413	9 445	8 576
TOTAL	35 835	50 842	36 451

(1) Dont nouveau contrat de crédit-bail immobilier pour le site de Pontoise, souscrit en 2006 et livré courant 2007, déclaré en engagement donné au 31 décembre 2006 pour le montant nominal (17 300 K€).

La quasi-totalité de ces engagements porte sur des garanties bancaires données à des grands établissements financiers pour le compte des filiales du Groupe.

Tous les engagements sont décidés par le Directoire et autorisés par le Conseil de Surveillance et font l'objet d'une mention dans les procès verbaux des réunions.

30.2 - Dans le cadre du contrat de développement d'une ligne de cosmétique biologique naturelle signé entre le Groupe Clarins et la société Kibio S.A.S., le Groupe Clarins s'est engagé à souscrire à un emprunt obligataire d'un montant total de 2 500 K€ à émettre par Kibio S.A.S. d'ici au 31 décembre 2016. Au 31 décembre 2007, le Groupe a souscrit à l'emprunt obligataire pour un montant de 1 500 K€ (cf. note 10.2).

De plus, comme indiqué en note 10.2, le Groupe Clarins s'est engagé à prêter à court terme à la société Kibio S.A.S. un montant résiduel de 400 K€.

Enfin, le Groupe Clarins et les fondateurs de la société Kibio S.A.S. ont pris des engagements réciproques sur les actions de la société qu'ils détiennent.

30.3 - L'échéancier des loyers futurs minima à payer relatifs à des contrats de location simple non résiliables (hors crédit-bail et hors contrats de location-financement) est le suivant :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
À moins d'un an	10 900	8 163	8 536
De un à cinq ans	31 234	19 291	18 924
Au-delà de cinq ans	14 374	18 434	11 625
TOTAL	56 508	45 888	39 085

Les frais de loyers encourus en 2007 relatifs à ces contrats se sont élevés à 11 049 K€ (2006 : 9 850 K€ ; 2005 : 9 650 K€).

31 • Exposition aux risques de marché

En raison de son activité et de son positionnement mondial, le Groupe Clarins est exposé à plusieurs natures de risques financiers : risques de change, risques de taux, risques sur actions, risques sur placements et risques sur crédits clients.

Pour se prémunir de ces risques et les minimiser, le Groupe a recours à plusieurs instruments de couverture détaillés ci-après et dont les contreparties jouissent d'une notation favorable aux niveaux international et national dans les différents pays des filiales du Groupe.

La gestion de ces risques est assurée au niveau central et les couvertures sont mises en place dans le cadre d'une directive stratégique prise par le Directoire du Groupe, lequel est toujours informé des positions prises

après son approbation. Les procédures mises en place décrivent notamment les contreparties bancaires autorisées, les instruments financiers autorisés et les limites autorisées.

31.1 - Le risque de change et de taux

Le risque de change est centralisé au sein d'une société d'affacturage qui rachète les créances commerciales sur les filiales de distribution et des agents auprès des sociétés du Groupe à un cours de change minimum garanti en début d'exercice. Ce cours constitue un taux plancher. Garantissant un cours minimum, elle se protège du risque de change sur une base budgétaire des achats prévisionnels des 12 mois de l'année N+1. Le Groupe Clarins réalise 85 % de son chiffre d'affaires à l'international et près de 55 % en dehors de la zone Euro.

Dans sa politique générale, le Groupe ne couvre ni la conversion ni ses actifs détenus à l'étranger ; la couverture ne porte que sur le risque de transaction c'est-à-dire les achats de ses filiales étrangères et ceux de ses agents.

Les instruments utilisés sont principalement les options sur devises (options de vente), swaps de devises et les contrats à terme.

Les contrats à terme englobent les ventes et les achats. Les achats à terme de devises sont principalement destinés à couvrir l'approvisionnement de certaines matières premières.

Les principales devises couvertes par le Groupe sont le dollar américain (USD) et la livre anglaise (GBP).

Toutes devises confondues, les montants nominaux des couvertures en cours au 31 décembre, valorisées aux cours des contrats, sont les suivants :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros		2007	2006	2005
Ventes à terme ⁽¹⁾		146 064	162 029	127 926
dont :	USD	76 075	82 473	82 678
	GBP	31 033	35 308	22 531
Achats à terme ⁽¹⁾		3 715	4 747	3 674
dont :	USD	160	501	205
	GBP	677	2 406	515
Options sur devises ⁽¹⁾		151 826	133 841	144 666
dont :	USD	83 333	61 256	66 531
	GBP	68 493	72 585	77 195

(1) Au 31 décembre 2007, les échéances de ces instruments ne dépassent pas le 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2007, les gains de change latents sur ces contrats s'élèvent à 5 272 K€ (31 décembre 2006 : gains latents de 1 571 K€ ; 31 décembre 2005 : pertes latentes de 2 866 K€). Ce résultat ne préjuge pas des écarts de change qui pourront être constatés lors de l'encaissement.

Évalués au cours de marché au 31 décembre 2007, ces instruments de couverture représentent un actif net de 8 802 K€ (plus-values latentes sur les contrats de change à terme et valeur de marché des options de change et des instruments de couverture de taux constatées à l'actif pour 9 002 K€ ; moins-values latentes sur les contrats de change à terme constatées au passif pour 200 K€).

Quant à la sensibilité aux devises en matière de conversion, le tableau ci-dessous met en exergue les impacts d'une variation de plus ou moins 10 % des principales devises sur le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation :

HYPOTHÈSE ± 10 %	CHIFFRE D'AFFAIRES NET	RÉSULTAT D'EXPLOITATION
Dollar	2,6 %	8,2 %
Livre	1,5 %	5,7 %
Yen	0,2 %	0,3 %

L'exposition du Groupe au risque de taux provient principalement de ses engagements à long terme en matière de dette financière pour l'essentiel à taux variable. L'objectif du Groupe est de protéger son résultat d'une hausse sensible des taux. Dans ce cadre et dépendant de l'anticipation des taux, la politique du Groupe consiste à utiliser des instruments dérivés de taux : contrats d'échange (swaps) ou options de taux (caps, floors ou collars).

La sensibilité au risque de taux, avant couverture, est présentée dans le tableau ci-dessous pour une variation de ± 100 points de base de l'Euribor 3 Mois :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	HYPOTHÈSE	
	+ 100 POINTS DE BASE	- 100 POINTS DE BASE
Impact net d'impôt sur le résultat financier	(1 359)	975

L'échéancier des actifs et des dettes financières se présente de la façon suivante :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	À MOINS D'UN AN	DE UN À CINQ ANS	AU-DELÀ DE CINQ ANS
Passifs financiers	62 508	28 157	12 385
Actifs financiers	(19 419)	–	–
POSITION NETTE AVANT GESTION	43 089	28 157	12 385
Position hors bilan	(1 249)	(16 793)	(8 647)
POSITION NETTE APRÈS GESTION	41 840	11 364	3 738

Au 31 décembre 2007, le Groupe détient un contrat d'échange d'intérêts (Cross Interest Rate Swap ou Cross Currency Swap) destiné à couvrir un crédit-bail portant sur le financement à hauteur de 17 300 K€ des travaux d'agrandissement de l'usine de Pontoise et un collar de 10 000 K€ destiné à couvrir le financement par crédit-bail de l'extension de l'usine de parfums à Strasbourg.

Les caractéristiques de ces instruments sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

en milliers d'euros	Taux moyen ou Floor - Cap	MONTANTS NOTIONNELS PAR ÉCHÉANCE AU 31 DÉCEMBRE 2007			JUSTE VALEUR	DONT DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE JUSTE VALEUR		DONT DÉRIVÉS QUALIFIÉS DE COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE		
		2 013	2 019	Total		Notionnel	Juste valeur	Notionnel	Juste valeur	Dont enregistré en capitaux propres
Collar (€)	2,7 % - 3,6 %	10 000	–	10 000	455	–	–	–	–	–
Cross Currency Swap										
- Payeur CHF 2,95 % / receveur € variable ⁽¹⁾		–	17 300	17 300	1 341	–	–	–	–	–
TOTAL		10 000	17 300	27 300	1 796	–	–	–	–	–

(1) Variable : taux de référence = Euribor 3M.

31.2 - Le risque sur placements

Compte-tenu d'une structure financière très saine avec une trésorerie nette de 185 018 K€, le Groupe constitue des placements de manière prudentielle soit en effectuant des dépôts à terme dont les échéances sont variées soit en instruments financiers à revenu fixe.

Le Groupe n'autorise pas à ses différentes entités des placements dynamiques limitant ainsi son risque. Aucun placement en actions n'est autorisé.

Au 31 décembre 2007, le Groupe a généré un résultat financier de 9 301 K€, faisant apparaître un taux d'intérêt créditeur moyen de 3,4 %.

31.3 - Le risque sur actions

Dans le cadre de sa politique de partenariats, le Groupe est parfois amené à prendre des participations minoritaires :

- Soit dans des sociétés qui partagent les mêmes valeurs que Clarins à l'instar de la participation de 10,05 % dans L'Occitane Groupe ou des joint-ventures réalisés avec cette même société en Corée, en Suisse, en Hollande ou au Mexique ;
- Soit dans des sociétés exploitant un créneau à potentiel important comme celui de la cosmétique bio à l'instar de la participation de 10 % dans le capital de la société Kibio et de l'achat d'obligations convertibles émises par celle-ci.

De par ces investissements, le Groupe fait principalement face à un risque de liquidité des sommes engagées.

Ces investissements font l'objet d'un test de valeur chaque année ; une valeur est déterminée par des experts indépendants lorsque les montants sont significatifs à l'image de la participation dans L'Occitane.

Les investissements dans les différentes entités mentionnées ci-dessus s'établissent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE 2007 en milliers d'euros	INVESTISSEMENTS ⁽¹⁾ DANS LES SOCIÉTÉS		
	L'OCCITANE GROUPE	JOINT-VENTURES L'OCCITANE	KIBIO
Valeur brute	51 068	1 392	2 000
Dépréciation	–	–	–
Valeur nette	51 068	1 392	2 000

(1) Titres de participation et obligations convertibles en actions.

Les actions propres détenues par le Groupe sont classées en diminution des fonds propres depuis la mise en place des IFRS et les variations de valeur de ces actions ne sont donc pas enregistrées. Le compte de résultat n'est pas impacté par ces variations.

31.4 - Le risque sur crédit client

Le risque de contrepartie liée aux créances clients est limité du fait du nombre important de clients et de leur dispersion géographique. Un suivi rigoureux du recouvrement des créances est assuré par les différentes entités du Groupe. Le risque total d'impayé ne dépasse pas la barre des 1 % du montant total des créances consolidées.

Par ailleurs, depuis 2006, le Groupe a décidé de souscrire à une assurance crédit pour se garantir contre le risque d'insolvabilité de ses clients pour une durée de 2 ans, renouvelable.

En conséquence, toutes les ventes réalisées par le Groupe sont couvertes par la Coface.

31.5 - Clauses dites de « défaut » (covenants bancaires)

Afin d'assurer la sécurité de l'ensemble des financements tirés ou non tirés, la politique du Groupe est de limiter strictement dans les contrats de financement les clauses qui permettent aux prêteurs d'exiger une modification de l'échéancier contractuel des remboursements ou une modification des conditions financières du contrat.

Sont exclues notamment les clauses liées à des changements des conditions économiques (« matériel adverse change »). Les clauses de remboursement anticipé liées à des ratios financiers sont, lorsqu'elles sont acceptées dans le cadre de pratiques habituelles de marché, rédigées de manière à en éviter l'impact éventuel.

À ce jour aucun covenant bancaire n'est en vigueur compte du faible niveau d'endettement du Groupe. Dans le cadre de sa politique générale en matière de clauses de défaut, il est admis au sein du Groupe que le taux d'endettement net ou « gearing » (dette nette/fonds propres) de la société ne devrait pas dépasser 100 % et que le ratio de « leverage » (Dette nette/Résultat Brut d'Exploitation) ne devrait pas dépasser 5.

32 • Effectif

L'effectif moyen dans les entreprises consolidées par intégration globale est le suivant :

AU 31 DÉCEMBRE	2007	2006	2005
France	1 486	1 417	1 404
Étranger	4 663	4 456	4 281
TOTAL	6 149	5 873	5 685

33 • Information sectorielle

Le Groupe Clarins opère dans deux secteurs d'activité distincts :

- la Beauté qui regroupe les métiers du soin et du maquillage exercés sous les marques Clarins et My Blend ;
- le Parfum qui regroupe plusieurs marques détenues en propre (Clarins, Mugler, Azzaro et Stella Cadente) ainsi que des marques distribuées par le Groupe.

Le Groupe Clarins gère ses activités en distinguant cinq zones géographiques : la France, l'Europe hors France, l'Amérique, l'Asie et les autres pays.

33.1 - Niveau primaire de l'information sectorielle (présentation par secteur d'activité)

en milliers d'euros	BEAUTÉ	PARFUMS	NON ALLOUÉ	CONSOLIDÉ
a) Au 31 décembre 2007				
Chiffres d'affaires net				
• externe	677 794	329 727	–	1 007 521
• inter-secteurs	–	–	–	–
CHIFFRES D'AFFAIRES NET TOTAL	677 794	329 727	0	1 007 521
Résultat d'exploitation	80 610	30 801	–	111 411
Actifs répartis par secteur	513 467	349 684	392 898	1 256 049
Passifs répartis par secteur	196 452	99 492	135 026	430 970
Investissements en immobilisations corporelles	48 822	11 890	–	60 712
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	26 255	7 338	299	33 892
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	–	–	2 179	2 179
Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	–	–	–	–
b) Au 31 décembre 2006				
Chiffres d'affaires net				
• externe	642 984	324 199	–	967 183
• inter-secteurs	–	–	–	–
CHIFFRES D'AFFAIRES NET TOTAL	642 984	324 199	0	967 183
Résultat d'exploitation	96 799	30 532	–	127 331
Actifs répartis par secteur	472 221	356 400	435 992	1 264 613
Passifs répartis par secteur	200 103	103 991	178 758	482 852
Investissements en immobilisations corporelles	38 413	10 367	–	48 780
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	21 810	7 082	374	29 266
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	–	–	1 838	1 838
Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	–	–	–	–
c) Au 31 décembre 2005				
Chiffres d'affaires net				
• externe	590 248	407 956	–	998 204
• inter-secteurs	–	–	–	–
CHIFFRES D'AFFAIRES NET TOTAL	590 248	407 956	0	998 204
Résultat d'exploitation	93 508	32 855	–	126 363
Actifs répartis par secteur	415 294	393 966	297 268	1 106 528
Passifs répartis par secteur	193 145	125 162	201 870	520 177
Investissements en immobilisations corporelles	33 360	8 333	40	41 733
Dotations aux amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	21 458	8 205	685	30 348
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	–	–	1 460	1 460
Pertes de valeur et reprises de pertes de valeur	–	–	–	–

33.2 - Niveau secondaire de l'information sectorielle (présentation par zone géographique)

en milliers d'euros	FRANCE	EUROPE HORS FRANCE	AMÉRIQUE DU NORD	AUTRES PAYS	ÉLIMINATIONS	CONSOLIDÉ
a) Au 31 décembre 2007						
Chiffres d'affaires net	504 713	482 729	193 515	156 570	(330 006)	1 007 521
Valeur comptable totale des actifs	1 828 703	1 335 230	184 613	104 491	(2 196 988)	1 256 049
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	38 655	21 485	9 722	4 144	–	74 006
b) Au 31 décembre 2006						
Chiffres d'affaires net	481 134	439 103	193 677	151 228	(297 959)	967 183
Valeur comptable totale des actifs	1 801 310	1 166 020	199 260	103 623	(2 005 600)	1 264 613
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	30 699	17 552	4 491	3 355	–	56 097
c) Au 31 décembre 2005						
Chiffres d'affaires net	482 629	416 420	261 512	129 779	(292 136)	998 204
Valeur comptable totale des actifs	1 708 517	1 003 084	228 005	97 114	(1 930 192)	1 106 528
Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	18 322	15 138	5 237	5 842	–	44 539

34 • Liste des sociétés consolidées

SOCIÉTÉ	SIÈGE SOCIAL	% DE CONTRÔLE	MÉTHODE DE CONSOLIDATION
Clarins	Neuilly-sur-Seine, France	Société Mère	
Clarins France	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Thierry Mugler Parfums SAS	Neuilly-sur-Seine, France	98,48 %	Intégration globale
Parfums Loris Azzaro SAS	Paris, France	100 %	Intégration globale
SAS 4 Berteaux Dumas	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
SAS 5-7 Cdt Pilot	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Laboratoires Clarins SAS	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Cosmeurop SAS	Strasbourg, France	100 %	Intégration globale
Clarins Logistique SAS	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Stella Cadente Parfums SAS	Neuilly-sur-Seine, France	98,48 %	Intégration globale
Mugler SA	Paris, France	98,48 %	Intégration globale
My Blend SAS	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Labo Laserine SAS	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Clarins Innovation SAS	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Clarins Performance SAS	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Clarins (UK) Ltd	Londres, Royaume-Uni	99,99 %	Intégration globale
Clarins GmbH	Starnberg (Munich), Allemagne	100 %	Intégration globale
Clarins SA	Genève, Suisse	99,99 %	Intégration globale
Thierry Mugler Suisse	Genève, Suisse	100 %	Intégration globale
Clarins BV	Apeldoorn, Pays-Bas	100 %	Intégration globale
Monarimport Spa	Bologne, Italie	98,50 %	Intégration globale
Parfac Export GmbH	Stolberg, Allemagne	100 %	Intégration globale
Parfums Azzaro Belux SA (2)	Bruxelles, Belgique	100 %	Intégration globale
Clarins Paris SA	Madrid, Espagne	100 %	Intégration globale
Clarins Portugal	Porto, Portugal	95 %	Intégration globale
Clarins Nobil GmbH	Vienne, Autriche	60 %	Intégration globale
Clarins Luxembourg	Luxembourg, Luxembourg	100 %	Intégration globale
Clarins Groupe Sarl	Luxembourg, Luxembourg	100 %	Intégration globale
Azzaro BV	Apeldoorn, Pays-Bas	100 %	Intégration globale
Clarins International Holding	Neuilly-sur-Seine, France	100 %	Intégration globale
Factofinance	Genève, Suisse	100 %	Intégration globale
Clarins USA Inc.	New York, États-Unis	100 %	Intégration globale
Clarins Puerto-Rico	Porto-Rico	100 %	Intégration globale
Clarins de Mexico SA de CV	Mexico, Mexique	100 %	Intégration globale
Clarins Canada Inc.	Ville St Laurent, Canada	100 %	Intégration globale
Clams	Miami, États-Unis	100 %	Intégration globale
Clarins On Line Inc.	New York, États-Unis	100 %	Intégration globale
Clarins Group North America Inc.	New York, États-Unis	100 %	Intégration globale
Les Boutiques Clarins Ltd	New York, États-Unis	100 %	Intégration globale
Thierry Mugler Inc.	New York, États-Unis	100 %	Intégration globale
Clarins Sdn Bhd	Kuala Lumpur, Malaisie	100 %	Intégration globale
Clarins Pte Ltd	Singapour	100 %	Intégration globale
Clarins Ltd	Kowloon, Hong Kong	100 %	Intégration globale
Clarins Macao Ltd (1)	Macao	96,00 %	Intégration globale
Clarins KK	Tokyo, Japon	100 %	Intégration globale
Clarins Korea Ltd	Séoul, Corée du sud	100 %	Intégration globale
Clarins Group Middle East Ltd	Dubaï, Émirats Arabes Unis	100 %	Intégration globale
Clarins OOO	Moscou, Russie	100 %	Intégration globale
World of Fine Fragrances	Îles Vierges Britanniques	100 %	Intégration globale
Nobil Cosmetic GmbH	Vienne, Autriche	60 %	Intégration globale
SA Bubbe	Braine l'Alleud, Belgique	49,48 %	Mise en équivalence
Imacos	Chaumont-Gistoux, Belgique	22,48 %	Mise en équivalence
Nevinar Ltd	Dublin, Irlande	35 %	Mise en équivalence
Talza Ltd	Belfast, Irlande	35 %	Mise en équivalence
Talboom BV	Apeldoorn, Pays-Bas	40 %	Mise en équivalence
Nobil Kosmetische Produkte GmbH	Vienne, Autriche	40 %	Mise en équivalence
Trimex Pty Ltd	Sydney, Australie	48 %	Mise en équivalence
Stella Cadente SARL	Luxembourg, Luxembourg	33,33 %	Mise en équivalence
L'Occitane Suisse	Genève, Suisse	49 %	Mise en équivalence
L'Occitane Nederland BV	Apeldoorn, Pays-Bas	40 %	Mise en équivalence
L'Occitane Mexique	Mexico, Mexique	49,90 %	Mise en équivalence
L'Occitane Corée	Séoul, Corée du Sud	49,90 %	Mise en équivalence

(1) Société créée en 2007.

(2) Changement de dénomination sociale sur 2007 (anciennement Quinta SA).

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Clarins relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 • Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 • Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme indiqué dans la note 3.5. « Immobilisations incorporelles » aux états financiers, la Société comptabilise en immobilisations incorporelles les frais de développement répondant aux critères prévus pour le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne. Nous avons examiné les prévisions d'activité et de

profitabilité sous-tendant le caractère approprié de cette comptabilisation, les modalités retenues pour leur amortissement et pour la vérification de leur valeur recouvrable et nous nous sommes assurés que les notes fournissent une information appropriée.

- Les notes 3.4, 3.5 et 3.7 relatives aux « Écarts d'acquisition », aux « Immobilisations incorporelles » et au « Suivi des actifs » exposent les approches retenues pour l'évaluation des écarts d'acquisition et des immobilisations incorporelles. La Société procède, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à durée de vie définie. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que ces notes donnent une image appropriée.
- Les notes 3.8 « Participations dans les entreprises non consolidées et actifs financiers non courants », 9 « Participations dans les entreprises non consolidées » et 31.3 « Le risque sur actions » présentent les modalités de classification et d'évaluation des titres de participation détenus par Clarins. Ces participations sont évaluées selon la méthode des comparables et la méthode des flux futurs actualisés. Nous apprécions la juste valeur constatée par le groupe s'est fondée sur la revue des méthodes utilisées par le groupe.
- Les notes 3.15 « Avantages du personnel » et 18.1 « Provisions non courantes » précisent les modalités d'évaluation des engagements de retraites et autres engagements assimilés. Ces engagements ont fait l'objet d'une évaluation par des actuaires externes. Nos travaux ont consisté à examiner les données utilisées, à apprécier les hypothèses retenues et à examiner les calculs effectués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 • Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, Paris et Vincennes, le 14 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de
PricewaterhouseCoopers
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Benoît Pinoche

Grant Thornton

Membre français de
Grant Thornton International
100, rue de Courcelles
75017 Paris

Michel Cohen

Audit de France - Sodip

12, cours Louis Lumière
94306 Vincennes

Raymond Cornu

6 • Comptes de la Société Mère

Rapport de gestion du Directoire

1 • Activité de la Société

1.1 - Rôle de la Société Mère dans le Groupe Clarins

Clarins, Société Mère du Groupe Clarins, est propriétaire de la marque Clarins, à l'exclusion du territoire des États-Unis, la marque ayant été cédée en 1984 à la société FCF.

La marque Clarins est exploitée dans le domaine des cosmétiques (parfums, soins et maquillage).

Clarins assure, en collaboration avec sa filiale Laboratoires Clarins, la création et le développement de nouveaux produits et des méthodes d'application. Clarins définit pour le monde entier la politique de communication et d'image de la marque et assure la formation des conseillères de beauté.

Clarins a confié la fabrication de ses produits à sa filiale Laboratoires Clarins qui agit comme un sous-traitant passif.

Clarins distribue elle-même ses produits dans le monde entier à l'exception des territoires pour lesquels elle a concédé une licence de marque.

Les filiales détentrices d'une concession de licence de marque sont :

- Clarins France SAS, pour le territoire Français ;
- Clarins Group North America pour le Canada et le Mexique ;
- Clarins PTE Ltd (Singapour) pour les pays de la zone Asie ;
- Clarins Group Middle East pour les pays de la zone Moyen-Orient.

Ces filiales s'approvisionnent auprès des Laboratoires Clarins. Clarins leur facture des prestations pour les services rendus dans les domaines du marketing et de la formation.

De par cette organisation, Clarins s'assure de la cohérence de son image de marque, de sa politique marketing et de sa stratégie commerciale.

1.2 - Évolution générale

Le chiffre d'affaires de Clarins, Société Mère du Groupe Clarins, s'est élevé à 218 M€ en 2007 contre 208 M€ sur l'exercice 2006, soit une progression de 4,8 %.

Le chiffre d'affaires de la société Clarins est constitué essentiellement de la facturation des produits de la marque Clarins aux filiales étrangères ainsi que de la facturation de prestations réalisées pour les sociétés du Groupe.

Les activités conduites par Clarins et ses filiales en France et à l'étranger sont détaillées dans le rapport de gestion du Directoire sur l'activité du Groupe.

1.3 - Investissements et prises de participation

Au cours de l'exercice 2007, la société a réalisé :

- pour 2,6 M€ d'investissements incorporels et corporels dont 0,9 M€ d'investissements informatiques et 0,8 M€ liés à l'agrandissement et réaménagement du site de production de Pontoise. Les travaux, démarrés courant 2005, vont s'échelonner sur 4 ans.
- pour 7,4 M€ de travaux engagés pour la construction d'un nouveau bâtiment à Pontoise, à usage d'atelier de conditionnement, et pour lequel un financement par crédit-bail a été conclu. Ce bâtiment a été livré le

16 avril 2007, date à laquelle le crédit-bail, d'un montant de 17,5 M€ et d'une durée de 12 ans, est entré en vigueur.

Ces travaux sont réalisés pour atteindre les trois objectifs suivants :

- mise aux normes Pharma-Cosmé ;
- amélioration de travail dans les ateliers ;
- gain en terme de capacité de production.

Les sorties d'immobilisations corporelles qui s'élèvent à 0,7 M€ concernent essentiellement la mise au rebut d'agencements, mobilier et matériel de bureau pour 0,5 M€.

Des précisions sont apportées dans la note 2.2 des comptes sociaux.

Les immobilisations financières inscrites dans les comptes de la société au cours de l'exercice 2007 se sont élevées à 6,2 M€, dont notamment :

- Un prêt d'un montant de 1 M€ accordé à la société Kibio,
- Des dividendes à recevoir de la société Cosmeurop pour un montant de 5 M€.

Par ailleurs, les sorties d'immobilisations financières des comptes de la société au cours de l'exercice 2007 ont représenté un total de 21,9 M€, dont principalement :

- L'encaissement des dividendes 2006 de la société Cosmeurop pour un montant de 5 M€,
- La cession des titres et obligations de la société Kibio à une autre société du Groupe, pour 1 M€,
- Des levées de plans d'options d'achat d'actions pour un montant de 15,8 M€.

1.4 - Recherche et Développement

Cette information est détaillée dans la partie Présentation du Groupe Clarins.

2 • Résultats de l'exercice

2.1 - Évolution des résultats

Le résultat d'exploitation dépend de l'activité commerciale des filiales étrangères. Il s'est élevé en 2007 à 12 M€.

Le résultat financier se traduit par un produit net de 73,7 M€ contre 24,5 M€ sur l'exercice 2006.

En 2007, les produits financiers s'élèvent à 90,3 M€ contre 35,5 M€ en 2006. Ils sont principalement composés de dividendes reçus de filiales et participations pour 85 M€ (contre 30 M€ en 2006), de produits financiers liés à la convention de trésorerie pour 5,1 M€ et de produits de couverture des risques de taux pour 0,9 M€.

Les charges financières, d'un montant total de 16,6 M€, comprennent essentiellement le coût des crédits spots pour 3,6 M€, des intérêts financiers liés à la convention de trésorerie pour 8,3 M€ et une dotation pour risque financier lié au plan d'attribution d'actions gratuites pour 3,9 M€. Rappelons que ce plan fait aussi l'objet d'un produit à recevoir d'exploitation de 2,2 M€.

Le résultat exceptionnel se traduit par un produit net de 0,1 M€ contre une perte nette de 8,2 M€ en 2006. La perte exceptionnelle réalisée en 2006 résultait d'une subvention de 8 M€ allouée à la société Stella Cadente Parfums lors de la cession des titres de cette société à la société Thierry Mugler Parfums.

Compte tenu de ces éléments, le bénéfice net de l'exercice s'élève à 84,5 M€ contre 39 M€ en 2006. Il comprend 178 663 € de charges non déductibles correspondant à des amortissements excédentaires et loyers de véhicules.

2.2 - Situation financière

La trésorerie s'est dégradée de 19,6 M€ sur l'exercice 2007, contre une amélioration de 4,6 M€ en 2006.

Cette dégradation est due à :

- Une consommation de la trésorerie par les opérations de financement pour 125,2 M€ (dont 63,3 M€ de remboursement de crédits à court terme et 52,5 M€ de versement de dividendes),

- Des flux de trésorerie d'exploitation positifs pour 92,2 M€,
- Un dégagement de trésorerie lié aux opérations d'investissement pour 13,3 M€.

2.3 - Activités et résultats des filiales

Les principales données financières sont résumées dans le tableau des filiales et participations (note 13).

3 • Dividendes versés

À l'Assemblée Générale convoquée le 6 mai 2008, le Directoire proposera de distribuer, au titre de l'exercice 2007, un dividende ordinaire de 0,85 € par action, éligible à l'abattement de 40 %.

Le revenu global assuré à chaque action sur les trois exercices précédents a été le suivant :

EXERCICE	NOMBRE D' ACTIONS	DIVIDENDE ORDINAIRE	DIVIDENDE EXCEPTIONNEL	DIVIDENDE TOTAL	DIVIDENDE TOTAL AJUSTÉ (1)
2006	40 754 727	0,85 €	0,50 €	1,35 €	1,35 €
2005	40 754 727	0,85 €	N/A	0,85 €	0,85 €
2004	34 565 044	0,80 €	N/A	0,80 €	0,69 €

(1) Données ajustées des attributions d'actions gratuites ayant eu lieu depuis le début de chaque exercice.

4 • Structure du capital

4.1 - Actionnariat

Au 31 décembre 2007, le capital social était composé de 40 754 727 actions. La répartition du capital était la suivante :

Total Groupe Familial Courtin	64,9 %
Actions autodétenues	4,6 %
Public	30,5 %
TOTAL	100,0 %

À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire ne détient une participation supérieure à 5 % du capital.

4.2 - Actions autodétenues

Au 31 décembre 2007, la société détenait 1 857 867 de ses propres actions (soit 4,56 % du capital) dont 1 682 372 actions alimentent les plans d'options d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions destinés à certains membres du personnel salariés et dirigeants de la société et de ses filiales.

Aucune acquisition d'actions n'a été réalisée par la société au cours de l'exercice 2007.

Les modalités et conditions de ces plans sont détaillées dans la note 6.2 des comptes sociaux.

4.3 - Informations sur l'épargne salariale

Ces informations concernent les sociétés participantes aux accords d'intéressement et de participation Groupe, à savoir Clarins, Clarins France, Laboratoires Clarins et Clarins Logistique.

Au 31 décembre 2007, l'épargne salariale totale au sein de Clarins représente un montant global de 14,8 M€.

L'épargne salariale au titre de l'intéressement ressort à 8,1 M€ répartis dans différents fonds, dont 3,9 M€ dans le FCP Clarins, investis à environ 70 % en actions Clarins.

Ce fonds détient au 31 décembre 2007, 49 458 actions Clarins dont le prix de revient unitaire est de 40,73 €.

La participation est versée dans un compte courant bloqué (5 ans) qui rapporte 6 % par an. À fin décembre 2007, le montant total de la participation Groupe s'élève à 6,7 M€.

5 • Risques de marché et politique financière

L'exposition de la société au risque de change résulte principalement des ventes en devises étrangères de la société à ses filiales de distribution.

La quasi-totalité des créances export est cédée à une société d'affacturage qui garantit à Clarins un cours plancher annuel. En conséquence, l'essentiel du risque de change est transféré à cette société.

L'exposition de la société au risque de taux et autres risques de marché résulte de la nature de certains instruments de financement et de placement auxquels la société a recours.

La société dispose de garanties en capital à l'échéance pour les placements et se prémunit contre le risque de taux par le biais d'outils de couverture mis en place contractuellement pour les financements.

Le 28 juillet 2007 est venue à échéance la convention d'ouverture de crédit que la société avait contractée en 2004.

Parallèlement, le contrat de collar qui avait été conclu pour couvrir le risque de taux de cet emprunt à hauteur de 100 M€ est arrivé à échéance le 5 août 2007.

À la clôture de l'exercice, la société utilise des crédits-spot pour 56,7 M€ contre 120 M€ à fin 2006.

De plus, conformément à sa politique de couverture des risques de taux, la société a couvert le contrat de crédit-bail finançant une partie des travaux de réaménagement du site de production de Pontoise. Ce contrat d'un montant de 17,3 M€ est entré en vigueur en avril 2007 et s'achèvera en 2019.

6 • Évolutions récentes et perspectives

Les perspectives sont détaillées dans le rapport de gestion du Directoire sur les comptes consolidés.

7 • Événements postérieurs à la clôture

Néant.

8 • Informations sur les mandataires sociaux

8.1 - Rémunération des mandataires sociaux

Les informations sont détaillées au sein de la partie Gouvernement d'Entreprise.

8.2 - Liste des mandataires sociaux

Les informations sont détaillées au sein de la partie Gouvernement d'Entreprise.

8.3 - Transactions réalisées par les dirigeants

Les informations sont détaillées au sein de la partie Gouvernement d'Entreprise.

9 • Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la société

Les informations sont détaillées dans le rapport relatif au Développement Durable.

10 • Mandats

Il sera proposé à l'Assemblée Générale :

1 - Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

Monsieur Christian Courtin, Président du Directoire, a fait valoir que, pour perpétuer la structure familiale du groupe établie par son fondateur, feu Monsieur Jacques Courtin, il souhaiterait siéger au Conseil de Surveillance. Le Directoire ayant favorablement accueilli cette demande, il sera proposé à l'Assemblée Générale de nommer monsieur Christian Courtin aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de 6 ans. Monsieur Christian Courtin a remis ses mandats de membre et de Président du Directoire à la disposition du Conseil de Surveillance. Sa démission de ces fonctions deviendra effective dès que sera approuvée la résolution le nommant au Conseil de Surveillance.

2 - Renouvellement du mandat de la société Pricewaterhouse Coopers, Commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux comptes suppléant pour une durée de 6 exercices

3 - Cessation de l'exercice des mandats de la société Audit de France-Sodip et de Monsieur Laurent Ginet, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

La société Audit de France-SODIP faisant l'objet d'un rapprochement avec la société PricewaterhouseCoopers n'est plus en mesure d'assurer sa mission de commissaire aux comptes de votre Société.

En conséquence, Audit de France-SODIP et Monsieur Laurent Ginet, son suppléant, ont démissionné de leurs fonctions avec effet à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2007. Le Directoire remercie vivement Audit de France-SODIP pour sa

contribution très appréciée à la vie de la Société au cours des 22 dernières années.

11 • Opérations juridiques

Il sera proposé à l'Assemblée Générale des actionnaires appelée à se réunir le 6 mai 2008 de se prononcer sur les opérations juridiques suivantes :

1 - Programme de rachat d'actions propres et autorisation de réduction du capital social par annulation d'actions

Seraient délégués au Directoire, pour une durée de 18 mois à compter de l'Assemblée, tous pouvoirs à l'effet d'acquérir les actions de la société, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce, en respectant les objectifs fixés par l'Assemblée.

La société ne pourrait acquérir un nombre d'actions l'amenant à détenir plus de 10 % de son capital social.

Le montant maximal de l'opération ne pourrait excéder 100 000 000 €.

Le Directoire serait aussi autorisé, pour une durée de dix huit mois à compter de l'Assemblée, à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de tout ou partie des actions acquises par la société, dans la limite de 10 % du capital de la société par période de vingt-quatre mois.

2 - Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes

L'Assemblée Générale déléguerait au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée, conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce, sa compétence à l'effet d'augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, aux époques et selon les modalités qu'il déterminerait, par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, pour un montant nominal maximal de 47 000 000 €.

3 - Émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance

L'Assemblée générale déléguerait au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée, conformément aux articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance. Ces actions et valeurs mobilières pourraient être émises en tout ou partie avec maintien du droit préférentiel de souscription ou en tout ou partie sans maintien de ce droit, sous réserve que l'Assemblée le supprime.

Le plafond maximum des augmentations de capital immédiates ou à terme résultant de l'ensemble des émissions d'actions ou de valeurs mobilières (qu'elles soient réalisées avec ou sans maintien du droit préférentiel de souscription) serait fixé à un montant nominal de 150 000 000 €.

4 - Émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société

L'Assemblée Générale déléguerait au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de l'Assemblée, conformément aux articles L. 225-148, L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-92 du Code de commerce, sa compétence à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société.

Le plafond maximum de l'augmentation de capital pouvant résulter de ces émissions serait fixé à 150 000 000 € et s'imputerait sur le plafond maximum prévu au 3 ci-dessus.

5 - Augmentation de capital dans la limite de 10 % du capital social en rémunération d'apports en nature

Seraient délégués au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de

l'assemblée, conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, tous pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant à la date de l'émission) en vue de rémunérer les apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital. Le montant de l'augmentation de capital s'imputerait sur le plafond prévu au 5 ci-dessus.

6 - Augmentations de capital par émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise (« P.E.E. ») Seraient délégués au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée, les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en

une ou plusieurs fois, par émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents à un P.E.E. de la société ou des sociétés qui lui sont liées, pour un montant nominal maximal de 3.000.000 €.

7 - Modification des articles 15, 18 et 28 des statuts de la société

Il sera proposé à l'assemblée de modifier les articles 15, 18 et 28 des statuts de la société afin de préciser les pouvoirs du Conseil de surveillance.

8 - Délégations en cours

Les délégations en cours de validité accordées par les Assemblées Générales des actionnaires du 24 mai 2006 et du 11 mai 2007 au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce sont les suivantes :

DÉLÉGATIONS	DATE DE L'ASSEMBLÉE N° DE RÉSOLUTION	DURÉE DE L'AUTORISATION ÉCHÉANCE	MONTANT OU NOMBRE MAXIMAL	UTILISATION AU COURS DE L'EXERCICE
Attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre	11/05/2007 huitième	38 mois 11/07/2010	1 % du nombre total des actions émises par la société	néant ⁽¹⁾
Augmentations de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	24/05/2006 neuvième	26 mois 24/07/2008	120 000 000 €	néant
Émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	24/05/2006 dixième	26 mois 24/07/2008	150 000 000 €	néant
Émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	24/05/2006 onzième	26 mois 24/07/2008		néant
Émissions de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la société	24/05/2006 douzième	26 mois 24/07/2008		néant
Augmentation de capital en rémunération d'apports en nature de titres	24/05/2006 treizième	26 mois 24/07/2008	10 % du capital social	néant

(1) 141 450 attributions gratuites d'actions ont été prélevées sur les actions existantes.

12 • Résultats et informations diverses sur la société au cours des cinq derniers exercices

en milliers d'euros	2003	2004	2005	2006	2007
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	229 594	276 063	324 514	326 037	326 037
Nombre des actions ordinaires existantes	28 699 299	34 507 842	40 564 225	40 754 727	40 754 727
Valeur nominale de l'action (en euros)	8	8	8	8	8
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	–	–	–	–	–
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
• par conversion d'obligations	–	–	–	–	–
• par exercice de bons de souscription	–	–	–	–	–
• par levée d'options de souscription	419 048	428 300	121 694	–	–
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	194 505	185 784	209 981	208 348	218 386
Résultat avant impôts, participation des salariés et charges calculées	32 859	39 282	52 472	45 506	91 101
Impôts sur les bénéfices	8 742	8 381	11 187	4 486	876
Participation des salariés due au titre de l'exercice	918	673	894	596	384
Résultat après impôts et charges calculées	36 135	30 774	46 299	38 952	84 528
Résultat distribué	22 105	27 652	34 642	55 019	⁽¹⁾ 34 642
III - RÉSULTATS PAR ACTION (EN EUROS)					
Résultat après impôts et participation des salariés, mais avant charges calculées	0,81	0,88	1,00	0,99	2,20
Résultat après impôts et charges calculées	1,26	0,89	1,14	0,96	2,07
Dividende net attribué à chaque action	0,77	0,80	0,85	1,35	⁽¹⁾ 0,85
Dividende net ajusté ⁽²⁾	0,55	0,69	0,85	1,35	⁽¹⁾ 0,85
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	277	280	280	292	287
Montant de la masse salariale de l'exercice	17 718	18 439	19 955	21 538	24 588
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	6 768	7 088	7 365	8 151	8 597

(1) Montant proposé par le Directoire et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008.

(2) Les dividendes nets versés au cours des exercices antérieurs ont été ajustés afin de tenir compte des opérations de distribution d'actions gratuites ayant eu lieu depuis la date de clôture de chaque exercice.

13 • Tableau des filiales et participations au 31 décembre 2007

en milliers d'euros ou d'unités monétaires nationales

	CAPITAL	PRIMES ET RÉSERVES AVANT AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	QUOTE-PART DU CAPITAL DÉTENU
SOCIÉTÉS			
I - Renseignements détaillés concernant les filiales et participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de Clarins			
A - Filiales			
Clarins International Holding SA - France	312 500 €	208 775 €	100 %
Clarins Group North America Inc - États-Unis d'Amérique	44 444 \$	1 761 \$	60,40 %
Clarins France SASU - France	8 500 €	4 982 €	100 %
Mugler SA - France	14 400 €	7 229 €	98,48 %
My Blend SASU - France	5 037 €	- 4 076 €	100 %
Clarins Gmbh - Allemagne	8 605 €	- 3 807 €	100 %
Cosmeurop SASU - France	7 589 €	11 679 €	100 %
4 Berteaux Dumas SASU - France	9 000 €	1 862 €	100 %
5-7 Pilot SAS - France	8 663 €	2 326 €	99,99 %
Laboratoires Clarins SAS - France	15 000 €	19 487 €	99,99 %
II - Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations			
A - Filiales non reprises au paragraphe 1			
a) filiales françaises			
b) filiales étrangères			
B - Participations non reprises au paragraphe 1			
a) dans les sociétés françaises			
b) dans les sociétés étrangères			

(1) Données sociales établies selon les règles comptables en vigueur dans chaque pays.

VALEUR COMPTABLE DES TITRES DÉTENUS		PRÊTS ET AVANCES CONSENTIS PAR LA SOCIÉTÉ ET NON ENCORE REMBOURSÉS	MONTANT DES CAUTIONS ET AVALS DONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ	CHIFFRE D'AFFAIRES DU DERNIER EXERCICE	RÉSULTAT NET DU DERNIER EXERCICE ⁽¹⁾	DIVIDENDES ENCAISSÉS OU À RECEVOIR PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE
BRUTE	NETTE					
364 927 €	364 927 €	-	-	-	79 098 €	70 000 €
28 331 €	28 331 €	163 €	-	14 433 \$	- 43 \$	-
10 741 €	10 741 €	9 €	85 €	86 521 €	5 210 €	6 000 €
69 534 €	69 534 €	30 632 €	-	-	1 766 €	-
5 037 €	5 037 €	1 410 €	-	21 €	- 1 929 €	-
8 595 €	8 595 €	1 177 €	760 €	50 011 €	- 3 076 €	-
12 051 €	12 051 €	24 615 €	11 435 €	86 467 €	1 926 €	5 000 €
9 321 €	9 321 €	-	-	1 248 €	581 €	-
8 804 €	8 804 €	-	-	868 €	531 €	-
25 349 €	25 349 €	60 565 €	-	270 937 €	2 315 €	-
1 611 €	1 611 €	1 563 €	314 €			-
1 987 €	1 987 €	-	9 002 €			3 €
-	-	-	-			-
133 €	133 €	-	-			2 155 €

États financiers de la Société Mère

Bilans - Actif

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007			2006	2005
	BRUT	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	NET	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ (NOTES 2 ET 3)					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (NOTE 2.2)					
Frais d'établissement	829	829	–	31	92
Concessions, brevets et droits similaires	3 998	3 543	455	444	513
Avances et acomptes	906	–	906	27	12
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 733	4 372	1 361	502	617
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 2.2)					
Terrains	444	–	444	444	716
Constructions	6 180	3 343	2 837	3 047	1 515
Matériel et outillage industriels	8	6	2	1	1
Autres immobilisations corporelles	5 272	3 844	1 428	1 322	996
Immobilisations corporelles en cours	1 313	–	1 313	670	3 662
Avances et acomptes	–	–	–	–	1
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 217	7 193	6 024	5 484	6 891
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (NOTE 2.3)					
Participations	546 422	–	546 422	546 922	533 823
Créances rattachées à des participations	5 000	–	5 000	5 000	1 062
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	–	–	–	–	–
Autres titres immobilisés + prêts (note 6.2)	61 297	–	61 297	76 602	80 182
Autres immobilisations financières	1 000	–	1 000	826	785
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	613 719	–	613 719	629 350	615 852
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	632 669	11 565	621 104	635 336	623 360
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS ET EN-COURS	–	–	–	–	–
CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS (NOTE 4)	23 002	849	22 153	19 317	22 301
AUTRES CRÉANCES ET COMPTES DE RÉGULARISATION					
Avances et acomptes	139	–	139	127	206
Autres créances	153 863	–	153 863	155 033	115 633
Charges constatées d'avance	1 944	–	1 944	2 058	1 611
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
Valeurs mobilières de placement	–	–	–	20 840	15 657
Actions propres (note 6.2)	4 523	–	4 523	4 759	7 623
DISPONIBILITÉS	1 215	–	1 215	42 206	1 448
TOTAL ACTIF CIRCULANT	184 686	849	183 837	244 340	164 479
CHARGES À RÉPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES	–	–	–	–	–
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF	92	–	92	72	31
TOTAL ACTIF	817 447	12 414	805 033	879 748	787 870

Les notes figurant aux pages 84 à 91 font partie intégrante des états financiers.

Bilans - Passif

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007 AVANT RÉPARTITION	2006 AVANT RÉPARTITION	2005 AVANT RÉPARTITION
CAPITAUX PROPRES			
Capital social (note 7)	326 037	326 037	324 514
Primes d'émission (note 7)	3 858	3 858	–
Réserve légale	22 587	20 638	18 323
Réserves réglementées	–	–	–
Autres réserves	–	–	–
Report à nouveau	15 115	30 422	19 135
Résultat de l'exercice	84 527	38 952	46 299
SITUATION NETTE	452 124	419 907	408 271
Subventions d'investissement	–	–	–
Provisions réglementées	20	21	21
TOTAL CAPITAUX PROPRES	452 144	419 928	408 292
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (NOTE 8)	7 252	2 868	2 386
DETTES (NOTE 9)			
DETTES FINANCIÈRES			
Emprunts	56 740	120 010	131 647
Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	2 637	44 839	3 480
Dettes financières diverses	213 767	209 061	174 264
Participation des salariés (note 9.1)	2 655	2 672	2 382
TOTAL DETTES FINANCIÈRES	275 799	376 582	311 773
DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES			
Fournisseurs et comptes rattachés	25 930	30 227	21 277
Dettes fiscales et sociales	11 152	10 957	13 761
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	653	1 812	960
Dividendes proposés au titre de l'exercice	–	–	–
Autres dettes	32 100	37 374	29 421
TOTAL DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERSES	69 835	80 370	65 419
TOTAL DETTES	345 633	456 952	377 192
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF	3	–	–
TOTAL PASSIF	805 033	879 748	787 870

Comptes de résultats

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net (note 10)	218 386	208 348	209 981
Production stockée	–	–	–
Subventions d'exploitation	5	10	8
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	154	190	180
Autres produits	9 860	9 658	9 251
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	228 405	218 206	219 420
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats marchandises	118 835	106 270	102 614
Achats de matières premières et autres approvisionnements	–	–	–
Variation de stocks sur matières premières et approvisionnements	–	–	–
Autres achats	952	566	691
Services extérieurs	19 590	15 788	20 816
Autres services extérieurs	33 578	30 923	30 591
Impôts et taxes	2 872	2 816	2 829
Salaires et traitements	24 588	21 538	19 955
Charges sociales	8 597	8 151	7 365
Dotations aux amortissements sur immobilisations	944	1 031	1 101
Dotations aux provisions sur immobilisations	–	–	–
Dotations aux provisions sur actif circulant	–	167	–
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 552	119	–
Autres charges	4 895	3 135	3 996
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	216 403	190 504	189 958
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	12 002	27 702	29 462
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participations	83 159	30 025	25 982
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	30	13	–
Autres intérêts et produits assimilés	5 991	4 781	5 190
Reprises sur provisions et transferts de charges	529	240	6 963
Différences positives de change	157	135	444
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	455	286	–
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	90 321	35 480	38 579
CHARGES FINANCIÈRES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 015	281	278
Intérêts et charges assimilées	12 397	10 460	9 103
Différences négatives de change	190	242	481
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	–	–	–
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	16 602	10 983	9 862
RÉSULTAT FINANCIER	73 719	24 497	28 717
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	85 721	52 199	58 179

Comptes de résultats

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	85 721	52 199	58 179
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	74	126	73
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 487	550	467
Reprises sur provisions et transferts de charges	757	586	438
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 318	1 262	978
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	811	8 115	23
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 240	613	460
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	201	699	294
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 252	9 427	777
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (NOTE 12)	66	(8 165)	201
Participation des salariés	384	596	894
Impôts sur les bénéfices (note 13)	876	4 486	11 187
BÉNÉFICE DE L'EXERCICE	84 527	38 952	46 299

Les notes figurant aux pages 84 à 91 font partie intégrante des états financiers.

Évolution des Capitaux Propres

en milliers d'euros

	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D'ÉMISSION	ÉCART DE RÉÉVALUATION, RÉSERVES, REPORT À NOUVEAU ET RÉSULTAT	PROVISIONS RÉGLEMENTÉES ET SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	TOTAL
SOLDE AVANT RÉPARTITION AU 31 DÉCEMBRE 2004	276 063	23 622	79 893	–	379 578
Bénéfice de l'exercice 2005	–	–	46 299	–	46 299
Incorporation de réserves au capital	–	–	–	–	–
Augmentation de capital et primes	48 451	(23 622)	(16 210)	–	8 619
Dividendes 2004 sur actions propres	–	–	1 734	–	1 734
Variation des provisions réglementées	–	–	–	21	21
Frais d'augmentation de capital	–	–	–	–	–
Dividendes distribués au titre de 2004	–	–	(27 805)	–	(27 805)
Frais de dépôt de marques exercices antérieurs	–	–	(154)	–	(154)
SOLDE AVANT RÉPARTITION AU 31 DÉCEMBRE 2005	324 514	–	83 757	21	408 292
Bénéfice de l'exercice 2006	–	–	38 952	–	38 952
Incorporation de réserves au capital	–	–	–	–	–
Augmentation de capital et primes	1 523	3 858	–	–	5 381
Dividendes 2005 sur actions propres	–	–	1 944	–	1 944
Variation des provisions réglementées	–	–	–	–	–
Frais d'augmentation de capital	–	–	–	–	–
Dividendes distribués au titre de 2005	–	–	(34 641)	–	(34 641)
Frais de dépôt de marques exercices antérieurs	–	–	–	–	0
SOLDE AVANT RÉPARTITION AU 31 DÉCEMBRE 2006	326 037	3 858	90 012	21	419 928
Bénéfice de l'exercice 2007	–	–	84 527	–	84 527
Incorporation de réserves au capital	–	–	–	–	–
Augmentation de capital et primes	–	–	–	–	–
Dividendes 2006 sur actions propres	–	–	2 707	–	2 707
Variation des provisions réglementées	–	–	–	–	–
Frais d'augmentation de capital	–	–	–	–	–
Dividendes distribués au titre de 2006	–	–	(55 018)	–	(55 018)
Frais de dépôt de marques exercices antérieurs	–	–	–	–	–
SOLDE AVANT RÉPARTITION AU 31 DÉCEMBRE 2007	326 037	3 858	122 228	21	452 144

Les notes figurant aux pages 84 à 91 font partie intégrante des états financiers.

Tableaux des Flux de Trésorerie

EXERCICE CLOS AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
FLUX D'EXPLOITATION			
Bénéfice net	84 527	38 952	46 299
Amortissements des immobilisations corporelles	721	680	658
Amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles & autres valeurs immobilisées	224	351	(6 373)
Provisions pour dépréciation d'actifs circulants	(14)	(118)	(181)
Variation des autres passifs à long terme	4 383	441	83
Variation des provisions réglementées et des subventions d'investissement	(1)	–	21
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs immobilisés	(174)	151	35
Marge brute d'autofinancement	89 667	40 457	40 542
(Augmentation) diminution des besoins d'exploitation	2 568	(104)	(13 698)
TOTAL FLUX D'EXPLOITATION	92 234	40 353	26 844
FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS			
Cessions d'actifs immobilisés	17 318	7 628	6 741
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 682)	(1 150)	(3 895)
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(1 097)	(222)	(193)
Acquisitions de titres de participation	–	(16 516)	(6 378)
Acquisitions d'autres immobilisations financières	–	(5 000)	–
Autres flux	(205)	2	1 047
TOTAL FLUX LIÉS AUX INVESTISSEMENTS	13 334	(15 258)	(2 678)
FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital & primes d'émission	–	5 382	8 619
Nouveaux emprunts à long et moyen terme et variation du fonds de participation	(230)	288	64
Remboursements de la partie à moins d'un an des emprunts à moyen et long terme	–	–	(59 000)
Variation des crédits à court terme	(63 270)	(11 637)	31 647
Dividendes versés dans l'exercice	(52 311)	(32 695)	(25 918)
Plans d'options d'achat d'actions accordés au personnel	236	2 864	6 303
Prêts à des sociétés affiliées	(1 030)	1 062	–
Autres flux	(8 592)	14 223	31 723
TOTAL FLUX DES OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(125 197)	(20 513)	(6 562)
VARIATION DE TRÉSORERIE	(19 629)	4 582	17 604
TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	18 207	13 625	(3 978)
TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ⁽¹⁾	(1 422)	18 207	13 626

(1) La trésorerie est définie comme la somme des disponibilités et des valeurs mobilières de placement hors actions propres diminuée des soldes créditeurs de banques.

Les notes figurant aux pages 84 à 91 font partie intégrante des états financiers.

Notes sur les états financiers de la Société Mère

1 • Règles et méthodes Comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises et aux pratiques comptables généralement admises.

Compte-tenu de l'importance des ventes aux filiales, l'interprétation des comptes sociaux doit se faire en référence aux comptes consolidés.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1 - Faits marquants

Investissements

En vue du réaménagement du site de production de la société Laboratoires Clarins, un nouveau bâtiment de conditionnement a été livré le 16 avril 2007, date à laquelle un crédit-bail immobilier d'un montant de 17 500 milliers d'euros, a pris effet pour une durée de 12 ans. Ce crédit-bail est assorti pendant toute sa durée d'un swap de taux et de devises à taux fixe permettant de couvrir les aléas du taux variable rémunérant le financement choisi.

Attribution gratuite d'actions

Le Directoire, lors de sa séance du 19 octobre 2007, a autorisé l'attribution de 141 450 actions propres à certains membres du personnel, salariés de la société et de ses filiales. Cette attribution est acquise après une période de 4 et 6 ans (note 6.2).

Dans ce cadre la société a constitué une provision pour risque financier d'un montant de 3 922 milliers d'euros afin de couvrir l'impact de cette attribution dont les modalités de calcul sont précisées en note 1.9. Le coût de sortie des actions propres destinées aux salariés des filiales est pris en charge par chaque entité pour un total de 2 188 milliers d'euros et a fait l'objet de la constatation d'un produit à recevoir à la clôture pour ce montant.

1.2 - Frais d'augmentation de capital

Les frais d'augmentation de capital sont portés en diminution des primes d'émission pour leur montant net.

Les frais liés à une augmentation de capital par attribution d'actions gratuites sont constatés en frais d'établissement et amortis sur une période de trois ans.

1.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan pour leur coût d'achat, hors frais d'acquisition et coût d'emprunt.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur des périodes qui correspondent à la durée d'utilisation prévue des immobilisations.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les frais de développement sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les frais d'acquisition et les coûts d'emprunt sont enregistrés en charge dans la période au cours de laquelle ils sont encourus.

La décomposition des immobilisations par composants concerne les ensembles immobiliers en l'absence d'autres immobilisations présentant des composants dont la durée d'utilité serait différente de celle de la structure.

Une valeur résiduelle peut être déterminée en déduction de la valeur amortissable si elle est significative et calculée dès l'origine.

Les plans sont établis suivant la durée réelle d'utilisation selon le mode linéaire. Lorsque l'annuité d'amortissement fiscal excède l'annuité d'amortissement pour dépréciation, la différence est comptabilisée au compte de provision pour amortissement dérogatoire.

Les durées retenues pour le calcul des amortissements sont les suivantes :

	DURÉE
Immobilisations décomposables	
• Structure gros-cœur	50 ans
• Lots techniques	15 ans
• Lots de second œuvre	12 ans
• Lots d'aménagement	10 ans
Immobilisations non décomposables	
• Matériel et outillage industriels	5 ans
• Agencements et installations	5 ou 10 ans
• Stands en grands magasins	4 ans
• Matériel de transport	4 ans
• Mobilier et matériel de bureau	3, 5 ou 10 ans

1.5 - Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur actuelle d'une immobilisation est devenue notablement inférieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle se définit par comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

1.6 - Provision pour gros entretien

Une provision pour gros entretien est constituée, le cas échéant, selon un plan pluriannuel de travaux permettant de couvrir les dépenses qui ont pour seul but de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger la durée de vie des immobilisations concernées.

Cette provision concerne essentiellement les ensembles immobiliers. Au 31 décembre 2007, aucune provision n'a été comptabilisée en l'absence de travaux prévus répondant à la définition du gros entretien.

1.7 - Immobilisations financières

Les participations et les autres titres immobilisés acquis jusqu'au 31 décembre 2006 figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, hors frais accessoires. À compter du 1^{er} janvier 2007 les frais liés à l'acquisition des titres de participation sont inclus dans le coût d'entrée de ces immobilisations. Ces frais amortis sur une durée de 5 ans sont constatés en amortissements dérogatoires. Ce changement n'a aucune conséquence au titre de l'exercice 2007.

Les créances rattachées à des participations, les prêts et les dépôts sont enregistrés pour leur valeur de remboursement à la date de clôture de l'exercice.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Participations et autres titres immobilisés non cotés

La valeur d'inventaire des titres de participation ou autres titres immobilisés est fonction, selon l'activité de la société détenue, de la rentabilité, du chiffre d'affaires ou des capitaux propres, pondérés, le cas échéant, par la valeur d'utilité des actifs détenus ou par les effets de détention de ces titres en termes de stratégie et de synergies pour le Groupe Clarins.

Pratiquement, la règle adoptée conduit à distinguer :

- les participations consolidées par intégration globale pour lesquelles les modalités de calcul de la valeur d'inventaire dépendent de l'activité de la société (production, holding financière, société commerciale ou de marque) ;
- les autres participations dont la valeur d'inventaire est égale à la quote-part des capitaux propres détenus.

L'évaluation de la valeur d'utilité des actifs détenus par les filiales concerne essentiellement la marque Mugler. Au 31 décembre 2007, les marques détenues et exploitées par le groupe sont évaluées selon la méthode des redevances et la méthode des cash flow actualisés.

Autres titres immobilisés cotés

Pour les titres cotés, la valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice. Au 31 décembre 2007, les seuls titres immobilisés cotés détenus par la société sont les actions propres (cf. note 1.9).

Au 31 décembre 2007, aucune provision pour dépréciation n'a été enregistrée dans les comptes de la société.

1.8 - Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées à leur coût d'acquisition. Les intérêts courus s'y rapportant sont également comptabilisés.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est déterminée par le cours moyen du mois de la clôture de l'exercice pour les actions propres et par la cotation à la date de clôture pour les autres placements.

1.9 - Actions propres

Les actions propres détenues par la société sont enregistrées pour leur coût d'acquisition aux postes « Valeurs mobilières de placement » et « Autres titres immobilisés » suivant l'affectation d'origine du programme de rachat d'actions.

À la date de clôture, la valeur d'inventaire des actions autodétenues affectées à des plans d'option est appréciée selon la probabilité de la levée de l'option dans les conditions suivantes :

- la levée est probable, car le prix de l'option est inférieur au cours de bourse à la clôture :
 - si le prix d'acquisition est supérieur au cours de bourse moyen, une provision pour dépréciation est constituée pour le différentiel ;
 - si le prix d'acquisition est supérieur au cours d'attribution, une provision pour risque est constituée.
- la levée est improbable, car le prix de l'option est supérieur au cours de bourse à la clôture :
 - si le prix moyen d'acquisition de l'ensemble des actions est supérieur au cours de bourse moyen, une provision pour dépréciation est constituée pour le différentiel.

Les actions autodétenues non affectées à des plans d'attribution font l'objet d'une provision pour dépréciation si le prix moyen d'acquisition de l'ensemble des actions est supérieur au cours de bourse moyen.

Les actions autodétenues affectées à des plans d'attribution gratuite d'actions font l'objet d'une provision pour risque sur la base de leur valeur nette comptable permettant de couvrir la sortie de ressources à l'issue de la période d'acquisition des droits.

Cette provision est comptabilisée immédiatement par le biais d'une dotation pour risque financier sans étalement. Elle est calculée à partir du nombre total d'actions que la société va remettre aux salariés in fine sur la base de l'effectif qui sera effectivement présent à la date d'acquisition des droits. Cet effectif est ajusté tous les ans en fonction des départs et de la rotation constatée des salariés concernés par le plan.

1.10 - Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles font l'objet d'une appréciation cas par cas. En fonction des risques encourus, une provision pour dépréciation est constituée, égale à la différence entre la valeur d'inventaire ainsi déterminée et la valeur nette comptable.

1.11 - Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour la société.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

1.12 - Opérations en devises et couvertures de change

Les transactions réalisées en devises sont enregistrées aux cours de change en vigueur à la date de ces transactions. Tous les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis aux cours de clôture.

Les différences de change résultant de la conversion des actifs et passifs en devises sont portées en « Écarts de conversion ». Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risques de change.

L'ensemble de la fabrication des produits Clarins étant situé en France, l'exposition de la société au risque de change existe essentiellement sur les ventes en devises étrangères de la société à ses filiales de distribution et à ses agents exclusifs étrangers.

La société a mis en place un contrat d'affacturage qui porte sur la quasi-totalité des créances export. Le risque de change se trouve transféré à la société d'affacturage.

1.13 - Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers pour réduire ses risques de taux d'intérêt.

Les primes afférentes sont comptabilisées à l'actif et étalées sur la durée du contrat.

Les différentiels de taux versés ou reçus pour chaque période de référence sont comptabilisés en charge ou en produit financier.

Les instruments financiers sont réévalués à la clôture.

1.14 - Engagements de retraite complémentaire et d'indemnités de départ

La société verse annuellement les contributions appelées par ses assureurs au titre des suppléments de retraite et des indemnités de départ en retraite à verser aux salariés. Aucune provision pour charge n'est constatée pour ce qui concerne l'engagement de versement futur des indemnités. La note 16.3 précise cet engagement financier.

Les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

Régimes à cotisations définies :

La société verse, selon les textes en vigueur en France, des cotisations assises sur les salaires aux organismes sociaux chargés des régimes de retraite et de prévoyance.

Régimes à prestations définies :

Afin de couvrir ses engagements de retraite, Clarins verse aux sociétés d'assurance chargées de la gestion des fonds des sommes destinées au paiement futur des charges correspondantes.

1.15 - Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est indiqué avant déduction des escomptes de règlement et après déduction des ristournes de fin d'année.

2 • Actif brut immobilisé

2.1 - Variations de l'actif immobilisé

La variation de l'actif brut immobilisé s'analyse comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2006	ACQUISITIONS	CESSIONS	VIREMENTS DE POSTE À POSTE	2007
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 670	1 098	(35)		5 733
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
• Terrains	444	3	(3)	–	444
Décomposables					
• Structure gros-œuvre	2 503	–	–	–	2 503
• Lots techniques	1 260	35	(39)	–	1 256
• Lots de second œuvre	1 114	50	–	–	1 164
• Lots d'aménagement	796	2	(26)	–	772
Non décomposables					
• Équipements divers	5 798	595	(628)	–	5 765
• Immobilisations en cours	670	837	(194)	–	1 313
	12 585	1 522	(890)	–	13 217
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
• Titres	553 083	6 030	(6 013)	–	553 100
• Actions propres	75 441	–	(15 822)	–	59 619
• Autres	826	204	(30)	–	1 000
	629 350	6 234	(21 865)	–	613 719
TOTAL	646 605	8 854	(22 790)	–	632 669

2.2 - Investissements incorporels et corporels

Les principaux investissements incorporels et corporels de l'exercice sont :

- l'acquisition de divers logiciels pour 906 milliers d'euros ;
- des agencements, matériels et mobiliers divers pour 541 milliers d'euros ;
- le réaménagement du site de production de Pontoise pour 747 milliers d'euros.

Les sorties d'immobilisations de l'exercice 2007 correspondent principalement à :

- la mise au rebut d'agencements, mobilier et matériel de bureau pour 459 milliers d'euros ;
- le refinancement auprès du Crédit-bailleur des immobilisations en cours au 31/12/2006 pour 195 milliers d'euros.

2.3 - Investissements financiers

Les principaux investissements financiers comprennent :

- des dividendes à recevoir de la société Cosmeurop pour un montant de 5 000 milliers d'euros ;
- un prêt à la Société Kibio pour 1 000 milliers d'euros.

Les cessions d'immobilisations financières de l'exercice 2007 concernent essentiellement :

- le paiement des dividendes 2006 de la Société Cosmeurop pour 5 000 milliers d'euros ;
- la cession des titres et obligations de la Société Kibio pour 1 000 milliers d'euros à notre filiale luxembourgeoise ;
- la levée de plans d'options d'achat d'actions pour 15 822 milliers d'euros.

3 • Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé

La variation des amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé s'analyse comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2006	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	2007
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 168	223	(19)	4 372
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Décomposables				
• Structure gros-œuvre	923	107	–	1 030
• Lots techniques	704	51	(28)	727
• Lots de second œuvre	634	60	–	694
• Lots d'aménagement	613	37	(24)	626
Non décomposables				
• Équipements divers	4 227	466	(577)	4 116
	7 101	721	(629)	7 193
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	–	–	–	–
TOTAL	11 269	944	(648)	11 565

4 • Clients et comptes rattachés

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Clients	22 985	20 163	23 053
Effets à recevoir	17	17	20
TOTAL VALEUR BRUTE	23 002	20 180	23 073
Provisions pour dépréciation	(849)	(863)	(772)
TOTAL VALEUR NETTE	22 153	19 317	22 301

La partie à plus d'un an des créances clients et comptes rattachés se monte à 849 milliers d'euros au 31 décembre 2007 (2006 : 863 milliers d'euros, 2005 : 772 milliers d'euros)

5 • Autres créances

Les autres créances, toutes à moins d'un an, incluent principalement des comptes courants inscrits au nom des sociétés du Groupe pour 144 232 milliers d'euros.

5.1 - Produits à recevoir

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Factures à établir	13 791	10 369	21 292
Intérêts courus	92	27	–
État	2	72	–

5.2 Charges constatées d'avance

Ces charges comprennent essentiellement des droits d'auteurs.

6 • Valeurs mobilières de placement

6.1 - Le poste « Valeurs mobilières de placement » s'analyse comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Actions autodétenues (note 6.2)	4 523	4 759	7 623
Titres cotés, parts de SICAV et de FCP	–	20 840	15 657
Titres de créances négociables	–	–	–
Dépôts bancaires rémunérés	–	–	–
TOTAL VALEUR BRUTE	4 523	25 599	23 280
Provisions pour dépréciation	–	–	–
TOTAL VALEUR NETTE	4 523	25 599	23 280

Sur la base du cours moyen de bourse du dernier mois de l'exercice, la valeur de marché des actions propres autodétenues s'élève à 9 534 milliers d'euros.

6.2 - Actions autodétenues

Les actions Clarins détenues par la société ont évolué comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Quantité	164 742	177 259	279 080
Coût	4 523	4 759	7 623
Provision pour dépréciation	—	—	—
Valeur nette	4 523	4 759	7 623
TITRES IMMOBILISÉS			
Quantité	1 693 125	2 047 906	2 140 645
Coût	59 619	75 440	79 743
Provision pour dépréciation	—	—	(209)
Valeur nette	59 619	75 440	79 534
Provision pour risques	(3 922)	(457)	(247)
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS AUTODÉTENUES (1)	1 857 867	2 225 165	2 419 725
COÛT TOTAL (2)	64 142	80 199	87 366

(1) Données ajustées des attributions d'actions gratuites aux actionnaires.

(2) Prix de revient des titres en milliers d'euros.

Sur l'exercice 2007 aucun rachat d'actions n'a été réalisé.

Au 31 décembre 2007, les plans d'options d'achat d'actions destinés à certains membres du personnel salariés et dirigeants de la société et de ses filiales sont au nombre de 4 et autorisent respectivement après ajustements :

- l'achat de 200 524 actions au prix de 48,57 € par action jusqu'au 21 mai 2008 ;
- l'achat de 218 998 actions au prix de 45,64 € par action jusqu'au 15 mai 2009 ;
- l'achat de 38 890 actions au prix de 32,14 € par action jusqu'au 14 janvier 2010 ;
- l'achat de 1 084 010 actions au prix de 35,72 € par action jusqu'au 9 décembre 2010 ;

Soit un total de 1 542 422 actions.

Par ailleurs un plan d'attribution gratuite d'actions autorise l'acquisition pour un prix nul d'actions de la société pour un nombre total de 141 450 actions dont les droits sont définitifs à l'issue d'une période d'acquisition :

- expirant le 19 octobre 2011 pour 86 500 actions
- expirant le 19 octobre 2015 pour 54 950 actions

Après ajustements le nombre d'actions concerné par ce plan s'élève au 31 décembre 2007 à 139 950 actions.

Au 31 décembre 2007, 175 495 actions autodétenues ne sont pas affectées à des plans.

7 • Capital social et primes d'émission

7.1 - Le capital social est constitué au 31 décembre 2007 de 40 754 727 actions d'une valeur nominale de 8 € (2006 : 40 754 727 actions d'une valeur nominale de 8 €, 2005 : 40 564 225 actions d'une valeur nominale de 8 €).

7.2 - Les primes d'émission figurant au bilan représentent la différence entre la valeur nominale des actions émises et le montant des apports extérieurs reçus en numéraire ou en nature par Clarins lors de l'émission des actions constituant le capital. Comme expliqué dans la note 1.2, les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission pour leur montant net.

7.3 - Au cours de l'exercice, le capital social et les primes d'émission ont évolué comme suit :

en milliers d'euros	NOMBRE D' ACTIONS	CAPITAL SOCIAL	PRIMES D' ÉMISSION
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2005	40 564 225	324 514	—
Levées d'options de souscription d'actions	190 502	1 523	3 858
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2006	40 754 727	326 037	3 858
	—	—	—
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2007	40 754 727	326 037	3 858

8 • Provisions

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2006	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS PROVISIONS UTILISÉES	DIMINUTIONS PROVISIONS NON UTILISÉES	2007
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES					
• Amortissements dérogatoires	21	7	(8)	—	20
PROVISIONS					
• Provisions pour risques	1 659	5 703	(801)	(576)	5 985
• Provisions pour charges	1 209	58	—	—	1 267
TOTAL	2 889	5 768	(809)	(576)	7 272

Les provisions pour risques sont constituées principalement de la provision couvrant le coût probable, à la clôture, de la sortie à l'issue de la période d'acquisition des actions propres attribuées gratuitement aux salariés du groupe (note 6.2) soit un montant de 3 922 milliers d'euros.

La société a pris l'option, en tant que preneur d'un contrat de crédit-bail immobilier, de comptabiliser une provision pour impôt permettant de couvrir, au moment de la levée d'option, l'impact fiscal provenant du décalage entre les amortissements financiers du crédit-bail et les amortissements techniques des immobilisations ainsi financées. Cette provision s'élève à 1 267 milliers d'euros.

9 • Échéancier des dettes avant répartition

9.1 - Dettes financières

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	MONTANT BRUT	DONT À UN AN AU PLUS	DONT À PLUS D'UN AN ET MOINS DE CINQ ANS	DONT À PLUS DE CINQ ANS
Crédit de trésorerie	56 740	56 740	–	–
Soldes créditeurs de banque	2 637	2 637	–	–
Dettes financières diverses	213 767	213 767	–	–
Participation des salariés	2 655	289	2 366	–
TOTAL	275 799	273 433	2 366	–

Les dettes financières diverses correspondent à des comptes courants inscrits au nom des sociétés du Groupe pour 213 767 milliers d'euros. La participation des salariés représente les montants dus à long terme

aux salariés de la société au titre de leur participation aux résultats de l'entreprise. Ces fonds, bloqués pendant une période de cinq ans, sont rémunérés au taux de 6 % l'an.

9.2 - Dettes d'exploitation

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	MONTANT BRUT	DONT À UN AN AU PLUS	DONT À PLUS D'UN AN ET MOINS DE CINQ ANS	DONT À PLUS DE CINQ ANS
Dettes fournisseurs	26 582	26 582	–	–
Dettes fiscales et sociales	11 152	10 768	384	–
Autres dettes	32 100	429	31 671	–
TOTAL	69 834	37 779	32 055	–

Les autres dettes enregistrent principalement des économies d'impôts générées par les pertes fiscales des sociétés intégrées fiscalement, comme précisé en note 13.3, pour un montant de 31 671 milliers d'euros.

10 • Chiffre d'affaires par zone géographique

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
France	14 108	12 390	14 441
Europe (hors France)	140 061	140 601	137 380
Autres pays	64 217	55 357	58 160
TOTAL	218 386	208 348	209 981

Le chiffre d'affaires France concerne essentiellement la facturation de prestations de services réalisées pour des sociétés du Groupe.

11 – Charges à payer

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Intérêts courus	39	192	30
Factures à recevoir biens & services	14 615	18 006	12 532
Factures à recevoir immobilisations	480	1 665	824
Charges de personnel	6 808	5 153	7 259
Participation des salariés	384	596	894

12 – Produits et charges exceptionnels

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Produits	2 318	1 262	978
Charges	(2 252)	(9 427)	(777)
RÉSULTAT	66	(8 165)	201

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2007 s'explique principalement par la cession des titres et des obligations Kibio pour 1 000 milliers d'euros dont la valeur nette comptable est sensiblement égale au prix de cession, et par le versement de l'amende au Conseil de la Concurrence compensé par une reprise de provision pour risque d'un montant de 500 milliers d'euros.

13 – Impôts sur les bénéfices

13.1 - Ventilation de l'impôt

La ventilation de l'impôt pour l'exercice 2007 entre la partie imputable aux éléments exceptionnels du résultat et la partie imputable aux autres éléments est la suivante :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	RÉSULTAT AVANT IMPÔT	IMPÔT	RÉSULTAT NET
Courant	85 721	(1 063)	84 658
Exceptionnel	66	(18)	48
Participation	(384)	205	(179)
	85 403	(876)	84 527

Le taux d'imposition pris en compte pour le calcul de l'impôt s'élève à 34,45 %.

L'impôt théorique en l'absence d'intégration fiscale est de 2 265 milliers d'euros.

Le produit d'impôt s'explique essentiellement par la neutralisation de la quote-part des frais et charges sur les produits des participations.

13.2 - Situation fiscale latente

Les décalages entre les règles fiscales et comptables et les impositions latentes se traduisent par un passif d'impôts de 36 milliers d'euros (2006 : passif d'impôts de 124 milliers d'euros, 2005 : passif d'impôts de 606 milliers d'euros).

Le taux d'imposition pris en compte pour le calcul des impôts différés est celui en vigueur pour la loi de finances 2008.

15 • Informations en matière de crédit-bail

15.1 - Les principales caractéristiques des biens loués en vertu de contrats de crédit-bail sont les suivantes :

en milliers d'euros	VALEUR D'ORIGINE ⁽¹⁾	AMORTISSEMENTS		VALEUR NETTE 31/12/2007
		DE L'EXERCICE	CUMULÉS	
Terrains	2 165	–	–	2 165
Structure gros-œuvre	27 296	996	15 122	12 174
Lots techniques	8 255	270	4 102	4 153
Lots de second œuvre	2 586	112	789	1 797
Lots d'aménagement	387	–	387	–
TOTAL	40 689	1 378	20 400	20 289

(1) inclus le nouveau crédit-bail qui a pris effet le 16 avril 2007.

13.3 - Intégration fiscale

Au titre de l'article 223-A du CGI, la société Clarins a opté pour le régime d'intégration fiscale au 1^{er} janvier 1996.

Les sociétés intégrées dans le périmètre sont Cosmeurop, Parfums Loris Azzaro, 4 Bertheaux Dumas, Clarins France, 5-7 Commandant Pilot, Laboratoires Clarins, Clarins Logistique, Mugler SA, Thierry Mugler Parfums, Thierry Mugler Boutiques France, Thierry Mugler, Clarins International Holding, Stella Cadente Parfums, My Blend, Laboratoires Laserine, Clarins Innovation et Clarins Performance.

Les principales modalités de la convention sont :

- le résultat fiscal des sociétés intégrées est déterminé comme si elles étaient imposées séparément ;
- les économies d'impôts liées à l'utilisation des déficits des sociétés membres du groupe ne seront que provisoires car les filiales concernées pourront toujours les utiliser. En conséquence les économies d'impôts sont inscrites en dettes au nom des filiales déficitaires ;
- Clarins est seule redevable de l'impôt supplémentaire qu'elle aura éventuellement à acquitter en cas de sortie du groupe d'une société intégrée. Par ailleurs, Clarins s'engage à dédommager, en cas de sortie, les filiales intégrées de la perte des droits à report déficitaire.

14 • Éléments concernant les entreprises liées ⁽¹⁾

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Participations	546 289	546 289	533 690
Créances rattachées à des participations	5 000	5 000	1 062
Créances clients et comptes rattachés	21 465	18 605	21 236
Autres créances	144 233	134 649	111 957
Dettes financières diverses	213 767	209 021	172 114
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 724	25 239	16 166
Autres dettes	31 671	37 186	29 212
Chiffre d'affaires	180 896	151 873	149 050
Produits financiers	88 262	34 732	30 194
Charges financières	8 500	6 699	5 700

(1) Les entreprises liées sont les sociétés consolidées par intégration globale dans les comptes consolidés du Groupe.

La valeur d'origine représente le prix de revient des biens loués défini dans les contrats. Les amortissements correspondent aux montants qui auraient été enregistrés pour ces biens s'ils avaient été acquis et amortis depuis la date de signature du contrat de crédit-bail selon la méthode et la durée correspondant à leur catégorie d'immobilisations.

Ces informations sont ventilées selon les modalités retenues pour la première application des nouvelles règles comptables relatives aux actifs.

15.2 - Les redevances payées et à payer relatives à ces contrats de crédit-bail sont les suivantes :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Redevances payées cumulées	43 928	42 482	42 206
Redevances payées au titre de l'exercice	1 446	276	2 229
Redevances restant à payer			
2006	–	–	276
2007	–	18	18
2008	2 073	9	9
Années ultérieures	19 404	–	–
TOTAL	21 477	27	303

16 • Engagements

16.1 - Engagements donnés

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Cautions bancaires	9 761	7 132	7 959
Engagements de crédit-bail	21 477	17 327	303
Engagements de loyers	30 838	6 699	7 537
Commandes fermes d'immobilisations	1 104	6 630	8 576
Engagements d'achats	2 204	2 204	4 407
Engagements divers	15 585	18 164	15 761
TOTAL	80 969	58 156	44 543

De plus la société Clarins s'est engagée à ne pas céder les titres de Clarins Logistique.

16.2 - Engagements reçus

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Clause de retour à meilleure fortune	5 915	5 915	5 915
Cautions bancaires	1 031	868	544
Engagements divers	–	500	–
TOTAL	6 946	7 283	6 459

16.3 - Engagements de retraite

L'évaluation des engagements de versement des indemnités de retraite conventionnelles et des indemnités liées au régime de retraite complémentaire est basée sur la méthode actuarielle.

Les principales hypothèses de calcul sont les suivantes :

- taux d'actualisation 5,5 % ;
- taux de rendement des actifs financiers 4,5 %.

Les engagements au titre des indemnités de départ en retraite évalués à la date du 31 décembre 2007, en tenant compte des actifs de couverture à cette date et des écarts actuariels, s'élèvent à 2 143 milliers d'euros. Pour la retraite complémentaire les engagements sont totalement couverts.

17 • Exposition aux risques de marché

Couverture des risques de taux

Afin de couvrir le risque de taux d'intérêt sur son endettement, Clarins a conclu un certain nombre de contrats de couverture. Les montants nominaux des contrats en vigueur à la clôture s'établissent comme suit :

AU 31 DÉCEMBRE en milliers d'euros	2007	2006	2005
Contrats de collar	–	100 000	100 000
Contrats de swap	16 306		
TOTAL	16 306	100 000	100 000

18 • Données sociales

18.1 - L'effectif moyen par catégorie est le suivant :

	2007	2006	2005
Cadres	153	156	143
Agents de maîtrise, techniciens	106	106	103
Employés, ouvriers	28	30	34
TOTAL	287	292	280

18.2 - Rémunérations des dirigeants sociaux

Les rémunérations allouées au titre de l'exercice 2007 aux dirigeants sociaux de la société au titre de leur mandat social se sont élevées à 2 927 milliers d'euros.

18.3 - Droit Individuel à la Formation

Le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du D.I.F. par les salariés, qui n'a pas donné lieu à demande, est de 16 981.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2007

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2007 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Clarins, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 • Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 • Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note 1.7 de l'annexe présentant les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation et autres titres immobilisés, votre Société constitue des provisions pour dépréciation lorsque la valeur nette comptable est inférieure à la valeur d'usage. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable des estimations retenues de la valeur d'inventaire des titres détenus pas votre Société et des avances de trésorerie liées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 • Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de votes vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, Paris et Vincennes, le 14 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de
PricewaterhouseCoopers
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Benoît Pinoche

Grant Thornton

Membre français de
Grant Thornton International
100, rue de Courcelles
75017 Paris

Michel Cohen

Audit de France - Sodip

12, cours Louis Lumière
94306 Vincennes

Raymond Cornu

7 • Assemblée Générale Mixte

Rapport du Conseil de Surveillance

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil de Surveillance a examiné les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2007 et a pris connaissance du rapport de gestion du Directoire sur l'activité et les résultats de la Société et du Groupe Clarins.

Le Conseil note une croissance à données comparables de 7,3 %, très satisfaisante au regard de la croissance mondiale et qui permet au chiffre d'affaires du Groupe de dépasser le milliard d'euros. La Division Beauté a enregistré une solide performance de 8,6 % et les Marques de parfums du Groupe une excellente croissance de 8,0 %. Le Conseil tient à en féliciter le laboratoire de recherche et les équipes créatives du Groupe.

Le Conseil approuve la stratégie d'investissement déployée par le Directoire pour renforcer les Marques du Groupe, Clarins en particulier, et l'augmentation des dépenses commerciales qui en résulte.

Le Conseil n'est pas inquiet du recul temporaire de la marge d'exploitation et affirme sa certitude de la voir remonter dans les exercices à venir, et sur une assiette élargie du chiffre d'affaires.

Le Conseil félicite le Directoire pour la qualité de son travail et affirme sa confiance dans la stratégie suivie et les perspectives qui en découlent.

Projet de Résolutions

Le Conseil de Surveillance approuve la proposition du Directoire qui souhaite la mise en paiement le 9 juin prochain d'un dividende net de 0,85 euro.

Est soumise à votre approbation, la possibilité, pour le Directoire, d'opérer en bourse sur les actions de la Société et notamment d'acquérir des actions dans la limite de 10 % du capital social de la Société. Le prix maximum d'achat est fixé à 75 euros.

Nous vous demandons d'accorder cette autorisation, dont la durée est fixée à dix-huit mois.

Il vous est également demandé d'autoriser le Directoire à réduire le capital social, en une ou plusieurs fois, par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois.

Nous vous demandons d'accorder cette autorisation, pour une durée de dix-huit mois.

Est soumise également à votre approbation la nomination de Monsieur Christian Courtin aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance.

Il vous est enfin demandé d'adopter le nouveau texte des statuts de la Société et plus précisément la modification des articles 15, 18 et 28 des statuts.

Le Conseil de Surveillance approuve l'ensemble des propositions de résolutions qui vous sont soumises et s'associe pleinement à la gestion et à la politique du Directoire.

Le Conseil de Surveillance

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 • Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1.1 - Convention cadre avec la société Financière FC

Votre Conseil de Surveillance du 16 octobre 2007 a autorisé la conclusion d'une convention cadre en matière d'assistance d'animation, de contrôle et d'aide à la décision, du holding Financière FC au bénéfice de votre Société. Cette convention cadre intègre la convention de conseil en stratégie relatée dans notre rapport de l'exercice précédent.

La rémunération fixée pour Financière FC correspond aux coûts engagés majorés de 5 %.

Sur l'exercice 2007, votre Société a procédé à une prise en charge de 530 K€ au titre de cette convention.

Sont concernés par cette convention : Messieurs Christian Courtin-Clarins, Olivier Courtin-Clarins, Serge Rosinoer et la société Financière FC en la personne de son représentant permanent, Madame Edmée Boisquillon.

2 • Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

2.1 - Convention de cash pooling Europe

La convention de cash pooling Europe intègre une convention internationale de trésorerie et une centralisation internationale de trésorerie groupe entre votre Société et ses filiales en Allemagne, Belgique, Portugal, Italie et Espagne.

Les intérêts pris en charge en 2007 par votre Société au titre de cette convention se sont élevés à 274 708 €.

Neuilly-sur-Seine, Paris et Vincennes, le 14 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de
PricewaterhouseCoopers
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Benoît Pinoche

Grant Thornton

Membre français de
Grant Thornton International
100, rue de Courcelles
75017 Paris

Michel Cohen

Audit de France - Sodip

12, cours Louis Lumière
94306 Vincennes

Raymond Cornu

Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2007

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions achetées proposée à l'Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008 (11^e résolution)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Clarins, et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209, al. 7, du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre Société, dans la limite de 10 % de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre Assemblée Générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre Société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par période de 24 mois, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre Assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre Société, de ses propres actions.

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes concernant l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, sans suppression du droit préférentiel de souscription

(Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008 - 13^e résolution)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Clarins et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de valeurs mobilières, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence, et ce pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, afin de décider de cette opération et d'en arrêter les modalités.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Directoire.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Directoire.

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes concernant l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription (Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008 - 14^e résolution)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Clarins et en exécution de la mission prévue à l'article L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission de valeurs mobilières, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence, et ce pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, afin de décider de cette opération et d'en arrêter les modalités, et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du directoire.

Le prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'émission sera réalisée, et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dont le principe entre cependant dans la logique de l'opération soumise à votre approbation.

Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'émission par votre Directoire.

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes concernant l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société (Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008 - 15^e résolution)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Clarins et en application des dispositions de l'article L. 225-136 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'émission réservé de valeurs mobilières donnant accès au capital, en cas d'offre publique d'échange initiée par votre Société.

Votre Directoire vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois, votre compétence pour décider de l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société sur les titres d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés à l'article L. 225-148 du Code de commerce, et vous propose, le cas échéant, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres, le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et à ces valeurs mobilières.

Le montant nominal global d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières réalisées en vertu de la présente résolution ne pourra excéder 150 000 000 €, qui s'impute sur le plafond maximal fixé par la quatorzième résolution.

Il appartient à votre directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur certaines autres informations concernant ces opérations, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Le rapport du Directoire ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission.

Le montant du prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire en cas d'émissions avec suppression du droit préférentiel de souscription et d'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société sur les titres d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés à cet article L. 225-148.

Rapport Spécial des Commissaires aux comptes concernant l'émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008 - 17^e résolution)

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société Clarins et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet de délégation au directoire de la compétence de décider une augmentation de capital par l'émission de titres de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant maximum de 3 000 000 €, réservée aux salariés de votre société, et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer pour une durée de 26 mois la compétence pour décider une (ou plusieurs) augmentation(s) de capital et de renoncer à votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives de cette opération.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport conformément aux articles R. 225-113 et R. 225-114 du Code de commerce. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du directoire relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

En l'absence d'information relative aux modalités de détermination du prix d'émission et le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces augmentations de capital seraient réalisées et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article R.225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'usage de cette autorisation par votre Directoire.

Neuilly-sur-Seine, Paris et Vincennes, le 14 avril 2008

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

Membre de
PricewaterhouseCoopers
63, rue de Villiers
92208 Neuilly-sur-Seine

Benoît Pinoche

Grant Thornton

Membre français de
Grant Thornton International
100, rue de Courcelles
75017 Paris

Michel Cohen

Audit de France - Sodip

12, cours Louis Lumière
94306 Vincennes

Raymond Cornu

Projet de résolutions - Assemblée Générale Mixte du 6 mai 2008

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

Approbation du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport général des Commissaires aux comptes et des comptes de l'exercice

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2007, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date, incluant 178 663 € de charges non déductibles, correspondant à un montant d'impôt de 61 514 € et se soldant par un bénéfice de 84 527 805 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de Surveillance quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle donne également quitus aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leur mission.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de groupe du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance, du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes consolidés arrêtés à cette date. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Troisième résolution

Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce, approuve les conventions relatées dans ledit rapport.

Quatrième résolution

Affectation du résultat

L'Assemblée Générale, constatant que le bénéfice de l'exercice s'élève à 84 527 805 € et le report à nouveau à 15 115 085 €, décide, sur proposition du Directoire, d'affecter le total de ces sommes s'élevant à 99 642 890 €, de la façon suivante :

Report à nouveau créditeur	15 115 085 €
Bénéfice de l'exercice	84 527 805 €
Dotation à la réserve légale	- 4 226 390 €
Bénéfice distribuable	95 416 500 €
Dividende attribué aux Actionnaires	- 34 641 518 €
Report à nouveau créditeur	60 774 982 €

Le dividende attribué à chaque action de 8 € de valeur nominale s'élève ainsi à 0,85 € et est éligible à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 5 de l'article 158 du Code général des impôts.

Sur le dividende versé aux résidents fiscaux français relevant de l'impôt sur le revenu, les établissements payeurs prélèveront les contributions sociales au taux global de 11 %, en application de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, qu'ils verseront au Trésor Public au plus tard le 15 du mois qui suit celui de la mise en paiement du dividende.

Ce dividende sera mis en paiement le 9 juin 2008 :

- pour les actions inscrites en compte nominatif pur directement par la Société, suivant le mode de règlement qui lui a été indiqué par leurs titulaires ;
- pour les actions inscrites en compte nominatif administré, ainsi que pour les actions au porteur faisant l'objet d'une inscription en compte : par les intermédiaires habilités auxquels la gestion de ces titres a été confiée.

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués à chaque action se sont élevés respectivement à :

EXERCICE	NOMBRE D' ACTIONS	DIVIDENDE PAR ACTION	DIVIDENDE AJUSTÉ (1)
2006	40 754 727	1,35 € ⁽²⁾	1,35 €
2005	40 754 727	0,85 €	0,85 €
2004	34 565 044	0,80 €	0,69 €

(1) Données ajustées des opérations d'attributions d'actions gratuites ayant eu lieu depuis la date de clôture de chaque exercice.

(2) À concurrence de 0,85 € pour le dividende ordinaire et 0,50 € pour le dividende exceptionnel.

Cinquième résolution

Nomination d'un membre du Conseil de Surveillance

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, nomme à compter de ce jour aux fonctions de membre du Conseil de Surveillance, pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, Monsieur Christian Courtin, lequel a fait savoir par avance qu'il acceptait le mandat et qu'il n'exerçait aucune fonction et n'était frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat de la société PricewaterhouseCoopers Audit SA, Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, renouvelle pour six exercices le mandat de la société PricewaterhouseCoopers (Crystal Park - 65 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex), Commissaire aux comptes titulaire, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Septième résolution

Renouvellement du mandat de Monsieur Yves Nicolas, Commissaire aux comptes suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, renouvelle pour six exercices le mandat de Monsieur Yves Nicolas (Crystal Park 65 rue de Villiers - 92208 Neuilly-sur-Seine cedex), Commissaire aux comptes suppléant, qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra dans l'année 2014 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Huitième résolution

Cessation de l'exercice des mandats de la société Audit de France-Sodip et de Monsieur Laurent Ginet, Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, prend acte de la démission de la société Audit de France - Sodip de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et de celle de Monsieur Laurent Ginet de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant qui prendront fin à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Neuvième résolution

Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, en application de l'article 29 des statuts de la Société, fixe le montant des jetons de présence à répartir entre les membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours à 200 000 €.

Dixième résolution

Autorisation à donner au Directoire à l'effet d'opérer sur les actions de la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire,

autorise le Directoire à acquérir des actions de la Société dans les conditions prévues par l'article L. 225-209 du Code de commerce, en vue :

- de la couverture des obligations liées à des plans d'options d'achat d'actions ou autres attributions d'actions aux salariés ou à des titres de créance donnant accès au capital ;
- de leur annulation ultérieure dans le cadre d'une réduction de capital décidée ou autorisée par l'Assemblée Générale Extraordinaire ;
- de l'animation du marché du titre au moyen d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement ;
- de leur achat aux fins de conservation et de remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Le Directoire pourra acquérir un nombre maximum d'actions tel que le nombre total d'actions propres détenues par la Société ne dépasse à aucun moment 10 % du nombre total d'actions composant le capital de la Société.

Le prix maximum d'achat est fixé à 75 € par titre.

Le montant maximal de l'opération ne peut excéder 100 000 000 €.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder aux ajustements du prix unitaire maximum ci-dessus en proportion de la variation du nombre des actions ou de la valeur résultant d'éventuelles opérations financières de la Société.

L'acquisition des actions pourra être réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, dans le respect de la réglementation en vigueur.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour. Elle annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007 dans sa sixième résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Onzième résolution

Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Directoire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, et pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour, à réduire le capital social en une ou plusieurs fois par annulation de tout ou partie des actions acquises par la Société, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de vingt-quatre mois.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous les pouvoirs nécessaires à l'effet de procéder à cette ou ces réductions de capital, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

La présente délégation annule et remplace celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 mai 2007 dans sa septième résolution.

Douzième résolution

Délégation au Directoire d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, statuant dans le cadre des articles L. 225-129-2 et L. 225-150 du Code de commerce, aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la présente assemblée, sa compétence à l'effet de décider une ou plusieurs augmentations de capital, aux époques et selon les modalités qu'il déterminera, par incorporation au capital de réserves, bénéfices ou primes, suivie de la création et de l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou de l'élévation du nominal des actions existantes, ou de la combinaison de ces deux modes de réalisation ; en cas d'attribution d'actions gratuites, celles de ces actions qui seront attribuées à raison d'actions anciennes bénéficiant du droit de vote double bénéficieront de ce droit dès leur émission.

L'Assemblée Générale délègue au Directoire le pouvoir de décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits au plus tard trente jours après la date d'inscription à leur compte du nombre entier d'actions attribuées.

Le montant de l'augmentation de capital susceptible d'être réalisée dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de 47 000 000 €.

L'Assemblée Générale confère au Directoire, avec faculté de délégation au Président et à toute personne habilitée par la loi, tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, qui prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Treizième résolution

Délégation au Directoire d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond maximum des augmentations de capital immédiates ou à terme résultant de l'ensemble des émissions d'actions ou de valeurs mobilières réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à un montant nominal de 150 000 000 €, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant droit à des actions.

Les valeurs mobilières ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émises, soit en euros, soit en devises étrangères ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximal des titres de créance ainsi émis ne pourra excéder 1 000 000 000 € ou leur contre valeur à la date de la décision d'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est autorisée par la présente résolution et les deux résolutions suivantes. La durée des emprunts ne pourra excéder vingt ans. Ils pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'échange par la Société.

Le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions et aux valeurs mobilières qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Directoire pourra dans l'ordre qu'il déterminera, soit limiter, conformément à la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions reçues, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit les offrir au public en tout ou partie.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte, au profit des titulaires des valeurs mobilières, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Directoire arrêtera les montants, conditions et modalités de toute émission. Notamment, il fixera le prix de souscription des actions et des valeurs mobilières, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, les modalités d'échange, de conversion, de remboursement, ou d'attribution de toute autre manière d'actions et/ou de titres donnant accès à des actions.

L'Assemblée Générale décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs, avec faculté de délégation à son Président et à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions d'actions et de valeurs mobilières susvisées ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée précise que le Directoire :

- devra déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme à des actions et des valeurs mobilières et aura la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois ;
- devra prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour la cotation des droits, actions et valeurs mobilières créés ;
- pourra déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange de valeurs mobilières comme de remboursement de ces valeurs mobilières ;
- pourra imputer les frais d'émission des actions et valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital, prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations, et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quatorzième résolution

Délégation au Directoire d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires de la Société ainsi que de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances, et décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et à ces valeurs mobilières.

Le plafond du montant nominal des augmentations de capital immédiates ou à terme résultant de l'ensemble des émissions d'actions ou de valeurs mobilières réalisées en vertu de la présente résolution est de 150 000 000 € et est inclus dans le plafond maximal fixé par la résolution précédente.

Les valeurs mobilières ainsi émises pourront consister en des titres de créance ou être associées à l'émission de tels titres, ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises étrangères, ou en autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Le montant nominal maximal de ces titres de créance ne pourra excéder 1 000 000 000 €, ou leur contre valeur à la date de la décision de l'émission, étant précisé que ce montant est commun à l'ensemble des titres de créance dont l'émission est autorisée par la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

La durée des emprunts ne pourra excéder vingt ans. Ils pourront être assortis d'un intérêt fixe et/ou variable, ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant, en outre, faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'échange par la Société.

Pour les émissions effectuées sur le marché français, le Directoire pourra instituer au profit des actionnaires un droit de priorité irréductible et/ou réductible, pour souscrire les actions et les valeurs mobilières, dont il fixera les modalités et les conditions d'exercice, sans donner lieu à la création de droits négociables. Les titres non souscrits en vertu de ce droit feront l'objet d'un placement public.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte, au profit des titulaires des valeurs mobilières, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le Directoire arrêtera les montants, conditions et modalités de toute émission. Notamment, il fixera le prix de souscription des actions et des valeurs mobilières, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, les modalités d'échange, de conversion, de remboursement, d'attribution de toute autre manière d'actions ou de titres donnant accès à des actions, étant précisé que :

- a) le prix d'émission des actions sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;
- b) le prix d'émission des autres valeurs mobilières sera tel que la somme perçue immédiatement par la Société, majorée, le cas échéant, de celle susceptible d'être perçue ultérieurement par elle, soit, pour chaque action émise en conséquence de l'émission de ces valeurs mobilières, au moins égale à la moyenne de cours définie à l'alinéa « a) » ci-dessus, ladite somme devant être au moins égale à la valeur nominale de l'action.

L'Assemblée Générale décide que le Directoire disposera de tous pouvoirs, avec faculté de délégation à son Président et à toute personne habilitée par la loi, pour mettre en œuvre la présente résolution et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et/ou sur le marché international, aux émissions d'actions et de valeurs mobilières susvisées ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'Assemblée Générale précise que le Directoire :

- devra déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme à des actions et des valeurs mobilières et aura la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières pendant un délai maximum de trois mois ;
- devra prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour la cotation des droits, actions et valeurs mobilières créés ;
- pourra déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'échange de valeurs mobilières comme de remboursement de ces valeurs mobilières ;
- pourra imputer les frais d'émission des actions et valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital, prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations, et modifier les statuts en conséquence.

La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Quinzième résolution

Délégation au Directoire d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société en cas d'offre publique d'échange initiée par la Société

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, dans le cadre des articles L. 225-148, L. 225-129 à L. 225-129-6 et L. 228-92 du Code de commerce, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, sa compétence à l'effet de décider l'émission d'actions ordinaires et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions ordinaires de la Société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance, en rémunération des titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la Société sur les titres d'une autre société inscrite à l'un des marchés réglementés visés à cet article L. 225-148, et décide, en tant que de besoin, de supprimer, au profit des porteurs de ces titres le droit préférentiel de souscription des actionnaires à ces actions et à ces valeurs mobilières.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation emporte, au profit des titulaires des valeurs mobilières, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit.

Le plafond du montant nominal d'augmentation de capital résultant des émissions d'actions ou de valeurs mobilières réalisées en vertu de la présente résolution est fixé à 150 000 000 €, qui s'impute sur le plafond maximal fixé par la quatorzième résolution.

L'Assemblée Générale confère au Directoire, avec faculté de délégation à son Président et à toute personne habilitée par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à la réalisation des offres publiques d'échange visées ci-dessus et des émissions d'actions ou de valeurs mobilières rémunérant les titres apportés, dans les conditions prévues par la douzième résolution, étant entendu que le Directoire aura

à fixer les parités d'échange ainsi que, le cas échéant, la soule en espèces à verser. La présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Seizième résolution

Délégation au Directoire d'émettre des actions ordinaires dans la limite de 10 % du capital social en rémunération d'apports en nature de titres

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et conformément aux dispositions de l'article L. 225-147 du Code de commerce, délègue au Directoire, pour une durée de 26 mois à compter de la présente Assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder, sur le rapport du commissaire aux apports, à l'émission d'actions ordinaires dans la limite de 10 % de son capital social (tel qu'existant à la date de l'émission), en vue de rémunérer les apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables.

Le montant de l'augmentation de capital réalisée en vertu de la présente résolution s'impute sur le plafond fixé par la quatorzième résolution.

L'Assemblée Générale confère au Directoire tous pouvoirs à l'effet de mettre en œuvre la présente résolution, notamment pour approuver l'évaluation des apports en nature, constater la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte et procéder à la modification corrélative des statuts.

Dix-septième résolution

Délégation au Directoire d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce et des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément, d'une part aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de ses articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1, et d'autre part des articles L. 443-1 et suivants du Code du travail :

1- Délègue au Directoire les pouvoirs nécessaires, à l'effet de procéder à l'augmentation de capital social, en une ou plusieurs fois, sur ses seules délibérations, par émission d'actions ordinaires réservée aux adhérents à un plan d'épargne d'entreprise souscrivant individuellement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement. Cette décision entraîne renonciation expresse, par les actionnaires, à leur droit préférentiel de souscription au profit des bénéficiaires ;

2- Décide que les bénéficiaires des augmentations de capital, présentement autorisées, seront les adhérents à un plan d'épargne d'entreprise de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce et qui remplissent, en outre, les conditions éventuellement fixées par le Directoire ;

3- Fixe à 26 mois à compter du jour de la présente Assemblée Générale, la durée de validité de la présente délégation ;

4- Décide de fixer à 5 000 000 € le montant nominal maximal des actions qui pourront être ainsi émises ;

5- Décide que le prix des actions souscrites par les bénéficiaires visés ci-dessus, en application de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour de la décision du Directoire relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions y correspondant, ni supérieur à cette moyenne ;

6- Décide que le Directoire aura tous pouvoirs pour mettre en œuvre la présente délégation, dans les limites et sous les conditions précisées ci-dessus, à l'effet notamment de :

- Fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions nouvelles à provenir des augmentations de capital objet de la présente résolution,
- Arrêter les conditions de l'émission,
- Décider le montant à émettre, le prix d'émission, les dates et modalités de chaque émission,
- Fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération de leurs titres,
- Arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance,

- Constater ou faire constater la réalisation de l'augmentation de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites,
- À sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital, après chaque augmentation,
- Prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, procéder aux formalités consécutives à celles-ci et apporter aux statuts les modifications corrélatives à ces augmentations de capital.

La présente résolution prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet et notamment celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 24 mai 2006 dans sa quatorzième résolution.

Dix-huitième résolution

Modification des articles 15, 18 et 28 des statuts

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire, décide de modifier les articles 15, 18 et 28 des statuts de la Société de la manière suivante :

Article 15 – Directoire – Composition

Le troisième point de l'article 15 des statuts est modifié comme suit :

« 3 – Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance. Leur révocation peut être prononcée par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires ainsi que par le Conseil de Surveillance. »

Les autres dispositions de l'article 15 restent inchangées.

Article 18 – Pouvoirs et obligations du Directoire – Direction Générale

Le quatrième paragraphe de l'article 18 des statuts est modifié comme suit :

« En outre, et à titre de mesure interne, le Directoire ne peut, sans y être préalablement autorisé par le Conseil de Surveillance :

- participer à toute opération de restructuration, telle que fusion, scission, apport partiel d'actif... ;
- prendre une participation majoritaire ou minoritaire dans toute entreprise pour un montant supérieur à 15 000 000 €, et constituer tout joint-venture ;
- conclure tout contrat de partenariat avec une entreprise donnant lieu à un investissement supérieur à 15 000 000 € ;
- acquérir ou céder une activité (fonds de commerce, marques, participations) représentant un chiffre d'affaires ou un résultat d'exploitation supérieur à 5 % du montant consolidé du Groupe ;
- acquérir tout élément d'actif immobilisé pour un montant supérieur à 15 000 000 € ;
- réaliser un emprunt ou une émission d'instruments de dette ayant pour résultat de porter l'endettement net du Groupe à un niveau supérieur à la moitié des capitaux propres du Groupe ;
- concéder ou se faire concéder une licence de marque ».

Les autres dispositions de l'article 18 restent inchangées.

Article 28 – Missions et pouvoirs du Conseil de Surveillance

Après le sixième point, il est ajouté un septième point, rédigé ainsi qu'il suit :

« 7- Il est informé par le Directoire des plans triennaux consolidés et des budgets annuels consolidés ».

Les autres dispositions de l'article 28 restent inchangées.

Dix-neuvième résolution

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités où besoin sera.

8 • Informations diverses

Responsable du Document de Référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du Document de Référence

Personne assumant la responsabilité du Document de Référence

Christian Courtin-Clarins
Président du Directoire

Attestation du responsable du Document de Référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et les rapports de gestion figurant en pages 40 et 72 présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du présent Document de Référence.

Les informations financières historiques présentées dans le Document de Référence ont fait l'objet des rapports des contrôleurs légaux. Les rapports, qui figurent aux pages 64 et 86 au titre de l'exercice 2006 et aux pages 69 et 94 au titre de l'exercice 2005 des documents de référence précédents, incorporés par référence, contiennent des observations.

Neuilly-sur-Seine, le 18 avril 2008

Le Président du Directoire
Christian Courtin-Clarins



Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Grant Thornton

100, rue de Courcelles – 75017 Paris
Membre français de Grant Thornton International
Représenté par Monsieur Michel Cohen
Date de premier mandat : 16 juin 1992
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Audit de France – Sodip

12, cours Louis Lumière – 94306 Vincennes
Membre de Inpact International
Représenté par Monsieur Raymond Cornu
Date de premier mandat : 27 mai 1986
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

PriceWaterhouseCoopers Audit SA

65, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine
Représenté par Monsieur Benoît Pinoche
Date de premier mandat : 31 mai 2002
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Commissaires aux comptes suppléants

Monsieur Jean-Pierre Debenoit

100, rue de Courcelles – 75017 Paris
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Monsieur Laurent Ginot

12, cours Louis Lumière – 94306 Vincennes
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Monsieur Yves Nicolas

63, rue de Villiers – 92200 Neuilly-sur-Seine
Fin de mandat lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Responsable de la communication financière

Pankaj Chandarana

Directeur Financier Groupe
Tél. : +33 (0) 1 46 41 41 25

Table de concordance

Cette table de concordance renvoie aux rubriques requises par l'Annexe I du règlement européen Prospectus.

1. Personnes Responsables	101
2. Contrôleurs légaux des comptes	101
3. Informations financières sélectionnées	40 à 48
4. Facteurs de risque	43, 44, 65, 66 et 67
5. Informations concernant l'émetteur	
Histoire et évolution de la Société	5 à 15
Investissements	14, 43, 72 et 86
6. Aperçu des activités	
Principales activités	4 à 8
Principaux marchés	9 à 11
7. Organigramme	70
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	14 et 15
9. Examen de la situation financière et du résultat	
Situation financière	42 et 43
Résultat	42 et 72
10. Trésorerie et capitaux	24, 25, 37, 48, 73 et 83
11. Recherche et développement, brevets et licences	13 et 14
12. Informations sur les tendances	43
13. Prévisions ou estimations du bénéfice (le cas échéant)	N/A
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance, et direction générale	
Information détaillée	28 à 30
Conflits d'intérêts potentiels	N/A
15. Rémunération et avantages	35, 36 et 37
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	28 à 33
17. Salariés	16, 37, 38, 60, 61 et 67
18. Principaux actionnaires	24
19. Opérations avec des apparentés	N/A
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
Informations financières historiques annuelles	40 à 48
Politique de distribution de dividendes	25 et 26
Procédures judiciaires et d'arbitrage	64 et 90
Changement significatif de la situation financière ou commerciale	49
21. Informations complémentaires	
Capital social	24 et 25
Acte constitutif et statuts	22 à 24
22. Contrats importants	N/A
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclaration d'intérêts	N/A
24. Documents accessibles au public	22
25. Informations sur les participations	70, 76 et 77

Les sociétés du Groupe

Siège Social

CLARINS

4, rue Berteaux-Dumas
92200 Neuilly-sur-Seine – France
Tél. : 33 (0) 1 47 38 12 12 - Fax : 33 (0) 1 45 00 35 88
et
5/7, rue du Commandant Pilot
92200 Neuilly-sur-Seine – France
Tél. : 33 (0) 1 47 41 52 42 - Fax : 33 (0) 1 45 00 35 88

Centre Logistique

CLARINS LOGISTIQUE

Pôle Jules Verne
Avenue de la Ville Idéale
80440 Amiens-Glisy – France
Tél. : 33 (0) 3 22 38 35 35 - Fax : 33 (0) 3 22 38 24 89

Filiales

LABORATOIRES CLARINS

(Usine de production)
31, Chaussée Jules César
95300 Pontoise – France
Tél. : 33 (0) 1 34 35 15 15 - Fax : 33 (0) 1 30 32 26 02

COSMEUROP SAS

(Usine de production de Parfums)
43, rue des Comtes, BP 44
67034 Strasbourg cedex 2 – France
Tél. : 33 (0) 3 88 30 86 86 - Fax : 33 (0) 3 88 30 86 96

THIERRY MUGLER PARFUMS SAS

13, rue Madeleine Michelis
92200 Neuilly-sur-Seine – France
Tél. : 33 (0) 1 46 43 16 50 - Fax : 33 (0) 1 47 45 39 82

PARFUMS LORIS AZZARO SAS

16, rue Montrosier – BP 40
92200 Neuilly-sur-Seine – France
Tél. : 33 (0) 1 55 62 25 00 - Fax : 33 (0) 1 55 62 25 25

THIERRY MUGLER MODE ET PATRIMOINE

49, avenue de l'Opéra
75008 Paris – France
Tél. : 33 (0) 1 53 05 25 80 - Fax : 33 (0) 1 53 05 25 97

STELLA CADENTE PARFUMS SAS

13, rue Madeleine Michelis
92200 Neuilly-sur-Seine – France
Tél. : 33 (0) 1 41 43 07 50 - Fax : 33 (0) 1 41 43 07 59

Filiales de Distribution

EUROPE

CLARINS UK Ltd

10 Cavendish Place
London W1G 9DN
Royaume-Uni
Tél. : 44 207 307 67 00 - Fax : 44 207 307 67 10

CLARINS GmbH

Petersbrunner Strasse 13
82319 Starnberg – Allemagne
Tél. : 49 81 51 26 03 0 - Fax : 49 81 51 26 03 562

CLARINS SA

2, route de la Galaise
1228 Plan-les-Ouates – CP 102
Genève 2 – Suisse
Tél. : 41 22 884 12 12 - Fax : 41 22 884 12 04

PARFUMS AZZARO BELUX (EX- QUINTA SA)

Rue Van Soust 258
1070 Bruxelles – Belgique
Tél. : 322 385 00 62 - Fax : 322 385 18 64

CLARINS PORTUGAL - COMMERCIO DE COSMETICOS SA

Rua Antonio Enes, 101
4250 - 050 Porto – Portugal
Tél. : 351 228 313 765 - Fax : 351 228 313 682

MONARIMPORT SPA

Via Di Vittorio, 13
40055 Villanova di Castenaso (BO) – Italie
Tél. : 39 051 60 53 245 - Fax : 39 051 60 53 251

CLARINS BV

Laan Van Westenek 64
7336 AZ – Apeldoorn – Pays-Bas
Tél. : 31 55 542 88 42 - Fax : 31 55 542 90 10

CLARINS PARIS SA

Edificio Bruselas
Avenida de Europa, 4-3°
Parque Empresarial “ La Moraleja ”
28108 Alcobendas – Madrid – Espagne
Tél. : (34) 91 657 21 59 - Fax : (34) 91 657 21 60
E-mail: clarins-paris@clarins.es

CLARINS & NOBIL COSMETIC VertriebsgmbH

Braunhubergasse 28
A-1110 Vienna – Autriche
Tél. : 43 1 749 36 21 15 - Fax : 43 1 749 23 85
E-mail : clarins@nobilcos.com

AMÉRIQUE

CLARINS USA INC.

1 Park Avenue / 32nd Street
19th Floor
New York 10016
Tél. : 1 212 980 18 00 - Fax : 1 212 752 59 10

CLARINS DE MEXICO, SA DE CV

Alfredo Musset No 35
Col Reforma Polanco
Del Miguel Hidalgo
Entre Mazank y Horacio
11 550 Mexico, DF
Mexique
Tél. : 52 55 52 79 96 60 - Fax : 52 55 52 81 41 63

CLARINS CANADA INC

815 Desserte Est, Autoroute 13
Laval, Québec H7W 5N4
Tél. : 450-688-01-44 - Fax : 450-688-00-87

MOYEN-ORIENT

CLARINS GROUP MIDDLE EAST LTD

Ground Floor, West Wing # W10
Dubai Airport Free Zone
Po Box 30522
Dubai - Émirats Arabes Unis
Tél. : (971) 4299 61 11 - Fax : (971) 4299 61 10

ASIE

CLARINS KK

Step Roppongi Bldg 6F
6-8-10 Roppongi, Minato-ku
Tokyo 106-0052 - Japon
Tél. : (81) 3 5470 85 51 - Fax : (81) 3 5470 58 15

CLARINS Pte Ltd

302 Orchard Road
05-01 Tong Building
Singapore 238 862
Singapour
Tél. : 65 6838 6333 - Fax : 65 6732 0038
Clarins@clarins.com.sg

CLARINS Pte Ltd

(Succursale de Taiwan)
4th floor, Suite A, N° 245, Sec 1
Sec 1 Durnhua South Road
Taipei 106
Taiwan R.O.C
Tél. : (886) 2 2773 1616 - Fax : (886) 2 2772 4500
E-mail : shu_i.chang@clarins.com.tw

CLARINS SDN BHD

Unit 6.05 - 6.07, Level 6
Amoda Building
22 Jalan Imbi
55100 Kuala Lumpur - Malaisie
Tél. : 603 2141 4076 - Fax : 603 2144 7847

CLARINS KOREA Ltd

4th floor, J & K Building
62-18, Chungdam-dong
Gangnam-Gu
Seoul 135-953 - Corée du Sud
Tél. : 82 2 542 90 45 - Fax : 82 2 3444 62 94

CLARINS Ltd

Unit K, 12th floor
World Tech Centre
95 How Ming Street
Kwun Tong - Kowloon
Hong-Kong
Tél. : 852 2790 1883 - Fax : 852 2790 3028

OOO CLARINS

3/5, Smolensky Bulvar
Building 1, Wing A
119121 Moscow - Russie
Tél. : (+7) 095 510 53 30 - Fax : (+7) 095 510 53 31

Participations

BUBBE SA

11 avenue de l'Artisanat
1420 Braine L'Alleud - Belgique
Tél. : 32 2 585 02 80 - Fax : 32 2 584 37 80

TALZA Ltd

2 Marshalls Road
Belfast BT5 6SR - Irlande du Nord
Tél. : 44 289 040 1111 - Fax : 44 289 070 5623

NEVINAR Ltd, CLARINS HOUSE

92 Upper Georges Street
Dun Laoghaire
Co Dublin - République d'Irlande
Tél. : 353 1 284 64 77 - Fax : 353 1 284 64 88

TALBOOM BV

Laan Van Westenenk 64
7336 AZ-Apeldoorn - Pays-Bas
Tél. : 31 55 542 88 42 - Fax : 31 55 542 90 10

TRIMEX PTY Ltd

5 Crewe Place
Rosebery NSW 2018
Sydney - Australie
Tél. : 612 96 63 42 77 - Fax : 612 96 63 31 55



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 326 037 816 euros
Siège Social : 4 rue Berteaux-Dumas • 92200 Neuilly-sur-Seine • France
Tél. : +33 (0)1 47 38 12 12 • Fax : +33 (0)1 45 00 35 88
RCS Nanterre B 775 668 155



RAPPORT D'ACTIVITÉ
2007

The page features several vibrant red anthurium flowers with dark brown spathes, arranged in a cluster on the left side. The flowers are set against a white background with a subtle, light blue diagonal line running from the bottom right towards the center. The word 'sommaire' is printed in a red serif font, centered horizontally in the upper right quadrant of the page.

sommaire

MESSAGES DES PRÉSIDENTS	8
LES NOUVEAUX RELAIS DE CROISSANCE	10
STRATÉGIE	12
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	14
FINANCE – CHIFFRES CLÉS	16
BOURSE – CHIFFRES CLÉS	18
LES MARQUES DU GROUPE	20
CLARINS	22
AZZARO	26
THIERRY MUGLER	28
MY BLEND	30
LICENCES ET PARTENARIATS	31
DÉVELOPPEMENT RESPONSABLE	32







performance

CLARINS, LEADER INCONTESTÉ
DES PRODUITS DE SOINS
DE BEAUTÉ HAUT DE GAMME
EN EUROPE DEPUIS 1990
AVEC UNE PART DE MARCHÉ
DE PLUS DE 16 %.



innovation

**UN PORTEFEUILLE DE MARQUES PRESTIGIEUSES
AU SERVICE D'UNE COSMÉTIQUE CRÉATIVE.**







croissance

UN CHIFFRE D'AFFAIRES DE PLUS DE
1 MILLIARD D'EUROS AVEC UNE CROISSANCE
MOYENNE DE PRÈS DE 10 % PAR AN DEPUIS 1990.
UN RÉSEAU DE 20 FILIALES DE DISTRIBUTION
ET 19 000 POINTS DE VENTE DANS LE MONDE.

Messages des Présidents

DEPUIS LA CRÉATION DE CLARINS EN 1954, NOS VENTES N'ONT FAIT QU'AUGMENTER ET NOUS AVONS CONTINUUELLEMENT GAGNÉ DES PARTS DE MARCHÉ.

Il a fallu des événements exceptionnels comme les crises du pétrole, la guerre du Golfe, la crise asiatique ou le 11 septembre pour constater un recul toujours temporaire de nos marges.

En 2007, nous avons une nouvelle fois fait face à un retrait de nos marges dû principalement à l'évolution extrêmement défavorable des changes qui a coïncidé avec des investissements importants dans le domaine du marketing et à la mise en place de nouveaux relais de croissance.

Ces investissements ont déjà porté leurs fruits puisque les objectifs de vente ont été dépassés et que le Groupe a continué de progresser, encore une fois plus vite que le marché mondial, dans une conjoncture qui n'a pas été vraiment porteuse, notamment aux États-Unis.

Ce recul momentané de la rentabilité ne doit pas masquer le potentiel important que recèlent toujours les marques du Groupe. Clarins, malgré des progressions spectaculaires, n'a pas encore véritablement décollé sur les marchés émergents, les pays d'Europe de l'Est et d'Amérique Latine. Notre Groupe a démontré par ailleurs sa capacité à lancer des produits innovants et de nouveaux projets sont en cours pour répondre aux besoins des marchés.

Le Conseil de Surveillance, unanime, félicite le Directoire pour les actions entreprises, les résultats déjà obtenus et notamment la forte progression de nos ventes réalisée dans un environnement difficile. Le Conseil approuve également la stratégie mise en œuvre pour préparer l'avenir en développant de nouvelles marques tout en étudiant les opportunités de croissance externe.

C'est dans ce contexte qu'il faut apprécier les investissements consentis, tant financiers qu'humains, et nous nous félicitons de l'arrivée de Philip Shearer qui apportera au Groupe son expérience du management et sa connaissance des marchés internationaux et des produits.

Pour remercier nos actionnaires de leur confiance, nous proposerons à l'Assemblée Générale, malgré le léger recul de nos résultats, de maintenir un dividende de 0,85 euro⁽¹⁾.

« Faire plus, Faire mieux et aimer le Faire », nous continuerons de conjuguer l'avenir avec la maxime que Jacques Courtin-Clarins nous a léguée.



Serge Rosinoer

Président du Conseil de Surveillance

(1) Hors dividende exceptionnel de 0,50 euro versé au titre de l'exercice 2006, lié à la plus-value réalisée sur les instruments financiers L'Occitane.

**2007, UNE ANNÉE DIFFICILE, MAIS MAÎTRISÉE
ET CONFORME AUX OBJECTIFS ANNONCÉS.
LE CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ DE VOTRE SOCIÉTÉ
S'EST ÉLEVÉ À 1 007,5 MILLIONS D'EUROS, DÉPASSANT
LE SEUIL SYMBOLIQUE DU MILLIARD D'EUROS.**



Notre ambition est de franchir bien d'autres caps. Notre stratégie ne vise pas simplement au développement rapide de notre activité, mais aussi à renforcer l'image et les positions de vos marques sur le long terme, par le biais d'investissements publi-promotionnels efficaces. Elle porte ses fruits puisque cette année, notre croissance s'est poursuivie : + 7,3 %, un rythme supérieur à celui enregistré par le marché mondial des cosmétiques.

Néanmoins, pour soutenir cette stratégie, nous avons accepté de voir la rentabilité diminuer pour un temps et, à 11,1 %, la marge d'exploitation recule de 2,1 points par rapport à celle enregistrée en 2006. Le résultat d'exploitation s'établit ainsi à 111,4 millions d'euros. Il faut dire qu'au-delà du recul prévu lié à ces investissements, l'appréciation de l'euro ces dernières années a fortement affecté la performance.

La marge brute d'autofinancement enregistre une excellente progression de 12,4 % pour s'établir à 128,9 millions d'euros et permet de financer les plans d'investissements et l'augmentation du besoin en fonds de roulement. De même, la trésorerie, largement excédentaire à 185,0 millions d'euros, permet de dégager un résultat financier positif et d'envisager encore plus sereinement le développement d'initiatives internes ou externes.

L'année 2008 s'annonce encore difficile pour le marché des cosmétiques dont la croissance au niveau mondial ne devrait pas dépasser 2 à 3 % à cours constants. Selon notre habitude, notre objectif est de réaliser une progression double de celle du marché en ce qui concerne notre activité sur les marques existantes. A ce chiffre s'ajouteront les ventes de My Blend, celles de Kibio que nous distribuerons dans plusieurs pays à travers nos filiales et, dès le second semestre 2008, celles des nouveaux parfums sous licences David Yurman et Porsche Design. Nous venons aussi de signer une nouvelle licence avec la marque de renommée mondiale Swarovski dont les premiers produits verront le jour d'ici à 2010.

**Nous continuons de construire l'avenir
du Groupe avec l'engagement et la motivation
de l'ensemble de nos collaborateurs.**

Christian Courtin-Clarins
Président du Directoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'C. Courtin-Clarins', written in a cursive style.

Les nouveaux relais de croissance

DANS LE CADRE DE SA POLITIQUE DE CROISSANCE INTERNE, LE GROUPE CLARINS A LANCÉ PLUSIEURS INITIATIVES VISANT À RENFORCER SES POSITIONS SUR LE MARCHÉ DES COSMÉTIQUES ET À MULTIPLIER LES OPPORTUNITÉS DE DÉVELOPPEMENT DE SON CHIFFRE D'AFFAIRES. LE DR OLIVIER COURTIN-CLARINS, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GROUPE CLARINS, REVIENT AVEC NOUS SUR CES PROJETS D'AVENIR.

KIBIO

En investissant dans Kibio en 2006, nous avons mis un pied sur le marché porteur des cosmétiques Bio, à travers une marque qui possède les atouts de séduction nécessaires sur le marché de la Beauté : des packagings soignés et des textures agréables dont les Laboratoires Clarins ont encore amélioré le confort en procédant à certaines reformulations. Kibio a déjà prouvé son fort potentiel sur 2007 en ouvrant plus de 220 points de vente. On trouve notamment ses produits dans des parapharmacies indépendantes et dans la plupart de celles adossées aux Monoprix. Kibio réalise également une part non négligeable de son chiffre d'affaires dans le cadre de la vente directe, qui permet de toucher des clientes très fidèles dans leurs achats de produits cosmétiques. Dès janvier 2008, le Groupe Clarins va internationaliser la distribution des produits Kibio au travers de ses filiales en Russie, au Canada, en Italie, en Allemagne, en Espagne et en Suisse.

MY BLEND

J'ai toujours cru en la pertinence d'une ligne de produits de soins personnalisables, apportant une réponse scientifique aux besoins personnels et évolutifs des consommatrices. Ce concept ne pouvait pas être associé à la marque Clarins, dont l'image est si bien établie, mais c'est grâce à l'expertise des Laboratoires Clarins que nous avons pu développer notre nouvelle marque. Nos chercheurs ont relevé un défi en matière de biotechnologie : trouver des formules qui soient compatibles et restent stables quelle que soit la combinaison choisie parmi les 225 possibles. Et My Blend a été primée par le magazine américain Women's Wear Daily comme « la marque la plus innovante de l'année » ! La distribution a démarré fin 2007 dans quelques points de vente exclusifs aux États-Unis, mais elle sera étendue à de nouvelles portes dans le monde dès 2008.



Dr Olivier Courtin-Clarins

Directeur Général du Directoire

PORSCHE DESIGN

La licence Porsche Design, que les Parfums Loris Azzaro ont signée en 2006, nous a dotés d'un atout majeur de plus : celui de pouvoir adosser une nouvelle ligne de fragrances à une marque mondiale et prestigieuse. Le potentiel de cette ligne est important sur la cible des hommes. Le premier parfum Porsche Design, qui sera novateur à la fois dans le design de son flacon (signé du célèbre Porsche Design Studio) et par sa fragrance, sera d'abord lancé en octobre 2008 en Amérique du Nord, en Europe et au Moyen-Orient avant que son lancement ne se poursuive en 2009 dans d'autres pays.

DAVID YURMAN

La marque David Yurman, créée en 1980, a acquis très vite une légitimité en joaillerie aux États-Unis car elle a su combiner l'art, la mode et la joaillerie fine pour en faire une signature propre, unique et révolutionnaire. Le parfum que nous avons développé avec David Yurman sera à cette image : il incarnera le luxe et l'authenticité à travers un design et une fragrance uniques, réalisés à partir des matières premières les plus inattendues. Ce parfum, qui viendra étoffer notre division Parfums aux États-Unis, s'offrira aux femmes modernes et sophistiquées : on le trouvera dès août 2008 dans les boutiques David Yurman et en exclusivité dans les plus prestigieux grands magasins américains.

SWAROVSKI

En mars 2008, notre filiale Thierry Mugler Parfums a signé un contrat de licence exclusive avec Swarovski, leader mondial du cristal taillé.

Nous allons ainsi élaborer et distribuer mondialement une ligne de beauté sous le nom de « Swarovski Beauty » qui comprendra des parfums, du maquillage et une collection d'accessoires de beauté Swarovski.

L'expertise et la réputation conjointes des sociétés Swarovski et Thierry Mugler Parfums amèneront le secteur des cosmétiques vers de nouveaux sommets d'exception et d'innovation. Le lancement des produits est prévu en 2010. « Swarovski Beauty » sera distribué en parfumerie sélective, dans les grands magasins de prestige et dans les boutiques Swarovski à travers le monde.

Une stratégie au service de l'innovation et de la croissance

LES CHOIX OPÉRATIONNELS ET FINANCIERS DE CLARINS CONFIRMENT LA VOLONTÉ DU GROUPE D'ASSURER LE POSITIONNEMENT À LONG TERME DE SES MARQUES EXISTANTES ET DE DÉVELOPPER DE NOUVELLES INITIATIVES SUR DES CRÉNEAUX STRATÉGIQUES, ANTICIPANT LA DEMANDE DE DEMAIN.

1 ÊTRE PRÉSENT SUR TOUS LES SEGMENTS DE LA COSMÉTIQUE

En pénétrant d'autres segments avec ses propres marques

En 1991, le Groupe a souhaité capitaliser sur le succès des produits de soins de beauté Clarins et a lancé une première ligne de maquillage (totalement remaniée en 2007). Plus tard en 2002, c'est ClarinsMen qui est créée, et deux parfums Clarins ont vu le jour en 2005. À leur tour, les autres marques du Groupe veulent profiter de leur notoriété sur leurs marchés respectifs pour investir d'autres segments, Azzaro avec des produits de soins pour hommes, AzzaroLab Skin Force, et Mugler à travers Thierry Mugler Beauty, une offre conjointe de maquillage et de parfums de luxe.

En enrichissant son portefeuille avec de nouvelles marques

En 1990, Clarins s'associe à Thierry Mugler pour créer *Angel* et rachète la marque en 1997. Le Groupe fait aussi en 1995 l'acquisition des Parfums Azzaro, déjà établis sur le marché des fragrances masculines. Clarins a su renforcer son portefeuille de marques prometteuses lui permettant d'explorer de nouveaux territoires. À travers son investissement dans la société Kibio où il aura la possibilité d'être à terme actionnaire majoritaire, le Groupe s'est positionné parmi les premiers sur le créneau très porteur des cosmétiques Bio.

En développant des marques en interne

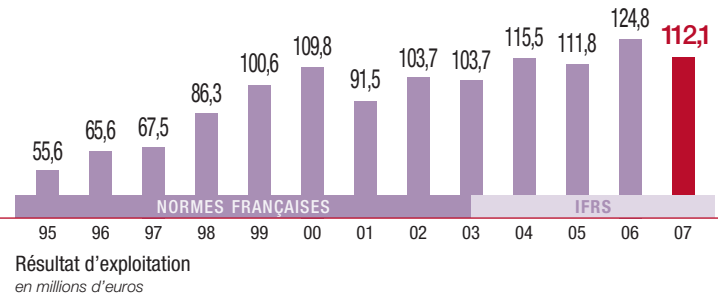
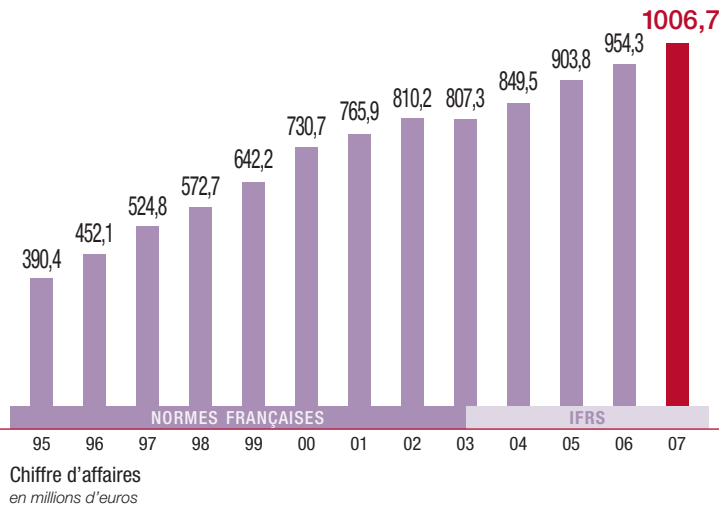
Avec la création de My Blend by Dr Olivier Courtin, basée sur des recherches pointues ayant démontré le lien entre le style de vie des femmes et les caractéristiques de leur peau, le Groupe Clarins s'engage sur le segment des soins premium, et choisit d'aborder différemment la distribution en grands magasins où le haut niveau de conseil sur les points de vente est particulièrement recherché des consommateurs. D'autre part, le Groupe développe actuellement une nouvelle marque de produits techniques spécifiques destinés aux pharmacies.

2 OFFRIR AU MARCHÉ DES PRODUITS INNOVANTS ET CRÉATIFS

Pionnier en de nombreux domaines, le Groupe Clarins a toujours su surprendre le Marché avec des produits innovants et créatifs. Avec la marque Clarins en produits de soins de beauté et en maquillage, le Groupe a développé une politique d'innovation compétitive appuyée sur la performance de son centre de Recherche qui n'est limité par aucune contrainte budgétaire. Les produits Clarins ont toujours été plébiscités pour leur efficacité et pour l'amélioration de leurs formules au fur et à mesure des découvertes de ses équipes scientifiques. En parfums, les marques du Groupe s'attachent à développer un univers qui leur est propre et travaillent pour l'élaboration de leur jus et la conception de leurs flacons avec les plus grandes maisons de parfumeurs et de design.

Chiffre d'affaires et Résultat d'exploitation

Pôle Cosmétiques hors distribution aux États-Unis



3 DEVENIR UN ACTEUR MAJEUR À L'INTERNATIONAL

Le développement à l'international a été très tôt une préoccupation du Groupe Clarins qui a ouvert dès 1981 une première filiale de distribution aux États-Unis. Aujourd'hui, le Groupe est présent dans 150 pays à travers 20 filiales de distribution, 140 agents et plus de 19 000 points de vente. Tout en continuant de soutenir ses marques dans les zones où elles sont déjà fortement implantées, le Groupe se positionne activement dans des pays à très fort potentiel tels que la Chine, l'Inde, l'Amérique Latine ou encore la Russie.

4 EXPLOITER DE NOUVEAUX CANAUX DE DISTRIBUTION

Le Groupe Clarins a choisi la distribution sélective (grands magasins, chaînes de parfumeries et parfumeries indépendantes) pour l'ensemble de ses produits. Face à la concentration de ce circuit, le Groupe a souhaité exploiter des réseaux complémentaires. Une politique d'ouverture de boutiques Clarins (14 aujourd'hui) est ainsi menée depuis 2003.

En France et aux États-Unis pour l'instant, les sites de Clarins, Mugler et Azzaro se sont dotés de fonctionnalités e-commerce pour permettre la vente de leurs produits en ligne. Enfin avec Kibio, le Groupe s'apprête à exploiter d'autres circuits de distribution tels que ceux des parapharmacies et des ventes directes.

5 RÉALISER DES ALLIANCES STRATÉGIQUES POUR OPTIMISER SES STRUCTURES ET CRÉER DES SYNERGIES

Le Groupe Clarins a signé en 2006 des accords de licences exclusives avec Porsche Design et David Yurman, et en mars 2008 avec Swarovski, pour la création de produits cosmétiques. Ces licences permettent de mettre en avant les capacités créatives du Groupe tout en optimisant l'utilisation de ses structures de fabrication et de distribution. De la même façon, les accords de Distribution signés avec des grands noms du secteur cosmétique multiplient les atouts des forces de vente du Groupe. Enfin, les partenariats conclus avec l'Occitane en 2001 et Kibio en 2006, au-delà d'investissements financiers dans des sociétés où le Groupe a décelé un réel potentiel, ont été l'occasion de créer des synergies et d'échanger des savoir-faire.

6 RÉALISER DES OPÉRATIONS DE CROISSANCE EXTERNE

Fort d'une structure bilantielle très saine et d'une trésorerie nette de 185 millions d'euros, le Groupe Clarins étudie toutes les possibilités en matière de croissance externe. Ses domaines d'investigation portent principalement sur des marques de soins et de parfums.



Gouvernement d'Entreprise

CLARINS EST ADMINISTRÉ DEPUIS 1998 PAR UNE STRUCTURE DUALE, QUI DISSOCIE LES FONCTIONS DE DIRECTION ET DE GESTION, ATTRIBUÉES AU DIRECTOIRE, DE CELLES DE CONTRÔLE ASSURÉES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE. LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE S'APPLIQUE AU RESPECT DES VALEURS FONDAMENTALES DU GROUPE, ET S'ATTACHE À GARANTIR AUX ACTIONNAIRES LA TRANSPARENCE DE LA GESTION, LA FIABILITÉ ET LA SINCÉRITÉ DES COMPTES.

Le Conseil de Surveillance

- **Serge Rosinoer**,
Président
- **Alain Ferri**,
Vice-Président
- **Jean Roux**
- **Société Civile Financière FC**,
représentée par Edmée Boisquillon

Le Directoire

- **Christian Courtin-Clarins**,
Président
- **Dr Olivier Courtin-Clarins**,
Directeur Général Recherche et Développement
- **Pierre Milet**,
Directeur Général Administration et Finance
- **Lionel de Benetti**,
Directeur des Opérations Industrielles
- **Gérard Delcour**,
Président des Parfums Loris Azzaro

Comité d'Audit et Comité des Nominations et des Rémunérations

Tandis que le Comité d'Audit assiste le Conseil de Surveillance en émettant des recommandations dans les domaines financiers, comptables et de contrôle interne, le Comité des Nominations et des Rémunérations le conseille sur l'attribution et le renouvellement des mandats, la rémunération des mandataires sociaux, la nomination et la rémunération des cadres les plus importants du Groupe.

Ces deux comités sont pilotés par trois administrateurs :

- **Serge Rosinoer**
- **Alain Ferri**
(administrateur indépendant)
- **Jean Roux**
(administrateur indépendant)



De gauche à droite : Pierre Milet,
Dr Olivier Courtin-Clarins, Lionel de Benetti,
Christian Courtin-Clarins, Serge Rosinoer
et Gérard Delcour.

Comité Stratégique

Le Comité Stratégique a été mis en place en mai 2006 pour établir à l'attention du Directoire des recommandations et des notes techniques portant sur le positionnement du Groupe Clarins face à ses principaux concurrents et aux attentes du marché.

Ce comité rassemble des compétences multiples et complémentaires, aussi bien financières, juridiques ou commerciales que liées à la Recherche.

Il est composé de :

- **Société Civile Financière FC,**
Président, représentée par Serge Rosinoer
- **Pankaj Chandarana,**
Directeur Financier Groupe
- **Éric Gooris,**
Directeur Scientifique Recherche et Développement
- **Robert Hamilton,**
Directeur des Affaires Juridiques Internationales
- **Isabelle Herbreteau,**
Présidente de Clarins France
- **Robin Vincent,**
Président de Clarins UK
- **Jonathan Zrihen,**
Président de Clarins USA

Un solide bilan financier



Pierre Milet
*Directeur Général du Directoire
Administration et Finance*

1 000,75 M€
Chiffre d'affaires

111,4 M€
Résultat d'exploitation

- **Plusieurs paliers significatifs ont été franchis en 2007** : la barre du milliard d'euros pour les ventes consolidées, et des 100 millions d'euros pour le Maquillage Clarins d'une part et les Parfums Azzaro d'autre part.
- **Un strict contrôle des dépenses non productives** au profit des enveloppes publi-promotionnelles pour le développement des marques à long terme.
- **Une structure financière très saine** : des fonds propres de près de 800 millions d'euros, une trésorerie nette de 185 millions d'euros. Le Groupe a les moyens de ses ambitions.

Répartition du chiffre d'affaires par activité

56,5 %	Soins
32,7 %	Parfums
10,8 %	Maquillage

Répartition du chiffre d'affaires par zone géographique

64,4 %	Europe
16,3 %	Amérique du Nord
11,2 %	Asie
8,1 %	Autres

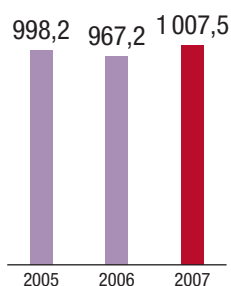
Répartition du résultat d'exploitation par division

72,4 %	Beauté
27,6 %	Parfums

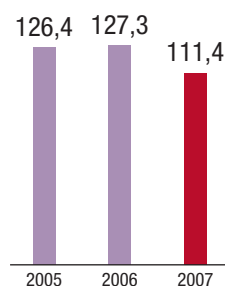
L'ANNÉE 2007 S'EST BIEN ACHEVÉE. LE CHIFFRE D'AFFAIRES, S'ÉLEVANT À 1 007,5 MILLIONS D'EUROS, A AUGMENTÉ DE 7,3 % À COURS CONSTANTS, UNE CROISSANCE SUPÉRIEURE À L'OBJECTIF ANNONCÉ.

11,1 Marge d'exploitation %

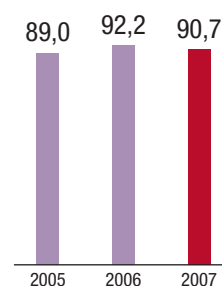
90,7 Résultat net M€



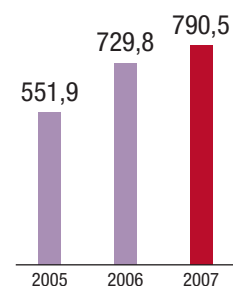
Évolution du chiffre d'affaires en millions d'euros



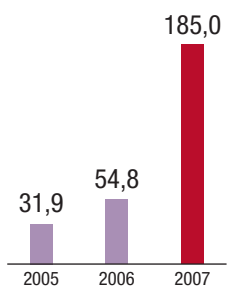
Évolution du résultat d'exploitation en millions d'euros



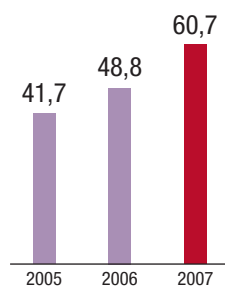
Évolution du résultat net récurrent* en millions d'euros



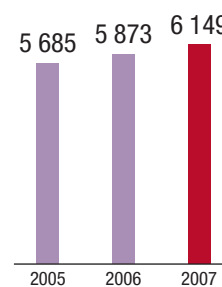
Évolution des fonds propres après répartition en millions d'euros



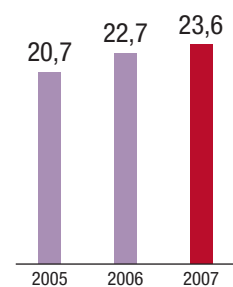
Évolution de la trésorerie nette en millions d'euros



Évolution des investissements industriels corporels en millions d'euros



Évolution de l'effectif net



Évolution des frais de Recherche et de Développement en millions d'euros

* En 2006, le résultat net tenant compte de la plus-value constatée sur les instruments financiers L'Occitane s'est élevé à 223,6 millions d'euros contre 96,8 millions d'euros en 2005.

Une communication financière transparente

REFLÉTANT LES BONS FONDAMENTAUX DE L'ENTREPRISE ET LE FORT POTENTIEL DE SON DÉVELOPPEMENT, LE COURS DE L'ACTION CLARINS A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR 3 ENTRE FIN 2002 ET FIN 2007. AU TERME D'UNE ANNÉE 2007 ATYPIQUE MARQUÉE PAR UNE FORTE VOLATILITÉ DU TITRE, LE COURS DE L'ACTION S'ÉTABLISSAIT À 57,1 EUROS.



Pankaj Chandarana
Directeur Financier Groupe

Contact Investisseurs :
23, avenue de Neuilly
75116 Paris
Tél. : 01 46 41 41 25
Fax : 01 45 00 35 88
Courriel : finance@clarins.fr

Le capital social s'élève à 326 millions d'euros et se compose de 40 754 727 actions d'une valeur nominale de 8 euros

Répartition du capital social

64,9 %	Groupe familial Courtin-Clarins
4,6 %	Actions autodétenues
30,5 %	Public

Le nombre total de droits de vote s'établit à 60 248 574 dont 58 382 657 exerçables

Répartition des droits de vote exerçables⁽¹⁾

78,5 %	Groupe familial Courtin-Clarins
21,5 %	Public

⁽¹⁾ Hors droits de vote suspendus au titre de l'autodétention.

Clarins est une société cotée sur le Marché Euronext Paris au compartiment A

À ce titre, elle répond aux exigences des Autorités de Marché quant à l'obligation de publication de ses comptes sociaux et consolidés et des informations relatives à son activité.

Clarins organise régulièrement des rencontres avec les investisseurs, les analystes et les journalistes financiers pour leur présenter les données chiffrées du Groupe et leur exposer en toute transparence les décisions stratégiques de l'Entreprise.

Au 31 décembre 2007, la capitalisation boursière de Clarins s'élève à 2,3 milliards d'euros.

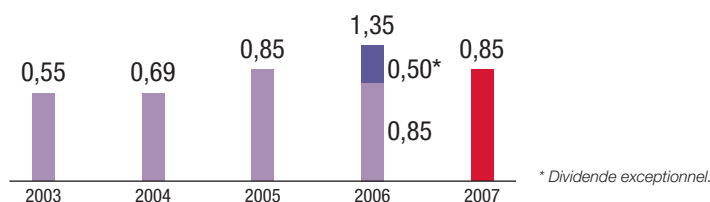
Clarins a pour politique, si les résultats le permettent, d'assurer un taux de distribution d'environ 35 %.

Le dividende versé au titre de l'exercice 2006 comprenait une partie ordinaire de 0,85 euro et une partie extraordinaire de 0,50 euro faisant partager aux actionnaires la plus-value réalisée par le Groupe sur la vente d'une partie des actions détenues dans L'Occitane.

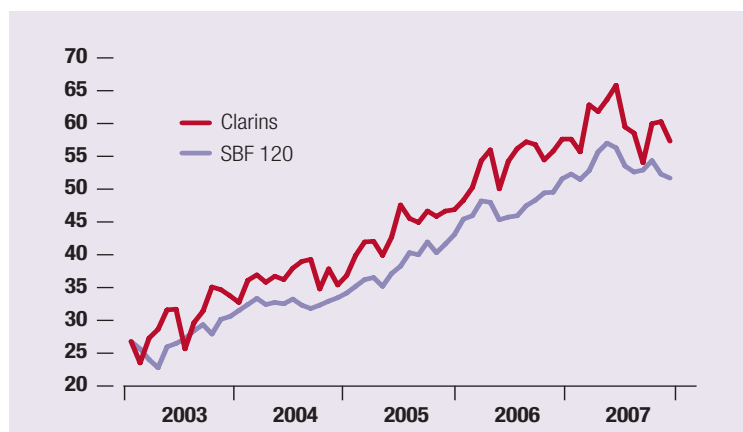
Au vu des résultats du Groupe pour l'exercice 2007, le Directoire proposera à l'Assemblée Générale qui se tiendra le 6 mai 2008 un dividende de 0,85 euro qui sera mis en paiement le 9 juin 2008.

L'action Clarins

- Place de cotation : Euronext Paris
- Segment de marché : Compartiment A
- Indice : SBF 120
- Code ISIN : FR0000130296 CLR
- Valeur éligible au SRD
- Programme d'ADR (American Depositary Receipt) dont la Bank of New York est dépositaire
- Options Clarins à court et long terme sur le MONEP



Évolution du dividende par action en euros
Données ajustées des attributions gratuites successives.



Cours de l'action Clarins en euros



les marques

GRÂCE À SON PORTEFEUILLE DE MARQUES À POTENTIEL
TOUJOURS FORT, LE GROUPE CLARINS EST PRÉSENT
SUR TOUS LES SEGMENTS DE LA COSMÉTIQUE.





Les marques



« ÉCOUTER LES FEMMES
ET LEUR APPORTER
CE QU'ELLES DEMANDENT... »
C'EST À PARTIR DE CES MOTS
QUE JACQUES COURTIN,
CRÉATEUR DE CLARINS, A ÉTABLI
LES FONDEMENTS ET L'OBJECTIF
DE SA MARQUE.

soins



Prémises des nombreux produits devenus depuis des classiques sur le marché de la Beauté, les premières crèmes à base de plantes utilisées dans son institut valurent à Jacques Courtin maints encouragements de ses clientes à commercialiser ses produits de soins.

La marque Clarins est ainsi créée en 1954 et rencontre un vif succès dû tant à son image de sérieux qu'à son écoute attentive des besoins de la consommatrice.

Pour exemple, les « Cartes Clientes » insérées dans chaque étui, qui invitent les utilisatrices à exprimer leurs impressions sur les produits : ces cartes sont devenues et sont encore

de véritables sources d'inspiration pour l'amélioration et le développement des produits Clarins.

Au fil du temps et de réussites incontestables – *Double Sérum*, *Baume Beauté Eclair*, *Crème Jeunesse des Mains*, *Eau Dynamisante* et bien d'autres –, Clarins est devenu leader sur le marché français des produits de soins de beauté dès 1980, et maintient ce rang au niveau européen depuis 1990.

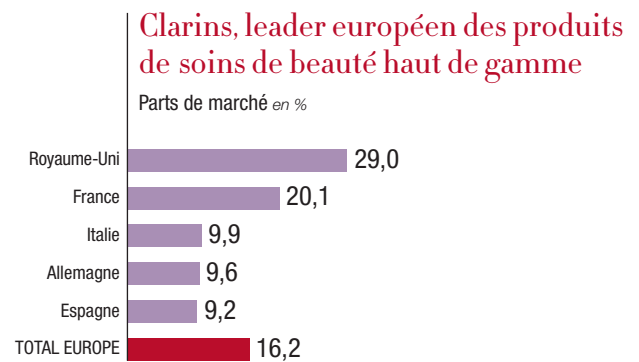
Clarins puise dans les plantes les actifs qui, associés dans leur concentration optimale, assurent une efficacité maximale à ses produits. Pour être toujours à la pointe des découvertes qu'offre l'infinie richesse du monde



Chiffre d'affaires **683** M€

**Répartition
du chiffre d'affaires
par activité**

83,4 % Produits de soins de beauté
15,9 % Maquillage
0,7 % Parfums



Source : European Forecasts 2007.

végétal, Clarins octroie environ 3 % de son chiffre d'affaires Soins à son laboratoire de recherche.

D'où une formidable capacité d'innovation et la possibilité d'optimiser en permanence les formules existantes. Et bien sûr, toujours fidèle à son éthique, Clarins soumet ses produits aux mesures d'efficacité les plus strictes et aux tests de tolérance les plus rigoureux, et n'oublie jamais de joindre le conseil d'application le plus approprié.

Clarins a choisi de distribuer ses produits dans les circuits sélectifs, en parfumeries et grands magasins. Depuis 2003, la marque ouvre ses propres boutiques, situées dans des zones à haut trafic, ce qui lui permet d'accroître sa visibilité. Les produits Clarins

sont également disponibles en ligne sur le site internet de la marque depuis 2007 en France et aux États-Unis, et le seront dès 2008 sur d'autres marchés.

Clarins propose également une gamme de traitements de beauté et de massages auxquels les clients ont accès dans les Instituts Clarins, les Skin Spas Clarins (dans certains pays) ou les Spas by Clarins (dans des hôtels prestigieux avec lesquels Clarins a conclu un accord de partenariat).

Les mains expertes des esthéticiennes formées aux méthodes spécifiques de la marque offrent aux clientes des moments de détente absolue tout en valorisant l'effet des produits de soins de beauté Clarins.

Le succès de Clarins, dû à l'efficacité de ses produits comme à l'image de sérieux et de rigueur qui lui est associée, a permis à la marque d'accroître rapidement ses parts de marché. Leader depuis 1990 des produits de soins en Europe, Clarins occupe aujourd'hui une place de choix sur tous les autres marchés.

La marque Clarins propose près de 200 produits de soins de beauté, sur les segments visage, corps, solaires, eaux de soin, soins pour hommes.



2007, l'année du maquillage

LA NOTORIÉTÉ ACQUISE PAR CLARINS GRÂCE À SES PRODUITS DE SOINS DE BEAUTÉ A CONFORTÉ LA MARQUE DANS SA VOLONTÉ D'ÉLARGIR SON TERRITOIRE À D'AUTRES ACTIVITÉS. EN 1991, CLARINS LANCE AINSI SA PREMIÈRE LIGNE DE MAQUILLAGE PUIS UN DUO DE PARFUMS EN 2005.

Le Maquillage s'inscrit dans la continuité de l'application des produits de soins de beauté, comme l'ultime touche qui, gommant, estompant ou soulignant, révèle la beauté de chaque visage. Comme les produits de soins, les produits de maquillage bénéficient du haut niveau de la recherche Clarins et intègrent dans leur formule ses innovations.

Le Maquillage, c'est aussi une multitude de couleurs, des tendances, qui en font le segment cosmétique le plus en rapport avec la mode. C'est pourquoi à l'instar de la Haute Couture, Clarins lance deux collections par an, l'une printemps-été, l'autre

automne-hiver, auxquelles s'ajoutent des collections saisonnières pour la période estivale et à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Enfin, le Maquillage est l'un des moyens permettant de séduire un public de consommatrices plus jeunes pour les fidéliser ensuite à l'utilisation des produits de soins. D'où sa refonte en 2007, avec une collection entièrement remaniée et mise en avant sur un présentoir général renouvelé pour l'occasion. Jeux de couleurs et de lumières, ergonomie des écrins, technologie avancée des formules et facilité d'application pour un maquillage haute tenue : avec cette nouvelle ligne, Clarins s'est donné les atouts nécessaires





parfums

pour attirer des femmes raffinées de toutes les générations en apportant une touche de fantaisie, de fraîcheur et de bonne humeur à l'ensemble de la marque Clarins.

Capitalisant sur ses compétences en matière de soin, Clarins a aussi su élargir sa ligne maquillage avec quelques produits parfaitement ciblés, déjà devenus des incontournables.

Embellisseurs pour le teint, les lèvres ou les yeux, et *Stylos Perfecteurs de Teint* optimisent l'éclat du maquillage et assurent un effet bonne mine naturel instantané. Autre embellisseur malin venant combler les rides et les ridules grâce à l'action

de micro-perles d'acacia, *Lisse Minute*, lancé au second semestre 2006, s'est fait le précurseur du nouveau Maquillage et s'est déjà vendu à plus de 1,3 million d'exemplaires à travers le monde depuis son lancement.

Le design moderne et chatoyant de sa nouvelle offre Maquillage a permis à Clarins d'insuffler un nouveau dynamisme à cette activité et d'en accroître le potentiel.

Sur l'année 2007, la marque a ainsi amélioré à travers le monde ses parts de marché en Maquillage, tout en affichant une progression des ventes de 29,4 %.

En 2005, Clarins crée deux parfums à la demande de ses fidèles clientes en produits de soins, *par Amour et par Amour toujours*. Les deux fragrances, l'une précieuse et enveloppante, l'autre rieuse et fleurie, accompagnent tour à tour femmes et jeunes filles dans leurs envies de fraîcheur et de séduction.



Les marques

AZZARO
PARIS



Gérard Delcour

Président des Parfums Loris Azzaro

SYMBOLES D'UN ART DE VIVRE ÉLÉGANT ET LUXUEUX, LES PARFUMS AZZARO S'AFFIRMENT AVEC ASSURANCE DANS LEURS VALEURS GRÂCE AU SUCCÈS MONDIAL DE FRAGRANCES TELLES QU'*AZZARO POUR HOMME* ET *CHROME*

Adossés au charismatique créateur Haute Couture Loris Azzaro, les Parfums Azzaro connaissent déjà un fort succès auprès des hommes élégants et modernes lorsque le Groupe Clarins les acquiert en 1995.

Après *Azzaro Pour Homme* qui compte toujours parmi les meilleures ventes en parfumerie masculine, le premier parfum créé sous l'égide du Groupe Clarins, *Chrome*, reprend avec fraîcheur le thème de la joie de vivre cher aux racines méditerranéennes de la marque et introduit les relations intergénérationnelles comme une autre valeur phare.

Le succès de *Chrome*, lancé en 1996, est immédiat et la fragrance devient à son tour un classique des parfums masculins.

Forts de ces deux piliers et soutenus par le lancement des Eaux Fraîches et de ses autres lignes masculines (*Visit*, *Silver Black*), les Parfums Azzaro bénéficient d'une forte notoriété à l'international et sont distribués dans plus de 19 000 points de vente à travers le monde. *Azzaro Pour Homme* et *Chrome* se positionnent tous deux dans le Top 15 mondial.

La marque fidélise son public par le biais d'un marketing relationnel largement déployé, basé sur des sites AzzaroPeople dédiés à chaque fragrance où les consommateurs peuvent échanger leurs impressions et bénéficier d'offres exclusives.



Chiffre d'affaires 107 M€

Répartition du chiffre d'affaires par activité	
90,4 %	Parfums Hommes
9,6 %	Parfums Femmes

Principales lignes

Azzaro Pour Homme
Chrome
Azzaro Now (Men & Women)
Eaux Fraîches
AzzaroLab SkinForce

2007 a marqué une nouvelle étape importante pour le développement des Parfums Azzaro.

Le lancement du duo de fragrances *Azzaro Now*, à travers ses notes métalliques et charnelles et un flaconnage high tech primé à trois reprises (Prix du Meilleur Design du Magazine *Stratégies*, Flacon d'Or 2007, Prix Formes de Luxe 2007), a su cibler les jeunes adultes et a ajouté une touche de modernité à l'image de la marque.

Avec *SkinForce*, AzzaroLab signe sa première ligne de produits de soins pour hommes s'appuyant sur les vertus régénérante, hydratante et anti-âge des arbres. En tant que marque incontournable sur le marché des fragrances masculines, Azzaro possède

toute la légitimité pour s'exprimer sur cet autre segment de la cosmétique.

La reprise de la maison de Couture Azzaro par de nouveaux actionnaires ambitieux pour Azzaro et l'ouverture prochaine de plusieurs boutiques de prêt-à-porter, ajoutées à l'élargissement du catalogue de produits, renforceront l'image globale de la marque qui gagnera ainsi encore en prestige et en visibilité.

En 2007, les initiatives des Parfums Azzaro pour toucher d'autres publics sur d'autres segments, ont redonné à la marque classique et chic un caractère global et résolument moderne.



Les marques

Thierry Mugler



Joël Palix

Président de Thierry Mugler Parfums

DES RÊVES D'INFINI D'UN ARTISTE MULTI-TALENTUEUX ET DU SAVOIR-FAIRE D'UN GROUPE RECONNU POUR SON SÉRIEUX SUR LE MARCHÉ DES COSMÉTIQUES SONT NÉS LES PARFUMS THIERRY MUGLER : DES FRAGRANCES QUI RENOUENT AVEC L'ART DE LA HAUTE PARFUMERIE.

En créant *Angel* en 1992, l'artiste multi-facettes Thierry Mugler et le Groupe Clarins expriment d'emblée leur désir de réinventer ensemble l'art de la haute parfumerie.

Cette première fragrance, dont l'originalité des notes a engendré la naissance d'une nouvelle famille olfactive, réalise vite le double exploit de s'imposer comme l'un des plus grands classiques de la parfumerie féminine tout en parvenant à instaurer un lien unique et authentique avec chacune de ses fidèles adeptes.

Innocent, *A*Men*, *Mugler Cologne* ou encore *Alien* lancé en 2005 et devenu le deuxième pilier féminin de la marque : les parfums Thierry Mugler qui suivent mettent en scène d'autres personnages

mythiques et surnaturels et revendiquent eux aussi une très forte personnalité.

L'existence du Cercle Thierry Mugler, invitant son public à un dialogue unique et spontané, et les Sources, fontaines à parfum d'autrefois remises au goût du jour par la marque pour permettre aux femmes de venir remplir leur précieux flacon, contribuent à renforcer la relation privilégiée entre les consommateurs et la marque.

Son ultra sélectivité est encore accentuée par une distribution des parfums sur les points de vente les plus qualitatifs.

Les parfums Thierry Mugler se sont donnés pour mission de partager leur connaissance de la haute parfumerie et multiplient



Chiffre d'affaires 169 M€

Répartition
du chiffre d'affaires
par activité

80,7 % Parfums Femmes
19,3 % Parfums Hommes

Principales lignes

Angel
Alien
A*Men
Innocent
Mugler Cologne
Thierry Mugler Beauty



les initiatives pour en faire découvrir les facettes. Les Ateliers Parfums ouverts au grand public depuis 2005, participent, notamment, à la sauvegarde du patrimoine olfactif et concourent à positionner la marque en expert de la parfumerie.

Les parfums Thierry Mugler veulent aujourd'hui continuer de surprendre en incarnant le rêve et l'extraordinaire.

Depuis le 1^{er} trimestre 2008, une nouvelle gamme, Thierry Mugler Beauty, composée d'une ligne de maquillage «*L'Art de la Métamorphose*» et d'une collection de cinq fragrances «*Miroir, Miroir!*», invite à l'art inédit de sculpter et de sublimer sa personnalité, et nous donne une nouvelle vision de la Beauté par Thierry Mugler Beauty.

Thierry Mugler Mode et Patrimoine

est une structure dédiée qui :

- développe les licences de la marque Thierry Mugler en Mode (prêt-à-porter féminin et masculin) et Accessoires (maroquinerie, bijouterie, horlogerie et lunettes solaires et optiques);
- anime le Patrimoine intellectuel de la marque (des archives qui témoignent de 30 années d'une création exceptionnelle) par des actions de communication qui valorisent la renommée internationale de son nom.

En 2007, une collaboration avec le Groupe Lafuma a permis de conjuguer des talents : une synthèse du style marquant de Thierry Mugler et du savoir-faire de Lafuma, alliant la création à la haute technologie au service du sport et de l'après-ski. La ligne de skiwear très futuriste signée Lafuma by Thierry Mugler a été lancée avec la réédition, en série limitée, d'une doudoune mythique «*Esqui-maude*» créée par Thierry Mugler pour l'hiver 1986, vendue dans une valise collector bleu Mugler aux anses vinyles. Un succès que Thierry Mugler poursuit en 2008.



Les marques

NOUVEAU PAS STRATÉGIQUE POUR LE GROUPE CLARINS, MY BLEND RÉVOLUTIONNE LES PRODUITS DE SOINS PREMIUM EN CRÉANT UNE GAMME DE COSMÉTIQUES PERSONNALISABLES.

my Blend
BY DR OLIVIER COURTIN

Le nom de la marque parle de mélange, d'une formule qui devient « ma » formule que chaque femme peut s'approprier en la personnalisant. Une approche cosmétique totalement innovante, développée par le Dr Olivier Courtin, à partir de ses convictions de médecin : un produit est d'autant plus performant qu'il cible au plus proche les besoins précis de la peau.

Grâce à ses formules pointues issues de la biotechnologie et basées sur un complexe neuro-cosmétique exclusif et breveté, My Blend propose pour la première fois des soins de beauté « sur mesure », répondant non seulement aux besoins individuels liés à l'âge et aux types de peau classiques, mais également à tous les facteurs de style de vie (climat, stress, émotions...) venant modifier sans cesse l'état de la peau. La gamme des « Essentiels » (soins jour/nuit) couvre parfaitement l'ensemble de ces facteurs. Elle est accompagnée d'une collection de « Boosters d'Urgence », véritables concentrés d'actifs purs qui s'injectent dans le produit jour et/ou nuit pour un traitement de cure (peau terne,

extrême déshydratation, rougeurs...), portant la personnalisation à son deuxième niveau, avec 225 combinaisons possibles ! Une courte gamme de produits spécifiques complète la ligne.

Pour préparer et suivre régulièrement un programme Beauté spécifique et personnalisé pour chaque femme, la marque propose des consultations approfondies avec une de ses « Personal Blend Experts » sur le point de vente.

Positionné sur le segment premium, ce « coaching » exclusif est essentiel pour le concept de la marque. My Blend cible donc une distribution en grands magasins haut de gamme, fréquentés par une clientèle sophistiquée et curieuse en matière de soins de beauté. La marque a ainsi d'abord été lancée aux États-Unis, où une exclusivité mondiale de six mois courant jusqu'en mars 2008 a été accordée à la célèbre chaîne de magasins Saks Fifth Avenue.

D'autres pays se préparent pour accueillir la marque courant 2008 dans leurs magasins les plus prestigieux.



Licences et partenariats

Les licences signées pour la création de parfums avec des marques à forte personnalité viennent renforcer le portefeuille de marques du Groupe Clarins et permettent d'exploiter ses compétences en matière de création et de distribution.

Pour optimiser ses structures commerciales étrangères, le Groupe noue également des alliances pour distribuer des marques telles qu'Hermès, Burberry, Cartier, Jean Paul Gaultier, Issey Miyake ou Nuxe dans un certain nombre de pays.

Enfin, des investissements financiers dans des sociétés dans lesquelles le Groupe a décelé un véritable potentiel sont aussi source de synergies et d'échanges de savoir-faire.

Kibio

Kibio est une marque créée en 2005 par Pierre Cabane et Laurent Potier : exclusivement composée de produits certifiés « Bio » par l'organisme Ecocert, la marque Kibio comprend 31 produits et a réalisé un chiffre d'affaires de 1,85 million d'euros en 2007. Elle est distribuée à travers un réseau de vente par relation, où la notion de proximité est essentielle, et dans des pharmacies et parapharmacies. Grâce à la qualité de ses produits et à son style particulier, la marque Kibio s'est rapidement imposée comme un acteur majeur de la cosmétique naturelle certifiée bio. En 2007, l'usine Clarins de Pontoise a obtenu la certification Ecocert et abritera d'ici à la fin de l'année 2008 la fabrication de l'ensemble des produits Kibio, facilitant ainsi le déploiement international de la marque.

Porsche Design

La société Parfums Loris Azzaro a signé en juin 2006 un accord de partenariat à long terme avec Porsche Design, marque prestigieuse d'accessoires pour hommes créée par Ferdinand Alexander Porsche (petit-fils du fondateur de la célèbre marque automobile et créateur de la Porsche 911). Le premier parfum de la marque combinera le meilleur de la parfumerie traditionnelle à un packaging aux lignes modernes et pures réalisé par le Porsche Design Studio. Il sera lancé au deuxième semestre 2008 dans les boutiques Porsche Design et dans des points de vente multimarques grâce au réseau international du Groupe Clarins.

David Yurman

Clarins Inc., filiale du Groupe Clarins aux États-Unis, a conclu en octobre 2006 un accord de licence avec le joaillier David Yurman pour la création et la distribution de produits de beauté et de parfums. La première ligne, qui verra le jour au deuxième semestre 2008, sera principalement lancée sur le marché américain où la marque est leader en joaillerie fine et compte parmi les designers de montres de luxe les plus renommés. David Yurman a acquis en joaillerie une forte notoriété aux États-Unis, que le Groupe Clarins exploitera dans le domaine des parfums.

Stella Cadente

L'accord de licence avec Stella Cadente a été signé en 2002. Le parfum *Miss Me* qui en est né a su s'inspirer des créations intemporelles de la créatrice de prêt-à-porter, entre magie et modernité. Ce parfum, par la suite décliné en une gamme de produits pour le corps, est distribué en France et dans quelques pays étrangers.

L'Occitane

Depuis 2001, Clarins a conclu un accord de partenariat avec la société L'Occitane pour participer à son développement. Outre l'aspect financier, ce partenariat avec la marque provençale a permis de mutualiser les domaines d'expertise des deux sociétés, au niveau de la recherche, de la distribution et pour l'ouverture de boutiques. Clarins n'est plus actionnaire de L'Occitane qu'à hauteur de 10,05 %, mais la collaboration se poursuit : les filiales du Groupe Clarins distribuent les produits L'Occitane en Italie et en Malaisie, tandis qu'en Suisse, au Mexique et en Corée, des joint ventures permettent à L'Occitane de gérer ses points de vente tout en s'appuyant sur les structures logistiques et administratives de Clarins.



David Yurman

Porsche Design







développement responsable

UN ENGAGEMENT PRIORITAIRE DU GROUPE CLARINS.

C'est décidé, demain Clarins rendra la vie encore plus belle



Yvette James
*Directrice
du Développement
Responsable*

Parce que l'écoute et le respect ont toujours été au cœur de ses priorités et qu'une ligne de conduite s'est naturellement imposée, Clarins a assidûment pris très au sérieux son rôle dans le développement durable.

Cette année, pour couronner les nombreuses initiatives mises en place depuis plus de 20 ans, Clarins a créé un département dédié au Développement Responsable, s'engageant encore davantage : rendre la vie plus belle c'est aussi pour le Groupe se préoccuper de la vie des générations futures, en contribuant à la préservation des richesses de la planète et en agissant activement pour un développement sociétal bénéfique à tous.

En choisissant l'appellation « Développement Responsable », Clarins marque sa volonté de responsabiliser l'ensemble de ses collaborateurs, et de trouver avec eux les solutions ingénieuses qui assureront la pérennité de l'entreprise dans le respect des Hommes et de la Nature et par amour de la Vie.

RESPECTER L'ENVIRONNEMENT COMME UN CADEAU REÇU

Conscient de tout devoir à la nature, Clarins a toujours pris soin de préserver les ressources de la planète.

Cette préoccupation commence par un choix attentif des plantes utilisées pour son activité.

Plus de 130 espèces végétales entrent dans la composition des produits Clarins, dont plus des deux tiers sont des plantes cultivées, le tiers récolté à l'état sauvage étant non menacé d'extinction.

Clarins prend soin dans sa sélection de ne pas récolter des espèces végétales qui seraient en voie d'extinction, et respecte en ce sens les Conventions de Rio de Janeiro et le CITES (Convention sur le Commerce International des Espèces de Faune et de Flore Sauvages) dans leur lutte pour maintenir la biodiversité.



1987

Clarins est la première marque de cosmétiques française à abandonner les tests sur les animaux.

1991

Clarins abandonne toute utilisation d'extraits cellulaires d'origine animale.

2006

Clarins recentre sa communication autour des plantes.

2007

Création d'un département Développement Responsable.

Dans sa recherche des précieuses plantes dont les ingrédients actifs ont un intérêt cosmétique avéré, Clarins s'entoure d'ethnobotanistes et de pharmacologues de renom, parmi lesquels Jean-Pierre Nicolas, que Clarins a récompensé en 2004 du prix *ClarinsMen Environnement* pour l'engagement de son association *Jardins du Monde* en faveur de la nature.

L'utilisation de plantes cultivées est toujours privilégiée à la récolte d'espèces sauvages, et Clarins accroît le nombre de partenariats associant une aide sociale à la culture des plantes qui lui sont nécessaires. Ainsi, pour la culture à Madagascar de la *Centella Asiatica* et du *Katafray*, qui entrent respectivement dans les formulations de *Double Sérums Génération 6* et de la nouvelle ligne Multi-Hydratante, Clarins a choisi de reverser 5 % du prix payé de la récolte à des projets d'intérêts collectifs pour la population locale, tels que la construction d'écoles et de structures visant à améliorer l'hygiène de vie. Un partenariat similaire de commerce équitable a été mis en place en Namibie pour les besoins de la marque en huile de Marula, pour la *Gelée Fondante Démaquillante* par exemple.

Soutenir des initiatives en faveur de l'environnement

L'implication du Groupe Clarins pour protéger l'environnement passe également par des subventions à des associations participant à la préservation de la diversité végétale :

- L'*Herboretum de Saint-Ay*, près d'Orléans, a été créé dans un but didactique de préservation et d'utilisation des ressources végétales, dont il regroupe plus de 200 espèces. Les équipes de l'*Herboretum* travaillent main dans la main avec la Recherche Clarins pour la culture de certaines plantes et l'extraction d'actifs utilisés dans les formulations de produits de soins de beauté.
- À travers sa société Thierry Mugler Parfums, le Groupe apporte un soutien

financier à la Bastide du Parfumeur, un jardin botanique de deux hectares sis près de Grasse, qui abrite des collections de plantes odorantes et aromatiques et dont la vocation première est de contribuer à la conservation de la diversité variétale des espèces traditionnelles cultivées pour la parfumerie.

- D'autres initiatives sont également prises au niveau des filiales, telles que la subvention en Malaisie de la collection de plantes médicinales du jardin botanique *Rimba Ilmu* (« La forêt de la connaissance ») à Kuala Lumpur, composée de 1600 espèces végétales des régions d'Indonésie et de Malaisie.

Développement Responsable



Lionel de Benetti
*Directeur des Opérations
Industrielles*

DU CHOIX DES MATIÈRES PREMIÈRES
À LA MISE À DISPOSITION
DES CONSOMMATEURS, CLARINS
ADOpte UNE ATTITUDE RESPONSABLE
TOUT AU LONG DU PROCESSUS
DE FABRICATION DE SES PRODUITS.

Pontoise

2 704 tonnes de matières premières
utilisées et 187,4 millions d'unités
produites en 2007.



Pontoise

Les ingrédients entrant dans la composition des produits du Groupe sont rigoureusement sélectionnés, et pendant tout le processus de fabrication, des tests d'innocuité sont effectués *in vitro* ou sous contrôle médical sur un panel de bénévoles, pour valider le choix des composants, leurs dosages et leurs associations. Parallèlement, un système de code-barres apposés à chaque étape de la fabrication permet d'identifier rapidement les lots de matières premières utilisés et de garantir une parfaite traçabilité.

Le Centre de recherche Clarins, localisé à Pontoise dans le Val d'Oise, a reçu en février 2007 l'accréditation aux Bonnes Pratiques de Laboratoire avec un degré de conformité A (soit la meilleure note possible). Clarins est la première entreprise cosmétique en France à avoir fait accréditer aux Bonnes Pratiques de Laboratoire sa propre structure de culture cellulaire. Le site a, par ailleurs, obtenu la licence Ecocert lui permettant d'abriter la fabrication de cosmétiques « bio ».

La rigueur des tests effectués est un gage de sérieux pour les consommatrices qui peuvent aussi apporter leurs appréciations et leurs remarques par le biais des cartes clientes insérées dans chaque étui de produits : un ultime test grandeur nature qui viendra valider leur confort d'application et leur efficacité.

Pour la construction des sites de production de Pontoise et de Strasbourg où sont abritées respectivement la production des produits de beauté

Strasbourg

864 tonnes de matières premières utilisées et 37,6 millions d'unités produites en 2007.

et de parfums, ainsi que pour la plate-forme logistique d'Amiens, un maximum de précautions ont été prises pour que soit minimisé l'impact environnemental, sonore et visuel de ces sites industriels. L'usine de Pontoise, dont la production ne présente aucun caractère dangereux, est soumise à la procédure de déclaration, alors que les sites d'Amiens et de Strasbourg, qui manient d'importantes quantités d'alcool éthylique, sont soumis à la procédure d'autorisation.

Soucieux de participer à la préservation des ressources naturelles, le Groupe Clarins s'efforce de réduire au maximum ses besoins en eau et en énergie. Les travaux réalisés sur les sites de Pontoise et Strasbourg conduiront à une utilisation encore optimisée des machines, et ainsi à une meilleure gestion de ces ressources.

Le Groupe est également soucieux de limiter ses rejets de CO₂ dans l'atmosphère : Clarins fait, par exemple, appel à des énergies renouvelables pour alimenter l'ensemble de sa plate-forme logistique.

Par son adhésion à Eco-Emballages, Clarins contribue à la valorisation de ses déchets d'emballage, ce qui signifie qu'ils sont soit recyclés, soit valorisés avec récupération d'énergie. En 2007, la valorisation des destructions d'articles de conditionnement s'est encore améliorée : 40 tonnes de matériaux (plastiques mélangés, flacons, cartonnets...) ont ainsi pu être envoyées à un prestataire spécialisé

Quand la logistique se fait durable

Une fois fabriqués à Pontoise ou à Strasbourg, les produits sont acheminés vers la plate-forme logistique du Groupe Clarins à Amiens, puis d'Amiens vers les clients en France, les filiales de distribution et les agents. Le nouveau mode de palettisation, adopté en 2007, a permis d'améliorer la quantité de cartons par palette et ainsi de diminuer le nombre et le poids des palettes à expédier. Cette initiative s'inscrit dans la politique de Développement Responsable du Groupe en réduisant les rejets de carburants dans l'atmosphère et les volumes d'emballages jetés.

Dès 2008, le Groupe supprimera le film thermo-retractable en plastique dans les barquettes servant à préparer les commandes, et le remplacera par une simple cale en carton. Le recyclage des barquettes, qui seront alors composées d'un seul matériau, sera ainsi facilité et une économie d'énergie sera réalisée par la suppression du chauffage jusqu'alors nécessaire pour le rétreint du film. À court terme, le Groupe automatisera également la gestion de son parc de machines pour que les équipements utilisés en discontinu puissent se mettre en veille automatiquement.

pour être recyclées plutôt que simplement incinérées avec récupération d'énergie.

Les marques Thierry Mugler et My Blend ont également adopté une démarche responsable envers l'environnement, l'une en remettant au goût du jour la fontaine à parfums d'autrefois invitant les consommatrices à re-remplir leur flacon une fois celui-ci terminé, l'autre en proposant une ligne entièrement rechargeable grâce à un système de capsule s'insérant dans un réceptacle en plexiglas.



Strasbourg

Des équipes sensibilisées, un Groupe engagé vis-à-vis de la société

Grâce à la motivation et aux idées de ses collaborateurs épanouis, le Groupe Clarins a pu se développer à un rythme soutenu, tout en répondant aux exigences de qualité que le Groupe s'est toujours fixées.

6 149 personnes, dont 85,9 % de femmes et 14,1 % d'hommes, apportent leurs compétences aux différents services du Groupe Clarins, les besoins humains toujours croissants pour satisfaire les demandes en France et à l'international ayant cette année encore fait progresser l'effectif de 4,7 %.

Des outils mis en place par le Département de Ressources Humaines – un site internet facilitant la gestion des recrutements, un « Intranet Groupe RH » informant les équipes des événements internes et externes du Groupe, des entretiens annuels spécifiques d'évaluation ou de formation... – permettent de développer et de mieux cerner les motivations des collaborateurs et d'optimiser ainsi l'utilisation des compétences professionnelles de chacun. Ils constituent un atout majeur pour l'anticipation et l'accompagnement de l'évolution des métiers de Clarins dans le futur.

Pour le Groupe Clarins, être responsable envers l'environnement et la société passe aussi par une sensibilisation de ses collaborateurs à une certaine éthique de vie et de travail.

Plusieurs messages ont ainsi été diffusés pour réduire l'utilisation de fournitures, minimiser les déplacements et les séminaires, regrouper les expéditions de courrier et de marchandises

vers les filiales et les agents. Le Comité d'Entreprise prend aussi sa part d'initiatives dans le Développement Responsable du Groupe, et organise, par le biais de ventes de produits Clarins, des collectes dont l'intégralité des bénéfices est reversée aux associations des Femmes Dynamisantes.

Clarins soutient également de nombreuses associations à travers le monde : celles de ses *Femmes Dynamisantes* et *Arthritis, Etincelle* et *La Vie de Plus Belle* en France, *Aldeas Infantiles* en Espagne, *CIAI (Centro Italiano Aiuti all'Infanzia)* et *Champions for Children* en Italie, ou encore *Clarins We Care* en Malaisie, à Singapour et à Taiwan.



En plantant une pousse d'Ylang-Ylang, Tan Seong Teck, Directeur Général de Clarins Malaisie, témoigne du soutien du Groupe à la Malaysia Nature Society pour la conservation de plantes médicinales.



Clarins participe à la Cowparade de Milan pour soutenir la fondation Champions for Children.

Femme Dynamisante

Depuis 1997, le Groupe décerne chaque année à une femme d'exception le Prix de la Femme Dynamisante, la récompensant pour son investissement auprès d'enfants défavorisés.

L'originalité et la valeur ajoutée de ce prix viennent du fait que chaque femme primée reçoit dès lors tous les ans pour son Association un soutien financier de Clarins. Ainsi, au fil des années, s'est créée une grande chaîne de solidarité entre toutes les Femmes Dynamisantes.

Cette année, Clarins a souhaité récompenser le courage de May Chidiac, une journaliste franco-libanaise qui, après avoir été victime en 2005 d'un attentat où elle a vu sa vie basculer, continue de lutter pour la liberté d'expression. La Fondation May Chidiac qu'elle a créée en 2006, vient en aide aux enfants de familles démunies à travers la prise en charge des frais scolaires et un accès aux soins lorsqu'une aide médicale est indispensable.

Le Prix de la Femme Dynamisante créé en France se décline aujourd'hui dans 11 autres pays à travers le monde (Royaume-Uni, Afrique du Sud, Suisse, Mexique, Corée, Hong-Kong, Allemagne, États-Unis, Canada, Russie et Danemark).



May Chidiac, Femme Dynamisante 2007.

Arthritis

Arthritis Fondation Courtin pour la recherche sur les rhumatismes inflammatoires a succédé début 2007 à l'Association de Recherche sur la Polyarthrite (ARP) que Jacques Courtin et Raymond Bloch avaient créée en 1989 pour réunir un comité d'associations liées aux maladies de rhumatismes inflammatoires chroniques et pour participer au financement de la recherche.

Désormais reconnue d'utilité publique, la fondation présidée par le docteur Olivier Courtin-Clarins sera mieux en mesure de mobiliser l'opinion publique et pourra ainsi rassembler davantage de fonds pour financer la recherche.

Afin de gagner en notoriété, Arthritis a réalisé une première campagne de sensibilisation en soutenant la participation de Lionel Comole, pilote



automobile atteint de spondylarthrite ankylosante, au Championnat de France des rallyes 2007.

Arthritis apportera à nouveau son soutien à Lionel Comole en 2008 et espère pouvoir faire suivre les rallyes du Championnat de France par un camion à ses couleurs où seront proposés des informations sur les rhumatismes inflammatoires, et des dépistages gratuits.

Comptes consolidés résumés

Comptes de résultats résumés

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	1 007,5	967,2
Frais de production	(308,1)	(281,9)
Frais commerciaux	(488,9)	(461,6)
Frais administratifs	(98,6)	(96,5)
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL AVANT ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS	111,9	127,2
Autres produits et charges d'exploitation	(0,5)	0,1
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	111,4	127,3
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9,3	5,6
Coût de l'endettement financier brut	(5,9)	(5,0)
Autres produits et charges financières	(1,3)	123,1
Gains/(pertes) de change	0,8	(1,5)
Charge d'impôt	(25,7)	(27,7)
Résultats nets des sociétés mises en équivalence	2,2	1,8
RÉSULTAT NET	90,8	223,6
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>90,7</i>	<i>223,3</i>
<i>Dont intérêts minoritaires</i>	<i>0,1</i>	<i>0,3</i>
Résultat net part du Groupe par action en euros	2,34	5,81
Résultat net dilué part du Groupe par action en euros	2,30	5,75
RÉSULTAT NET RÉCURRENT PART DU GROUPE ⁽¹⁾	90,7	92,2
Résultat net récurrent part du Groupe par action ⁽¹⁾	2,34	2,40

(1) Résultat net retraité de la réévaluation des instruments financiers L'Occitane en 2006.

Tableaux de flux résumés

(en millions d'euros)	2007	2006
TRÉSORERIE NETTE DÉBUT	54,8	31,9
Marge brute d'autofinancement	128,9	114,7
Variation du besoin en fonds de roulement	(13,8)	(6,5)
Investissements industriels	(74,0)	(56,1)
Investissements financiers	(2,8)	(1,0)
Dividendes	(52,3)	(32,7)
Autres flux ⁽¹⁾	144,2	4,5
Marge brute d'autofinancement disponible	130,2	22,9
TRÉSORERIE NETTE FIN	185,0	54,8

(1) Ce poste inclut le produit de cession d'une partie de la participation dans L'Occitane pour 133,2 millions d'euros.

Bilans résumés

(en millions d'euros)	2007	2006
Immobilisations incorporelles et corporelles	305,1	273,8
Autres actifs non courants	84,5	214,2
Stocks	151,4	154,8
Clients	262,6	255,0
Autres actifs circulants	132,7	135,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	319,7	231,3
TOTAL ACTIF	1 256,0	1 264,6
Capitaux propres	823,9	780,7
Intérêts minoritaires	1,2	1,0
Dettes financières	124,9	166,6
Fournisseurs	123,1	128,9
Autres dettes	182,9	187,4
TOTAL PASSIF	1 256,0	1 264,6

Principales données boursières

	2007	2006	2005	2004	2003
NOMBRE D' ACTIONS au 31 décembre	40 754 727	40 754 727	40 564 225	34 507 842	28 699 299
CAPITALISATION BOURSIÈRE au 31 décembre (en millions d'euros)	2 326	2 337	1 900	1 494	1 331
COURS AJUSTÉS⁽¹⁾ (en euros)					
Plus haut	69,0	58,5	50,3	40,5	36,3
Plus bas	51,6	44,3	36,2	32,0	23,1
Moyen	59,2	53,0	43,9	36,9	30,9
Au 31 décembre	57,1	57,4	46,8	37,1	33,2
NOMBRE MOYEN DE TITRES ÉCHANGÉS PAR JOUR⁽²⁾	58 916	37 598	28 275	22 501	29 920

(1) Données ajustées des attributions d'actions gratuites successives.

(2) Source : Euronext.



Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 326 037 816 euros
Siège Social : 4 rue Berteaux-Dumas • 92200 Neuilly-sur-Seine • France
Tél. : +33 (0)1 47 38 12 12 • Fax : +33 (0)1 45 00 35 88
RCS Nanterre B 775 668 155

Le rapport annuel Clarins est composé de deux tomes : un rapport d'activité et un Document de Référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.
Une version en langue anglaise du rapport annuel est disponible sur demande au département Communication financière ou sur le site clarins-finance.com.
The English version of the annual report is available upon request at the Investor Relations Department or on our website clarins-finance.com.